



RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 4 FÉVRIER 2022

PROCÈS-VERBAL

	• Désignation du secrétaire de séance	7
	• Procès-verbal de la séance 9 et 10 décembre 2021	7
1	• Compte rendu des délégations	7
2	• Budget primitif 2022 – budget principal – budgets annexes – autorisations de programmes et crédits de paiements – dispositions budgétaires et comptables	8
3	• Fiscalité directe locale – taux 2022	30
4	• Transition écologique – Nantes – rénovation de la ligne 1 de tramway – section entre les stations gare maritime et Commerce – approbation	33
5	• Transition écologique – la Chapelle-sur-Erdre – Nantes – connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway : phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges – modification de l'enveloppe financière prévisionnelle et du programme – approbation	38
6	• Transition écologique – Acquisition de rames de tramway et réalisation d'études et de travaux associés – adaptation des infrastructures et CETEX existants phase 2 – lignes 2 et 3 – approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle	42
7	• Accord-cadre à bons de commande – prestations d'études et de travaux pour tirage de câbles – lancement d'une procédure avec négociation	43
8	• Basse-Goulaine – Nantes – Sainte-Luce-sur-Loire – périphérique de Nantes – aménagement du complexe de Bellevue – avis de Nantes métropole dans le cadre de la concertation préalable	45
9	• Transition énergétique – Nantes – amélioration de l'usage des grandes voiries d'agglomération – aménagement d'une voie réservée pour le covoiturage et les transports collectifs sur le boulevard de Vendée – approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – lancement d'une procédure adaptée	60
10	• Transition écologique – Stratégie Territoire Zéro Pollution Plastique – Réduction à la source des plastiques à usage unique et lutte contre la pollution plastique – Acte d'engagement politique de la Métropole et axes stratégiques pour un futur plan d'action	63
11	• Charte entre Nantes Métropole, les communes membres, les opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free mobile, Orange, SFR), et les organismes d'habitat social (Atlantique Habitations, Habitat44, Harmonie Habitat, ICF Habitat Atlantique, la Nantaise d'Habitation, Nantes Métropole Habitat et l'USH des Pays de la Loire) relative à l'aménagement numérique du territoire – Approbation	67
12	• Bouaye – Centre-Ville – Prise en considération d'un périmètre d'études – Approbation	73
13	• Stade de la Beaujoire-Louis-Fonteneau – Programme de travaux pour la coupe du monde de rugby 2023 et le tournoi olympique de football des jeux 2024	75

14	<ul style="list-style-type: none"> • Quartier hospitalo-universitaire – Région des Pays de la Loire – Construction de l'ensemble collectif « formation en santé » incluant la nouvelle faculté de santé, un restaurant universitaire et un parking public – Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'entité « parking public et cellules d'activité/commerces » 	77
15	<ul style="list-style-type: none"> • Institut de recherche en santé 2020 (IRS 2020) – CHU de Nantes – Construction du bâtiment sur le site du futur CHU sur l'île de Nantes – Approbation de la convention générale d'engagement 	84
16	<ul style="list-style-type: none"> • Remise à niveau numérique de la Cité des Congrès / Rénovation numérique des petites salles de sous-commission – Lancement de la consultation selon une procédure formalisée dans le cadre de la convention de mandat avec la SPL la Cité des Congrès de Nantes – Autorisation de signature du marché à venir 	88
17	<ul style="list-style-type: none"> • Souscription au fonds professionnel de capital investissement OV4 	90
18	<ul style="list-style-type: none"> • Convention de coopération culturelle entre le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et Nantes Métropole 	95
19	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition d'un nouvel élément du Bestiaire financé par le fonds de dotation de l'Arbre aux Hérons – Nuée de Papillons 	97
20	<ul style="list-style-type: none"> • Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Île – Avenant n°11 	105
21	<ul style="list-style-type: none"> • Nantes – Aménagement de la route de Paris et des rues Jules-Grandjouan et du Perray – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'Œuvre 	107
22	<ul style="list-style-type: none"> • Convention d'exposition « Loire Atlantique – Terre de Trésors » – Le Chronographe – Nantes Métropole / Grand Patrimoine – Département de Loire Atlantique – Approbation 	112
23	<ul style="list-style-type: none"> • Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise – Programme de travail et subvention 2022 	113
24	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des déchets ménagers sur le territoire du Sud Loire de la métropole hors Régie du Sud-Ouest – Lancement d'une procédure avec négociation 	116
25	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Herblain – Station de traitement des eaux usées de Tougas – Renouvellement des conduites de recirculation des boues – Marché de maîtrise d'Œuvre relative aux dispositions constructives de portance et de supportage en aérien des conduites de transfert de boues – Attribution et autorisation de signature du marché 	118
26	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et exploitation du réseau de distribution publique d'électricité et fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente – Délégation de service public – Nouveau cadre contractuel – Approbation 	119
27	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique (CMRTE) 2020-2026 	123
28	<ul style="list-style-type: none"> • Attribution de subventions aux tiers 	126
29	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel métropolitain – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation 	131

30	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant sur les propriétés des membres du groupement de commande constitué de la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole – Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert 	143
31	<ul style="list-style-type: none"> • Nantes – 2 avenue Carnot – Acquisition auprès de la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire (SCET) de différents lots de copropriété correspondant à des bureaux d'environ 752 mètres carrés, d'une salle de réunion de 45 mètres carrés en quote-part de copropriété et de 13 places de stationnement au sein de l'ensemble immobilier cadastré EK 187 	145
32	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration tarifaire MÉTROCÉANE – Renouvellement de la convention avec la Région des Pays de la Loire, la CARENE, SNCF Mobilités, la SEMITAN et la Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne (STRAN) – Approbation 	149
33	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de la convention avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) relative à l'adaptation tarifaire des parcs en enclos pour les usagers du CHU – Approbation 	150
34	<ul style="list-style-type: none"> • Nantes – Exploitation des parcs de stationnement du secteur de la Gare, du secteur Centre Ouest, du Cœur de Ville et Cathédrale – Délégation de service public – Modification des comptes d'exploitation prévisionnels – Parking des Nefs – Subvention d'équipement – Avenants 	152
35	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre régionale des comptes – Contrôle des comptes et de la gestion de l'IEA – Années 2016 et suivantes – Rapport d'observations définitives – Information 	152
36	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre régionale des comptes – Contrôle des comptes et de la gestion de la SEMITAN – Années 2016 et suivantes – Rapport d'observations définitives – Information 	154

CONSEIL DU 04 FÉVRIER 2022

VISIOCONFÉRENCE – 9 H

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 28 janvier 2022 a délibéré sur les questions suivantes :

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole
M. Fabrice ROUSSEL - 1^{er} Vice-président de Nantes Métropole (Point 35)

Secrétaire de séance : Mme Laure BESLIER

01 – Points 01 (9 h – 9 h 03)

Présents : 86

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric., Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas., Mme LANGLOIS Pauline, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, M. NEAU Hervé, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, M. PRAS Pascal, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 2

Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), Mme VITOUX Marie (pouvoir à Mme BONAMY Delphine)

Absents : 10

M. BELHAMITI Mounir, M. BERTHELOT Anthony, M. DANTEC Ronan, M. JOUIN Christophe, Mme LAERNOES Julie, M. LE CORRE Philippe, M. PROCHASSON François, M. RICHARD Guillaume, M. TERRIEN Emmanuel, M. TURQUOIS Laurent

02 – Points 2 – 3 – 4 (9 h 04 – 11 h 15)

Présents : 95, Absents et représentés : 3, Absent : 0

Arrivée de M. BELHAMITI Mounir,
Arrivée de M. BERTHELOT Anthony,
Arrivée de M. DANTEC Ronan,
Arrivée de M. JOUIN Christophe,
Arrivée de Mme LAERNOES Julie,
Arrivée de M. LE CORRE Philippe,
Arrivée de M. PROCHASSON François,
Arrivée de M. RICHARD Guillaume,
Arrivée de M. TERRIEN Emmanuel,
Arrivée de M. TURQUOIS Laurent
Départ de Mme BERTU Mahaut donne pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth

03 – Points 5 – 6 – 7 – (11 h 16 à 11 h 30)

Présents : 93, Absents et représentés : 5, Absent : 0

Départ de Mme Aïcha BASSAL donne pouvoir à Mme Jeanne SOTTER
Départ de M. Robin SALECROIX donne pouvoir Mme Nathalie BLIN

04 – Points 08 – 09 – 10 (11 h 17 – 12 h 54)

Présents : 92, Absents et représentés : 6, Absent : 0

Départ de Mme Abbassia HAKEM donne pouvoir à M. REBOUH Ali

05 – Points 11 - 12 – 13 – 14 – (14 h 16 – 15 h 08)

Présents : 94, Absents et représentés : 4, Absent : 0

06 – Points 15 – 16 (15 h 09 – 15 h 20)

Présents : 93, Absents et représentés : 5, Absent : 0

Départ de M. Julien BAINVEL donne pouvoir M. Sébastien ARROUET

07 – Point 17 – (15 h 21 – 15 h 37)

Présents : 93, Absents et représentés : 5, Absent : 0

Départ de M. Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir Mme Juliette LE COULM
Arrivée de Mme Valérie OPPELT annule pouvoir donné à M. Matthieu ANNÉREAU
Mme OPPELT reprend pouvoir de Mme Sarah EL HAIRY et annule pouvoir donné à Matthieu ANNÉREAU

08 – Point 18 - 19 – 20 – 21 – 22 – 23 – 24 – 25 - 26 (15h 38 – 16 h 59)

Présents : 94, Absents et représentés : 4, Absent : 0

Arrivée de Mme Aïcha BASSAL annule pouvoir donné à Mme Jeanne SOTTER

09 – Points 27 à 34 (17 h – 16 h 59)

Présents : 93, Absents et représentés : 5, Absent : 0

Départ de M. Ronan DANTEL donne pouvoir à Mme Aziliz GOUEZ

10 – Point 35 (17 h 52 – 18 h)

Présents : 92, Absents et représentés : 5, Absent : 1

Départ de Mme Johanna ROLLAND

11 – Point 36 (18 h 01 – 18 h 04)

Présents : 93, Absents et représentés : 5, Absent : 0

Arrivée de Mme Johanna ROLLAND

MM^{me} la Présidente : « Bonjour à chacune et à chacun. Mesdames, Messieurs, chers collègues, ravie de vous retrouver pour notre Conseil métropolitain, même si je crois que nous aspirons tous à retrouver des instances en présentiel, et je forme le vœu que ce soit pour notre prochaine séance de Conseil métropolitain.

En attendant, je ne rappelle pas les règles de fonctionnement de notre Conseil en distanciel. Peut-être simplement indiquer que l'ensemble des présidents de groupe ont été informés des votes groupés que nous proposons, simplement pour des questions d'efficacité, de lisibilité et de commodité, mais naturellement, comme habituellement s'il y a la moindre demande de vote dissocié, j'y accéderai bien volontiers.

Je vous propose que nous puissions donc démarrer. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Laure Beslier est désignée secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DES 9 ET 10 DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance des 9 et 10 décembre 2021 est adopté.

Direction Générale du Secrétariat Général
Direction vie des assemblées

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

01 - Compte-rendu des délégations

Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction générale ressources
Département finances marchés & performance
Direction Finances

Délibération

Conseil métropolitain du 04 février 2022

02 – Budget primitif 2022 – Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programmes et crédits de paiements – Dispositions budgétaires et comptables

Exposé

I. Budget Primitif 2022 :

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2022 de Nantes Métropole :

- le rapport de présentation financière (annexe 1)
- les maquettes réglementaires du budget primitif 2022 du budget principal (annexe 2)
- les maquettes réglementaires du budget primitif 2022 des autres budgets annexes: Élimination et traitement des déchets en M57, eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, transports et stationnement présentés en M4, M43 et M49 (annexe 3)
- la situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement pour l'ensemble des budgets (annexe 4)
- la présentation du budget primitif 2022 par politique publique (annexe 5).

II. Dispositions budgétaires et comptables :

1) Virements entre chapitres budgétaires :

Le règlement financier adopté au conseil métropolitain du 11/12/2020 prévoit la possibilité ouverte par la M57, que le conseil métropolitain puisse, au moment du vote du budget primitif, déléguer à sa Présidente ou au Vice-président en charge des finances la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.

Le conseil métropolitain doit donc se prononcer sur cette disposition pour l'exercice budgétaire 2022 du budget principal et du budget annexe élimination et traitement des déchets.

2) Provisions :

Le code général des collectivités territoriales et les instructions budgétaires prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés, et notamment ceux liés à des contentieux ou des créances douteuses. La constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique du conseil métropolitain.

Il convient de constituer des provisions pour créances douteuses sur les budgets de Nantes Métropole des provisions pour créances douteuses. Le montant des provisions constituées doit représenter au moins 15 % des comptes Créances douteuses et Débiteurs divers-contentieux présentes au compte de gestion 2020 (dernier compte de gestion connu).

Il est proposé de provisionner les créances douteuses à hauteur de:

30.000 € au budget principal,

18.000 € au budget annexe élimination et traitement des déchets,

11.000 € au budget annexe stationnement.

Pour les budgets annexes eau et assainissement, il est proposé de provisionner les mêmes montants qu'au BP 2021, au vu des montants importants des créances douteuses:
1.000.000 € au budget annexe eau,
100.000 € au budget annexe assainissement.

3) **Durées d'amortissement – complément budget principal :**

Conformément aux articles L 5217-12-1 du CGCT, il est proposé de compléter les délibérations existantes sur les durées d'amortissement des biens acquis par Nantes Métropole sur le budget principal (délibérations des 15 décembre 2015, 26 juin 2017, 22 juin 2018, 13 décembre 2019 et 11 décembre 2020) afin d'amortir les achats des panneaux photovoltaïques (article 2188) sur 40 ans et ceux de mobiles homes, bungalows et assimilés (article 2188) sur 15 ans.

4) **Affectation du versement mobilité**

Afin de pouvoir assurer le programme ambitieux des investissements tout en dégagant un autofinancement et ne pas avoir recours de façon trop importante à l'emprunt, il est nécessaire d'affecter 100 % du versement mobilité au budget annexe transports collectifs en 2022. Il y était auparavant affecté pour 80 % et pour 20 % au budget principal de la métropole.

5) **Remboursement des frais de garde aux élus pour participation aux réunions**

Par renvoi des articles L5217-7 et L5216 et en application de l'article L.2123-18-2 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil métropolitain bénéficient d'un remboursement par la métropole des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions mentionnées à l'article L. 2123-1.

Ces réunions sont les suivantes :

- les séances plénières du conseil et du bureau métropolitains
- les réunions de commissions dont l'élu est membre et instituées par une délibération du conseil
- les réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où l'élu a été désigné pour représenter la collectivité.

Les modalités de remboursement doivent être fixées par délibération du conseil métropolitain.

Il est proposé de fixer le remboursement au maximum légal, soit le montant horaire du salaire minimum de croissance en vigueur le jour de la réunion concernée (à titre d'exemple pour 2022: 10,57 € en valeur 1^{er} janvier 2022).

À noter que ce remboursement a un caractère subsidiaire: son montant ne peut excéder le reste à charge réel, toutes aides financières et tout crédits ou réduction d'impôts pris en compte.

L'élu s'engage à transmettre le formulaire d'état de frais semestriel (joint en annexe) aux fins de pièces justificatives au remboursement.

Les pièces justificatives des dépenses réellement engagées devront être conservées par les bénéficiaires et pourront être exigées dans le cadre d'un contrôle a posteriori afin de permettre de s'assurer que les frais concernés répondent aux critères posés par le CGCT (âge et situation des personnes, nature des réunions, subsidiarité, reste à charge).

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2022 chapitre 65, imputation 653 188 « frais divers-autres ».

M^{me} la Présidente : « Je vais vous proposer, chers collègues, de pouvoir passer à une question centrale ce matin puisqu'il s'agit de la question du budget.

Juste quelques mots avant de laisser la parole à Pascal Bolo. Ce budget 2022, bien sûr, il traduit la stratégie financière et le pacte financier de solidarité que nous avons votés en décembre dernier. Naturellement, ce budget incarne les engagements que nous avons pris, un cap pour la transition écologique et pour une Métropole plus solidaire, pour le dynamisme économique et pour

l'emploi local ; et évidemment ce budget concrétise aussi l'action de proximité, j'insiste sur ce point, pour nos 24 Communes.

Très concrètement, ce sont 516 millions d'euros d'investissement avec notamment près de 150 millions d'euros investis dans les mobilités. Je pense aux 22 millions pour les nouveaux trams, 11 millions pour le CETEX Babinière, 4,3 millions pour les déplacements à vélo. Ce sont aussi 41 millions d'euros consacrés au logement. Dans cette semaine où notamment la fondation Abbé Pierre nous interpelle à nouveau sur l'importance du logement dans notre pays et la nécessité d'y consacrer des ressources, je crois que c'est important que nous soyons présents à ce rendez-vous absolument déterminant pour nos concitoyennes et nos concitoyens.

Enfin, je voudrais souligner notre engagement pour les projets urbains et les projets d'espaces publics avec près de 78 millions d'euros pour des projets majeurs pour notre métropole et pour nos communes : la Petite-Hollande, le Moulin-Boisseau à Carquefou, les Ormeaux sur la commune de Bouaye, mais aussi les aménagements du quotidien – ces aménagements, les maires et les élus présents ici le savent, qui comptent dans la vie de tous les jours.

Pour ne citer que quelques exemples, j'évoquerai peut-être la rue du Hamelin à Basse-Goulaine, les aménagements pour les modes doux de la rue des Garennes à Orvault, la rue du Docteur-Janvier à Couëron, les travaux du bourg de Saint-Herblain. Je les évoque publiquement ici ce matin pour que celles et ceux qui nous écoutent puissent bien avoir en tête qu'ici, notre volonté c'est que chaque euro dépensé soit un euro utile ; que la Métropole c'est aussi cette action du quotidien, cette action du soutien à la vie de tous les jours – parce que c'est bien ça, l'action de la Métropole : à la fois accompagner les projets qui servent l'ouverture, le rayonnement, la sixième Métropole du pays, mais aussi soutenir l'action de nos 24 Communes.

C'est bien sûr traduire nos engagements qui ont réponse à l'avis de la Convention citoyenne. Vous le savez : cette démarche est pour nous importante, elle est fondatrice. À cet égard, j'attire votre attention sur le fait que le budget soutient au moins trois domaines d'accélération importants qui sont directement issus de la démarche de Convention citoyenne.

Premièrement : le développement de logements accessibles et de meilleure qualité énergétique – c'était un point sur lequel les habitants nous avaient beaucoup interpellés –, mais aussi l'attention portée à la mise à l'abri d'une manière générale, et à la question des gens du voyage.

Deuxième point sur lequel nous faisons le choix d'une accélération suite notamment aux travaux de la Convention citoyenne, c'est la place plus forte laissée à la nature en milieu urbain, la biodiversité et la qualité de l'eau. Nous aurons l'occasion, notamment autour de la qualité de l'eau, je vois Robin Salecroix et Jean-Sébastien Guitton, d'y revenir dans les mois qui viennent parce que c'est pour nous un sujet de travail important.

Troisième point : le déploiement du vélo mais plus globalement des modes doux et des covoiturages. Si on veut inviter les gens à changer de mode de transport, il faut aussi pouvoir proposer des alternatives et des alternatives crédibles.

Ce sont donc près de 85 millions d'euros d'investissement qui vont être déployés pour soutenir des projets sur ces priorités et traduire les engagements que nous avons pris devant la convention. Nous avons pris un certain nombre d'engagements par les mots, c'est maintenant le moment de les traduire dans les actes, et là aussi je crois que ça a beaucoup de sens que nous soyons au rendez-vous.

Au total, le budget 2022 en investissement et en fonctionnement cumulés, c'est donc plus de 1,4 milliard d'euros. Je crois pouvoir dire que c'est un budget à la hauteur des enjeux auxquels nous faisons face. C'est aussi un budget, disons-le, qui reflète la bonne santé financière de la collectivité, et je veux saluer et remercier ici celles et ceux qui jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, suivent avec rigueur et attention la gestion de nos dépenses publiques.

Je terminerai par insister sur le soutien de la Métropole aux 24 Communes dans leur diversité puisque dès cette année, chers collègues, le nouveau pacte financier voté en décembre va produire ses effets. Le reversement et contributions pour les Communes représentent 25% des dépenses de fonctionnement. J'insiste sur ce chiffre parce que chacun pourra convenir qu'il est important, qu'il est conséquent. Là aussi c'est utile, ça a du sens. Ils augmentent donc de 9,6 millions d'euros, soit +8,9%.

Je m'en arrête là pour les chiffres. Je vais céder la parole à Pascal Bolo. Les derniers éléments indiqués viennent confirmer que notre Métropole se place parmi les Établissements Publics de Coopération Intercommunale les plus redistributifs de notre pays. C'est un choix, un choix politique, un choix stratégique, un choix je crois attendu par les maires dans la diversité de nos sensibilités, et c'est donc un choix que nous revendiquons à travers la présentation de ce budget primitif 2022.

Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci beaucoup Madame la Présidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Maires, chers collègues, comme vous venez de l'illustrer Madame la Présidente, quiconque aura suivi successivement les débats préalables aux élections municipales qui ont formé la majorité métropolitaine d'aujourd'hui, quiconque aura suivi les débats sur les investissements, quiconque aura suivi le Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons eu récemment, trouvera finalement bien peu d'informations nouvelles dans ce que je vais vous proposer, et juste une formalisation, une précision dans les chiffres de ce que nous avons annoncé, puisque ce budget est la traduction fidèle de nos engagements, de notre feuille de route, de la stratégie financière que nous avons adoptée et que nous avons explicitée à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, ainsi que d'ailleurs la programmation d'investissement qui aboutit aux chiffres que nous allons retrouver et que vous avez mentionnés, Madame la Présidente.

Alors, effectivement, ce budget, donc, c'est un effort conséquent en faveur des politiques publiques métropolitaines, avec un niveau d'investissement renforcé, nous l'avons dit, après les 2 milliards dépensés au précédent mandat par application d'une nouvelle stratégie financière définie en décembre dernier. Nous avons l'impulsion du mandat avec la déclinaison des actions du projet métropolitain et la mise en œuvre de notre feuille de route. Ces piliers, c'est la recherche d'égalité, c'est la transition écologique, ce sont les proximités, le dialogue et la transparence, l'alliance des territoires, l'innovation et l'expérimentation, tout ce qui peut faire une Métropole moderne, attractive, au service du bien vivre de chacun et de chacune de ses habitantes et habitants.

Notre stratégie financière, elle se fonde sur la qualité de la situation financière de notre établissement public intercommunal avec des marges de manœuvre préservées malgré les effets de la crise sanitaire – ça, c'était ce qu'a permis la stratégie financière du précédent mandat –, avec des objectifs financiers en 2022 qui sont évidemment la poursuite de la maîtrise des dépenses de gestion pour permettre de financer le projet métropolitain, préserver les équilibres financiers de la collectivité tout au long du mandat, et puis ce fort niveau d'investissement avec des réalisations concrètes du projet politique, avec non seulement des investissements, on va le voir, tout à fait considérables et on va le rappeler, mais également des actions en matière de fonctionnement, parce qu'une fois de plus je voudrais souligner qu'il n'y a pas l'investissement vertueux et le fonctionnement qui le serait moins.

Quand on crée un équipement, il faut l'animer, il faut le gérer. Quand on a des grands services urbains, et on va voir la part que prend l'eau, l'assainissement, le traitement des déchets dans notre budget, il faut naturellement des femmes et des hommes pour le faire fonctionner. Il faut des moyens matériels. Il faut des moyens immobiliers. Et donc, parfois cette opposition qu'on fait entre un investissement qui serait vertueux et un fonctionnement qui ne le serait pas, une partie de nos engagements tient aussi aux moyens que nous allons mettre en matière de fonctionnement.

Alors tout cela évidemment, il faudra le financer et nous pourrons le faire de manière finalement assez aisée pour aboutir à plus d'1 450 millions d'euros tous budgets confondus, soit 4,4 milliards d'euros d'augmentation par rapport à l'équivalent 2021, des recettes de fonctionnement qui vont être en hausse de 1,69 %, des dépenses de fonctionnement en hausse de 2,99% avec notamment la hausse des contributions aux Communes, Johanna vient d'en parler, une épargne nette conséquente de 82,4 millions d'euros malgré une baisse par rapport à 2021 très clairement, et la capacité de désendettement qui reste raisonnable à cinq ans au stade du budget prévisionnel 2022. Je pense que nous ferons un peu mieux au résultat 2022 puisque traditionnellement, le compte administratif de l'année précédente permet de diminuer les instructions d'emprunt et donc d'améliorer ce ratio de la capacité de désendettement.

Je souligne d'ores et déjà que, comme notre stratégie financière vise à ne pas dépasser les 10 ans tous budgets confondus de durée de désendettement à la fin du mandat, évidemment si nous étions déjà proches des 10 ans aujourd'hui nous serions mal partis. Mais naturellement et heureusement nous sommes à un niveau plus que raisonnable, à cinq ans, au niveau du BP.

Alors, la mise en œuvre du projet métropolitain, c'est 1 145 millions consacrés exclusivement aux politiques publiques métropolitaines, et nous ne serons pas surpris de constater qu'un tiers de cet effort budgétaire va en direction des mobilités, investissement et fonctionnement confondus, et que – je parlais des grands services urbains que sont la distribution de l'eau, l'assainissement, les déchets –, les deux ensemble font un quart de notre budget et on verra qu'il y a là des investissements tout à fait indispensables pour assurer la pérennité et la qualité de ce service, mais nous voyons également, et ce sera en augmentation tout à fait importante, que les politiques de nature, biodiversité, énergie, climat, représentent une part maintenant significative de notre budget global ainsi que la conciliation et les usages des espaces publics. On va retrouver là tout

ce qui concerne naturellement la proximité et dont Madame la Présidente vient de décrire un certain nombre d'exemples précis.

Nous ne faisons pas d'opposition entre les stratégies de développement métropolitaines globales et la qualité des services de proximité. Vous savez que nous avons un système tout à fait singulier de pôles de proximité qui reste particulièrement pertinent et qui reste particulièrement efficace grâce à l'engagement des femmes et des hommes qui composent ces services.

515,9 millions d'investissement au budget 2022, c'est dire que nous partons fort puisque le volume d'investissement est en hausse de 4,4% par rapport au BP 2021 – évidemment, conforme aux engagements pris pour ce mandat.

Je voudrais souligner que, alors que certaines voix se font entendre, pour dire: "Mais il faudrait aller moins vite, il faudrait faire moins, il faudrait être plus prudents!", très franchement il faut surtout être toujours ambitieux et nous sommes dans une période de relance. On se glorifie parfois d'une croissance qui atteindrait 7%, ce qui est évidemment une très bonne nouvelle même si c'est beaucoup du rattrapage par rapport à la récession que nous a fait connaître la crise sanitaire, mais ce dynamisme-là il doit être entretenu.

La commande publique a un rôle essentiel à jouer dans ces périodes et donc c'est pour ça que nous assumons parfaitement cette politique ambitieuse d'investissement, cette politique dynamique. Le moment n'est pas à se replier. Le moment n'est pas à la frilosité. Le moment est à l'accompagnement de la croissance et à l'accompagnement du dynamisme d'un territoire.

Nous n'allons pas, par notre budget, aller freiner un dynamisme des forces économiques de ce territoire qui est tout à fait remarquable, pour répondre à je ne sais quelques craintes infondées et qui ne reposeraient que sur la crainte de l'avenir, au moment où nous affrontons l'avenir de manière déterminée.

Les ouvertures d'autorisations de programmes vont illustrer ce que je viens de dire avec 86,4 millions sur la politique de l'eau, nous verrons un peu dans le détail, les mobilités 81 millions d'inscriptions nouvelles, la politique de la ville 75 millions, la politique de fabrique de la ville écologique et solidaire +65,7 millions, donc vous voyez là des montants tout à fait considérables, d'ouverture d'autorisations de programmes ou de compléments d'autorisations de programmes qui illustrent l'ambition dont je vous parlais à l'instant.

Évidemment, pour financer tout cela nous allons avoir recours à plusieurs leviers. Le premier levier auquel nous faisons appel, c'est la maîtrise de nos dépenses de gestion. Il est clair que nous allons devoir continuer à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, à maîtriser nos dépenses de structure pour arriver à dégager, à maintenir le taux d'épargne brute qui va nous permettre d'autofinancer une partie significative de nos investissements.

Et donc nous avons là une dette programmée car le réendettement, j'allais le dire, va faire aussi partie de notre stratégie et c'est un levier que nous allons évidemment appliquer. Nous l'avions dit, vous le voyez sur cette courbe, lors du dernier mandat qui était un mandat de stabilisation de la dette avec une légère remontée en 2020 puis en 2021. Nous allons continuer mais de manière modérée en 2022, avec une dette saine, sécurisée, diversifiée, un taux moyen qui reste exceptionnellement faible.

Nous espérons naturellement que le petit regain d'inflation que nous connaissons et qui pourrait être un peu plus durable qu'annoncé initialement ne se traduira pas par une remontée des taux d'intérêt. Nous avons heureusement une dette largement sécurisée à taux fixe sur des taux extrêmement performants, donc nous n'avons pas d'inquiétude à avoir sur ce sujet. Et nous pourrons toujours compter sur l'exceptionnelle compétence de nos fonctionnaires, de nos agents qui ont en charge la gestion dynamique de notre dette, qui saisissent chaque occasion d'en diminuer le coût, avec une dette au total de 1421 euros par habitant.

Le budget principal : 844 millions d'euros avec une épargne nette qui est en baisse et qui vient tout de même financer 15,5% des investissements, une capacité de désendettement, on le répète, contenue à cinq ans, avec un équilibre global que vous voyez à l'écran sur ces 844 millions.

Ils vont se répartir en recettes de fonctionnement, 570,8 millions d'euros, qui sont en baisse de 3,1% face à 2021, tout simplement parce que l'an dernier, nous avons affecté au BP 2021 une partie du versement transport aux politiques de mobilité comme la loi nous y autorise. Et c'était ainsi 34 millions de versement mobilité qui avaient été conservés au budget principal en 2021.

Ce ne sera pas possible, et c'est assez logique, pour le budget 2022, puisque le budget annexe des transports que nous verrons tout à l'heure va devoir assumer la montée en charge des investissements en matière de transports publics et de mobilité en général, et également va devoir assumer ce qui est une projection en baisse par rapport aux meilleures années des recettes du transport public puisque vous le savez, la fréquentation n'est pas revenue au niveau que nous avons connu – au niveau record, il faut bien le dire, que nous avons connu en 2019.

Donc des recettes tarifaires qui vont être en hausse modérée, une progression des recettes fiscales purement et simplement à taux constant, on parle là de la taxe foncière, de la cotisation foncière des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Nous n'avons plus beaucoup de marge de taux dans le système fiscal qui nous est aujourd'hui proposé – imposé par l'État, il faut bien le dire –, mais sur ces taxes-là, le levier fiscal ne sera pas actionné durant ce mandat et c'est sur les marges de manœuvre que nous nous sommes données lors du précédent mandat que nous allons pouvoir financer l'ensemble de nos projets avec une légère baisse des dotations de l'État, puisque vous savez que l'État a toujours tendance à changer les règles du jeu, à modifier ici ou là tel critère. Ici, ce sont des critères de péréquation qui nous sont plus défavorables – de manière modérée, il faut le dire.

Les ressources fiscales sont donc en hausse de 3,5% hors versement transport. C'est l'effet du dynamisme de notre territoire. La fiscalité ménages: 9 millions d'euros supplémentaires avec la TH remplacée par une part de TVA nationale, et la taxe foncière sur le bâti en hausse, donc non pas de taux mais de performance à 3,7%.

La fiscalité économique à 163 millions, c'est 2 millions en plus, hors versement mobilité, qu'en 2021 avec une Cotisation Foncière des Entreprises dont le rendement est en hausse de 5,1%, mais une CVAE en baisse de 8,1%. Vous savez que c'était attendu puisque c'est une taxe dont la performance est régie par ce qui se passe deux ans avant, et donc il est logique que l'année 2020 produise des effets négatifs en 2022. C'est l'effet évidemment de la crise sanitaire. Et donc le versement mobilité devrait être à 178,5 millions d'euros, entièrement affecté au budget annexe des transports en 2022, je viens de le dire.

Les taux de fiscalité seront inchangés pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, à 6,41%. Pour la taxe foncière sur le foncier non bâti, sur 4,88%. Le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, lui, va progresser parce que, nous le verrons tout à l'heure, nous allons avoir à assumer des investissements tout à fait importants sur notre politique des déchets, et puis les coûts de collecte, de tri et de recyclage pour lesquels nous devons être de plus en plus performants, et qui est un axe fort de notre politique en matière de transition écologique, nous obligera, pour équilibrer le budget annexe des déchets, à une augmentation de 0,45 point après trois points de baisse en 2015. Donc un taux de Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères qui s'établira à 7,95%. Enfin le taux de CFE inchangé est à 31,49%.

Les dotations de l'État, je vous le disais: une légère baisse avec une faible augmentation des compensations fiscales, la baisse de 1,6 million de la DGF et puis, la baisse de la compensation versement mobilité depuis 2021. Vous savez que l'État, je ne sais même plus en quelle année, avait décidé de relever de 9 à 11 salariés le seuil à partir duquel les entreprises étaient redevables du versement mobilité. Évidemment, les premières années, l'État, grand seigneur, a dit: "Mais nous compensons intégralement." et puis au bout d'un moment, comme d'habitude, la compensation baisse et là, depuis 2021, elle est en baisse de 50% et c'est évidemment le reste du budget qui doit assumer la différence.

Les autres recettes tarifaires en hausse de 1,7 million d'euros, la taxe de séjour en hausse extrêmement modérée, le soutien des partenaires qui va rester relativement stable, et avec une baisse des recettes d'exploitation qui est liée tout simplement à la crise sanitaire pour l'essentiel. Les dépenses de fonctionnement, frais financiers inclus, s'établissent à 452,2 millions d'euros sur ce budget principal, en hausse de 3,7 millions par rapport à 2021 soit 13,5 millions de plus hors subventions au budget annexe versé en 2021, puisque vous savez que nous avons dû équilibrer les budgets annexes par des subventions du budget principal, ce qui ne devrait pas être le cas en 2022.

Et donc la hausse est essentiellement due à l'application du nouveau pacte métropolitain de solidarité envers les Communes: +9,6 millions d'euros, et vous voyez 9,6 sur les 13,5 qui forment donc la totalité de l'augmentation.

Ce qui signifie qu'évidemment nos dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses de personnel, restent maîtrisées à 1,6% et que le reste de l'augmentation, il s'agit de l'impact en fonctionnement des dépenses qui sont rendues nécessaires par le dynamisme de la Métropole, parfois aussi par nos propres politiques, quand il faut entretenir plus d'espaces, quand il faut procéder au nettoyage d'espaces publics plus aménagés, quand il faut augmenter les moyens de l'assainissement, les moyens de la collecte des déchets, on l'a dit tout à l'heure évidemment.

Je vous dis des bêtises en même temps que je le dis parce qu'on est sur le budget principal donc ça ne l'impacte pas là. Il n'empêche que l'augmentation de la population conduit mécaniquement à une augmentation des services qui elle-même se traduit sur le plan budgétaire.

Les dépenses de personnel, je vous l'ai dit, en évolution de 1,6%: rien de notable à signaler. Nous entamons en 2022 une révision du régime indemnitaire qui était devenue nécessaire donc Aïcha Bassal conduit les négociations nécessaires. Elles ont débuté et nous en verrons les résultats ultérieurement.

Les dépenses des services publics, ce sont les Délégations de Service Public, les charges de production qui augmentent de 4,7 millions et puis les moyens des services qui, eux, régressent de 500 000 euros. Vous voyez qu'on tient tous ces budgets, on tient les choses, et les charges de structures patrimoniales seront stables à 26,9 millions d'euros.

Les subventions et contributions, c'est le soutien au mouvement associatif, c'est des subventions aux organismes privés et publics avec des contributions obligatoires à 35 millions d'euros qui vont baisser légèrement. Il s'agit là essentiellement de la réforme de notre contribution au Service départemental d'incendie et de secours. Et, je le répète, il n'y avait pas de subvention au budget annexe en 2022. Il y avait 24 millions de subventions au BP 2021 et donc en 2022 il n'y en aura pas.

Les contributions aux Communes, je n'y reviens pas même s'il faut toujours le souligner: 4,9 millions pour l'attribution de compensations, 1,9 pour la dotation de solidarité communautaire et les autres participations dont le fonds piscines, 4 millions d'euros, on voit bien le total qui fait 9,6 millions supplémentaires.

Les dépenses d'investissement, 323,3 millions d'euros sur ce budget principal, c'est un niveau similaire à 2021 qui est financé à 40 % par des recettes propres d'investissement et par l'épargne nette, et l'emprunt finance à 60 % ces investissements. Il s'agit donc bien de 323 millions pour les politiques publiques – vous voyez le petit diagramme, comment tout cela s'équilibre, avec une part significative d'autofinancement à 50,1 millions d'euros.

On voit de manière assez logique que le diagramme des dépenses d'équipement par politique publique ressemble beaucoup au diagramme des dépenses de l'ensemble du budget par politique publique. On a des équilibres qui sont à peu près similaires, je n'y insiste pas plus.

Nous avons des recettes d'investissement hors emprunt qui sont composées du FCTVA naturellement, des amendes de police qui nous reviennent pour 2 millions d'euros, la taxe d'aménagement 14 millions d'euros, et les subventions d'équipement de nos partenaires pour 34,1 millions d'euros. Nos partenaires qui peuvent être extrêmement variés: ça peut être le contrat de plan État Région, ça peut être l'Europe, ça peut être d'autres collectivités.

Les budgets annexes : nous allons commencer par le service public administratif qu'est le budget des déchets. Alors, j'en parlais tout à l'heure, des investissements à 11,4 millions d'euros en hausse de 7,5 % par rapport au BP 2021, c'est la réhabilitation vraiment nécessaire des déchetteries, de l'acquisition de véhicules pour 5,2 millions d'euros, des mobiliers de collecte, des conteneurs enterrés – tout cela, je vous l'ai dit, nécessite pour équilibrer le budget durablement d'avoir des recettes supplémentaires, et c'est la légère augmentation de la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères que nous allons proposer.

Le budget des transports collectifs, 349,1 millions d'euros, avec des recettes tarifaires en baisse de près de 65 millions qui prennent en compte certes la gratuité le week-end et la baisse des abonnements, mais aussi les problématiques de fréquentation, des investissements évidemment soutenus, puisque nous allons avoir en 2022 des renouvellements de flotte de bus pour 28,5 millions, le début des travaux des CETEX de la Babinière pour 11,2 millions et les nouvelles rames de tramway qui trouveront leur garage et leur entretien pour 22,5 millions d'euros.

Nous ouvrons de nouvelles autorisations de programmes avec 54,5 millions d'euros dont le CETEX Babinière, la rénovation de la ligne 1 entre Médiathèque et Gare-Maritime, alors c'est toute la ligne 1 entre Médiathèque et Gare-Maritime, il n'est pas question de s'interrompre devant je ne sais quel pont pour je ne sais quelle raison, et puis les nouvelles lignes de tramway et le prolongement vers Atout Sud pour 20 millions d'euros. Ce sont les autorisations de programmes, c'est là aussi la déclinaison logique de ce que nous avons annoncé en la matière comme développement de notre réseau de transports publics.

Le budget annexe de l'eau à 122,9 millions d'euros avec des investissements liés à la modernisation de l'usine d'eau potable pour 8,3 millions d'euros, avec la sécurisation de la station de pompage de Mauves, et puis des travaux neufs et de gros entretien de production, l'extension et le renouvellement des réseaux de distribution pour 10 millions d'euros.

Le budget de l'assainissement, 74,7 millions d'euros, avec des investissements conséquents, 36,1 millions d'euros, liés pour beaucoup, pour la moitié à peu près, à la réhabilitation et l'extension de la collecte et de transfert, et aux infrastructures d'exploitation et de traitement. C'est plus de la moitié de ces investissements qui sont évidemment nécessaires pour assurer la pérennité et la solidité et la fiabilité de nos réseaux.

Le budget annexe du stationnement avec 10 millions, presque 11 millions d'investissement, avec le pôle d'échange multimodal de la gare Nord, le parking de l'École de design, des P + R qui constituent l'essentiel avec évidemment des recettes tarifaires en baisse, qui reflètent la baisse de fréquentation des parkings que nous constatons depuis la crise sanitaire, et les choses évidemment reviennent j'allais dire à la normale assez lentement puisque naturellement, et c'est probablement la même chose, l'augmentation du télétravail fait que nos parkings peuvent être

moins fréquentés et que notamment des gens qui viennent de l'extérieur sont également moins nombreux.

Les locaux industriels et commerciaux à 1,4 million d'euros, c'est le plus petit de nos budgets annexes avec des recettes d'investissement et des recettes de fonctionnement d'un total de 1,4 million d'euros. On a quelques petites opérations notamment d'entretien des immeubles à finalité économique qui sont dans ce budget.

Voilà, Madame la Présidente, mes chers collègues. Je suis arrivé au bout de cette présentation. Je n'ai pas voulu l'alourdir et l'allonger avec le catalogue tout à fait impressionnant des investissements par politique publique que nous allons réaliser en 2022, mais je crois pouvoir vous dire que nous pouvons d'ores et déjà par avance remercier l'ensemble des services de l'ensemble des départements de notre Métropole, parce qu'avec ce niveau d'investissement tout à fait considérable, budget principal et budgets annexes confondus, il va falloir que nos services soient en capacité de produire, et lorsque nous avons établi notre Programmation Pluriannuelle d'Investissement, la difficulté au bout du compte aura été presque plus de se limiter à la capacité de production de nos services que de trouver les ressources financières nécessaires.

Je ne saurais terminer cette présentation sans remercier d'une part la direction des finances de Nantes Métropole, Pascal Lamanda, Athénaïs Lalande qui vient de nous rejoindre, Anne Lesenne qui a fait un travail tout à fait considérable dans cette période d'intérim, et puis également je voudrais vous remercier chers collègues vice-présidents, pour la compréhension dont vous avez fait preuve au moment de l'établissement de ce budget. Les arbitrages sont toujours des choses difficiles.

Nous avons dans les cartons de quoi faire encore plus d'investissement mais ça n'aurait pas été raisonnable, eu égard notamment aux capacités de production de notre service, mais je voudrais vous remercier de votre collaboration, de votre coopération et de votre sens des responsabilités qui nous permet donc de présenter ce budget qui concilie ambition et souci permanent des équilibres financiers de notre établissement public, parce que je le dis souvent: une bonne gestion, c'est la garantie de la pérennisation du haut niveau de service public auquel les habitants de nos 24 communes sont en droit de bénéficier.

Voilà, merci Madame la Présidente, merci mes chers collègues.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais donc ouvrir le débat. Je vous invite, comme nous en avons maintenant collectivement l'habitude, à solliciter les prises de parole via le chat. J'ai d'ores et déjà une demande de prise de parole d'Alain Vey.»

M. Vey : « Madame la Présidente, bonjour, et bonjour à tous les collègues. Ma demande de parole était préalable à celle de Pascal Bolo. C'était simplement par non pas taquinerie mais par plaisanterie d'indiquer qu'au regard de l'exposé que vous aviez fait, qui était long et complet, il était inutile d'avoir un exposé de Pascal Bolo, qu'il fallait passer directement au vote – mais ça n'a plus de sens puisqu'on a entendu l'exposé brillant de notre collègue Pascal Bolo, donc ça n'a pas de sens par rapport à ma demande d'intervention qui était préalable à l'intervention de Pascal. Merci Madame. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, alors nous votons aujourd'hui un budget offensif pour préparer notre territoire aux mutations de la décennie à venir, Pascal Bolo l'a présenté et vous, Johanna Rolland, vous l'avez souligné aussi en introduction.

Alors, face à l'urgence écologique et sociale, notre position est claire. Ce qui coûte cher c'est l'inaction et ce budget en est la preuve, avec un haut niveau d'investissement, 516 millions d'euros. Pour soutenir ces investissements, on assume d'avoir recours à l'emprunt mais aussi d'augmenter certaines taxes ou d'en créer pour financer directement des politiques publiques indispensables, indispensables à la résilience de notre territoire et à la qualité de vie de ses habitants.

D'abord la prévention des risques d'inondation avec la GEMAPI, et puis bien sûr aussi la TOM, l'augmentation de la TOM qui va nous permettre d'améliorer le prélèvement et le traitement des ordures ménagères, ou en tout cas d'équilibrer les budgets pour pouvoir y parvenir.

Alors, parce que nous n'avons pas d'autre choix, nous devons investir maintenant pour protéger notre territoire et surtout le préparer pour demain. Des investissements ne peuvent pas être décalés. Décaler ces investissements reviendrait tout simplement à ne pas assumer nos responsabilités et à ne pas respecter nos engagements.

Alors, je me permets aussi de rappeler la nécessité de mettre en place rapidement un budget vert pour notre Métropole, c'est-à-dire une évaluation intégrale sur nos actions, qui passe au crible

toute notre ligne budgétaire via l'impact climat. Ça veut dire que ce budget vert pourra être un outil d'aide à décision, une boussole qui nous permettra de tendre vers la neutralité carbone et d'assurer que les marqueurs de notre mandat, qui sont la transition écologique et la justice sociale, soient respectés et progressent dans chacune des lignes de notre budget.

Alors, pour illustrer mes propos, je prendrai un exemple concret comme celui des mobilités. Il s'agit là du premier poste de dépenses de la collectivité et c'est un véritable levier pour lutter contre le changement climatique. C'est un outil comme le budget vert qui nous permettrait de vérifier, de valider que nos choix d'investissement sur ces mobilités correspondent aux trajectoires de lutte contre le changement climatique. Par exemple, investir dans les transports en commun, les mobilités douces, sera toujours considéré comme vert par ce type de budget. En revanche, on ne sera pas dans ce cas quand on décidera d'investir ou quand on décide d'investir dans le développement de nouvelles routes, qu'il s'agisse de nouveaux franchissements de Loire ou de travaux d'aménagements, ou de parkings, ou même aussi de nouvelles voies sur le périphérique. Car ces investissements ne seront jamais satisfaisants au regard des enjeux climatiques.

Nous sommes à un moment de bascule où l'impact carbone est trop important pour justifier ce type de projet. Et d'autant plus, prendre en compte le climat dans nos différentes lignes budgétaires, bien sûr ça bénéficie au climat mais pas seulement. C'est aussi des choix qui vont impacter la santé, l'égalité mais plus largement la qualité de vie des habitants. Et vous l'avez rappelé Madame la Présidente, ces choix enclenchent de lourds changements de modèle qui répondent aussi à une demande forte des habitants via la voix de la Convention citoyenne. Donc sur ce budget 2022 et dans chacun des budgets des années à venir, nous aurons cette exigence de justice climatique et sociale. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Marlène Collineau. »

M^{me} Collineau : « Bonjour. Merci de me passer la parole.

Le vote du budget est un élément essentiel pour le territoire donc pour la population. C'est par là que j'aimerais commencer puisqu'il est une traduction en actions concrètes de nos engagements pris devant les électeurs.

Pour le groupe Gauche citoyenne, le souligner en préambule c'est important parce que la période que traverse notre démocratie, à tous les niveaux, elle est difficile, elle est agitée. Nous sommes à quelques semaines d'échéances électorales majeures et nous ne pouvons expliquer la forte progression des intentions d'abstention uniquement par la crise sanitaire et sociale. Nous pensons que ces intentions d'abstention illustrent – et c'est terrifiant, je vais le dire comme ça – l'indifférence. L'indifférence, elle a de multiples causes sans doute, mais nous pensons que le triste spectacle offert par la vie politique parfois – une partie de la vie politique – contribue à l'alimenter.

Le contexte électoral peut exacerber les postures, les concurrence. L'outrance parasite parfois les échanges et des nuances sont érigées en clivages. Et s'il est évidemment nécessaire, ça, en démocratie, de s'opposer, de faire vivre tous les points de vue, nous voulons réaffirmer ici la nécessité d'un débat politique sincère, cohérent et respectueux.

Nous exerçons chacune et chacun nos mandats dans le cadre de la représentation. Nous représentons la population, leur volonté s'exprime à travers notre mandat. Et si au sein de ce Conseil, du Conseil métropolitain, nous ne sommes pas élus au suffrage universel direct, ce que notre groupe regrette, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous avons un objectif: tenir nos mandats donc porter un projet politique conforme à l'expression de la majorité.

Ce budget proposé reprend – et si c'est heureux, c'est nécessaire de le souligner – les éléments du Débat d'Orientations Budgétaires. Il est également fidèle aux orientations fortes de la majorité politique de gauche – Johanna Rolland a commencé par là en préambule – rassemblée autour de ses fondamentaux : l'égalité, la transition écologique.

Alors, évidemment et sans refaire la présentation de Pascal Bolo, je souhaitais insister sur deux piliers qui illustrent le cap de l'égalité d'une part, et l'ambition écologique d'autre part.

Le premier, l'égalité, c'est la politique de la ville. Les plus attentifs d'entre vous auront peut-être remarqué, l'ensemble des élus de notre groupe Gauche citoyenne est issu de communes où se trouvent des QPV, Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, selon la nomenclature officielle. Des "quartiers populaires", comme on les appelle communément. Des quartiers qui concentrent la pauvreté, qui concentrent les difficultés sociales et aussi qui accueillent une population plus jeune que la moyenne – Nantes, Saint-Herblain, Rezé.

L'argent mis dans les QPV, c'est un choix univoque d'investissement. C'est le moyen de construire une Métropole pour tous, où chacune et chacun trouve sa place, un logement, des transports, un emploi, des commerces, des gymnases, de la santé en bas de chez soi. Et j'ouvre

une parenthèse pour simplement me féliciter de l'ouverture de la maison de santé à Bellevue en janvier. C'est là une illustration concrète de ce que peut faire une Métropole, et j'en profite pour saluer les professionnels de santé qui s'y investissent.

Notre majorité politique fait le choix d'investir massivement dans des quartiers où la population en a besoin. Elle investit notamment dans les quartiers qui ne bénéficient pas aujourd'hui d'un financement de l'ANRU est une nécessité, dans une France où – et le dernier rapport d'Oxfam le rappelait – les cinq premières fortunes de France ont doublé leur richesse depuis le début de la pandémie et où ces mêmes cinq premières fortunes de France possèdent à elles seules autant que les 40 % les plus pauvres.

Le budget traduit notre volonté et prend en compte les besoins nouveaux. Les crédits d'investissement sont en augmentation et l'enveloppe budgétaire augmente de plus de 75 millions d'euros sur ce poste, accompagnant ainsi des projets concrets qui changent le quotidien des habitants – et des habitants, j'allais dire, les plus malmenés d'entre nous.

Le second point, c'est l'engagement en faveur de l'écologie. Cet engagement revêt évidemment des dimensions très variées : santé, urbanisme, eau, déchets, sobriété numérique ou foncière... Là encore, le budget de la Métropole est au rendez-vous, avec notamment un renforcement des moyens consacrés à la mobilité. Notamment, il s'agit d'améliorer les déplacements à vélo, à pied, et de faciliter le développement du covoiturage.

Mais surtout, il s'agit d'étendre le réseau de transports en commun, tout en adaptant ou remplaçant le matériel et les véhicules. Nous sommes convaincus que les transports en commun sont la clé pour accompagner les habitants à privilégier – chaque fois que c'est possible – des modes de transports moins polluants, et, je me permets ce petit commentaire, mais souvent moins stressants et – cerise sur le gâteau – souvent moins chers. C'est bon pour la planète, bon pour la santé et bon pour le portefeuille.

Voilà une illustration concrète. Je pourrais aussi citer l'aide apportée à la réhabilitation énergétique des logements du parc social et des logements privés, qui permet de faire baisser les factures d'énergie – ce qui, vu l'actualité, est absolument nécessaire. C'est bénéfique pour l'environnement et c'est bénéfique pour le pouvoir d'achat.

Ce budget, c'est un budget qui propose un compromis social et environnemental, améliorer la vie en définissant le monde, la métropole dans laquelle on souhaite vivre, en concentrant l'effort collectif dans la réduction des inégalités et la réduction des impacts environnementaux.

Pour finir, elle territoire métropolitain est dynamique, accueillant – ça a été dit par Pascal Bolo. La collectivité Nantes Métropole, elle tire profit de ce dynamisme économique et des ressources que cela rapporte : recettes tarifaires en hausse, progression des recettes fiscales à taux constant.

Au travers du budget, nous mettons le paquet au service d'une orientation assumée, partagée par une majorité de gauche, plurielle, afin de relever les défis sociaux et écologiques.

Nous, élus du groupe Gauche citoyenne, aimerions que cette capacité à accorder des enjeux politiques majeurs puisse, dans la période, servir d'exemple à d'autres – notamment dans la préparation des échéances électorales que j'évoquais en introduction.

C'est ce qu'attend la population : lier les enjeux sociaux, écologiques et démocratiques. C'est aussi ce qu'une part importante de l'électorat de gauche, et j'en terminerai là, a à sa manière, lucide et exigeante, exprimé voilà quelques jours. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste un très rapide mot puisque Marlène Collineau, à raison, a évoqué dans son intervention les différents Quartiers Politique de la Ville dans les différentes communes de la métropole, et a rappelé leurs difficultés et les questions de pauvreté, notamment, qui sont trop présentes.

Je voudrais saluer le fait que dans ces quartiers, on y retrouve aussi des hommes et des femmes engagés, et des jeunes pleins de talent. Je le dis parce qu'on a une petite actualité toute récente : un groupe de jeunes de Bellevue a été, pas plus tard qu'hier, salué par le consul de France aux États-Unis puisqu'ils ont avec une association de Bellevue obtenu une formation liée à un processus spécifique d'Harvard. Je voulais les saluer publiquement devant vous ce matin parce qu'on parle de nos quartiers quand les choses ne vont pas, je crois qu'il faut aussi en parler quand les choses vont bien. Nos quartiers sont aussi pleins de talent et de potentiel.

Je prends l'exemple de ces jeunes pour dire qu'il y a aussi des hommes et des femmes à accompagner positivement dans ces quartiers, donc merci à Marlène Collineau d'avoir attiré notre attention collective sur la part importante en effet que notre budget va consacrer aux enjeux dits "politique de la ville".

Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Bon, le budget effectivement on a eu un débat important et intéressant au moment du Débat d'Orientations Budgétaires. On a ici sa traduction assez peu étonnante.

Je vous ai écoutée avec attention, Madame la Présidente. J'ai bien noté un certain nombre de caps que vous aviez fixés. J'ai été néanmoins étonné de ne pas vous entendre évoquer dans votre intervention liminaire la question de la fiscalité. C'est vrai que cette décision d'augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne figurait pas dans votre programme, dans vos engagements de campagne avec vos collègues de gauche de la Métropole, mais je pense que ça mériterait néanmoins d'être assumé. Vous savez, je dis souvent que les mots ont un sens, mais je crois que les silences et les non-dits aussi.

Et dans sa présentation, Pascal Bolo a parlé longuement, avec passion, comme toujours. Il a quand même mis 25 minutes avant d'aborder l'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il ne le présente pas comme ça d'ailleurs, il dit: "l'évolution de la taxe". C'est intéressant. Et puis pour une fois il a parlé d'évolution en points et pas en pourcentage. C'est toujours intéressant aussi, la manière dont on présente les choses. Pour que les choses soient claires : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères va donc augmenter de 6%.

Mais ce qui est intéressant dans le débat qu'on a eu jusqu'à présent, c'est que, effectivement, je crois qu'il y a une différence entre la droite et la gauche, entre la droite et le centre, et la gauche et l'extrême gauche. Et je crois que ce budget en est une forme de traduction.

Vous avez fixé un niveau de dépenses sur le mandat avec une volonté de passer de 1,9 milliard d'euros d'investissement sous le mandat précédent à 3,2 milliards d'euros, et partant de ce niveau de dépenses, vous avez décidé de voir comment vous étiez en capacité de les financer. Et moi, ce que je constate, c'est que dans les collectivités gérées par la droite et le centre, on fonctionne différemment. On regarde quels sont nos moyens, quelles sont nos marges de manœuvre et ensuite on fixe le niveau de dépenses, parce qu'il faut évidemment à un moment donné, comme le font nos concitoyens, faire des choix, fixer des priorités et fixer un cap.

Alors, pour financer cette augmentation des dépenses, vous allez augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – qui a une particularité, il faut aussi peut-être le dire, c'est qu'elle est payée par l'ensemble des habitants des 24 communes de la métropole, qu'ils soient propriétaires ou locataires, riches ou pauvres. Lorsqu'on porte un discours sur la solidarité, sur l'équité, sur le pouvoir d'achat, il me semble qu'il y a ici une traduction concrète, une différence entre des engagements nationaux, des discours et des actes au niveau local.

Vous allez non seulement augmenter les impôts, mais il faut aussi que nos concitoyens sachent que l'année prochaine, ils verront un nouvel impôt apparaître, la taxe GEMAPI. Augmentation en 2022, nouvel impôt en 2023, augmentation du recours à l'emprunt, augmentation des tarifs divers et variés au niveau métropolitain comme au niveau municipal, et j'ai là aussi observé qu'il y avait une sorte de constance, au moins on peut vous l'accorder, dans les collectivités, dans les communes de gauche de la métropole qui ont décidé... Je n'ai pas eu le temps de regarder tout le monde mais j'ai vu qu'Orvault augmentait aussi ses impôts locaux, que La Chapelle-sur-Erdre les augmentait également, et j'ai pu constater que nos collègues maires de la droite et du centre partageaient, eux, sur une stabilité fiscale.

Et la conséquence, c'est que la situation budgétaire de notre collectivité va se dégrader. Alors, c'est vrai que notre situation aujourd'hui elle est saine, elle est solide et elle permet d'avancer parce que nous bénéficions d'un dynamisme, qu'il y a eu une politique active de désendettement et de gestion de la dette sous le mandat précédent, ça je le reconnais totalement, mais on va avoir une dégradation, la capacité de désendettement va passer de quatre à dix ans sur le mandat alors qu'on nous expliquait, Pascal Bolo nous expliquait sous le mandat précédent, que le seuil de huit années était un seuil à ne surtout pas dépasser. Ce qui veut dire que les vérités d'hier ne sont pas les vérités d'aujourd'hui et que malheureusement, un peu comme l'État, vous décidez de reporter les investissements que vous faites sur les générations futures, sur nos enfants.

Alors, tout ça explique sans doute le désamour des Français pour le Parti socialiste. Quand Anne Hidalgo fait du pouvoir d'achat l'alpha et l'oméga de sa campagne présidentielle, son équipe de France des maires, dont vous êtes la capitaine Madame la Présidente, décide d'augmenter les impôts, ce qui explique sans doute que Madame Hidalgo soit à 3% dans les sondages et que même dans la primaire populaire, réservée aux sympathisants et aux électeurs de gauche, elle n'arrive qu'en cinquième position.

Et je rejoins et je partage le constat de Marlène Collineau: une partie de la classe politique, à gauche notamment, offre un bien triste spectacle à notre population.

Donc nous, vous le savez, il y a un certain nombre d'investissements, d'opérations, de projets que vous portez, avec lesquels nous sommes en désaccord. Nous allons rester en désaccord sur ces projets. Je ne reviens pas sur les questions et sur les projets que vous portez, notamment dans le

domaine des mobilités, qui est pourtant un enjeu majeur pour la Métropole, mais je crois que c'est important qu'on se dise aussi que les financements publics que nous mettons sur la question des mobilités, il faut qu'ils soient équilibrés, ces financements.

Or on voit bien, et c'est la Chambre Régionale des Comptes qui le dit, que le contrat de DSP qui lie la Métropole à la SEMITAN est défavorable aux finances de la Métropole, que c'est le président de la SEMITAN Pascal Bolo qui a gagné la négociation face au vice-président aux finances Pascal Bolo, avec une offre déposée par la DSP, par la SEMITAN, qui est insuffisamment sincère. Chacun connaît ici la manière dont la cour, la Chambre Régionale des Comptes s'exprime. Pour qu'elle écrive "insuffisamment sincère", c'est que ces reproches sont quand même assez forts.

L'absence de la concurrence et puis la nécessité, comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, de revoir les investissements parce que notamment un certain nombre de projets ne sont pas finançables en l'état, notamment du fait de la décision à laquelle nous étions opposés, de la gratuité le week-end.

J'en termine en redisant qu'il y a un vrai souci de gouvernance sur la SEMITAN, qui est bien, j'ai aperçu Pascal Bolo pointer le bout de sa tête, mais, oui, il y a un souci de gouvernance avec un Conseil d'administration qui n'est pas assez renouvelé et avec un vrai sujet sur les jetons de présence qui sont très élevés, comme l'indique la Chambre Régionale des Comptes, notamment pour son président, alors que d'autres sociétés de ce type n'accordent pas de jetons de présence à leurs administrateurs. Donc il y a un vrai sujet ici pour apporter de la transparence et pour faire en sorte que la Métropole puisse continuer à porter des projets de mobilité. Ça nécessite de faire des choix, ça nécessite de maîtriser les budgets des différentes opérations qui sont portées, parce qu'on va encore le voir dans ce Conseil métropolitain : beaucoup de budgets vont déraiper. Et de faire des choix.

Eh bien, nous allons continuer à porter nos choix et notre vision et donc vous l'aurez deviné, nous voterons contre ce budget, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous.

Eh oui, Monsieur Bainvel, je suis d'accord avec vous sur un point : il y a bien une différence entre la gauche et la droite. Et la différence c'est que nous, nous partons des besoins pour anticiper l'avenir. C'est une réalité. Et quand je vous entends dénoncer le réendettement raisonnable de la Métropole, eh bien je vous le dis : à gauche, nous préférons la dette raisonnable et planifiée aux déficits de services publics qui seraient de véritables dettes grises et des bombes à retardement qui priveraient nos concitoyens et nos enfants de tant de services publics demain.

Donc oui, il y a une différence entre la gauche et la droite. Et puis la différence, c'est que nous assumons les dépenses comme le volet des recettes. C'est aussi ça, la différence entre une gauche responsable et la droite minoritaire dans cette assemblée.

Et puis nous assumons effectivement que dans le cadre des débats nationaux qui se déploient aujourd'hui, que l'ensemble des candidats à gauche parlent des enjeux de pouvoir d'achat, d'emploi, de service public. Ce sont des sujets clés pour les Françaises et les Français. Je vous invite à regarder attentivement ce qui se passe dans le département, avec les grèves multiples dans les entreprises, les salariés qui se mobilisent dans la rue pour les enjeux de pouvoir d'achat, de salaire – encore récemment chez Tipiak, chez Candia – et, oui, donc, nous partons des vrais problèmes et de la réalité. J'espère que vous en ferez autant dans le cadre de la campagne.

Mais pour en venir au sujet du budget, et n'en déplaise à Monsieur Bainvel, il nous est proposé de l'adopter, et ce budget porte en lui des ambitions fortes pour nos concitoyens, notre Métropole, et pour les Communes qui la composent. Il est la traduction politique du projet de notre majorité de gauche, de notre vision d'une Métropole des projets et de la coopération.

C'est de nouveau dans un contexte d'ailleurs exceptionnel de crise sanitaire qu'il nous est proposé d'adopter celui-ci. Les moyens importants mobilisés ces deux dernières années pour faire face aux conséquences financières du COVID ont contribué sans nul doute à protéger les populations et les entreprises du territoire.

Dans le même temps, nous avons continué à investir, à garantir la continuité des services publics locaux, à maîtriser nos équilibres financiers qui nous permettent de présenter une situation saine et des investissements en 2022 atteignant les 515 millions d'euros avec un endettement, je le disais, tout à fait maîtrisé. Permettez-moi de souligner l'effort considérable consenti en termes d'investissement puisque notre PPI passe de 2 milliards d'euros dans le précédent mandat à 3,2 pour celui-ci.

Par-delà ces chiffres élevés, cet effort est un véritable plan de relance local au service du territoire, de ses habitants et de son tissu économique. Ces enveloppes budgétaires vont se

concrétiser en nouveaux équipements pour nos transports publics, nouvelles infrastructures, l'adaptation de nos grands services urbains aux défis du changement climatique, et dans la politique que je suis, par un doublement des crédits: la livraison des travaux de l'usine de l'eau, la croissance du taux de renouvellement de nos réseaux d'eau potable et d'assainissement. En bref, des projets concrets pour nos habitants, bons pour eux et bons pour notre environnement.

Quant à eux, les 9 millions d'euros supplémentaires redistribués aux Communes à travers le pacte financier de solidarité illustrent notre vision d'une Métropole au service de ses 24 Communes. Une Métropole, je le disais, qui investit pour des projets structurants est une Métropole qui prépare l'avenir et avance des solutions locales aux enjeux sociaux et climatiques.

Bien sûr, nous devons faire des choix budgétaires et utiliser les leviers à notre disposition pour atteindre nos objectifs et réaliser nos projets. Nous faisons ainsi le choix assumé après plusieurs années de stagnation et de baisse d'augmenter de manière responsable la TEOM au niveau métropolitain pour assurer les investissements nécessaires pour répondre aux besoins.

Dans la pratique, vous le voyez, nous finançons essentiellement nos mesures par le dynamisme économique et démographique de notre territoire et par le recours à l'emprunt sûr et à taux bas. Il est vrai que cette stratégie entre en collision avec bien des orientations du Gouvernement qui ne prend assurément pas la mesure de la crise sociale actuelle. Les satisfecit permanents ne peuvent en effet masquer le fait que la France devient un pays de salaires bas et de contrats précaires, où même les droits des chômeurs sont rabotés, tandis qu'une minorité accumule des profits.

Un nombre, mes chers collègues, l'illustre : 173 milliards. Il s'agit de l'augmentation de la fortune des cinq plus riches Français entre 2020 et 2021. Illustration criante s'il en est de la hausse intolérable des inégalités, alors que tant de nos concitoyens ont des difficultés à boucler les fins de mois. Avec la majorité de La République En Marche, l'argent ne ruisselle pas, il s'évapore des porte-monnaie.

Pour terminer, permettez-moi de revenir sur la situation faite par l'État aux EPCI, aux collectivités, qui est alarmante à plus d'un titre. Notamment lorsque l'État nous prive de 50% de la compensation de la baisse du versement transport, diminue la DGF de 1,6million d'euros, et à travers la dernière réforme nous reprend le levier fiscal de la taxe d'habitation. Pourtant, dans le cadre du plan de relance européen et national, les collectivités peuvent être des acteurs majeurs. C'est ce que nous entendons être à travers le budget présenté.

Le Groupe communiste et républicain réaffirme donc son approbation du budget proposé tout en attirant l'attention de l'assemblée sur notre capacité à le réaliser. Il nous faudra veiller plus que jamais à ce que nos agents soient suffisamment nombreux, bien formés et bien rémunérés pour mettre en œuvre et réaliser nos politiques publiques. Sans ces artisans du quotidien de notre projet politique, rien ne serait en effet possible. Je vous remercie, mes chers collègues, de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci Madame la Présidente. Je remercie évidemment en premier lieu Pascal Bolo pour ce travail et évidemment les services qui ont contribué à préparer ce budget. Alors, évidemment je trouve que ces débats, là, depuis tout à l'heure, entre celui qui s'estimera le plus de gauche ou le plus de droite est franchement ridicule.

Ce que veulent les Français et les Françaises et les habitants de la Métropole, c'est surtout de l'efficacité, du résultat et effectivement de l'investissement pour l'avenir de notre territoire. Du résultat et de l'efficacité, c'est d'ailleurs... Ce sont des chiffres que je veux rappeler, c'est actuellement 7 % de croissance du PIB en 2021, un chômage qui recule de près de 13% en 2021, qui est le plus bas depuis 10 ans, et une France aussi qui est la première destination des investissements étrangers en Europe. Ça, je tiens évidemment à le rappeler. Ça, c'est du résultat et on arrête de débattre sur gauche, droite, ce qui ne signifie plus grand-chose en réalité pour une grande majorité silencieuse.

Alors, j'entends déjà évidemment mes collègues les plus radicaux contester ces résultats par la hausse des prix de l'énergie sans hausse de salaire, par la précarisation accrue des ménages les plus pauvres. Alors je leur réponds par avance que, quand l'économie repart, la contrepartie évidente est la hausse de l'inflation évidemment et de la pression du pouvoir d'achat, mais que les salaires vont augmenter sous peu puisque les négociations de branches sont actuellement en cours.

Mais c'est aussi une responsabilité collective de ne pas accroître la fiscalité et de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des Français et des habitants de notre métropole.

Alors, l'État met en place de nombreuses mesures pour redonner du pouvoir d'achat. On a évidemment l'exemple de la taxe d'habitation que je rappelle assez régulièrement, qui représente

un gain de 1 772 euros par foyer en Loire-Atlantique, suppression qui vous est évidemment intégralement compensée, et d'ailleurs le ministre des Comptes publics Olivier Dussopt vient d'annoncer une compensation supplémentaire aux intercommunalités par de la TVA. Grâce à la reprise économique évidemment qui donnera plus de recettes, et ça vous nous l'avez dit Monsieur Bolo évidemment, on dégage plus de recettes grâce à l'arrivée des entreprises et la fiscalité locale de ces entreprises.

Alors il y a aussi la hausse du chèque énergie, la prime d'activité pour les jeunes actifs, le Ségur de la santé qui revalorise comme jamais auparavant les salaires des personnels soignants, le minimum retraite pour les agriculteurs, les salaires des enseignants en début de carrière, la hausse du SMIC en 2021, bref, beaucoup de mesures qui vont permettre dans l'avenir de pouvoir compenser cette perte de pouvoir d'achat actuelle.

Ainsi, à l'heure où le président de la République augmente le pouvoir d'achat des Français, augmente vos marges de manœuvre pour cette période de reprise économique, il est donc incompréhensible que vous puissiez et que vous fassiez ce choix d'augmenter les taxes d'ordures ménagères et que vous recouriez à la taxe GEMAPI qui est nouvelle. Alors, ce sont des demandes d'adaptation que vous disiez d'ailleurs très clairement ne pas souhaiter lors du vote du précédent budget primitif, donc pourquoi ce revirement ?

Vous dites en plus dans votre présentation que vous percevez une progression de recettes fiscales de 2 millions d'euros à taux constant grâce à une vitalité du territoire, je le citais tout à l'heure, et la revalorisation des bases. Vous gagnez plus de recettes mais vous augmentez quand même indirectement l'impôt foncier. Votre incapacité à assumer cette augmentation par des taxes périphériques que nous avons déjà pointées lors du Débat d'Orientations Budgétaires occasionnera donc un vote de notre groupe contre la délibération suivante concernant les taux de fiscalité directe locale.

Vous faites aussi le choix d'augmenter la pression fiscale, certes de façon douce côté Métropole, mais cela s'ajoute à toutes les hausses des taxes, impôts votés à Nantes par votre majorité la semaine dernière.

Au final, c'est encore dans la même poche que vous prenez : dans celle des Nantaises et des Nantais, alors que vos recettes sont plus dynamiques, alors que le soutien de l'État n'a jamais été aussi important auprès des collectivités.

Alors, oui, force est de reconnaître que l'État a été aux côtés des salariés, des entreprises, des collectivités, et pour Nantes Métropole on va parler tout à l'heure du CRTE, c'est une très belle chose entre la Métropole et l'État, nous la voterons évidemment tout à l'heure. Ce sont des soutiens à la culture, à la transition écologique, à la solidarité. Ce sont aussi des subventions, entre autres à hauteur d'1,7 million d'euros pour le futur Arbre aux hérons qui je l'espère trouvera une issue, 400 millions d'euros supplémentaires pour le CHU, mais ce sont aussi des aides auprès des transports publics que le Premier ministre Jean Castex avait annoncées lors de sa venue lors du congrès France urbaine.

Alors oui, l'État s'engage, investit, soutient, accompagne les collectivités. Dans ce cadre, nous doutons pour autant de la capacité de la Métropole à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, étant au fait des régulières observations de la Chambre Régionale des Comptes en la matière.

Un exemple simple : vous recourez régulièrement au transfert de personnels entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole. Là où il y aurait du gain possible, il est automatiquement annulé par la création de nouveaux postes à la Ville. En conclusion, vous faites peser sur la solidarité métropolitaine vos augmentations de dépenses salariales de la Ville de Nantes.

Vous persistez également dans le recours plus important à l'emprunt et l'augmentation de l'endettement pour soutenir des investissements certes ambitieux que nous partageons pour certains, notamment ceux de la mobilité, le pacte financier métropolitain de solidarité et la transition écologique.

Alors, nous saluons évidemment dans le cadre de ce budget la hausse de près de 3 millions d'euros des subventions aux associations dont on peut souligner le courage et la vitalité particulièrement en cette période de crise sanitaire. Enfin, bref, vos choix budgétaires et la Chambre Régionale des Comptes vous a déjà rappelé votre manque de prudence et de rigueur tandis que les taux d'autofinancement des investissements ont continué de se dégrader depuis 2018 et vous prévoyez d'atteindre le seuil d'alerte de huit ans pour rembourser la dette.

Cet investissement d'ailleurs... on pourrait parler plus précisément des investissements mobilité et donc du rapport de la Cour Régionale des Comptes sur la SEMITAN. Ces investissements sont forts, cependant ce rapport cible quand même des finances qui ne sont pas stables, des choix qui ne sont pas bons.

Je rappellerai par exemple le choix de la gratuité des transports qui apporte une perte immense de financement. Le choix aussi politique d'un tramway sur le pont Anne-de-Bretagne: nous avons rencontré quelques personnes des syndicats de la SEMITAN hier qui nous signalent que

techniquement, c'est coûteux, c'est un investissement trop fort. On aurait dû faire autrement comme avec un busway.

Enfin bref, des choix qui entraînent des erreurs de politique publique et de budget pour cette structure, alors même qu'il y a je pense d'autres priorités qui sont toujours demandées par ces syndicats, un accompagnement à la sécurité, un accompagnement justement pour que le pilotage se fasse entre tous les acteurs concernés, un meilleur éclairage d'ailleurs des rues pour une meilleure sécurité, des ralentisseurs, et puis surtout un point important: la place des femmes dans les transports en commun. Il faut rappeler une forme de violence qui flambe pour ces femmes. Il y a des choses très simples à mettre en place et je pense que les budgets, les choix politiques devraient plutôt s'orienter vers ce type d'investissement.

Enfin bref, face à toutes ces inconnues et à un manque de rigueur global sur ces orientations budgétaires, nous avons décidé, notre groupe s'abstiendra sur ce budget. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Je voudrais juste revenir sur un point de votre intervention parce que je ne doute pas que Pascal Bolo aura à cœur de revenir sur la totalité des sujets. Je ne peux pas laisser dire sans réagir que le choix de la gratuité des transports en commun le week-end est un mauvais choix. D'ailleurs, je ne crois pas qu'il appartienne à la Cour des comptes dans sa responsabilité d'être sur un jugement d'opportunité de choix qui sont des choix politiques, des choix stratégiques et des choix assumés comme tels.

Première chose que je voulais dire sur ce sujet, c'est qu'il me semble que les citoyennes et les citoyens ont choisi ce projet. Vous le savez : cette mesure était une mesure phare du projet que nous avons présenté devant les habitants, et je peux vous dire que l'adhésion des citoyennes et des citoyens à cette mesure ne se démentit pas. Oui Madame Oppelt, je crois, moi, qu'à l'heure de l'urgence climatique, je crois moi que dans un moment où nos commerçants de centre-ville ont besoin d'être soutenus, je crois absolument que cette mesure est et demeure une belle mesure.

Vous l'avez vu : c'est une mesure qui commence à se développer dans plusieurs grandes métropoles françaises. Je pense vraiment que c'est le choix de l'avenir. Nous pouvons être en désaccord sur ce point, c'est la noblesse de la démocratie. Mais je crois que vous ne pouvez pas ni dire ni faire dire à d'autres que c'est un mauvais choix. Il était dans le contrat que nous avons présenté aux habitants au suffrage universel, et je suis absolument convaincue qu'il est un choix d'avenir qui continuera à se développer dans notre pays. Le monde bouge, les mutations sont à l'œuvre. On doit être agiles. C'est ce que nous faisons dans cette métropole.»

M^{me} la Présidente : Guillaume Richard. »

M. Richard : « Bon, on parle du budget. Le budget, c'est entre autres savoir pourquoi on dépense, comment on dépense, et savoir si on tient nos engagements sur les dépenses. C'est pour nous le socle de fonctionnement de notre collectivité et tout comme en finances, la question de la confiance est primordiale.

En ce sens, aujourd'hui nous pensions pouvoir débattre de la question de l'Arbre aux hérons et surtout sur sa mise en concurrence. J'aborde le sujet avec sérénité car je trouve pour ma part que l'œuvre proposée par François Delarozière est magnifique. L'univers est beau, la créativité est là, mais 52 millions d'euros contre les 33 prévus à l'origine, même en face d'une telle beauté, il y a de quoi surprendre les Nantais sur votre capacité à tenir les budgets.

Le budget, ce budget de 52 millions d'euros n'est pas mis en concurrence. Alors pour une très grande partie des activités de notre collectivité, il faut lancer un appel d'offres au-dessus de 20 000 euros et nous, élus, ayant signé la charte de déontologie, nous devons refuser chaque cadeau à plus de 50 euros, ce qui est tout à fait normal.

Mais c'est votre choix : pas d'appel d'offres, pas de mise en concurrence, et la loi le permet – sauf qu'il s'agit ici d'une création d'œuvre et pas d'un achat d'œuvre et que, avant 2008, il y avait une obligation de concurrence. Alors, une directive nous épargne maintenant cette fameuse mise en concurrence, sous condition d'être précis dans les termes du projet, comme d'ailleurs vous l'a demandé le préfet très récemment.

La mise en concurrence aurait permis de stimuler les esprits de nouveaux créateurs nantais. Elle aurait permis de dénicher les pépites créatrices qu'on ne finance pas aujourd'hui faute de mise en concurrence. Sur ce dossier, une fois de plus, je pense que vous êtes borderline.

Quelques éléments pour vous rappeler que votre position à notre goût n'est pas tenable. Pour obtenir un budget de la Région sur l'Arbre aux hérons, vous avez transformé la qualification culturelle du projet en projet d'aménagement urbain du Bas-Chantenay. Alors, si c'est l'aménagement urbain du Bas-Chantenay, de fait il y a appel d'offres. Et puis finalement, vous changez la destination juridique du projet en fonction de vos besoins financiers. Un coût culturel

donc pour éviter l'appel d'offres et un autre coût aménagement urbain pour capter les budgets de la Région.

Je ne crois pas que votre rôle soit d'être le juge culturel de la Ville. Il est au contraire, lorsqu'un tel budget est prévu, de mettre en concurrence les acteurs pour qu'on puisse avoir la chance de l'égalité à l'accès à la création culturelle. On souhaite que la culture se développe à Nantes et qu'elle ne se cantonne pas uniquement à vos choix personnels.

Dans trois minutes, je pense que vous sauterez de votre siège pour nous indiquer que la vieille droite n'aime pas la culture. Je vous épargne ce raccourci : j'aime ce projet. Je siège à l'opéra, je siège aux Folles Journées. Nous aimons la culture et nous souhaitons cette mise en concurrence justement parce que nous pensons que c'est un des piliers de la cohésion sociale de notre collectivité. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Deux, trois mots et je laisserai Fabrice Roussel compléter. D'abord je le dis pour celles et ceux qui nous suivent, puisque vous avez de manière un peu regrettable, cher Guillaume Richard, oublié de mentionner que vous étiez vous-même membre du groupe politique transpartisan que j'ai souhaité mettre en place sur ce sujet.

Un mot sur la méthode. Ce projet, je le dis, je le pense, est un projet important pour l'imaginaire de notre Métropole. Ce projet est un projet qui fédère puisqu'aujourd'hui, il a en effet le soutien de la Métropole, du Département, de la Région et de l'État. Ce projet est un projet important pour les acteurs économiques de notre territoire. Et ce projet, comme tout projet audacieux, comme tout projet nouveau, comme tout projet innovant, suscite des débats et des désaccords, y compris au sein de notre assemblée. Les positions des uns et des autres sont claires, connues, et évidemment respectées par les uns et par les autres.

En revanche, je veux redire ici la méthode qui est la mienne. Je veux redire ici la méthode qui est la nôtre.

Un : la sécurisation juridique de chacune des étapes. J'y reviendrai. Deux : le fait de poser dans le cadre du groupe politique transpartisan l'ensemble des éléments pour que le moment venu, chacun puisse, au moment du vote donc, prendre ses responsabilités.

Sur le sujet précis que vous évoquez, et vous le savez très bien, Monsieur Guillaume Richard, il y a deux étapes. Il y a eu une première étape où nous avons sollicité l'État sur la question du principe du montage juridique du projet. L'État en a validé le principe. Il y a d'ailleurs un courrier du préfet qui le mentionne et je crois même qu'en tant que membre du groupe politique transpartisan vous avez été destinataires de ce courrier.

Nous entrons maintenant dans une deuxième étape qui vise à finaliser les modalités, et c'est sur ce sujet que le dialogue avec l'État demeure. Les choses sont donc claires. Elles avancent étape après étape. Je respecte ici les positions des uns et des autres dans cette assemblée. Je crois, moi, qu'en démocratie, il est sain de pouvoir avoir des désaccords, qu'on peut faire ça dans un cadre apaisé, dans un cadre serein. En tout cas nous avançons, nous, sur ce projet avec rigueur, avec méthode et avec attention.

Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, tout d'abord puisque nous sommes sur le débat budgétaire, pour dire que je trouve les propos de Julien Bainvel sur les questions de fiscalité bien simplistes. Il n'y aurait que les Villes de gauche qui augmenteraient les impôts et les Villes de droite qui ne le feraient pas. Je vous invite à regarder ce qui s'est passé sur certaines communes du Pays de Retz, ou ce qui va se passer sur certaines communes d'Erdre et Gesvres cette année. Vous verrez que ce n'est pas une caractéristique politique qui forcément définit les questions d'augmentation de fiscalité. Et sur la TEOM, pareil, je vous invite à regarder ce qui se passe dans d'autres intercommunalités. Je crois qu'elles ne sont pas toutes de gauche. Donc je pense que là aussi, il faut savoir rester objectif.

Et puis, puisque vous êtes pour le pouvoir d'achat, moi je m'étonne que vous soyez contre la gratuité des transports collectifs.

Également, puisque j'ai entendu Madame Oppelt dire que finalement les Communes, les intercommunalités étaient bien aidées, là aussi c'est une question très objective. Moi, pour ma Commune, le COVID c'est plus d'1 million d'euros de dépenses sur deux ans. Pour cela je n'ai eu aucun euro. J'ai eu quelques soutiens à des investissements, mais qui sont sans commune mesure par rapport à ce que j'ai pu mettre en œuvre pour respecter les protocoles définis par l'État. Donc je tenais également à le préciser.

Concernant l'Arbre aux hérons, puisque là aussi nous sommes dans un débat budgétaire, je rappelle que nous avons fait des études qui ont effectivement permis de déterminer un prix très précis. Je rappelle aussi que nous avons fait en sorte de mobiliser d'autres partenaires publics et des partenaires privés, ce qui fait qu'évidemment, le coût réel pour la Métropole, je rappelle,

représentera à peine 0,50 % du budget d'investissement de la Métropole sur un mandat. Donc je pense que si on défend la culture, parce que j'ai le sentiment que tout le monde défend la culture, je pense que c'est un investissement qui reste modeste, je le rappelle.

Et puis vous évoquez la mise en concurrence. Alors, c'est une vision de la société. Doit-on mettre la culture en concurrence ? Mais alors, moi je m'étonne parce que vous avez cité votre participation à d'autres structures. Nous avons sur nos communes de nombreuses salles de spectacle. Est-ce que lorsque nous faisons une programmation, nous mettons l'achat de spectacles en concurrence ? Est-ce que nous le faisons ? Non, nous ne le faisons pas parce que nous reconnaissons à la culture ce caractère spécifique qui est à la fois la vision de politiques culturelles menées par les collectivités locales, mais qui est aussi la capacité donnée à des artistes de s'exprimer librement. Donc c'est un choix de société, dirais-je, parce que c'est notre capacité à écouter les artistes et à faire en sorte qu'il y ait cette diversité culturelle.

Donc vous le savez très bien : sur ce dossier, Madame la Présidente l'a rappelé, nous sommes extrêmement attentifs à ce que le cadre réglementaire soit donné. Il est donné par une directive européenne – une directive européenne. Ce n'est pas un texte comme ça, qui sort de nulle part. Et aujourd'hui, nous avons évidemment travaillé avec les services de l'État pour faire en sorte que tout cela soit carré et donc, je le dis, ça a été dit : tout cela va évidemment dans le bon sens, même si nous avons encore certaines discussions. Voilà, je le répète, nous avons fait le choix à Nantes, sur la métropole, d'avoir une créativité culturelle importante. Je crois là aussi que les résultats sont là et notamment grâce à l'équipe de la Machine. Et donc nous souhaitons évidemment poursuivre ce partenariat au bénéfice des Nantaises et des Nantais.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Bonjour mes chers collègues, Madame la Présidente. En fait, nous discutons effectivement beaucoup : en parallélisme du Débat d'Orientations Budgétaires, les positions sont les mêmes, elles n'ont pas bougé pendant les quelques semaines que nous avons passées, donc je pense qu'à un moment donné, il faut juste acter les choses.

Acter les choses en consacrant quand même deux choses : vous faites de ce Débat d'Orientations Budgétaires et du vote du budget aujourd'hui un débat clivant. Je ne suis pas sûr qu'il soit aussi clivant que ça.

Moi, j'entends bien la question qu'ont posée Marlène Collineau et Robin Salecroix d'une gauche qui serait forcément la défenderesse des services publics, le héros d'une forme de solidarité dans tous les territoires. Bon, OK. Madame la Présidente, j'entends bien aussi ce que vous avez dit sur la majorité qui s'exprime. Je sais que vous connaissez bien les Vertaviens mais enfin, encore faudra-t-il m'en donner l'exemple d'un qui a voté pour mes opposants, pour que vous soyez élue présidente de la Métropole.

Sur ce côté clivant, je le redis aussi pour Marlène Collineau et Robin Salecroix, venez sur le territoire voir si le service public est vraiment si dégradé dans les communes qui sont administrées par des sensibilités de droite et du centre. Moi, je ne suis pas dans cette comparaison. Je crois que la Métropole doit nous permettre la coopération la plus utile pour nos concitoyens. J'aime à entendre que la Présidente reprenne le slogan vertavien d'"un euro dépensé, un euro utile". Je crois que ça peut valoir pour tout le monde et j'aime cette expression. Ce budget, factuellement, il consacre... il est la traduction je le disais, du Débat d'Orientations Budgétaires. Il consacre les deux piliers que vous assumez – a priori pourquoi pas ?

La hausse de fiscalité, on peut dire qu'elle est la moins forte possible, on peut dire qu'elle est inéluctable. Il n'empêche qu'elle est là pour nos concitoyens. Et puis factuellement, même si c'est plus d'impôts, c'est aussi plus d'investissements dans les territoires, et je le reconnais aussi bien évidemment, si tant est que, après deux ans d'élections municipales, nous puissions entrevoir quand même la finalisation de nos Programmes Pluriannuels d'Investissement sur nos communes, ce qui n'est pas encore le cas, que les moyens soient mis également pour que ces futurs PPI et que les grands projets de nos Communes ne soient pas grippés par les choix de gouvernance, que vous assumez à géométrie variable, par la multiplication du millefeuille décisionnel à l'intérieur de la Métropole.

Je rappelle quand même que c'est plus... je sais bien qu'en interrogeant plus de monde on a plus d'avis mais c'est toujours plus de monde, toujours plus de réunions, toujours plus d'instances pour pouvoir décider d'un projet. Et puis enfin, peut-être consacrer aussi les moyens opérationnels pour faire, parce que c'est bien de discuter, d'échanger pour décider, mais ensuite il faut faire. Il faut aussi des moyens pour faire.

Alors évidemment, je ne reviens pas sur l'ensemble de ce qu'ont dit mes collègues mais je ne voudrais pas non plus que cette Métropole devienne un labo expérimental politique plutôt qu'un levier des synergies et de la coopération. Moi, je suis très attaché à ça et je ne veux pas que la

belle idée que vous aviez poussée, Madame la Présidente, d'alliance des territoires, se transforme finalement en union des gauches plurielles que j'ai encore entendue dans ce débat. Alors j'imagine, en tout cas je veux imaginer que c'est lié au contexte électif national et que dans quelques mois, nous pourrions revenir à cette gouvernance attendue des territoires, parce que les habitants ont légitimement acquis, les habitants ont légitimement confié leur confiance. Alors, pour tout cela, les maires des territoires métropolitains, Madame la Présidente, s'abstiendront dans une forme d'abstention d'encouragement. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Je note ce point avec une attention encourageante à mon tour, si vous me permettez ce retour d'expression, et je vous rejoins sur un point, cher Rodolphe Amailland. Dans cette assemblée, chacune et chacun a ses convictions, ses sensibilités. Et je crois que c'est important pour le débat démocratique.

Je ne crois pas, moi, à la pensée unique ou au consensus mou, mais la clarté des convictions de chacune et chacun ne nous empêche à aucun moment donné, et je crois que les échanges que nous avons notamment en Conférence des maires en font la preuve étape après étape, d'être capables de construire au-delà de ça, de construire toujours dans l'intérêt de nos Communes.

Donc pour moi, il n'y a aucune opposition entre le fait d'assumer des orientations stratégiques, elles sont claires – la transition écologique et une Métropole toujours plus solidaire –, et le fait de travailler en bonne intelligence, avec cet esprit de coopération qui nous caractérise ici, et donc, je nous invite à continuer dans cet état d'esprit collectif.

Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Bonjour à tous. Madame la Présidente, que par des effets de manches propices dans ce genre d'instance, vous vous gargarisiez chacun votre tour de respecter vos engagements de campagne largement remis en cause par les sondages de vos candidats respectifs à l'élection présidentielle, est dans le fond assez logique. Pour autant, quand on regarde votre budget, en qualité d'élus locaux et en responsabilité, je ne peux que constater que votre dogmatisme nous conduit à dépenser quand même de l'argent que nous n'avons pas, et ce dogmatisme est dangereux car il ne correspond pas au fait métropolitain que vous défendez tant, tel que nous le vivons avec nos habitants sur nos territoires.

Et pour ne pas être trop long, je vais reprendre un seul exemple, celui qui a déjà été un peu débattu, c'est votre mesure de rendre gratuit le transport en commun le week-end, là où nos habitants ont plus besoin de gratuité ou de tarifs adaptés à leurs revenus la semaine, pour se rendre au travail à Nantes. Or, cette mesure qui coûte déjà très cher, pour la financer, vous oblige à augmenter la fiscalité afin de respecter vos engagements.

D'ailleurs je me fais écho aussi de ce que disait à l'instant Rodolphe Amailland: quand j'entends Monsieur Salecroix et Madame Collineau parler de service dégradé dans nos communes, eh bien écoutez, je les invite à venir sur le terrain. Par exemple, un seul exemple – Monsieur Salecroix je vous vois hocher de la tête – : à Saint-Sébastien, nous n'avons rien à envier à Nantes sur l'organisation de nos services scolaires, ce qui ne semble pas être le cas dans votre ville, si j'en crois les critiques récurrentes des parents nantais.

Alors, pour tout ça effectivement, vous augmentez la fiscalité. Assumez-le. Et je confirme effectivement que quant à nous, nous nous abstiendrons sur le budget.»

M^{me} la Présidente : « Merci. J'observe que Laurent Turquois n'a pas dû tout à fait entendre l'appel à la sagesse de Rodolphe Amailland.

Julie Laernoës. »

M^{me} Laernoës : « Madame la Présidente, mes chers collègues, je vois qu'un certain nombre de nos collègues ne peuvent s'empêcher, dans cette période qui est certes particulière... Nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur le budget de la Métropole et nous ne nous sommes pas engagés les uns et les autres, peut-être nous le sommes par ailleurs... Mais en tout cas au sein de cette assemblée je pense que pour respecter le débat important que nous avons sur le budget, de ne pas l'extrapoler au niveau national et notamment sur le clivage entre la gauche et la droite qui existe bien.

Il me semble important de redire que cette majorité a effectivement deux piliers: l'écologie et la solidarité. Je n'y reviendrai pas. Mes collègues se sont exprimés dessus et je pense que l'on retrouve là un certain nombre de fondamentaux qui nous amènent à effectivement préparer et faire en sorte que notre Métropole soit prête – et ses habitants et les activités qui y ont lieu –, soit prête aujourd'hui mais aussi pour les enjeux de demain.

Sur la hausse de fiscalité, je voudrais simplement dire que nous avons eu ce débat également au moment du Débat d'Orientations Budgétaires. La taxe GEMAPI, nous avons les compétences. Il y

a un certain nombre de territoires qui lèvent cette taxe depuis un certain moment. Nous sommes là aussi confrontés à des enjeux liés notamment au réchauffement climatique, et donc nous avons décidé, en cohérence avec cela, de se doter des moyens pour pouvoir agir concrètement. Et je pense qu'un certain nombre de maires, qu'ils soient de la minorité ou dans la majorité, conviennent également que c'est une nécessité d'amplifier cette action sur nos territoires au bénéfice des habitants et des activités de toutes nos communes.

Sur la TEOM également, ceci est un budget annexe. Nous sommes à la croisée des chemins avec des enjeux qui sont particulièrement forts. Dans ce Conseil métropolitain nous allons également passer un cap avec la stratégie zéro plastique et donc c'est simplement être dans notre temps, ancrés aujourd'hui aux enjeux auxquels nous sommes confrontés, et donc nous préférons là aussi prendre les choses en main et agir concrètement, et ne pas suivre simplement les choses mais être proactifs face aux enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Ensuite, je voudrais quand même revenir sur cette petite musique qui est instaurée et instillée au gré des débats budgétaires sur le fait que la gauche et les écologistes seraient des mauvais gestionnaires, et la droite serait des bons gestionnaires. Je voudrais simplement prendre pour preuve, Monsieur Bainvel, vous avez évoqué la hausse des impôts sur la commune d'Orvault qui est gérée par Jean-Sébastien Guitton, je voudrais simplement que vous élargissiez votre spectre. L'intervenant précédent était Monsieur Turquois, le maire de Saint-Sébastien, et la plus grande hausse, il me semble, des impôts, a lieu sur cette commune.

Ensuite, pourquoi Monsieur Guitton, il l'a très bien exprimé, a été obligé de procéder à la hausse des impôts ? C'est simplement parce que son prédécesseur qui, me semble-t-il, était plutôt d'une tendance à droite, avait là aussi creusé l'écart, et les finances de la collectivité étaient grandement en danger. C'est dans cette situation financière assez mauvaise que Monsieur Guitton a retrouvé sa Ville, et donc c'est en cohérence et là aussi en responsabilité qu'il a dû se résoudre à augmenter les impôts tel qu'il s'en est expliqué.

Enfin, Madame Valérie Oppelt, je pense qu'il faut là aussi toute mesure garder. On voit bien que les débats et les convictions que nous avons, et c'est sain d'avoir des convictions dans un débat démocratique, qui sont différentes, les clivages en tout cas sur la gauche et la droite existent bel et bien, ne vous en déplaise, mais je pense là aussi qu'il faut que vous gardiez vos propos pour la campagne et la campagne nationale dans laquelle vous souhaitez vous engager plutôt que d'utiliser la tribune et l'enceinte du Conseil métropolitain pour faire l'apologie de la politique menée par Macron.

Et puis s'il vous plaît, quand vous parlez du fait que l'État converse bien et respecte les collectivités territoriales, je pense que vous n'avez pas bien entendu les messages qui ont été passés. Et la semaine dernière, nous étions en Conseil municipal et je vous interpellais notamment ainsi que Madame El Haïry qui est secrétaire d'État auprès de Jean-Michel Blanquer sur la gestion catastrophique et le manque total de conversation non seulement avec le corps enseignant mais également avec les collectivités territoriales pour gérer au mieux la crise qui a impacté fortement les professionnels de l'éducation, mais également toutes les familles, qu'elles vivent à Nantes ou dans les autres communes de la métropole.

Je pense là effectivement que sur les services publics, j'en conviens, dans les communes on ne verra pas sur les politiques locales forcément cela, mais en tout cas, les annonces là au niveau national des candidats des Républicains ou de La République En Marche sont quand même assez en inadéquation avec ce que nous vivons au jour le jour dans nos collectivités, c'est-à-dire que de prôner la coupe massive dans la fonction publique et notamment dans la fonction publique territoriale mais aussi hospitalière ou de l'Éducation nationale semble particulièrement peu approprié dans la période.

Je voudrais juste terminer sur le débat qu'a soulevé Guillaume Richard sur l'Arbre aux hérons. Ça ne vous étonnera pas : les écologistes, on vous l'avait dit pendant la campagne qu'ils suspectaient une hausse du budget fort sur ce projet qui est passé de 35 à 52 millions d'euros. Nous restons bien évidemment opposés. Avant la crise sanitaire nous pensions également que ce projet d'attractivité et non culturel n'avait pas sa place puisqu'il est en contradiction avec notre politique notamment écologiste puisqu'il vise clairement à faire augmenter l'attractivité du territoire et donc le flot de touristes, de voitures et d'avions, puisque François Delarozière a lui-même mis à disposition des Oies dans le hall de Nantes Atlantique – donc c'est très clairement un projet qui est en inadéquation avec cela, mais également les récents développements qui ont fait que ce projet est repoussé de Conseil en Conseil.

Et puis, nous le verrons au cours de ce Conseil métropolitain : c'est toujours la collectivité qui est appelée à renflouer les caisses quand la fréquentation ou le modèle économique n'est pas au rendez-vous, et je pense que les contribuables nantais, les contribuables de chacune de nos communes n'ont pas à suppléer ce projet.

Ce projet est un projet de trop sur cette question-là. Et donc nous voterons bien évidemment contre la Nuée des papillons telle qu'elle est proposée, mais je pense que ce débat en notre sein, j'appelle en tout cas à la responsabilité de chacun et de chacune de nos élus pour bien réfléchir aux conséquences de ce projet.

Voilà, Madame la Présidente, les quelques éléments que je pouvais apporter, et il y a effectivement un certain nombre d'économies qui pourraient être faites de ce point de vue, mais nous aurons l'occasion d'en redébattre sur les autres points du Conseil métropolitain. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Au regard des remarques de Madame Laernoës à l'instant, il va de soi qu'elle va s'abstenir au minimum sur le budget. C'est indéniable, parce que vu les arguments qu'elle a développés à la fin de son intervention on ne peut pas douter qu'elle va s'abstenir à minima, voire voter contre le budget qui va nous être présenté. Moi je ne voulais pas intervenir là-dessus.

Je voulais simplement, au-delà d'appuyer les interventions de mes collègues Rodolphe Amailland et Laurent Turquois, revenir sur l'Arbre aux hérons. Je fais partie en effet du groupe également présidé par Fabrice Roussel. Moi je tiens à saluer la démarche qui est faite au sein de ce groupe en termes de transparence.

Je souhaite également saluer la démarche de surseoir à toute délibération dans l'instant car c'est une solution de sagesse. Nous avons soulevé cette problématique de marché de gré à gré éventuellement qui nous interpelle un peu tous lorsqu'on sait que dans nos communes l'aspect des marchés publics est très prégnant, très délicat à traiter. Donc moi je pense que c'est sage. On en rediscutera en effet. On a eu des spécialistes qui sont descendus de Paris, qui avaient cette démarche-là, qui nous ont assuré que sur l'aspect culturel de la chose on n'était pas contraints à des marchés publics. Il est sage d'avoir des écrits. On a vu la lettre de Monsieur le Préfet puisqu'elle nous a été transmise de manière très transparente, donc moi je pense que c'est sage de ne pas mettre de délibération aujourd'hui – on verra ça plus tard avec le groupe de travail qui sera actif sur le sujet. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci Alain. Sébastien Arrouët. »

M. Arrouët : « Bonjour Madame la Présidente. Juste très court, pour répondre à Madame Laernoës qui parle des 9 % à Orvault d'augmentation des impôts à cause de l'héritage: je voulais juste signaler que je note le même taux à Nantes d'augmentation de 9% et que la maire n'a pas changé. C'est une petite précision qui me paraissait importante. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne donc la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci Madame la Présidente. Je ne suis pas sûr que ce soit un cadeau.

Julien Bainvel, 0,45 point, 6 %, 13 euros : il faut aller jusqu'au bout, quand on veut apporter des précisions. Et je trouve que votre obsession un peu monomaniacale sur la fiscalité – parce que vous ne nous avez parlé à peu près que de ça – finit par être un petit peu, un petit peu pathologique, parce que pas un mot sur les politiques publiques. Pas un mot sur les services publics. Pas un mot sur une stratégie de développement ou un projet de territoire. Pas un mot sur la question écologique. Je trouve ça assez consternant.

Là où nous avons des décisions, et je vais revenir sur la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères, qui sont avant tout des décisions pragmatiques, des décisions de bonne gestion car nous n'avons pas, cher Julien Bainvel, de leçons de gestion à recevoir de vous. D'ailleurs je ne sais pas sur quel exemple vous pourriez vous fonder puisque dans leur grande sagesse, les électeurs ont l'habitude de ne pas vous la confier, mais très franchement, sur cette Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères... Et je réponds là aussi un petit peu à Valérie Oppelt: connaissez-vous la Taxe Globale sur les Activités Polluantes? (Est-ce que c'est bien "globale"? Je ne suis même plus sûr. Taxe Générale sur les Activités Polluantes, pardon.) Eh bien, cette taxe sur les activités polluantes, elle est une taxe d'État que nous ne maîtrisons pas, et elle va impacter le budget annexe des déchets de Nantes Métropole de 10 millions d'euros sur le mandat.

Alors, je ne l'ai pas souligné parce que ce n'est pas une mauvaise décision de la part de l'État de vouloir limiter les enfouissements de déchets notamment, et de vouloir ainsi encourager au

développement de solutions de traitement et de recyclage des déchets plus conformes à nos ambitions écologiques, mais tout simplement, tout cela il faut le financer.

Le budget annexe des déchets, l'objectif c'est de l'équilibrer. Rien d'autre que ça. Et je répète: nous allons devoir, en plus d'assumer ces 10 millions de TGAP Madame Oppelt, nous allons devoir... Et j'aimerais qu'on me dise que c'est inutile de rénover les déchetteries, j'aimerais qu'on me dise que c'est inutile de se pencher sur l'avenir du centre de traitement de la Prairie de Mauves, j'aimerais qu'on me dise que c'est inutile d'avoir des matériaux de collecte des déchets des bacs enfouis qui soient corrects.

Très franchement, là où nous avons une décision de gestion pragmatique, mesurée, modérée, vous ne répondez, cher Julien Bainvel, que par de l'idéologie, ce qui est quand même parfaitement dommage.

Robin, je te remercie beaucoup, notamment je voudrais dire qu'avec nos collègues de toutes les grandes Villes et de toutes les grandes Métropoles réunies autour de France urbaine, nous avons, puisque c'est la saison de l'élection présidentielle, adressé, nous allons adresser un certain nombre de fiches, un certain nombre de propositions, un certain nombre de recommandations aux différents candidats visant notamment à restaurer une autonomie de gestion des collectivités locales, visant à restaurer une capacité de décision fiscale qui soit à la hauteur de nos responsabilités dans la relance économique.

Et puis, chère Valérie Oppelt, merci de vos appréciations personnelles, mais on ne peut pas comme vous semblez le faire approuver les dépenses et refuser les recettes. Quant au soutien de l'État, j'ai été un peu indulgent ces derniers temps avec l'État dans sa relation avec nous, mais j'ai quand même le souvenir assez cuisant de ce pseudo-contrat de Cahors. Donc dire que jamais l'État n'a aidé autant les collectivités locales, je veux bien croire qu'il a mis la pédale douce ce coup-ci mais pour le reste, c'est quand même un petit peu gonflé.

Et puis, sur d'autres questions que vous abordez, moi je veux bien qu'on mélange tout, mais la masse salariale de la Ville de Nantes n'a aucune espèce d'impact sur le budget de Nantes Métropole. Et puis s'agissant là aussi du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la SEMITAN, je crois que Madame la Présidente a dit l'essentiel là-dessus. Il y a des choix qui sont faits. Moi je récuse totalement le fait que des éléments auraient été insincères dans la DSP de la SEMITAN. Il est incontestable que ce contrat de DSP a été affecté dans ses équilibres par notamment la crise sanitaire, par aussi nos décisions en matière de gratuité le week-end et de baisse des abonnements puisque le contrat avait été conclu préalablement. C'est incontestable mais ça n'entraîne pas une appréciation qui serait une appréciation d'insincérité ni même une appréciation de fragilité, puisque c'est évidemment le budget de Nantes Métropole qui va assumer l'ensemble des investissements qui seront conduits.

Et à ce sujet, là aussi Julien Bainvel, très franchement, oui, sur le budget principal, aller au-delà de huit années ne nous paraîtrait pas raisonnable. Je précise quand même que c'est à partir de 12 ans que les autorités de contrôle et les juridictions financières sonnent un peu le tocsin et que nous, nous disons : "On ira jusqu'à 10 tous budgets confondus." Ça veut dire que quand nous sommes dans un mandat où nous allons investir des sommes tout à fait considérables pour des rames de tramway et pour des autobus qui seront utilisés pendant 15, 20, 30 ans, eh bien oui, nous pouvons demander au budget annexe des transports une durée de désendettement qui soit beaucoup plus importante et qui impacte jusqu'à 10 ans, mais pas plus, le budget consolidé.

Mais là où vous avez raison Julien Bainvel, et là où je vous maintiens, c'est que sur le budget principal, huit ans apparaît effectivement comme un bon équilibre.

Guillaume Richard, vous êtes un peu hors sujet – comme d'habitude, si j'ose dire. En tout cas ce qui est certain c'est que le jour où j'aurai besoin d'une consultation juridique, ce n'est pas à votre porte que j'irai frapper.

Je remercie Rodolphe Amailland de son abstention d'encouragement ainsi que l'ensemble de son groupe. J'aurais peut-être apprécié qu'il y ait une petite mention favorable quand même de l'augmentation significative des concours aux Communes que nous avons vue ensemble quand nous avons discuté du pacte de solidarité.

Merci, Mahel : le budget vert, ça vient. Pour tout te dire, nos services ont réalisé... si on était dans la presse on aurait dit un numéro zéro. C'est-à-dire une simulation de ce que les choses pourraient donner avec les éléments dont nous disposons. Mais à l'évidence, nous ne maîtrisons pas encore suffisamment les outils de ce type de présentation et nous n'en maîtrisons pas suffisamment les capacités d'analyse et les conclusions que nous pouvons en tirer.

Mais dès 2023, c'est promis, ce sera fait. Je remercie également Marlène de son soutien, et puis je voudrais quand même vous rappeler que la part... comment dire les choses?

Non, l'Arbre aux hérons n'est pas un enjeu du budget 2022. Il faut arrêter à tout sujet et à tout propos de reparler de ce projet en dehors des délibérations qui finiront bien, et j'en suis convaincu, par lui permettre de se construire, parce que ni financièrement ni à aucun point de vue

ça n'est un enjeu central de ce budget 2022, ni même un enjeu central des 3,2 milliards d'investissement que nous allons faire sur ce mandat.

Alors, je veux bien vous croire qu'en politique il y a une force des symboles, mais il faudrait quand même arrêter de se braquer en permanence sur cet arbre qui cache la forêt. Et la forêt, en l'occurrence, ce sont toutes les politiques publiques, tous les investissements structurants, tous les services que nous allons offrir à la population grâce à l'équilibre de ce budget 2022, et nous le ferons durablement car nous n'avons pas de leçon de gestion à recevoir de qui que ce soit, et surtout pas de la droite non gestionnaire. Et je suis convaincu que ce budget permettra de continuer à notre Métropole, de continuer à avancer, et à avancer de manière extrêmement favorable et positive dans le sens des valeurs et des objectifs que nous lui avons assignés.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste quelques mots avant de mettre aux voix, parce que beaucoup de choses ont été dites.

Ce budget, c'est un budget du quotidien, un budget de soutien et un budget de préparation de l'avenir. Un budget du quotidien parce que c'est notre responsabilité, répondre aux attentes et aux préoccupations des habitantes et habitants dans nos 24 communes.

Un budget de soutien parce que je ne voudrais pas qu'on ait ce débat comme si on était hors-sol de ce que nous disent les habitantes et les habitants. Je suis absolument certaine que tous ici dans cette assemblée, tous, on entend dans nos entourages, nos familles, nos amis, chez les habitants qu'on fréquente au titre de notre engagement d'élus, une forme de fatigue – j'utilise le mot à dessein – parce qu'en tout cas je peux vous dire moi dans les courriers que je reçois des Nantais, des habitants de la métropole, dans les mails que je reçois, dans les messages sur les réseaux sociaux : ce qui revient en permanence, dans cette période c'est l'impression d'un jour sans fin lié à la pandémie. C'est la galère des tests. C'est les parents qui sont inquiets. C'est les acteurs culturels qui se demandent à quel moment le soleil brille à nouveau.

Alors oui, avoir ici un budget de soutien qui dit : "Dans cette période, sur la métropole, on est fiers, on est fiers collectivement de continuer à aller de l'avant, on est fiers de répondre présents, y compris au côté des acteurs économiques."

On ne l'a quasiment pas évoqué dans ce débat. Ça m'étonne beaucoup. Je le dis quand même. Nous étions tous, tous collectivement il y a quelques mois inquiets de la situation économique parce qu'on connaît les conséquences en termes d'emploi. Nous avons une bonne nouvelle sur ce territoire : l'économie repart plus vite que nous l'avions anticipé. Il faut le dire, c'est aussi grâce à l'engagement des entrepreneurs et des entrepreneuses de ce territoire.

Donc un budget de soutien, c'est un budget de confiance. C'est un budget d'optimisme. C'est un budget qui dit aux habitantes et aux habitants : "Après les mois difficiles que nous avons traversés collectivement, il y a de l'espoir. Il y a du positif."

Mais pour cela, il y a une condition, c'est la troisième caractéristique du budget, que j'ai énoncée : la préparation de l'avenir. Non, nous ne sommes pas en effet dans un choix qui serait un choix de repli, un choix de recroquevillement, un choix de peur ou un choix de facilité. Nous assumons des choix offensifs. Celui de la préparation de l'avenir, de la préparation de l'avenir pour toutes nos Communes, pour nos 24 Communes.

Et je termine à nouveau en insistant sur l'augmentation de la part dévolue aux Communes. Je pense que c'est un fait important. C'est un choix stratégique majeur. Je crois pouvoir dire que c'est un choix attendu par les 24 maires à l'unanimité, au-delà des clivages, et cela aussi je pense que c'est important de le souligner.»

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 71 voix pour, 08 voix contre et 19 abstentions

1. approuve par chapitre le Budget Primitif 2022 du budget principal, adopte les autorisations de programme 2022 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 2 et 4) ;
2. approuve par chapitre le Budget Primitif 2022 du budget annexe eau, adopte les autorisations de programme 2022 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 3 et 4) ;
3. approuve par chapitre le Budget Primitif 2022 du budget annexe assainissement, adopte les autorisations de programme 2022, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes (annexes 3 et 4) ;

4. approuve par chapitre le Budget Primitif 2022 du budget annexe locaux industriels et commerciaux, adopte les autorisations de programme 2022, les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes(annexes 3 et 4) ;
5. approuve par chapitre le Budget Primitif 2022 du budget annexe élimination et traitement des Déchets, adopte les autorisations de programme 2022, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes(annexes 3 et 4) ;
6. approuve par chapitre le Budget Primitif 2022 du budget annexe transports, adopte les autorisations de programme 2022, ainsi que les opérations correspondantes(annexes 3 et 4) ;
7. approuve par chapitre le Budget Primitif 2022 du budget annexe stationnement, adopte les autorisations de programme 2022 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes(annexes 3 et 4) ;
8. autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué aux finances à procéder à des virements entre chapitres pour les budgets gérés en M57 (budgets principal et budget annexe élimination et traitement des déchets) lors de l'exercice budgétaire 2022, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel), en précisant que le conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche ;
9. approuve la constitution de provisions pour créances douteuses pour 2022:
 - budget principal 30,000 €
 - budget annexe élimination et traitement des déchets 18.000€
 - budget annexe stationnement 11.000 €
 - budget annexe eau 1.000.000 €
 - budget annexe assainissement 100.000 €;
10. fixe la durée d'amortissement des achats des panneaux photovoltaïques (article 2188) à 40 ans et des mobiles homes, bungalows et assimilés à 15 ans;
11. approuve l'affectation du versement mobilité en totalité sur le budget annexe des transports collectifs pour l'exercice 2022 ;
12. approuve les modalités précitées de remboursement aux conseillers métropolitains de leurs frais de garde d'enfants ou d'assistance selon le formulaire joint en annexe, à hauteur du montant horaire du salaire minimum de croissance
13. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale ressources
Département finances marchés & performance
Direction Finances

Délibération

Conseil métropolitain du 04 février 2022

03 – Fiscalité directe locale – Taux 2022

Exposé

Depuis 2021, Nantes Métropole perçoit les produits de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, des taxes foncières bâties et non bâties, de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que ceux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

En application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, elle doit voter, avant le 15 avril 2022, les taux de fiscalité directe locale qui s'appliqueront en 2022 aux ménages et aux entreprises situés sur son territoire.

En application de l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, le taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires est bloqué en 2022 et égal à celui de 2019 soit 10,14%.

Les taux de fiscalité directe locale proposés au conseil métropolitain pour l'année 2022 sont identiques à ceux adoptés l'an passé, à l'exception de celui relatif à la TEOM.

En effet, les dépenses de traitement du budget annexe déchets sont appelées à augmenter en raison de l'inflation, de la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), et des projets d'investissements induisant des coûts de fonctionnement supplémentaires. En plus du plan du développement des déchetteries et des éco-points et des investissements récurrents, il est prévu le lancement du nouveau centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves. Ces projets permettront de répondre à la dynamique de développement du territoire tout en améliorant la qualité de service à la population.

En ce sens, une augmentation de 6 % du taux de TEOM est proposée à compter de 2022. Le taux passerait ainsi de 7,50 % à 7,95 %, soit un produit supplémentaire estimé à 4 millions d'euros par an, afin d'équilibrer le budget annexe déchets.

Il vous est proposé d'adopter les taux, applicables au 1^{er} janvier 2022, comme suit :

- Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
- Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
- Taux de TEOM : 7,95 %
- Taux de CFE : 31,49 %

Par ailleurs, les EPCI ont, en vertu de de l'article 1636 B decies du Code Général des Impôts, la possibilité de mettre en réserve la différence constatée, au titre d'une année, entre le taux maximum de CFE de droit commun et le taux de CFE effectivement voté. Il est proposé de mettre en réserve la différence entre le taux voté et le taux maximum de cotisation foncière des entreprises.

M. Bolo : « Il s'agit de la déclinaison – par une délibération spécifique qui est nécessaire juridiquement – de ce que nous venons de décrire, avec les taux de fiscalité applicables au 1^{er} janvier 2022, qui se déclinent comme suit : taxe foncière bâti 6,41 % ; taxe foncière non bâti 4,88 % ; Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères 7,95 % ; cotisation foncière des entreprises 31,49 %. Et on y ajoute une question de principe mais qui n'a pas d'opérationnalité probablement en 2022, c'est quelque chose de très technique, c'est la mise en réserve de la différence entre le taux voté et le taux maximum de cotisation foncière des entreprises. C'est a priori sans objet mais c'est une délibération de principe qui est prise de manière systématique. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Je crois que Pascal Bolo n'a pas entendu non plus les appels à la sérénité lancés par Rodolphe Amailland tout à l'heure, mais ce n'est pas très grave.

Moi je vous invite, cher Pascal Bolo, à relire les propos que nous avons tenus avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain lors du précédent Conseil, au moment du DOB, et vous verrez que nous avons parlé de services publics, de politiques publiques et d'écologie notamment. Voilà. Ensuite, moi je n'ai évidemment de leçons de bonne gestion à donner à personne même si Monsieur Bolo, pour vous rafraîchir la mémoire, il se trouve que les électeurs ont clairement soutenu la gestion régionale à laquelle j'ai le plaisir de participer activement, ne vous en déplaise. Et pour ce qui concerne enfin cette délibération, comme nous n'acceptons pas toutes vos dépenses, nous ne sommes pas des adeptes du "en même temps", nous n'acceptons pas toutes vos dépenses et donc nous n'acceptons pas non plus toutes vos recettes, donc nous votons contre ces taux pour pouvoir préserver véritablement, concrètement et de manière prouvée le pouvoir d'achat des habitants des 24 communes de cette métropole. Nous voterons donc contre cette augmentation de taux. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Dans la droite ligne du vote précédent, il ne vous surprendra pas que le groupe UTM présidé par Alain Vey s'abstiendra sur ce vote. Voilà. Juste une petite remarque parce que j'ai bien entendu la grande tirade de mon ami Pascal Bolo sur le Gouvernement. Je voudrais juste lui rappeler qu'avec son vote en 2017, il a quand même contribué à ce que les choses se réalisent sur ce mandat. Et puis je voudrais lui rappeler aussi que le mouvement en profondeur du financement des collectivités territoriales, c'est un autre grand ami de Pascal Bolo en la personne du duo de François Hollande et de Jean-Marc Ayrault. Je le dis quand même parce qu'on n'a jamais connu plus grave et plus forte contrition financière que sur le mandat 2012-2017. Il est bon, quand même, quand on fait un peu d'histoire, de rappeler les choses. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Oui, très rapidement, comme si 13 euros par an, c'était l'alpha et l'oméga de la défense du pouvoir d'achat de nos concitoyens quand il s'agit d'équilibrer une politique publique aussi essentielle que celle du traitement des déchets. Je laisse Julien Bainvel à ses approximations.

Et puis je salue l'abstention de Rodolphe et les clins d'œil qui ont été avec, pour bien montrer que j'ai parfaitement compris son appel à la sérénité. »

M^{me} la Présidente : « Merci.

Je voudrais simplement, avant de mettre aux voix, remercier chaleureusement toutes les équipes qui ont travaillé d'arrache-pied, j'utilise le mot à dessein, à l'élaboration de ce budget. Je l'avais dit au moment du DOB, je le redis ici. L'année 2022 est évidemment une année charnière et dans cette préparation du budget 2022, en réalité c'est la préparation de l'ensemble de la stratégie du mandat qui a nécessité beaucoup de mobilisation. Donc que l'ensemble des équipes soit ici remercié et je veux saluer le vice-président pour son implication permanente sur ces sujets. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 70 voix pour, 12 voix contre et 15 abstentions

1 – fixe pour l'année 2022, les taux de fiscalité directe locale suivants:

- Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
- Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
- Taux de TEOM : 7,95 %
- Taux de CFE : 31,49 %

2 – décide de mettre en réserve la différence entre le taux voté et le taux maximum de cotisation foncière des entreprises.

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département des mobilités
Direction des investissements et de la circulation

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

04 - Transition écologique - Nantes – Rénovation de la ligne 1 de tramway – Section entre les stations Gare Maritime et Commerce – Approbation

Exposé

La ligne 1 de tramway a été mise en service le 7 janvier 1985 entre les stations Commerce et Haluchère, puis sur le tronçon Commerce et Bellevue le 18 février 1985. Prolongée en 1989 jusqu'à Beaujoire, elle a été de nouveau prolongée en 2000 jusqu'à François Mitterrand à St Herblain, avec un nouveau tronçon entre Croix Bonneau et Bellevue, puis en 2012 jusqu'à Ranzay, pour atteindre sa longueur actuelle de 18,4 km. S'agissant de l'infrastructure la plus ancienne du réseau de tramway, Nantes Métropole a engagé un cycle de rénovation lourde qui a débuté en 2018, sur la ligne 1, par la modernisation du tronçon le plus fréquenté entre la Gare SNCF jusqu'à la station duchesse Anne Château et qui s'est poursuivi avec le tronçon Commerce – Médiathèque en 2021.

1/ Section entre Commerce et Médiathèque - Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle - Approbation

Par délibération n° 2018-128, en date du 5 octobre 2018, le conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de modernisation de la ligne 1 de tramway entre les stations Commerce et Médiathèque, pour un montant de 12416 666,67 € HT soit 14 900 000 € TTC.

Les travaux principaux, occasionnant une coupure d'exploitation de la ligne 1 ouest, se sont tenus à l'été 2021, après un report d'un an du fait de la crise sanitaire. La ligne 1 ouest a été rouverte à la circulation commerciale des tramways le 30 août 2021, avec une infrastructure rénovée entre Commerce et Médiathèque et une nouvelle station, modernisée, avec des quais doublés, et plus confortable pour l'attente des voyageurs.

Travaux faisant suite à un sinistre

Dans le cadre des travaux de voirie, réseaux divers et génie civil de station, au niveau de la station Commerce 1, un sinistre s'est produit : lors d'une opération de coulage de béton dans une tranchée, suite à un défaut d'étanchéité, une chambre de tirage de câbles a été partiellement noyée dans le béton, sur une profondeur d'environ 50 cm. Les fourreaux prisonniers du béton abritent des câbles systèmes et sécurité du réseau de tramway, dont le fonctionnement est nécessaire à l'exploitation de la ligne 1 dans son ensemble.

À ce jour, les câbles fonctionnent, mais, les fourreaux étant pris dans le béton, cela empêche toute intervention de tirage de câbles si elle s'avérait nécessaire. Dès la prise de connaissance du sinistre, une seconde chambre a été créée à côté de celle sinistrée, afin de pouvoir ultérieurement retirer les câbles dans cette seconde chambre. Les expertises et échanges entre assurances du maître d'ouvrage délégué, du maître d'œuvre, et de l'entreprise sont en cours, afin de statuer sur la responsabilité du sinistre et de procéder aux dédommagements qui s'imposeront. Pour autant, sans attendre, il convient de procéder au retraitage des câbles dans la nouvelle chambre, afin de sécuriser l'exploitation de la ligne de tramway. C'est la raison pour laquelle la SEMITAN, mandataire de Nantes Métropole pour l'opération, a fait étudier les travaux et process permettant le retraitage de ces câbles. Il en ressort que ces travaux sont faisables techniquement, et que le coût global de cette réparation est estimé à 294000 € HT.

Afin de les programmer dès que possible, il est proposé, sans attendre les conclusions des expertises des assurances, d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération en conséquence

Augmentation des rémunérations en raison du report d'un an des travaux du fait de la crise sanitaire

Le marché de mandat qui lie Nantes Métropole à la SEMITAN pour la réalisation de la modernisation tramway entre les stations Commerce et Médiathèque de la ligne 1 prévoyait initialement une réalisation des principaux travaux en 2020, avec une coupure d'exploitation du tramway à l'été. Or, fin avril 2020, compte tenu de la crise sanitaire, Nantes Métropole, en accord avec la SEMITAN, a pris la décision de reporter ces travaux. Cette décision a permis la bonne tenue du chantier, à l'été 2021. Mais elle a également impliqué :

- une impossibilité de redéployer une partie des moyens prévus à l'été 2020 notamment par les équipes du mandataire et du maître d'œuvre,
- la gestion de la période d'incertitude et l'élaboration des scénarii de réalisation du projet (maintien en 2020, report de tout ou partie du chantier, etc.),
- la gestion du report au niveau des contrats passés entre le mandataire et les multiples prestataires de l'opération,
- le maintien d'une permanence pendant une année supplémentaire, pour gérer la mise en sommeil du projet, coordonner les entreprises, et participer à la coordination des interventions avec l'opération d'aménagement de l'espace public Feydeau Commerce.

Ces travaux supplémentaires et ce décalage d'un an ont donc généré de nouveaux coûts, qui nécessitent une enveloppe financière prévisionnelle supplémentaire de 122000 € HT. Il est proposé d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'autant.

Ainsi donc, au total, il est proposé d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 416 000 € HT, soit 499 200 € TTC, la faisant passer de 14 900 000 € TTC à 15 399 200 € TTC.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe transport sur l'AP n°50 libellée *transports collectifs*, opération 2021-3694, libellée *Rénovation tramway Commerce Médiathèque*

2/ Section entre les stations Gare Maritime et Médiathèque – Programme et enveloppe financière prévisionnelle de l'opération - Lancement des études – Approbation

Il est ainsi proposé d'engager la prochaine étape de la rénovation lourde de la ligne 1, entre les stations Gare Maritime et Médiathèque. Celle-ci devra s'inscrire en cohérence avec le projet de Développement de Nouvelles Lignes de Tramway (DNLT), traitant de l'infrastructure tramway entre les futures stations Chantiers navals et Mémorial, et en particulier le double embranchement du quai de la Fosse vers le pont Anne de Bretagne. L'opération de rénovation devra également être coordonnée avec le projet urbain et paysager « Loire au cœur », en particulier avec sa première étape Gloriette Petite-Hollande.

Le programme de cette opération de rénovation, porte sur les éléments suivants:

- Rénovation de 800 mètres de rails, d'équipements de voie ferrée et de plateforme non couverte par le projet de Développement de Nouvelles Lignes de Tramways (section totale 1120 mètres dont la station Chantiers Navals),
- Rénovation des stations Gare maritime et Médiathèque,
- Réalisation d'une multitubulaire et traitement de la migration,
- Traitement des obstacles fixes et poteaux LAC (Ligne Aérienne de Contact) pour la sécurisation des carrefours, et selon les éléments de programme retenus (mixité circulation bus et véhicules de secours, engazonnement de la plateforme...),
- Traitement des carrefours sur le périmètre concerné.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit la réalisation de travaux en concomitance avec le projet de Développement de Nouvelles Lignes de Tramways, afin de minimiser les coupures d'exploitation, en cohérence avec celles mises en œuvre pour la réalisation des nouvelles lignes de tramway. Le lancement des études préliminaires, puis des études d'avant-projet, dès maintenant, a vocation à garantir la cohérence et les mesures conservatoires éventuelles à prendre en compte (déplacement de réseaux notamment) dans le cadre des projets de création des lignes de tramways 6 et 7, de transformation du Pont Anne de Bretagne, et de requalification des espaces publics Petite Hollande Bord de Loire.

Il vous est donc proposé d'approuver ce programme pour la réalisation de l'opération de rénovation de la ligne 1 de tramway entre les stations Gare Maritime et Médiathèque et l'enveloppe financière prévisionnelle pour un montant de 16 000 000 € TTC, intégrant la maîtrise d'œuvre, les travaux, la rémunération du mandataire et les frais de maîtrise d'ouvrage associés.

Nantes Métropole confiera, dans le cadre des délégations du conseil à la Présidente, un marché subséquent de mandat à la SEMITAN, conclu selon l'accord cadre N° 2019-27088 dont elle est attributaire, relatif à la rénovation d'infrastructures, de bâtiments, de systèmes et de matériels roulants, lié au réseau de transports collectifs de Nantes Métropole.

Compte tenu de la nécessité de disposer d'éléments indispensables pour permettre la réalisation des autres projets d'aménagements urbains sur le secteur (nouvelles lignes de tramway, Pont Anne de Bretagne, réaménagement de la place de la Petite Hollande), il est également proposé d'autoriser le mandataire de Nantes Métropole à procéder au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, sous forme de procédure négociée, conformément aux articles R2172-1 et suivants du code de la commande publique. Il est précisé que le montant d'honoraires est estimé à 1 250 000 € HT, soit 1 500 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°50 libellée transports collectifs, opération 2021-10174 libellée « Rénovation ligne 1 de tramway de Gare Maritime à Médiathèque ».

M. Affilé : « Bonjour à toutes et à tous. La délibération concerne la rénovation de la ligne 1 de tramway, particulièrement les sections entre Gare-Maritime et Commerce. Alors, il est bon de rappeler que notre tramway notamment sur cette partie-là, la ligne 1, a été mise en service en 1985, il y a donc un peu plus de 37 ans maintenant, entre Commerce et Bellevue. Et donc évidemment, nous avons un certain nombre de travaux de maintenance de nos infrastructures à réaliser et de changements d'infrastructures.

Il y a un enjeu important, c'est que quand les infrastructures sont vieillissantes, les tramways sont obligés de ralentir et donc ça veut dire que les déplacements durent plus longtemps et qu'il y a une diminution de l'efficacité du service.

Donc nous avons commencé cette rénovation sur la ligne 1 par la modernisation du tronçon le plus fréquenté entre la gare SNCF jusqu'à la station Duchesse-Anne-Château. Ça s'est continué en 2021 avec le tronçon Commerce-Médiathèque et c'est sur ce point précisément que porte la première partie de la délibération.

Donc sur cet élément-là, vous vous rappelez que ce tronçon Commerce-Médiathèque devait être fait normalement, initialement, en 2020. Nous avons eu un report et nous avons connu un incident.

Je vais commencer par l'incident. Un incident de chantier comme il s'en passe parfois lorsqu'il y a un coulage de béton dans une tranchée : à côté de la tranchée il y avait une chambre de tirage de câbles qui a été partiellement noyée sous le béton. Comme évidemment tout le monde s'en est rendu compte assez vite, c'est-à-dire qu'une seconde chambre a été créée à côté de la première et afin de pouvoir changer les câbles, pourquoi ? Parce que du coup nos câbles, nos fourreaux sont coulés dans le béton et donc il n'est plus possible d'intervenir sur ces fourreaux.

Du coup, il y a évidemment des expertises et des échanges entre les différentes assurances ; néanmoins, il nous faut retirer des câbles dans la nouvelle chambre pour sécuriser tout simplement l'exploitation de la ligne de tramway. Ces travaux sont faisables techniquement et le coût global de cette opération est estimé à 294 000 euros TTC.

Par ailleurs, le report de 2020 à 2021 a occasionné un certain nombre de surcoûts comme vous pouvez l'imaginer, à la fois parce que les matériaux coûtent plus cher, parce que nous aurions dû redéployer des moyens de 2020, ce qui n'a pas été possible de faire, et puis un certain nombre de reports dans l'organisation des chantiers.

122 000 euros hors taxes, donc il vous est proposé d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 499 200 euros TTC.

Deuxième point : là, on est bien sur la section entre les stations Gare-Maritime et Médiathèque. Il s'agit donc du coup de lancer la rénovation lourde des infrastructures en cohérence avec le projet de développement d'une nouvelle ligne de tramway puisqu'évidemment entre les deux arrêts nous avons le pont Anne-de-Bretagne et il conviendra de bien articuler les interventions pour éviter en particulier de multiplier des interruptions sur la ligne 1.

Donc dans cette opération de rénovation nous avons 800 mètres de rails, d'équipements de voies ferrées, de plates-formes à modifier sur les 1 120 mètres dans la station Chantiers-Naval. Les 320 mètres au milieu, ce sont les 320 mètres qui pourraient être impactés par le développement de nouvelles lignes de tramway, la rénovation de Gare-Maritime-Médiathèque, la réalisation du multitubulaire, donc, qui peut emporter tout un ensemble de câbles et traiter la migration, le

traitement des poteaux et notamment des obstacles fixes et des poteaux des lignes aériennes de contact et les carrefours.

Donc il vous est proposé d'approuver ce programme pour la réalisation de l'opération de la rénovation de la ligne 1 entre ces deux stations et une enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 16 millions d'euros TTC, intégrant évidemment la maîtrise d'œuvre des travaux, la rémunération des mandataires et les frais de maîtrise d'ouvrage associés.

Nantes Métropole confie à la SEMITAN, dans le cadre du mandat qui lui a été confié, ces travaux et notamment la maîtrise d'ouvrage déléguée, et il vous est donc proposé également d'autoriser le mandataire, notre mandataire, la SEMITAN, à procéder au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre sous forme de procédure négociée pour un montant d'honoraires qui est estimé à 1 500 000 euros TTC, bien sûr sur les 16 millions d'euros TTC du coût de l'opération.

Voilà, Madame la Présidente. Je crois que j'ai présenté le plus synthétiquement possible cette délibération. »

M. Roussel : « Alors, est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Oui, Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Oui, merci Monsieur le Président. Bon, rapidement, d'abord on voulait demander une dissociation sur ce dossier entre les deux rapports. Il me semble que ça avait été vu entre le groupe et le cabinet. Je ne reviens pas sur les raisons pour lesquelles nous sommes en désaccord avec un certain nombre d'options d'aménagement qui concernent notamment le pont Anne-de-Bretagne, la création de bouts de lignes de tramway sur l'île de Nantes, et donc comme la deuxième opération est en lien notamment avec ces projets auxquels nous sommes opposés, nous souhaitons pouvoir voter pour la première partie de la délibération, parce qu'effectivement il y a besoin de rénovations sur la ligne 1 qui est ouverte depuis longtemps, elle n'est pas si ancienne que ça, mais quand même, et puis... Non, mais 37 ans c'est jeune, Monsieur le Vice-Président. Et en revanche, sur la deuxième partie, on souhaite pouvoir s'opposer. Voilà. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Madame la Présidente, alors je ne sais pas si je vais être sage. Je fais de mon mieux, soyez-en sûre.

Puisque l'on parle d'aménagements dans le cadre de la transition écologique, je souhaite dire quelques mots à travers cette délibération sur le fait métropolitain, quant à votre ambition sur les déplacements à vélo.

En effet, à ma demande, pour ne pas dire à mon insistance répétée, le boulevard des Pas-Enchantés a fait l'objet de travaux en décembre pour faciliter les mobilités douces. Malheureusement, ces travaux ne sont pas à la hauteur de notre ambition et surtout, depuis, très fortement critiqués par les Sébastienais et les usagers métropolitains car pire qu'avant, avec des effets de tôle ondulée ou une stagnation plus importante de l'eau sur la piste.

Ces travaux, bâclés, doivent être revus pour répondre aux besoins des cyclistes de notre ville. Et au-delà de cette rustine, d'un coût quand même de 250 000 euros pour la Métropole, je souhaite désormais que vous puissiez, Monsieur Martin, vice-président en charge des mobilités douces à la Métropole, venir sur Saint-Sébastien-sur-Loire en journée et non pas comme cela vous arrive parfois en soirée, pour constater les dégâts causés par ces travaux, et surtout pour avancer rapidement désormais sur la mise en place que j'appelle de mes vœux, pour que le boulevard des Pas-Enchantés devienne un axe magistral de façon réelle et effective. Merci ! »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Oui, bonjour à toutes et à tous. Merci Laurent Turquois d'évoquer la situation des Pas-Enchantés. Vous savez, et on s'est rencontrés déjà à plusieurs reprises sur ce dossier, donc c'est un dossier... Les travaux qui sont en cours sont des travaux, comme vous l'avez dit, d'aménagement temporaire, puisque nous avons un projet beaucoup plus ambitieux qui consiste à aménager en axes magistraux 50 kilomètres de voies cyclables sur ce mandat qui ont été rappelés à de nombreuses reprises à l'occasion du débat sur le budget, donc qui feront l'objet d'études et qui feront l'objet d'une validation d'ici le mois de juin. Donc soyez patients.

Aujourd'hui, ce qui a été fait c'est des réparations temporaires et donc, il y a un certain nombre d'arbitrages encore à engager. Je rappelle qu'il y a aussi l'axe Rezé – Les Sorinières, il y a la route des Sables en direction de Couëron, il y a l'axe aussi centralité gare jusqu'à Sainte-Luce-sur-Loire, l'axe également qui va en direction de Sautron. Tous ces axes-là sont à l'étude, ils ont

fait l'objet de nombreuses concertations avec vous, avec l'ensemble des maires concernés en Comité de pilotage, avec des études qui vous ont été présentées, avec différents scénarios. Il me semble que vos services, les élus ont été largement associés. Je m'y suis rendu régulièrement à vélo – et ça, vous pourrez également le constater –, en journée. Donc il me semble que la pratique du vélo en tout cas pour ma part est une pratique quotidienne et que j'ai largement l'occasion de mesurer l'état et la qualité de nos aménagements cyclables. Donc soyez encore un peu patients, mais dissociez quand même ce travail de réparation temporaire, en tout cas d'aménagement pour le confort immédiat pour passer l'hiver, et les travaux qui sont plus ambitieux d'ici la fin de ce mandat. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Oui, merci Madame la Présidente. C'était juste pour expliquer à Julien Bainvel et aux collègues de son groupe que quand Bertrand Affilé parle d'une ligne de tramway qui a 37 ans d'âge et qui a besoin de rénovations lourdes, il peut être difficilement imaginable de laisser les passagers descendre à Médiathèque puis ensuite d'aller à pied jusqu'à Gare-Maritime parce que nous aurions omis de rénover le tronçon adéquat.

Donc, j'avoue que j'ai un tout petit peu de mal à comprendre comment on pourrait rénover une ligne de tramway en en oubliant un tronçon, mais bon. Tous les goûts sont dans la nature! »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Oui, pour rebondir sur ce que Pascal Bolo vient d'énoncer, très clairement il n'y a pas d'articulation avec le développement des nouvelles lignes de tramway. Il s'agit juste de refaire la station et de refaire la voirie entre les deux stations que Pascal a évoquées, donc Médiathèque et Chantiers-Navals notamment, et à cet endroit-là il se trouve qu'effectivement il va y avoir un dévoiement pour que deux lignes de tramway puissent emprunter une nouvelle infrastructure qui passera sur le pont Anne-de-Bretagne.

Mais la ligne 1 continuera à passer sur cet axe et donc nous devons veiller à ce que cette ligne 1 dispose d'infrastructures rénovées d'une part, et que l'on prévoie bien entendu le virage qui nous permettra de partir sur le Sud Loire et de revenir sur le Nord Loire.

Alors justement, ça a été évoqué à plusieurs reprises là, j'ai bien cru comprendre que certaines, je pense à Madame Oppelt, et certains, je pense en particulier à Julien Bainvel, ne sont pas favorables au tramway à cet endroit-là, et même Madame Oppelt a évoqué un busway. Alors, je dois vous dire que c'est une mauvaise idée. C'est une mauvaise idée pour trois raisons.

D'abord parce qu'il n'y a pas de continuité de ligne de busway possible après le pont Anne-de-Bretagne au Nord alors qu'il y a une continuité, des continuités possibles pour un busway, pour un tramway à la fois à l'Est et à l'Ouest. Deuxième raison: nous n'avons pas d'espace pour faire passer une voie de busway en plus d'une voie de tramway qui restera – c'est-à-dire qu'on ne fait plus passer de voitures du tout –, et pas d'espace non plus, troisième point, pour placer un éventuel terminus place du Commandant-L'Herminier.

Donc si vous voulez, je ne vois pas bien comment on aurait pu glisser un busway dans l'opération. Et effectivement, le fait d'avoir un tramway va offrir de nouvelles origines, destinations, de nouveaux trajets possibles, et du coup effectivement, on peut ne pas être d'accord, penser que ce n'est pas techniquement efficace, mais quand même je dois vous dire que les arguments qui sont avancés, eux, manquent singulièrement d'efficacité et de capacité de conviction.

Quant à fonder son jugement sur un représentant de syndicat de la SEMITAN, vous m'excuserez, moi j'ai l'habitude de considérer les salariés de la SEMITAN avec plus le plus grand respect pour ce qu'ils font et pour leur travail que je respecte infiniment, mais un syndicat et un représentant ou des représentants d'un syndicat ne fabriquent pas une opinion. Il faut pour cela travailler de façon beaucoup plus sérieuse.

Je n'ai pas bien compris pourquoi les Pas-Enchantés à vélo se sont glissés au côté du quai de la Fosse et des transports en commun, si ce n'est que c'est peut-être juste la continuité de la Loire dont il est question.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais rajouter.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vous propose donc, chers collègues, de voter en deux temps sur cette délibération. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,

par 97 voix pour,

1 - fixe la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de modernisation de la ligne 1 entre les stations Commerce et Médiathèque à 15 399 200 € TTC,

par 84 voix pour, 01 voix contre et 11 abstentions,

2 - approuve le programme de l'opération Rénovation ligne 1 de tramway entre Gare Maritime et Médiathèque, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle à 13333 333,33 € HT soit 16 000 000 € TTC,

3 - autorise le lancement par la Semitan, sous réserve de la conclusion du marché subséquent de mandat avec la SEMITAN pour l'opération de rénovation de la ligne 1 Gare Maritime - Médiathèque d'une procédure négociée pour la désignation d'une maîtrise d'œuvre et autorise sous ces mêmes réserves la signature de ce marché par son directeur général,

4 - autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole à solliciter des subventions auprès des partenaires habituels,

5 - autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département des mobilités
Direction des investissements et de la circulation

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

05 - Transition écologique - La Chapelle-sur-Erdre – Nantes - Connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway : phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges - Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle et du programme - Approbation

Exposé

Par délibération 2019-176, le conseil métropolitain du 13 décembre 2019 a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle relatifs à l'opération de la connexion ligne 1 / ligne 2 phase 2 Babinière CETEX et pôle d'échanges (hors P+R), pour un montant de 125000 000 € TTC.

Par délibération 2020-143, le conseil métropolitain du 11 décembre 2020 a approuvé le lancement des consultations pour la réalisation des infrastructures de l'opération et fixé l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée à 71 400 000 € TTC.

Par délibération 2021-09, le conseil métropolitain du 12 février 2021 a approuvé le lancement des consultations pour la réalisation des bâtiments de l'opération et fixé l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée à 30 696 000 € TTC.

Ce programme prévoit le prolongement de la ligne 1 de Ranzay à Babinière, la création d'un itinéraire pour les modes actifs du pont de la Jonelière à Babinière, la reconfiguration du pôle d'échanges de Babinière, et la création d'un nouveau Centre technique et d'exploitation tramway (CETEX) à Babinière, pour y accueillir les nouveaux tramways en cours d'acquisition par Nantes Métropole.

Suite à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre de niveau PROJET, pour la partie infrastructures comme pour la partie bâtiments, et avec l'avancée des étapes de procédures réglementaires (concertation préalable, études d'impact environnemental,...), il est aujourd'hui proposé d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour les motifs suivants:

- Evolution de l'estimation des éléments de programme initiaux

Les estimations détaillées ont permis de préciser les spécifications techniques du projet, en lien notamment avec la toiture végétalisée du CETEX, à la revalorisation des réseaux sous dallage dans les bâtiments (multitubulaire) et les équipements nécessaires suite au choix du nouveau tramway, qui sera construit par Alstom. Le montant correspondant est estimé à 2500 000 € TTC.

- Modification réglementaire pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Depuis mai 2020, la réglementation relative aux ICPE a été modifiée et a imposé des changements dans le mode de construction du CETEX au niveau de la structure et de la tenue au feu des parements, afin de respecter les nouvelles normes liées à la sécurité incendie. Le montant correspondant est estimé à 2 000 000 € TTC.

- Modifications de certains équipements et intégration de nouveaux équipements et outillages nécessaires au fonctionnement du CETEX

La réalisation des études détaillées pour les bâtiments du CETEX a donné lieu à des modifications sur des équipements prévus, et à l'intégration de nouveaux équipements, afin de garantir la capacité de maintenance sur l'ensemble du réseau TAN, en conservant notamment les moyens du CETEX de Dalby et en anticipant toutes les fournitures des mobiliers, équipements et petits outillages nécessaires à l'exploitation du site de Babinière. Le montant correspondant est estimé à 5900 000 € TTC.

- Intégration du coût de la compensation environnementale

Suite à la réalisation d'un diagnostic faune et flore sur une période d'un an, et à l'avancée des études, il est apparu que certaines incidences du projet sur l'environnement ne peuvent ni être évitées ni réduites et doivent alors être compensées réglementairement. En particulier, en complément d'une compensation zone humide, afin de ne pas réduire l'habitat de reproduction de la Cisticole des joncs, passereau protégé présent sur le site de Babinière, deux sites ont été retenus pour abriter une compensation environnementale de cet habitat et de la zone humide, et doivent être aménagés pour constituer un lieu propice à l'arrivée de la Csticole. Le coût de cet aménagement est intégré à l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération et est estimé à 1 000 000 € TTC.

- Création d'une liaison modes doux entre le boulevard Becquerel et le pôle d'échanges

Suite à la concertation qui s'est tenue en 2019 sur le projet, la faisabilité de la réalisation d'une liaison modes doux directe entre le boulevard Becquerel et le pôle d'échanges de Babinière a été étudiée. Les études de maîtrise d'œuvre se poursuivent. Il est proposé d'intégrer au programme de l'opération la réalisation de cette liaison. Le montant correspondant est estimé à ce stade à 1000 000 € TTC qui sera précisé avec les études de maîtrise d'œuvre en cours.

- Réévaluation des provisions pour révisions et aléas

Enfin, la variation importante de certains indices de révision de prix depuis le démarrage de l'opération, conduisent à proposer de réévaluer les provisions pour révisions et aléas de l'opération, pour un montant de 5 600 000 € TTC. Les hypothèses actuellement considérées sur l'opération consistent en une augmentation moyenne de 1 à 1,5 % par an des marchés, susceptible d'évolutions importantes dans les mois et années à venir.

Le coût de l'ensemble de ces réévaluations et nouveaux éléments de programme est estimé à 18 000 000 € TTC. Il est proposé au conseil d'approuver les modifications de programme et la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle correspondante qui a été anticipée et provisionnée à la PPI.

Par ailleurs, il convient de fixer le nouveau montant de l'enveloppe financière prévisionnelle dédiée aux fournitures et à la réalisation des travaux des bâtiments du CETEX à 36546 895,2 € TTC.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe transport sur l'AP n°50 libellée *transports collectifs*, opération 2021-3767, libellée *CETEX Babinière*.

M. Affilé : « Il s'agit ici de délibérer sur la connexion ligne 1 / ligne2 de tramway : phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges. Donc par tout une série de délibérations nous avons fait progresser ce dossier depuis 2019, et il s'agit ici, puisque nous avons maintenant réalisé des études de maîtrise d'œuvre au niveau projet, pour la partie infrastructure et pour la partie du CETEX, il vous est proposé d'ajuster l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour les motifs suivants.

Donc je vais essayer d'exposer chacun. D'abord parce que nous avons fait évoluer les éléments du programme initial, notamment en introduisant une toiture végétalisée pour le CETEX, ce dont tout le monde s'est félicité, mais toiture végétalisée ça veut bien entendu dire qu'il faut adapter j'allais dire l'architecture du bâtiment pour que celle-ci supporte le poids de la toiture, et par ailleurs nous avons aussi dû augmenter le nombre de réseaux sous les bâtiments avec davantage de multitubulaires et puis un certain nombre d'équipements suite au choix du nouveau tramway. Le type de tram entraîne par rapport à ce qui était prévu un certain nombre d'adaptations. Pour un montant global de 2500 000 euros.

Il y a eu depuis mai 2020 une modification de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les ICPE, qui imposaient notamment des changements dans le mode de construction du CETEX au niveau de la structure et de la tenue des parements au feu, et donc le tout impose un surcoût de 2 millions d'euros.

Nous avons également, troisième point, modifié certains équipements et intégré de nouveaux équipements et outillages nécessaires au fonctionnement du CETEX, donc pour un certain nombre nous aurions pu sans doute les payer par une subvention d'équipement à la SEMITAN. En fait, c'est un transfert de ligne et ici pour qu'ils soient parfaitement en fonctionnement dès le début, ils sont intégrés dès la réalisation du CETEX, pour un montant de 5900 000 euros. Donc c'est beaucoup de machines de levage par exemple ou de portiques qui permettent d'aller examiner les tramways.

L'intégration du coût de la compensation environnementale puisque nous avons dû choisir, retenir deux sites pour la compensation environnementale de l'habitat de la cisticole des joncs, et d'une zone humide qui est sur le site de Babinière – donc le coût de cet aménagement est intégré à hauteur de 1 million d'euros.

Et nous avons aussi intégré, suite à la concertation de 2019 qui avait fait émerger la demande d'une création d'une liaison modes doux modes actifs entre le boulevard Becquerel et le pôle d'échanges, nous proposons de retenir cette proposition et d'intégrer la réalisation d'une liaison mode doux directe entre le boulevard Becquerel et le pôle d'échanges de Babinière qui a un gros intérêt, c'est qu'il permet de rejoindre à pas mal d'entreprises de Gesvrine, de rejoindre le pôle d'échanges directement, sans faire un grand crochet qui aurait été évidemment décourageant pour la marche à pied, voire le vélo ou les trottinettes. Donc pour 1 million d'euros.

Et puis techniquement, nous proposons à titre prudentiel de réévaluer les provisions pour révisions et aléas de l'opération, pour un montant de 5600 000 euros, en faisant en fait porter le taux d'augmentation, le taux de révision, de 1 à 1,5 par an sur l'ensemble des marchés.

Ça nous fait effectivement sur l'ensemble de ces réévaluations 18 millions d'euros TTC en plus. Donc il est important d'avoir cet élément-là, mais c'est parce que c'est à la hauteur de l'ensemble des ambitions que nous avons aussi rajoutées en cours de projet, et du coup pour les bâtiments du CETEX le nouveau montant de l'enveloppe financière prévisionnelle s'établira à 36 546 892,20 euros.

Voilà, Madame la Présidente, cette délibération.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir de l'arrivée du tramway à la Babinière puisqu'il est attendu depuis largement plus d'une décennie par les Chapelaines et les Chapelains. Cette étape est également essentielle dans le cadre de la connexion des lignes 1 et 2 du tramway, marquant ainsi la volonté de développer un réseau plus périphérique de transports en commun.

La construction du CETEX est aussi nécessaire pour accompagner le développement du tramway et l'arrivée de nouvelles rames plus longues.

Cependant, cette délibération énumère tout une série de dépenses supplémentaires qui font passer l'enveloppe globale de 125 à 143 millions d'euros, soit un dérapage de plus de 14%. Certes, nous pouvons comprendre qu'il faille dépenser 1 million de plus pour intégrer le budget de la réalisation de la liaison douce entre le boulevard Becquerel et le pôle d'échanges, et que les coûts de construction sont à la hausse. Mais 18 millions, ce n'est pas rien.

Je sais que pour Monsieur Bolo, ce n'est que l'épaisseur du trait dans le budget de la Métropole, mais dans ce cas on est loin du crayon à pointe fine, mais plutôt du marqueur bien épais.

Par ailleurs, ce prolongement vers la Babinière se fait en franchissant l'Erdre puis le périphérique en voie unique pour le tramway et le tram-train. Au risque de me répéter, je pense que nous faisons là une erreur et que nous aurions dû à l'occasion de ces travaux réaliser un autre franchissement de l'Erdre pour ne pas hypothéquer l'avenir. En effet, je pense qu'à moyen terme il faut envisager un développement du train sur la ligne Nantes-Châteaubriant et au-delà vers Rennes. Il nous faut inventer des alternatives crédibles à la voiture sur cet axe en créant ce que

j'appelle un réseau express départemental ou éventuellement un RER plus fiable et plus rapide que l'actuel tram-train, afin de mieux desservir des territoires plus lointains.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération. Nous demandons donc un vote séparé des deux délibérations suivantes. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. J'imagine du coup, à la lecture du *chat*, que l'intervention d'Erwan Bouvais qui demande la dissociation rejoint la demande émise par Laurence Garnier de même dissociation. Est-ce qu'il y a une demande complémentaire de prise de parole et d'explication? S'il n'y en a pas, je vais par principe accepter cette dissociation de vote. Je redonne la parole à Bertrand Affilé pour répondre aux éléments d'Erwan Bouvais.»

M. Affilé : « Oui, alors moi je ne conteste pas les 14 % d'augmentation par rapport au budget prévisionnel. C'est factuel. Il n'y a pas à contredire là-dessus. Par contre, cette augmentation, je n'ai pas sans doute pas été assez clair, est liée au fait que nous avons rajouté, en plus d'un certain nombre d'impondérables que chacun peut bien connaître, et là je suis désolé mais je vois mal comment on peut les éviter, nous avons aussi augmenté notre niveau d'ambition.

C'est-à-dire que quand on végétalise, quand on crée une liaison modes doux, effectivement on est à 3,5 millions d'euros en plus donc on n'est pas très loin, on est à 25%, pas loin, allez, un petit quart de l'augmentation. Vous voyez que ce n'est quand même pas la majorité.

Et effectivement, ensuite il y a un certain nombre d'obligations réglementaires qui nous sont imposées. Donc ça, ma foi, on peut difficilement les éviter non plus. Et il ne vous a pas échappé non plus que 5 600 000 euros pour les aléas d'opération, c'est quand même aussi une grosse partie, une grosse partie du surcoût qu'on évoque ici, ou de l'augmentation de 14% et 18 millions d'euros.

Après, moi je pense que si on avait lu qu'on ferait un deuxième ouvrage sur l'Erdre spécifiquement pour le tramway alors qu'on a une voie qui était réservée sur le pont existant, là on en remettait pour quelques dizaines de millions d'euros en plus. Donc on peut se poser la question, sachant qu'au niveau du tram-train vers Châteaubriant, même si les fréquences s'améliorent, il y aura sans doute possibilité – je vois mal comment on pourrait faire autrement – que les rames de tram-train et les rames de tramway passent sur le pont sans qu'il y ait vraiment de difficultés techniques sur ce point.

Alors, après, Monsieur Bouvais, vous évoquez la liaison Nantes-Châteaubriant à Rennes, mais un petit conseil : consultez Julien Bainvel, votre ami, votre collègue. Il vous dira très clairement que la liaison Nantes-Châteaubriant-Rennes n'est pas à l'ordre du jour. Et ça fait un certain temps qu'elle n'est plus à l'ordre du jour. On était encore en réunion hier, et la liaison Nantes-Rennes ça passera par Redon, ça fait un certain temps que c'est acté et que SNCF Réseau travaille sur des possibilités d'amélioration pour faire en sorte que la liaison soit faisable en une heure entre gare de Nantes et gare de Rennes, et il appartiendra ensuite aux Régions de se mettre d'accord pour faire rouler des trains dessus avec un cadencement satisfaisant. Donc là, ce n'est pas la peine de se dire que le Nantes-Rennes passera par Châteaubriant. Je crois que ça a été écarté. Donc maintenant il faut construire sur les hypothèses qui sont étudiées à ce jour.

Voilà ce que je pouvais rajouter, Madame la Présidente.»

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 90 voix pour et 07 abstentions

1 - approuve le programme modifié et son enveloppe financière prévisionnelle, relatifs à l'opération de la connexion ligne 1 / ligne 2 phase 2 Babinière CETEX et pôle d'échanges (hors P+R), pour un montant de 143 000 000 € TTC,

2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle réservée aux travaux et fournitures pour la partie bâtiments et équipements de maintenance tramways de l'opération de connexion ligne 1 - ligne 2, phase 2 Babinière CETEX et pôle d'échanges (hors P+R) à 36 546 895,2 € TTC,

3 – autorise le directeur général de la SEMITAN à signer les marchés résultant des consultations de fournitures et travaux de bâtiments correspondants,

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

06 - Transition écologique - Acquisition de rames de tramway et réalisation d'études et de travaux associés - Adaptation des infrastructures et Cetex existants phase 2 - Lignes 2 et 3 - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

Exposé

L'acquisition de tramways de grande longueur nécessite de réaliser des études et travaux d'adaptations des infrastructures et centres techniques d'exploitation (CETEX).

Par délibération n°2017-42, le conseil métropolitain du 24 mars 2017 a approuvé le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la conclusion d'un accord-cadre de mandats portant sur l'acquisition de rames de tramway ainsi que sur les études et travaux associés. Cet accord-cadre a été attribué à la SEMITAN.

Par délibération n°2019-80, le conseil métropolitain du 28 juin 2019 a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'adaptation des infrastructures et CETEX phase 1, pour un montant de 4 166 666 € HT soit 5 000 000 € TTC. Cette opération a été confiée à la SEMITAN et vise à adapter d'une part la ligne 1 de tramway, d'ici fin 2022, pour que les nouveaux tramways puissent y circuler, et, d'autre part, le CETEX de Dalby pour que les 14 premières rames puissent y être remisées et maintenues jusqu'à la mise en service du CETEX Babinière.

Les 14 premières rames de tramway de grande longueur fonctionneront sur la ligne 1 à partir de 2023. À partir de la mise en service du CETEX de Babinière en 2025, il est prévu qu'elles puissent fonctionner sur l'ensemble des lignes de tramway du réseau TAN. C'est la raison pour laquelle il convient également d'engager une opération d'adaptation des infrastructures des lignes 2 et 3, et d'adaptation des CETEX de Trocardière et Marcel Paul pour qu'ils puissent accueillir les rames Bombardier et CAF, au lieu seulement des rames Alstom TFS pour le CETEX Trocardière et des rames Alstom TFS et Bombardier pour le CETEX Marcel Paul.

Le programme de l'opération prévoit l'adaptation des infrastructures à l'arrivée des tramways de grande longueur, ainsi que des CETEX pour y accueillir les tramways Bombardier et CAF, comprenant:

- les travaux de modification de la signalisation ferroviaire
- la reprise des stations pour déplacer les points d'arrêts et allonger les combles lacunes
- l'adaptation des ouvrages d'art
- l'allongement des quais de la station Hôtel Dieu
- l'adaptation des passerelles et équipements des CETEX de Trocardière et Marcel Paul pour les rames Bombardier et CAF.

Il est donc proposé d'approuver ce programme pour l'adaptation des infrastructures de la ligne 2 et de la ligne 3 aux rames de tramway de grande longueur, et des CETEX aux rames Bombardier et CAF, et l'enveloppe financière prévisionnelle pour un montant de 10 000 000 € TTC, intégrant la maîtrise d'œuvre, les travaux dont aléas, la rémunération du mandataire et les frais de maîtrise d'ouvrage associés.

Pour la réalisation de cette opération, un mandat sera confié à la SEMITAN via l'accord-cadre relatif à l'acquisition de rames de tramway et des études et travaux associés, dans le cadre des délégations du conseil à la Présidente.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe transport sur l'AP n°50 libellée *transports collectifs*, opération 2021-10176, libellée Adaptation infrastructures L2 & L3 aux rames de grande longueur.

M. Affilé : « On est encore dans la conséquence de l'acquisition de rames de tramway long. Nous devons adapter nos infrastructures et nos CETEX existants pour la phase 2, sur les lignes 2 et 3. Nous nous sommes occupés de la ligne 1 dans un premier temps et donc ici, nous devons approuver l'opération, le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle.

Il s'agit de prévoir l'adaptation des infrastructures des tramways de grande longueur et aussi des CETEX pour accueillir les tramways Bombardier et CAF, alors qu'ils n'accueillaient que des tramways Alstom jusqu'à ce jour, ce qui était le cas de Trocardière et de Marcel-Paul. Donc des modifications pour ces deux CETEX.

Donc des travaux de modification de la signalisation ferroviaire, la reprise des stations, l'adaptation des ouvrages d'art, l'allongement des quais de la station Hôtel-Dieu avec la création d'une voie en Z pour un retournement, l'adaptation des passerelles équipement pour les CETEX de la Trocardière et Marcel-Paul pour les trams Bombardier et CAF.

Il vous est proposé d'approuver ce programme pour l'adaptation des infrastructures de la ligne 2 et 3 aux rames de tramway de grande longueur des CETEX pour un montant de 10 millions d'euros TTC, en intégrant bien sûr la maîtrise d'œuvre, les travaux de rénovation et les frais de maîtrise d'ouvrage associés, et ça passera par un mandat qui sera confié à la SEMITAN dans l'accord-cadre qui est relatif à l'acquisition de rames de tramway.»

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,

par 95 voix pour,

1 - approuve le programme d'adaptation des infrastructures de la ligne 2 et de la ligne 3 aux rames de tramway de grande longueur, et des CETEX de Trocardière et Marcel Paul aux rames Bombardier et CAF,

2 – fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 10 000 000 € TTC,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée à la cohérence territoriale
Département déplacements
Direction des investissements et de la circulation

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

07 – Accord-cadre à bons de commande – Prestations d'études et de travaux pour tirage de câbles – Lancement d'une procédure avec négociation

Exposé

Dans le cadre des projets de rénovation, de modernisation et de développement du réseau de transport de la métropole nantaise, Nantes Métropole confie à la SEMITAN des mandats de maîtrise d'ouvrage.

Les prestations de tirage de câbles visent à accompagner les opérations de modernisation ou de développement des infrastructures et de bâtiments neufs ou à réhabiliter menées par la SEMITAN dans ce cadre. Ainsi, ces prestations de renouvellement de câbles et de remplacement d'armoire permettront de traiter les opérations de transfert des infrastructures câblées existantes vers celles projetées tout en permettant une continuité d'exploitation du réseau de transport en commun. Parmi les opérations déjà identifiées : la rénovation des infrastructures tramways Quai de Versailles, Quai de la Fosse, et le renouvellement du secteur entre Grande Ouche et Neustrie.

Pour répondre aux enjeux soulevés, il est proposé de conclure un accord-cadre mono-attributaire pour ces prestations. Compte tenu de la variété des prestations et de leurs natures à être réalisées de façon ponctuelle, il s'agit d'un accord cadre à bons de commandes, sans montant minimum et avec un maximum de 2 500 000 € HT, pour une durée de 2 ans renouvelable 1 an.

Conformément aux dispositions des articles R2161-21 à R2161-23 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole, à lancer une procédure avec négociation pour la conclusion de cet accord-cadre.

M. Affilé : « La délibération n°7 concerne un accord-cadre à bons de commande pour prestations d'études et de travaux pour tirage de câbles. Donc tout simplement parce que nous avons régulièrement à soit installer de nouveaux câbles, soit changer, renouveler des câbles et des armoires sur le long du tramway.

Nous avons identifié un certain nombre d'opérations où ce sera le cas: la rénovation des infrastructures tram quai de Versailles, quai de la Fosse et sur le renouvellement du secteur de la Grande-Ouche et Neustrie. Il vous est proposé de conclure un accord-cadre monoattributaire pour cette prestation sans minimum, avec un maximum de 2500 000 € HT, pour une durée de deux ans renouvelable une fois, et d'autoriser la SEMITAN en tant que mandataire de Nantes Métropole à lancer une procédure avec négociation pour la conclusion de cet accord-cadre.

Alors, en Commission, on m'a demandé pourquoi cet accord-cadre n'était que sur une période de deux ans, renouvelable un an : tout simplement parce qu'aujourd'hui, je pense que chacun sait que ces matériaux sont assez coûteux et que nous ne devons pas prendre un marché trop long parce qu'il est possible que les prix ne soient pas orientés toujours à la hausse et donc peut-être un peu à la baisse, et donc c'est pour pouvoir profiter d'éventuelles baisses du coût des matériaux après un retour à la normale, après cette période de prospérité économique qui impose une reprise de la demande et donc une augmentation des coûts. »

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 95 voix pour,**

1 - autorise le lancement, par la SEMITAN, d'une procédure avec négociation afin de conclure un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour la réalisation de prestations de tirage de câbles et de remplacement d'armoire, pour un montant maximal de 2500 000 € HT sur la durée totale de l'accord cadre,

2 - autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer le marché résultant de cette consultation,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération

Conseil métropolitain du 04 février 2022

08 – BASSE-GOULAINNE – NANTES – SAINTE-LUCE-SUR LOIRE - Périphérique de Nantes – Aménagement du complexe de Bellevue – Avis de Nantes Métropole dans le cadre de la concertation préalable

Exposé

Contexte général du périphérique nantais :

Suite à une phase de concertation préalable, le parti d'aménagement du périphérique a fait l'objet d'une validation locale en COPIL périphérique de juin 2016, puis d'une décision ministérielle signée le 18 octobre 2016.

Les principaux objectifs de ce parti d'aménagement, qui définit un cadre d'intervention partagé entre les différents partenaires (État, Collectivités), sont les suivants :

- arrêter les fonctionnalités attendues du périphérique (maillon du réseau routier national, desserte de l'agglomération,...) et les objectifs généraux recherchés ;
- fixer les caractéristiques techniques à terme du périphérique pour assurer son homogénéité (aménagement d'échangeurs, voies supplémentaires, présence ou non de bandes d'arrêt d'urgence, signalisation, éclairage, gestion dynamique, vitesse autorisée,...) ;
- et enfin, fixer les priorités des aménagements : sécurité des usagers, fluidité du trafic, aménagements environnementaux (bruit, assainissement,...).

Sur ces bases, le parti d'aménagement du périphérique a proposé comme prioritaire l'aménagement des 2 complexes de franchissement de la Loire, au niveau de Cheviré d'une part, et de Bellevue d'autre part.

L'aménagement du secteur de Cheviré (notamment voies réservées Transports en commun (TC) et voies d'entrecroisement au nord et au sud du franchissement) est déjà prévu dans le cadre du Schéma d'Agglomération de Gestion du Trafic (SDAGT) qui a fait l'objet d'une précédente délibération du Conseil Métropolitain le 16 octobre 2020.

Sur le complexe de Bellevue, l'État (représenté par la DREAL) a engagé en 2017 les études d'opportunité portant sur l'ensemble du tronçon compris entre les portes de Carquefou et du Vignoble, et visant à résorber les importantes congestions observées en heure de pointe du soir en périphérique intérieur.

Ces études ont conduit à la définition de cinq variantes d'aménagement qui comprennent :

- un nouvel ouvrage de franchissement de la Loire (à 2 ou 3 voies) ;
- une bretelle à 2 voies de l'A811 vers le périphérique intérieur ;
- le réaménagement de la bretelle du boulevard de la prairie de Mauves vers le périphérique intérieur ;
- une voie d'entrecroisement et/ou une troisième voie entre les portes de Carquefou et Anjou ;
- deux insertions successives en périphérique intérieur sud ;
- une bande d'arrêt d'urgence sur l'ouvrage amont existant ;
- une piste cyclable sur le nouvel ouvrage de franchissement de la Loire.

Deux des cinq variantes proposent une amélioration des conditions d'accès de la RN249 par la création de deux voies se raccordant directement sur le périphérique extérieur.

Enfin, les études d'opportunité ont examiné la possibilité de mettre en œuvre des voies réservées aux transports en commun ou au covoiturage, sur le périmètre du projet.

Concertation publique sur le projet de réaménagement du complexe de Bellevue

L'État a souhaité présenter ces cinq variantes dans le cadre d'une concertation volontaire, décidée en application des articles L.121-15 et suivants du code de l'environnement, et destinée à éclairer sur le choix de la solution à retenir pour la suite des études, et a saisi la Commission Nationale de Débat Public (CNDP).

La CNDP a désigné un garant pour mener la concertation **du 15 novembre au 22 décembre 2021**, qui a défini les modalités de cette concertation :

- un registre dématérialisé sur site un internet dédié,
- des registres papier et la documentation du projet mis à disposition dans les mairies des communes directement concernées par le projet (Nantes - mairie annexe de Doulon, Sainte-Luce-sur-Loire, Basse-Goulaine), accessible aux horaires d'ouverture habituels,
- deux permanences de présentation et réponse aux questions organisées par la DREAL à Basse-Goulaine (24 novembre 2021) et Sainte-Luce-sur-Loire (2 décembre 2021),
- deux réunions publiques de présentation et d'échanges organisées à Sainte-Luce-sur-Loire (10 décembre 2021) et à Basse-Goulaine (14 décembre 2021).

Avis de Nantes Métropole sur le projet de réaménagement du complexe de Bellevue

Nantes Métropole est, avec les autres collectivités, partenaire de l'État dans le cadre des réflexions menées sur les aménagements du périphérique. Nantes Métropole a participé aux réunions de concertation, pour expliquer le rôle du périphérique dans sa politique de mobilité, en particulier sur ce secteur du complexe de Bellevue.

Il s'agit d'optimiser le fonctionnement du périphérique sans chercher à créer une augmentation globale des trafics, et permettre une réduction du transit dans les communes environnantes, par une incitation forte au report sur les modes alternatifs à la voiture individuelle.

De plus, en tant que garante de la cohérence de l'aménagement proposé avec les enjeux de son territoire (mobilité, environnement,...), Nantes Métropole est également invitée à délibérer pour donner son avis sur ce projet et faire part de ses éventuelles demandes d'évolution du projet.

Cet avis a été établi en concertation avec les maires des communes concernées par l'aménagement, ainsi qu'avec les élus thématiques de Nantes Métropole. Les réflexions des usagers, citoyens et associations durant la concertation ont également été prises en compte.

Nantes Métropole partage l'intérêt du projet de réaménagement du complexe de Bellevue, qui, conformément aux objectifs du Plan de Déplacement Urbain (PDU), contribue au souhait d'améliorer le fonctionnement du périphérique, en complémentarité avec les autres modes, afin:

- de limiter l'augmentation prévisible de sa saturation (malgré la prise en compte des objectifs de parts modales du PDU, le dynamisme économique et démographique ainsi que les comportements de mobilité induisent une augmentation du volume du trafic),
- de favoriser le rabattement des usagers vers les P+R positionnés au plus proche du périphérique et raccordés à un réseau de transports publics performants,
- d'inciter les usagers en transit à contourner la centralité et les centres des communes riveraines, par le périphérique, afin de réduire les flux de circulation sur la voirie métropolitaine et leurs impacts (bruit, pollution, place de la voiture,...), et de faciliter l'apaisement et le développement de modes alternatifs,
- de garantir des conditions de sécurité optimale des usagers,
- de prévoir l'expérimentation, voire la mise en œuvre, de voies réservées au covoiturage et/ou pour les TC sur certaines sections du périphérique, en cohérence avec les objectifs du PDU.

Néanmoins, cet intérêt pour le projet est conditionné à la prise en compte de plusieurs demandes d'évolution dans le cadre de la poursuite des études :

Enjeux environnementaux :

Compte tenu de sa proximité avec la Loire ainsi qu'avec plusieurs secteurs d'habitation existants ou futurs (villages de Bellevue et des Vallées, habitations à proximité du périphérique Est), le projet cumule des enjeux majeurs d'environnement et de santé : bruit, risque d'inondation, impacts fonciers et biodiversité, qualité de l'air...

En l'état, certains éléments fournis dans le dossier de concertation ne sont pas suffisamment détaillés et explicites pour permettre une bonne compréhension des impacts positifs et négatifs des différents scénarios présentés, et faciliter leur comparaison ; il paraît ainsi nécessaire d'apporter des propositions et des réponses complémentaires sur les sujets suivants :

- des éléments détaillés en terme de bilan carbone du projet, permettront de comparer les scénarios proposés avec une solution au fil de l'eau, ainsi que les coûts et bénéfices attendus de la création de voies réservées,...
- le dossier de concertation précise que quelque soit la variante retenue, le projet, ne génère pas de dégradation de la qualité de l'air ni de hausse de la concentration des gaz à effet de serre au droit des habitations par rapport à la situation de référence ; il est nécessaire de préciser les hypothèses et études justifiant cette affirmation, en particulier le périmètre pris en considération (tout ou partie du périphérique, intégration ou non des aménagements prévus au parti d'aménagement du périphérique, voiries métropolitaines sur l'intra et extra périphérique avec intégration des objectifs du PDU...),
- des éléments détaillant l'approche « Éviter Réduire Compenser » prise en compte dans le projet, afin de minimiser la consommation d'espaces,
- en termes de nuisances sonores, il est demandé qu'en complément aux protections réglementaires déjà proposées, le projet intègre dans sa conception toutes les solutions permettant de diminuer les émissions sonores à leur source (géométrie, nature du revêtement, adaptation de la vitesse aux conditions de circulation,...), dans l'intérêt des quartiers d'habitation riverains (actuels et à venir),
- la conception du projet devra aussi veiller à préserver la protection du village de Bellevue contre le risque d'inondation, et ses conditions d'accès en cas de crue (maintien d'un accès au village par la rampe existante côté pont aval),
- il conviendra enfin de préciser les dispositions prévues en phase de chantier ainsi qu'à la mise en service du projet pour assurer la pérennité des activités économiques de ce secteur (restaurants, activités agricoles...), et limiter l'impact environnemental.

- Extension du périmètre d'étude sur les voies réservées aux TC et au covoiturage, et à l'intégration de nouveaux P+R, pour rendre possible une évolution de l'offre de mobilité : les voies réservées aux TC envisagées dans le cadre du projet présenté ne sont pas suffisantes pour assurer à elles seules une performance pérenne de lignes TC qui circuleraient sur ce secteur. La réflexion devrait être élargie en identifiant les lignes TC potentielles (Aleop, tan) et leurs itinéraires, et les itinéraires de covoiturage pertinents ; en effet, compte tenu de l'échéance déjà lointaine des travaux (mise en service à l'horizon 2032), de leur montant et de la nécessité de proposer au plus tôt des alternatives crédibles à la circulation, les voies réservées n'ont de sens que si elles permettent, à la mise en service de l'échangeur, d'accueillir de nouveaux usages (possibilité covoiturage à court/ moyen terme et TC à plus long terme), dont la performance sera garantie sur le long terme, dans les 2 sens (Sud/ Nord et Nord/ Sud).

Sur cet aspect, le périmètre du projet devra donc être étendu, en associant les autorités organisatrices de mobilités (AOM) dont les schémas directeurs ont évolué en 2021.

Des aires de covoiturage, voire des P+R, devront également être prévus sur la porte d'Anjou et la porte du Vignoble, et si besoin, à d'autres emplacements en amont de l'échangeur et des territoires situés en périphérie générateurs de trafics.

- Mise en conformité des aménagements cyclables avec le Référentiel des aménagements cyclables de NM

Les itinéraires prévus au Schéma Directeur Cyclable des Itinéraires Cyclables de Nantes Métropole ont bien été identifiés dans le projet; en revanche, la qualité des aménagements proposés ne prend pas en compte le nouveau référentiel des aménagements cyclables de Nantes Métropole (largeur de voie cyclable à augmenter à 4 mètres, prise en compte des piétons, meilleur confort d'usage passant par une mise à distance sonore et visuelle de la piste par rapport à la route, protections par rapport au vent et aux intempéries côté aval); de plus, l'aménagement devra intégrer une liaison complète et sécurisée vers le nord du boulevard de la Prairie de Mauves pour assurer la jonction avec les pistes cyclables existantes ou prévues sur ce secteur.

Le Référentiel des Aménagements Cyclables devra également s'appliquer pour les aménagements cyclables qui seront déplacés le long du périphérique Est.

- Faciliter l'accessibilité et les échanges avec les territoires du Sud Est du département via la RN249:

Dans le cadre de sa politique d'alliance avec le pays du Vignoble Nantais, Nantes Métropole est attentive à garantir des conditions d'accessibilité et d'échanges entre ce territoire et celui de la Métropole. La porte du Vignoble permet un double accès de la RN249 vers le périphérique Sud et le périphérique Est. Les contrats opérationnels de mobilité en cours d'élaboration dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM), sous la responsabilité de la Région, devront considérer ces problématiques d'accessibilité tous modes à l'échelle du bassin de mobilité, le périmètre pertinent d'actions dépassant largement celui de la Métropole.

Les solutions 2bis et 3bis proposent une amélioration de l'insertion des flux Sud / Nord de la RN249 vers le périphérique extérieur. Nantes Métropole souhaite que cet objectif soit intégré dans le programme de l'opération et qu'une solution, plus ambitieuse d'amélioration de ces flux, soit étudiée.

Les échanges entre le périphérique sud et la RN249 sont pénalisés dans les 2 sens par la configuration de l'échangeur (présence de ronds-points), des améliorations doivent être recherchées afin d'optimiser cette configuration.

Dans le cadre de l'extension du périmètre d'études, il est demandé d'examiner la possibilité et la pertinence d'aménagements de voies réservées aux transports en commun ou au covoiturage, sur la RN249 en amont de la porte du Vignoble, depuis l'échangeur de la RD 215, en lien avec les perspectives identifiées par les AOM.

- Autres enjeux identifiés :

- l'usage du fleuve pour la logistique du chantier: afin de réduire les impacts liés à la circulation des camions il est demandé de réaliser une étude d'opportunité sur l'intérêt de nouveaux équipements fluviaux dans le cadre de la construction de l'ouvrage, permettant la gestion de ce chantier et également le développement d'autres usages du fleuve à son terme (cale de mise à l'eau,...),

- la nécessité de coordonner ces travaux avec ceux des autres Maîtres d'Ouvrage (État-DIRO, et NM sur la centralité et la prairie de Mauves), pour éviter un report du trafic sur le réseau métropolitain,

- en lien avec les AOM et les gestionnaires de voirie, envisager dès à présent des mesures d'accompagnement favorisant le report modal (renfort offre TC, vélo,...) pour rendre soutenables les phases les plus contraignantes du chantier et inciter de cette façon au report modal,

- étudier toute possibilité de réduire la durée du chantier (notamment pour les scénarios 2bis et 3bis),

- enfin, différents projets d'aménagement d'espaces publics ou de développement urbain sont prévus par Nantes Métropole aux abords du complexe de Bellevue; une information mutuelle sur les projets de chaque maître d'ouvrage (Nantes Métropole et État-Diro notamment) devra être assurée de façon régulière.

Les projets suivants sont identifiés à ce stade côté Nantes Métropole: projet « Loire à pied » à Basse-Goulaine (continuité piétonne à conserver sous le pont côtés Nord et Sud), aménagement de la promenade de Bellevue et de la rue des Roches à Sainte-Luce sur Loire, développement du quartier Doulon Gohard, aménagement de la Prairie de Mauves et réaménagement Paridis sur Nantes Est.

M. Affilé : « La délibération 8 nous emmène du côté de Basse-Goulaine, de Nantes et de Sainte-Luce, pour l'aménagement du complexe du pont de Bellevue et plus précisément la formulation de notre avis sur ce projet, dans le cadre de la concertation préalable.

Alors, il est nécessaire de rappeler sans doute que l'État avait mis en place une phase de concertation préalable pour déterminer, pour construire en partie l'aménagement du périphérique, qui a été validé au cours de l'année 2016 après la concertation et sur lequel nous avons donné un avis favorable.

C'est dans ce cadre qu'un certain nombre de travaux ont eu lieu sur le périphérique, donc on peut penser par exemple à la création des voies auxiliaires d'entrecroisement entre la porte de Rennes et la porte d'Orvault, entre la porte de l'Estuaire et la porte de Cheviré, et les travaux qui sont en cours aujourd'hui sur la porte de Gesvres.

Et donc il s'agit ici du réaménagement du complexe de Bellevue avec une perspective temporelle qui est assez lointaine puisqu'on parle d'environ 2032 – donc vous voyez que ce n'est pas pour tout de suite.

Alors, quels sont les objectifs de ce réaménagement? Puisque je pense que tous ceux qui viennent du Sud-Est de l'agglomération à un moment ou un autre en heure de pointe ont bien vu, ou y retournent le soir, ont bien compris et constaté par eux-mêmes à leurs dépens que la circulation était relativement compliquée, avec des files d'attente et de la congestion automobile importante, ce qui pousse d'ailleurs certains à emprunter – et Alain Vey, le maire de Basse-Goulaine, nous l'a bien rappelé quand on a travaillé sur le sujet –, à passer par le bourg, par le centre de Basse-Goulaine puis après Saint-Sébastien, et donc pour rentrer en cœur d'agglomération, parfois d'ailleurs pour se rendre après vers le Nord ou vers l'Est de l'agglomération, donc ce n'est pas très cohérent.

Donc, nous avons un projet qui repose sur des études menées par la DREAL, qui est aujourd'hui en maîtrise d'ouvrage sur ce projet, engagé en 2017 et donc qui aboutissent aujourd'hui à nous faire un certain nombre de propositions. Et 2017 c'est important, et vous allez voir notamment pour un des points, un des arguments que je vais avancer tout à l'heure.

Donc il y a cinq scénarios, cinq variantes, qui elles-mêmes ont un certain nombre de possibilités de sous-variantes. Alors je ne vais pas tout vous annoncer ici mais globalement, qu'est-ce que nous avons comme avis? Nous avons construit cet avis de façon la plus collégiale possible. C'est-à-dire qu'on a commencé par travailler avec les collègues de Basse-Goulaine, de Sainte-Luce-sur-Loire et de Nantes pour essayer, sur proposition des services, de voir ce qui pourrait être en confrontation entre les élus des communes et la vision technique, puis ensuite on a élargi au groupe mobilité et enfin, il y a eu quelques propositions qui sont arrivées après, qu'on a pu intégrer – je pense à une contribution de Saint-Sébastien notamment qu'on a pu intégrer dans l'avis métropolitain.

De quoi s'agit-il pour nous quand on parle du périphérique? Le périphérique a vocation à collecter les flux de circulation le long de la métropole, qu'il s'agisse de pendulaires ou qu'il s'agisse des flux de transit qui représentent à peu près un sixième du trafic en moyenne. Donc ça veut dire que si on fait le choix déterminé, vous le savez, de faire en sorte que notre cœur d'agglomération ne soit plus traversé par des voitures en transit, ça veut bien dire que ces voitures doivent passer quelque part, même si on fait tout pour qu'elles soient moins nombreuses.

Les délibérations que nous avons prises et celles que nous prendrons sur le développement des nouvelles lignes de tramway, sur la multiplication des possibilités de liaison à vélo, sur le covoiturage, et on aura une délibération ensuite qui portera aussi sur le covoiturage, eh bien ces éléments nous permettent de faire baisser le nombre de voitures qui est un objectif en soi, le nombre de voitures en circulation, mais il n'empêche qu'il en reste, et nous sommes dans un département dynamique, dont la population augmente et avec, il faut le savoir quand même, nous sommes un des départements et une des régions où les habitants se déplacent le plus. Bretagne Pays de Loire notamment sont deux des régions où le nombre de déplacements moyens est extrêmement important, par rapport à d'autres régions.

Donc nous attendons du périphérique et des travaux sur le périphérique qu'ils optimisent son fonctionnement. Voilà. Il s'agit d'optimiser le fonctionnement du périphérique sans chercher à créer une augmentation globale des trafics automobiles. Il s'agit de permettre la réduction des trafics dans les communes environnantes. Et tous les collègues je pense qui viennent de communes de périphérie ou des quartiers, des faubourgs de Nantes, le savent bien: dès que le périphérique ne fonctionne plus, ce sont toutes nos communes et tous nos quartiers de faubourgs qui sont traversés par des flux de voitures qui finissent par se retrouver soit dans des lotissements, soit dans des endroits où elles n'ont absolument pas à être.

Donc on a besoin que le périphérique joue ce rôle collecteur de la circulation automobile. C'est dans le cadre d'une stratégie qui vise de toute façon à favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle. Mais une voiture avec du covoiturage sur le périphérique, je suis désolé, c'est

vertueux si ça empêche des voitures solo dans le centre-ville ou en cœur d'agglomération sur nos communes.

Donc globalement, nous avons une formulation où on indique qu'on partage l'intérêt du projet du réaménagement du complexe de Bellevue qui contribue au souhait d'améliorer le fonctionnement du périphérique, en complémentarité avec les autres modes, pour les raisons que je vous ai indiquées, avec un certain nombre d'observations, de demandes d'évolutions dans la poursuite des études.

Tout d'abord au niveau environnemental, il y a un nombre d'enjeux à prendre en compte: le bruit, notamment pour le village de Bellevue à proximité, mais pas que: pour la ZAC de Doullon-Gohards également, le risque d'inondation, l'impact foncier sur la biodiversité, la qualité de l'air, tous ces éléments doivent être davantage détaillés, et en poussant même jusqu'à indiquer le bilan carbone du projet en lui-même. Je ne parle pas de ceux qui viendront rouler sur le pont.

Nous demandons également de minimiser la consommation d'espace, de rajouter des solutions qui permettent de diminuer les émissions sonores à la source, et on peut en particulier penser à un certain nombre de revêtements qui font baisser le nombre de décibels de façon assez significative, et puis de voir comment les dispositions qui sont prises dans ce chantier ne remettront pas en cause les activités économiques de ce secteur. On peut penser aux restaurants mais aussi à des activités agricoles.

Donc ça, c'est tous les enjeux environnementaux, d'une façon générale. Nous demandons également l'extension du périmètre d'étude sur les voies réservées aux transports en commun et au covoiturage dans les deux sens, et c'est important parce que tout à l'heure j'évoquais 2017: les études ont démarré en 2017 et je me rappelle en 2017, lorsque nous échangeons avec les services de l'État sur la possibilité d'avoir des voies réservées pour les transports en commun ou pour les covoitureurs sur les grands axes, ils ouvraient de grands yeux en nous disant: "Ce n'est pas pris en compte." Évidemment, comme la Loi d'orientation des mobilités est passée par là et un certain nombre d'évolutions, eh bien aujourd'hui on n'envisage plus de faire un aménagement comme celui-ci et c'est fort heureux (2032, et pour quelques dizaines d'années) sans imaginer de faire passer des voies réservées pour les transports en commun, voire pour les covoitureurs et ces voies réservées ici.

Alors aujourd'hui il n'y a à ce jour pas ou quasiment pas de cars de Aléop ou de bus de la SEMITAN qui passent, mais en tout cas ce que je sais c'est que si on ne prévoit rien, il n'y en aura jamais, alors que si on prévoit d'ores et déjà la possibilité de créer l'infrastructure, ça veut dire qu'après on aura la possibilité, on aura des possibilités de lignes nouvelles pour desservir le Sud-Est de l'agglomération et notamment le raccorder directement vers le Nord-Est, et puis à partir par exemple vers le domaine universitaire – puisque nous travaillons sur ce sujet par ailleurs.

Donc nous demandons clairement deux voies réservées pour les transports en commun: une dans chaque sens et non pas dans un seul sens comme évoqué sur le dossier après prise en compte partielle de notre demande.

Nous demandons également des aires de covoiturage à proximité ou la possibilité d'en faire, des P + R à proximité puisque l'objectif c'est de faire en sorte que le maximum de voitures ne rentrent pas sur le périphérique, même si on le peut; d'avoir une exigence particulière pour une voie pour les modes actifs. Alors je serais tenté de dire pour le vélo d'un côté, pour les piétons de l'autre, notamment parce que dans l'aménagement, dans les perspectives qui nous sont indiquées le vélo se retrouverait, corrige-moi Nicolas si je me trompe, mais je crois à l'Ouest du pont, et comme chacun le sait l'Ouest du pont, c'est la partie qui est la plus exposée aux intempéries, au vent, à la pluie, et donc il faudra particulièrement soigner l'Ouest du pont pour abriter les cyclistes.

Nous demandons également que soient facilités les échanges avec les territoires du Sud-Est du Département via la route nationale 249. En clair, la route nationale 249 doit aussi bénéficier d'un aménagement en matière de VRTC, pour les transports en commun ou pour les covoitureurs, parce que si on laisse les choses en l'état, on arrive à un goulet d'étranglement où, j'allais dire, les conducteurs vertueux ou les transports en commun se retrouvent pris dans la circulation générale, dans les embouteillages, et donc perdent le bénéfice qu'on aurait pu leur apporter par ailleurs.

Donc c'est une question de cohérence. Il ne suffit pas de mettre une voie réservée pour les transports en commun et une voie pour les covoitureurs sur le pont. Il en faut en amont, il en faut en aval pour gagner en efficacité.

Et puis nous avons identifié un certain nombre d'autres enjeux. Le fleuve est utilisé de façon logistique pour le chantier, eh bien la possibilité après de continuer à garder cet usage logistique. Une nécessaire concertation avec l'ensemble des autres maîtrises d'ouvrage à proximité puisqu'il y a de nombreuses opérations et que ces nombreuses opérations pourraient avoir, si on ne les coordonne pas bien, des effets désastreux sur la circulation.

Enfin, dernier point, nous demandons également, pour les autorités, en lien avec les autorités organisatrices des mobilités et les gestionnaires de voirie, de mettre en place, de prévoir dès à présent des mesures d'accompagnement favorisant le report modal comme nous l'avons fait sur la porte de Gesvres, et l'on sait que c'est extrêmement important de pouvoir d'emblée, avant même de commencer les travaux, au moment de commencer, venir limiter les flux de circulation de véhicules. Et je crois que sur des chantiers qui sont aussi longs, des solutions peut-être que l'on imagine comme temporaires de report modal pourraient très bien servir d'expérimentation pour des solutions un peu plus pérennes également, et puis de prévoir bien entendu le maximum d'informations pour les usagers, pour éviter que ce soit la grande pagaille. Voilà, Madame la Présidente. Chers collègues, j'ai essayé de résumer ces éléments et juste pour vous dire : globalement, le garant qui suit la concertation arrive sensiblement aux mêmes conclusions que cet avis, qui encore une fois s'est construit dans le temps et en concertation avec le plus grand nombre d'élus concernés possible.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Madame la Présidente, chers collègues, comme l'a rappelé Bertrand Affilé, cette délibération nous invite à émettre un avis sur un projet routier porté par l'État, mais qui engage la responsabilité de notre Métropole envers ses habitants et ses habitantes dans ses choix en matière de politique de déplacement.

Or, force est de constater que ce projet est daté, s'appuyant sur une vision de développement de notre métropole par l'État qui date de plus de 10 ans et proposant des solutions d'un autre âge, centrées sur un usage inconditionnel de la voiture comme mode de déplacement.

Pourtant, force est de constater qu'en 10 ans, l'urgence climatique s'est imposée à tous, à l'appui des rapports successifs du GIEC qui ne cessent de nous le rappeler. Nous savons également que les déplacements contribuent à près de 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre.

Aussi c'est dans cet esprit que nous avons construit en 2018 un Plan de Déplacements Urbains ambitieux, fixant pour objectif la réduction de plus de 16 points de la part modale de la voiture solo d'ici 2030, et que nous avons adopté un vœu sur l'urgence climatique de notre métropole à l'unanimité le 4 octobre 2019.

C'est dans cet esprit que nous avons contribué avec nos collègues élus et les services de la Métropole à la concertation nationale du débat public sur les cinq scénarios d'aménagement du complexe de Bellevue. Nous saluons et partageons l'exigence dont fait preuve la Métropole sur ce dossier et ses demandes au maître d'ouvrage pour faire évoluer le projet, et Bertrand les a rappelées : fournir un bilan carbone, des solutions plus ambitieuses pour la lutte contre les nuisances sonores, élargir la réflexion aux itinéraires potentiels pour les voies de transport en commun et de covoiturage, mettre en conformité les aménagements cyclables avec le référentiel des aménagements cyclables que nous avons voté en février 2021, ou approfondir les impacts du projet sur la faune, la flore, et le fleuve qui est si fragile.

Cependant, nous réfutons la pertinence et la légitimité sur le fond de ce projet d'aménagement car non compatible avec les objectifs de notre PDU, et ne prenant pas en considération les effets potentiellement durables en matière de changements de comportements liés à la crise sanitaire.

Sur la politique ambitieuse en matière de mobilité alternative de la Métropole, ceux-ci ne sont pas suffisamment pris en compte. D'ici 2030, la Métropole prévoit d'atteindre 58% de ses déplacements par des modes alternatifs à la voiture individuelle.

Notre Plan de Déplacements Urbains 2018-2027 prévoit une diminution de 14 % de la mise en circulation des voitures. Et ce projet est également en contradiction avec la stratégie nationale bas carbone.

Sur la question de la crise sanitaire, il ne vous a pas échappé l'évolution notable du télétravail ainsi que la concertation que nous avons eue lors de la Convention citoyenne: un certain nombre d'habitants nous ont fait largement part de leur souhait de passer sur des modes alternatifs.

En matière de télétravail, c'est 20 % de trafic routier dans la métropole pendant la seconde période de confinement, et encore aujourd'hui, en janvier 2022, -9 % de trafic.

Si je prends d'autres modes de déplacement tel que le trafic aérien ou le déplacement en train, on est à -49 % par rapport à 2019 pour l'aérien et -29 % sur le trafic ferroviaire, ce qui montre bien que les habitudes de la visio, et nous en sommes aussi aujourd'hui un peu victimes, mais c'est aussi des habitudes qui se prennent, sont des effets notables aujourd'hui qui ne sont pas pris en considération par ce projet d'État.

Enfin, sur la Convention citoyenne, l'enquête TMO de janvier 2021 met en évidence un souhait de 24 % des habitants de la métropole, y compris sur la périphérie, de passer sur des modes alternatifs. Donc un phénomène qui est largement partagé, et pas simplement dans sa centralité.

On a également des phénomènes bien connus qu'on appelle les "aspirateurs à voitures" ou la notion d'"évaporation de trafic". La notion d'aspirateur de trafic a été prouvée par de nombreuses études qui mettent en évidence que lorsqu'on crée une voie supplémentaire ou un parking supplémentaire, ça génère plus de trafic que ce que cette nouvelle voie peut accepter. Et donc il est illusoire de penser que l'aménagement d'une nouvelle voie sur le pont de Bellevue résorbera les bouchons.

A contrario, cette notion d'évaporation de trafic est aussi bien connue et ceux qui seraient tentés de penser que la seule solution, même temporaire, pour décongestionner le pont de Bellevue est d'ajouter des voies de circulation... On pourrait rappeler à l'inverse que nous avons en France plusieurs exemples d'abandon ou de fermeture d'axes routiers qui se sont montrés efficaces pour réduire le trafic global. Je pense notamment à la fermeture du pont Mathilde à Rouen entre 2012 et 2014 qui a généré une baisse de 12 % du trafic, à la démolition de l'autopont Mermoz-Pinel sur l'A43 à Lyon qui a généré une réduction du trafic de 30 %, ou au remplacement de l'A801 sur le boulevard de Vendée à Nantes qui a réduit le trafic de 50 %.

Aussi, je souhaite saluer le travail mené par un certain nombre d'associations sur le territoire qui se sont exprimées dans le cadre de ce débat public, notamment le collectif du Livre blanc pour le climat, les Shifteurs, groupe local de Loire-Atlantique, l'association Clémentine de défense de l'environnement de Sainte-Luce, l'association Goulaine nature environnement ou l'Association bellevusiennne de Sainte-Luce-sur-Loire, ou encore l'association Place au vélo, qui sont toutes très critiques par rapport à ce projet et partagent les mêmes analyses.

Donc c'est avec l'analyse et l'enrichissement de ces analyses portées par ces associations que notre position est très claire sur la participation de notre collectivité à ce projet qui est d'un autre siècle et basé sur une vision du tout-voiture qui n'est absolument pas compatible.

Derrière le vernis du discours écologique de ce Gouvernement, la réalité est que ce Gouvernement n'est pas à la hauteur des enjeux climatiques et fait encore une part trop belle aux modes de déplacement carbonés.

J'en veux pour preuve ou pour exemple l'accompagnement des projets de transport collectif avec une enveloppe de 900 millions d'euros dans le dernier appel à projets contre 15 milliards d'investissement dans l'aérien dans le plan de relance. Le récent moratoire décrété sur le projet de l'autoroute A11 à Angers nous montre qu'une Métropole peut obtenir de l'État l'arrêt d'un projet si celui-ci est incohérent avec ses objectifs globaux de diminution de la part de la voiture.

Aussi, comme à Angers, au nom du Groupe écologiste et citoyen, nous demandons à l'État un moratoire sur ce projet et un travail de fond pour construire un scénario qui envisage vraiment le report modal comme solution de désengorgement du complexe de Bellevue. Les 85 à 115 millions d'argent public prévus pour ce projet doivent être réellement orientés vers des alternatives à la voiture, en conformité avec nos objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste un petit point de méthode. J'ai un, deux, trois, quatre, cinq, six inscrits sur cette délibération. Je me permets d'inviter celles et ceux qui interviennent à faire preuve de synthèse. Je le dis d'autant plus que vous savez, chers collègues, qu'on est en visio: la capacité de captation que nous avons de celles et ceux qui nous écoutent n'est pas exactement la même. Je pense que c'est l'intérêt de chacun de se rappeler que quand on est plutôt synthétique dans le cadre de séances en distanciel, on se donne les moyens collectivement de garder l'attention de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

André Salaün. »

M. Salaün : « Je vous remercie, Madame la Présidente, et je vais tout d'abord à l'occasion de cette délibération tenter de vous démontrer que l'appel à la modération et au dialogue de Rodolphe Amailland est arrivé jusqu'à Saint-Sébastien-sur-Loire.

Avant de vous dire tout le bien que je pense donc de votre projet de délibération, je voudrais revenir sur les conditions de circulation dans le Sud-Est de l'agglomération, conditions de circulation qui ne sont aujourd'hui pas satisfaisantes. Le pont de Bellevue est en effet un point noir pour la circulation dans le Sud de notre métropole. Les raisons en sont extrêmement simples et connues : la RN249 qui comporte deux voies débouche sur le périphérique nantais au niveau du pont de Bellevue. Elle débouche sur un périphérique déjà chargé et cette deux-voies se transforme en une voie. Quand deux voies se transforment en une voie et que cette voie unique débouche sur un réseau déjà chargé, évidemment ça bouchonne. Ces bouchons représentent hors période COVID plusieurs kilomètres de ralentissement au Sud de l'agglomération, et ça n'est évidemment pas acceptable.

Comme le disait tout à l'heure Bertrand Affilé et comme vous le redira sans doute tout à l'heure Alain Vey, l'une des conséquences de cette situation est que la circulation est déviée vers le

bourg de Basse-Goulaine, le bourg de Saint-Sébastien-sur-Loire, et donc le phénomène est un phénomène de bouchons soir et matin dans le bourg de Basse-Goulaine, dans le bourg de Saint-Sébastien-sur-Loire, et donc un phénomène de pollution.

La seconde difficulté est celle du stationnement. Bon nombre d'utilisateurs de ces parcours ne veulent pas ou ne peuvent pas aller jusqu'à la centralité de Nantes et laissent donc leur voiture à la journée sur Saint-Sébastien ou sur Basse-Goulaine, situation qui là encore n'est évidemment pas satisfaisante.

Pour autant, les élus de Saint-Sébastien se refusent à stigmatiser ces automobilistes. D'abord parce que ces automobilistes sont eux-mêmes les victimes de cette situation, ils perdent un temps considérable dans les transports. Le coût de ces déplacements est de plus en plus pénalisant pour eux. Ce sont la plupart du temps des ménages modestes. Et s'ils n'ont pas la possibilité de résider sur Nantes mais s'ils sont obligés au contraire de s'éloigner de plus en plus de la centralité, ce n'est là encore manifestement pas de leur faute.

Et puis surtout, l'utilisation de la voiture est pour eux une nécessité absolue. Il n'existe aujourd'hui aucune alternative à l'utilisation de la voiture pour les gens qui habitent par exemple Le Loroux-Bottereau, La Chapelle-Heulin, Le Pallet, il n'existe aucune alternative pour rejoindre Nantes à l'utilisation de la voiture. Je rappelle qu'il n'y a évidemment aucun transport en commun reliant ces villes et communes à la métropole. Je rappelle évidemment qu'il n'existe qu'une piste cyclable permettant de faire ces trajets, et je rappelle que la situation du passage de la Loire est particulièrement compliquée au Sud de l'agglomération.

Dans le quart Sud-Est de notre agglomération, il n'existe aucun franchissement en transport en commun de la Loire. Strictement aucun. Il n'en existe pas en amont du pont de Bellevue, il n'en existe pas à Bellevue, il n'en existe pas en aval de Bellevue. Le premier franchissement de Loire dans le quart Sud-Est se situe au niveau de Greneraie, donc sur le territoire de Nantes. C'est évidemment beaucoup trop éloigné.

Deuxième problème : nous n'avons pas ou insuffisamment de parkings relais. Il en existe un à Vertou, il en existe un autre à Greneraie mais qui est bien trop éloigné, car il n'aura échappé à personne que pour atteindre le P + R de Greneraie, il faut d'abord en totalité ou en partie traverser Vertou, traverser Basse-Goulaine et traverser Saint-Sébastien-sur-Loire.

Alors, la question n'est pas de faire le procès de ce qui a été fait ou n'a pas été fait. La question est de savoir si l'avis tel qu'il a été proposé et présenté par notre vice-président est satisfaisant. Je considère que la réponse est clairement affirmative. Deux aspects à ce projet.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Il va falloir penser à aller vers la conclusion. »

M. Salaün : « Oui, je vais aller plus vite. Une amélioration de la circulation automobile est nécessaire à Bellevue. Nous ne souhaitons pas, et je rebondis sur ce que disait Monsieur Martin, nous ne souhaitons pas développer la circulation automobile. Nous souhaitons qu'une voie réservée aux transports en commun franchisse le pont de Bellevue du Sud vers le Nord, et cet aménagement me paraît absolument indispensable.

Pour le reste, l'avis de Nantes Métropole complète en effet avantageusement les lacunes du projet de l'État en prévoyant, comment dirais-je, des parcs relais au Sud de l'agglomération, au niveau de la porte d'Anjou, au niveau de la porte du Vignoble, et nous sommes donc tout à fait favorables au projet tel qu'il nous a été présenté.

Un vœu pour terminer, et j'en ai terminé Madame la Présidente: nous souhaitons que ce projet soit soutenu par une forte volonté politique et que des financements soient mis en place rapidement pour développer ces équipements qui sont indispensables pour l'amélioration de la situation dans le Sud du territoire. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nathalie Blin. »

M^{me} Blin : « Madame la Présidente, chers collègues, le secteur de Bellevue est un quartier routier important de notre périphérie. Il est aussi un axe entre le Nord et le Sud de notre métropole et du département, et bien plus encore c'est un passage routier obligé à dimension nationale entre la région Bretagne, le Choletais et le Poitou.

Avec l'évolution démographique et économique de ce territoire, l'augmentation des échanges socio-économiques entre des agglomérations importantes de l'Ouest de la France, les flux s'intensifient et nos infrastructures doivent s'adapter à ces évolutions.

La concertation de la fin de l'année 2021 nous a permis d'identifier un certain nombre de moyens pour optimiser la circulation sur le périphérique mais aussi pour limiter la congestion dans les centres-villes des communes riveraines, en particulier Basse-Goulaine et Saint-Sébastien qui

vivent tous les matins le passage de centaines de véhicules qui affluent vers Nantes, vers les bords de Loire et le pont Léopold-Sédar-Senghor.

La ligne ferroviaire Nantes-Clisson permet déjà d'atténuer le trafic automobile Sud-Nord pour les habitants de l'axe de cette ligne, mais comme vous le savez, l'attractivité de la métropole nantaise va plus loin que cet axe géographique et beaucoup de travailleurs, faute de transports collectifs réguliers, sont contraints d'utiliser la voiture pour se déplacer vers leur lieu de travail.

De plus, la traversée de la Loire à cet endroit de la métropole souffre de carences dans l'offre de modes de transport pour se déplacer entre les rives Sud-Est et les rives Nord-Est de la métropole. Ce projet peut permettre d'y remédier et de créer sur ce secteur de nouveaux réseaux de transports en commun.

Pour se déplacer dans notre métropole, tous les chemins ne doivent pas passer par l'île Beaulieu, et pour améliorer notre maillage territorial de modes de transport, nous avons besoin de mieux relier les communes périphériques entre elles.

Pour toutes ces raisons et dans l'attente des éléments supplémentaires sur les impacts du projet, nous sommes favorables à cet aménagement. Je vous remercie de votre attention.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, vous me permettrez de m'exprimer à la fois en tant que conseiller métropolitain membre du groupe SERDA, mais également, vous vous en doutez, en tant que maire de la commune de Sainte-Luce, très concernée par ce projet.

Nous avons en effet eu un certain nombre de présentations de la part des services de l'État, à la fois en bilatéral, en réunion des élus du Conseil municipal, en réunion publique. Réunions au cours desquelles le projet de réaménagement du complexe de Bellevue a été présenté. Et à l'issue de ce travail-là, il appelle un certain nombre d'observations.

Je voudrais d'abord saluer le travail qui a été effectué par Nantes Métropole en relation directe avec les élus des Communes concernées que sont Sainte-Luce, Basse-Goulaine, Nantes notamment, puisqu'on peut le dire, le projet de triplement du pont de Bellevue aura un impact important pour tous les habitants de la métropole mais aussi pour les habitants des communes riveraines. Et en cela, l'avis qui a été adopté par la Commune de Sainte-Luce-sur-Loire le 26 janvier émet également des observations qui sont semblables à l'avis de Nantes Métropole sur de nombreux aspects. Même s'il intègre naturellement une autre dimension qui est celle de la gestion du risque inondation, il semble nécessaire, c'est le moins qu'on puisse dire, d'améliorer.

Les élus de Sainte-Luce souhaitent également qu'une attention particulière soit portée à une amélioration et à la réduction des nuisances sonores. Sur ces deux points, le garant préconise dans le bilan de la concertation qui a été publié qu'il faut non pas la simple poursuite de la concertation mais la tenue de conférences de consensus sur ces sujets, ce qui montre que du chemin reste à faire.

Au-delà de ces quelques observations préalables qui revêtent malgré tout une très grande importance pour ma commune, je souhaiterais appuyer des observations qui ont été formulées dans cet avis et qui montrent que le projet doit être amélioré, et ce pour répondre à des préoccupations actuelles et futures.

En effet, ce projet de triplement de pont pose des questions, il faut le dire. D'un côté il générera nécessairement du trafic supplémentaire, en décalage avec les enjeux environnementaux, et de l'autre il permettra dans un premier temps en tout cas de réduire les embouteillages sur le pont et dans nos centres-villes – ces embouteillages étant également générateurs de pollution.

Ceci étant dit, l'objet de la concertation, de mon point de vue, ne porte pas sur le fait d'être pour ou contre le pont ni sur le financement accordé par Nantes Métropole. Il porte sur le fait de choisir le meilleur scénario pour que le projet réponde aux besoins de la population et soit le plus acceptable possible. Pour le moment, le compte n'y est pas.

Quitte à construire un troisième pont, autant faire en sorte qu'il réponde à des enjeux actuels et futurs, notamment par l'amélioration des conditions de transport collectif et de covoiturage. Or, sur ce point, le projet doit être largement amélioré. D'une part il faut souligner l'absolue nécessité que ce projet permette une plus grande et une meilleure utilisation des transports en commun et du covoiturage, notamment par la création de voies réservées dans les deux sens. À ce stade, seule une voie réservée dans le sens Sud-Nord permettrait le covoiturage et le passage de transports collectifs mais il n'y a rien de prévu pour traverser la Loire dans le sens Nord-Sud. Il faut donc revoir le projet.

De notre point de vue, il n'est pas possible qu'un projet de cette ampleur ne permette pas l'amélioration de la situation en matière de transports en commun. Nous devons ainsi travailler à

de nouveaux itinéraires de lignes offrant une desserte radiale du Sud-Est de la métropole. Cette offre n'existe pas aujourd'hui.

J'attire notre attention sur le fait que vouloir rejoindre le Sud Loire pour un Lucéen relève du parcours du combattant, notamment par rapport aux transports en commun. Si je veux aller voir par exemple mes collègues de Basse-Goulaine, de Saint-Sébastien ou de Vertou, il me faut passer par le centre-ville de Nantes. Aussi, quitte à construire un troisième pont, autant faire en sorte qu'il y ait une amélioration de la situation pour les habitants de l'Est qui vont travailler dans le Sud Loire et qui pourront laisser plus facilement leur voiture au garage.

La deuxième réserve porte sur la prise en compte des impacts environnementaux du projet. En effet et quelle que soit la variante retenue, ce sont au minimum 8000 mètres carrés de surfaces de zones humides et au minimum 4 100 mètres carrés d'habitat à fort enjeu faunistique qui seront impactés. Nous demandons donc à l'État de préciser les mesures prises permettant d'éviter, de réduire ou de compenser ces impacts. Soyez assurés que nous serons attentifs à ce que les prairies humides soient protégées dans le secteur autour de Sainte-Luce-sur-Loire et des autres communes.

Madame la Présidente, chers collègues, à ce stade le projet d'aménagement du pont de Bellevue n'est pas totalement satisfaisant mais des améliorations sont possibles et l'État doit poursuivre son travail afin d'apporter des réponses à toutes nos demandes. Celles-ci permettraient de rendre ce projet acceptable, tant au niveau environnemental qu'au niveau de la qualité des déplacements des habitants concernés par ce projet.

Je me permettrai de rajouter un élément et d'appuyer en tant que conseiller métropolitain en charge de la Loire sur l'absolue nécessité aussi de renforcer et de faire en sorte que l'État utilise le *barging* et la logistique fluviale pour le chantier, ce qui évitera je pense de nombreux camions – déjà que l'impact sera important sur la durée des travaux.

Voilà, en conséquence je voterai pour cet avis, considérant qu'il est équilibré et qu'il y a de nombreuses réserves qui poussent l'État à revoir sa copie. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Je vais vous aider, Madame la Présidente, dans cette séance. Mon intervention va être brève parce que je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit et bien dit au demeurant par les uns et les autres et qui ont repris principalement ce que je voulais dire comme intervention. Je pense à Madame Blin et à André Salaün principalement, sans compter sur Anthony Descloziers, avec lequel on a échangé efficacement sous la présidence de Bertrand Affilé, sur cette thématique-là.

Contrairement à Monsieur Martin, moi je ne veux pas demander un moratoire. Moi je souhaite que ce chantier soit opérant le plus vite possible. On a une démographie très importante au niveau du Sud-Est et il faut la prendre en considération. Il faut vraiment vivre ce que l'on dit sur la RN249 pour se rendre compte des nuisances que nous subissons, en particulier à Basse-Goulaine, André Salaün l'a dit très clairement, sur la rue du Grignon, mais pas seulement, dans le secteur des Vallées – le village des Vallées est un vrai by-pass de circulation avec des nuisances sonores. Donc il faut absolument que ce projet voie le jour.

Je ne vais pas reprendre toutes les thématiques, cela a été dit, donc on ne va pas perdre de temps ce matin. Je tiens simplement à souligner que nous avons pris un vœu au sein du Conseil municipal à l'unanimité pour essayer d'aller sur la solution 3 bis puisque, ça a été souligné, il y a cinq variantes qui sont proposées par l'État; les sommes varient en effet de 85 millions à 120 millions, ce n'est pas anodin; et je précise enfin qu'il est temps en fait que ces travaux démarrent ou que le processus soit engagé car la précédente concertation avait eu lieu déjà en 2016. Voilà ce que je voulais dire simplement, en remerciant mes collègues qui ont bien défini ce qui se passait sur Basse-Goulaine en particulier, et je les en remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Je partage les propos d'Alain Vey quasiment à 100 % et je ne suis pas sûr d'avoir bien compris l'intervention de Nicolas Martin – mais je laisserai Bertrand Affilé répondre aux critiques de son collègue de la majorité.

Avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain, on est favorables au projet d'aménagement du complexe de Bellevue qui doit contribuer à fluidifier le trafic sur le périphérique. Nous sommes également favorables au projet de voie réservée aux transports en commun et au covoiturage, notamment sur cette partie de notre agglomération, pour faciliter l'accès au cœur de la métropole, la desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique et les franchissements de Loire actuels ou futurs.

Parce que ça a été dit et c'est vrai qu'on constate des temps de parcours qui sont soumis à de fortes incertitudes en fonction des horaires de la journée. Ça vaut pour l'ensemble des usagers, d'où qu'ils viennent, et puis ça vaut aussi – et là je prends ma casquette Région – sur les lignes régulières exploitées par la Région. Il y a une ligne Nantes-Poitiers et puis la ligne 330 La Chapelle-Basse-Mer-Nantes, qui sont évidemment fortement impactées par le trafic.

Alors, c'est vrai que dans le cadre des discussions que nous menons avec les différentes collectivités dans le cadre de l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité, il y a des propositions qui seront faites sur l'offre de lignes régulières. Idem sur le besoin de faciliter l'accessibilité, les échanges avec les territoires du Sud-Est du département via la RN249, et j'aborderai aussi ces problématiques dans le cadre des contrats opérationnels.

Je rappelle aussi que le SRADDET prévoit l'accompagnement de l'amélioration du réseau routier en accélérant la fluidification du périphérique, en priorisant les interventions sur les itinéraires routiers d'intérêt régional dont font partie le périphérique et la RN249, et en poursuivant les études des nouveaux franchissements de Loire nécessaires à la fois en proche Cheviré mais aussi dans le secteur d'Ancenis.

Donc nous voterons avec mes collègues cet avis. Peut-être juste une proposition, une suggestion puisque l'avis de la Métropole propose qu'une étude d'opportunité soit réalisée sur l'intérêt de nouveaux équipements fluviaux pour les besoins du chantier: peut-être qu'on pourrait aller un peu plus loin et qu'on pourrait demander que le mode fluvial soit intégré à l'appel d'offres du marché public pour que les choses soient aussi très claires et qu'on puisse examiner clairement les offres le moment venu.

Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci Madame la Présidente. Je vais intervenir rapidement. Notre groupe votera cette délibération. Nous pensons que le pont de Bellevue permet en réalité de tenir les voitures à l'extérieur des cœurs de ville.

Je voudrais quand même revenir sur cette opposition, cette petite musique qui revient tout le temps d'opposer les déplacements doux, les déplacements voiture et transport en commun. Je pense qu'il faut réussir à connecter tous ces déplacements, au contraire. Il ne faut pas les opposer. Il faut aussi aller encore plus loin, appuyer les innovations. Non, la voiture ne va pas complètement disparaître. D'ailleurs, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ont besoin encore de ces déplacements. On ne peut pas faire du tout-vélo ou tout-transport en commun. On aura toujours besoin de ces véhicules.

Par contre ils vont se transformer. On parle de véhicules électriques, on parle de véhicules hydrogène, et d'ailleurs l'État investit énormément sur ces futures innovations. Donc je pense qu'il faut surtout accompagner cette transformation, ne pas taper systématiquement sur les voitures. Donc on retrouve bien ici, à travers la parole de Monsieur Martin, une opposition quasi systématique aux nouveaux projets. Je les appelle les "antitout". Moi je pense que l'avenir et la protection de notre planète passent surtout par de l'innovation, de la R & D, et pas sur de l'opposition et du clivage entre les types de déplacement. Donc nous soutiendrons cette évolution du périphérique qui je pense permettra de mieux accéder d'ailleurs au parking P +R pour ensuite dans un second temps accéder au cœur de ville de Nantes. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anas Kabbaj. »

M. Kabbaj : « Merci Madame la Présidente. Quelques remarques sur cette délibération, d'abord pour souligner le caractère très complet et cohérent de l'avis proposé au nom de notre collectivité. Il prend notamment très bien en compte les enjeux liés aux transitions des mobilités. C'est la condition pour que cet aménagement s'insère de façon cohérente avec les orientations qui sont les nôtres en matière de déplacement. Je pense notamment aux aménagements cyclables, à ceux devant permettre le développement du covoiturage ou des transports en commun. Ainsi, nous aurions un projet qui ne se contenterait pas d'adapter un axe aux besoins du présent, mais anticiperait les évolutions de mobilité que nous souhaitons développer.

Ensuite, nous voulons rappeler que le périphérique est une voie extérieure. Garantir son efficacité, c'est permettre à des véhicules dont le cœur de notre agglomération ou celui des centres et bourgs de nos communes n'est pas la destination, de les contourner.

Nous voulons éviter, ou plutôt atténuer, la réalité vécue par de nombreux habitants de la métropole, à savoir la saturation des espaces de densité urbaine dans l'intérêt de nos concitoyens, de leur santé, de leur cadre de vie, mais aussi parce que nous savons pouvoir, dans ces espaces, développer plus facilement des alternatives à l'usage de la voiture individuelle.

Nous signalons aussi l'importance de la voie périphérique pour les franchissements de la Loire. Il n'aura échappé à personne que notre métropole est traversée par un fleuve. Si une grande partie du projet urbain nantais s'appuie sur ses rives et vise à limiter l'entrée de la voiture, ce n'est pas sans poser de sérieuses contraintes en matière de déplacements.

Enfin, nous voulons rappeler que l'augmentation des déplacements routiers pendulaires qui pèse sur les capacités du périphérique trouve aussi en partie son origine sur les choix que nous faisons sur notre territoire et les difficultés que nous connaissons, en particulier en ce qui concerne le logement. Devoir utiliser au quotidien une voiture, emprunter chaque jour le périphérique, c'est aussi une situation subie par des populations qui n'ont souvent pas d'autre alternative.

La pression immobilière forte, l'augmentation du coût du logement contraignent des habitantes et des habitants à s'installer de plus en plus loin, alors même qu'ils ne le souhaiteraient pas.

La question de la densification de l'habitat, de l'accessibilité à un logement dans la centralité métropolitaine est fondamentale pour limiter les déplacements en véhicule individuel et promouvoir des mobilités alternatives.

Tous les métropolitains ne sont pas des centropolitains, les franchissements extérieurs sont donc capitaux dans les échanges et les flux entre le Sud et le Nord et le Nord et le Sud.

Le groupe Gauche citoyenne est en total accord avec l'avis émis par la Métropole. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Vouzellaud. »

M. Vouzellaud : « Merci, Madame la Présidente. En fait, je voulais intervenir pour dire à peu près ce que vient de dire Anas Kabbaj.

Alors à Carquefou, évidemment nous voterons pour cette délibération. Nous subissons aussi ces congestionnements du pont de Bellevue, lorsque par exemple on part de la rue de la Prairie-de-Mauves, on veut rejoindre la gare, à l'endroit de la jonction entre la Prairie de Mauves et le pont de Bellevue, eh bien les gens qui veulent aller dans le Sud Loire, ça crée également des bouchons.

Ce que je voulais dire, c'est ce que vient de dire Monsieur Anas Kabbaj: c'est-à-dire qu'effectivement nous sommes une métropole accueillante. On répète souvent que la métropole accueille un grand nombre d'habitants, il faut donc prévoir du logement. Le problème, c'est que ce logement aussi est cher et qu'il oblige un certain nombre de nos concitoyens à aller au-delà du périphérique.

Alors, ce que je voulais dire à Nicolas Martin, c'est ce que je lui ai déjà dit lors de la Commission. Les élus nantais, un certain nombre, les écologistes en particulier, voient cette délibération par le prisme de l'intrapériphérique, mais ce qu'ils appellent des "aspirateurs à voitures", malheureusement il y a un certain nombre d'habitants qui sont obligés de prendre leur voiture parce qu'ils n'ont pas de moyens alternatifs.

C'est vrai qu'il faut prévoir des P + R, il faut prévoir des transports en commun et l'élargissement du pont de Bellevue comme nous le rappellera sans doute Bertrand Affilé, il permettra aussi de créer des voies pour des transports en commun qui pourront circuler de manière beaucoup plus facile sans être coincés dans ces embouteillages.

Donc évidemment nous sommes pour ce projet. Je voulais également ajouter un dernier point, c'est que le télétravail, certes, peut-être peut sembler générateur de moins de pollution, mais tout ce qui est numérique, on le sait aujourd'hui, consomme une grande quantité d'énergie, en particulier pour refroidir tous les centres de data. Ce n'est pas la même pollution que l'on voit de la même manière, ce n'est pas une pollution liée à du carbone mais c'est une pollution aussi, donc si on fait un bilan total, il faut faire attention à ce que l'on mesure. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Primaël Petit. »

M. Petit : « Merci Madame la Présidente. Une simple remarque pour Monsieur Salaün: on entend trop souvent qu'il n'y a pas d'alternative à la voiture et il a pris pour exemple Le Loroux-Bottereau en expliquant qu'il n'y avait pas de transports en commun. Il se trouve qu'il y a deux lignes de bus qui relient Le Loroux-Bottereau à Nantes. Alors après, si ces lignes ne fonctionnent pas bien, il peut se rapprocher de Monsieur Bainvel puisqu'elles sont gérées par la Région, mais il existe bel et bien des alternatives. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Juste vous dire que ça commence à bien faire. Sur la question des lignes, des alternatives, on sait qu'il y a des intervalles à faire même si on a à créer un autre modèle. Je

pense que là pour le coup le modèle et l'équilibre dans le modèle est plutôt bon, donc arrêtons d'opposer les transports collectifs et bagnoles. Il faut des bagnoles.

Alors vous pouvez être contre cette question-là, vous pouvez dire qu'il n'y en a pas besoin, qu'on peut prendre des lignes de bus. Moi je suis président de l'hôpital, du centre hospitalier Sèvre et Loire, je fais Vertou – Le Loroux-Bottereau régulièrement et je suis obligé de prendre ma voiture et de passer même parfois par le périph.

Je crois qu'il y a un moment, il faut être quand même un peu sérieux. J'invite d'abord aussi les uns et les autres à regarder quand on donne des leçons, à regarder aussi les engagements pris.

J'ai entendu Nicolas Martin sur la question des mobilités. Je l'attends, du coup, de pied ferme sur la piste de la passerelle, du pont du Chêne à Vertou. J'ai entendu les uns et les autres parler de décarbonisation des transports. Écoutez, je vous invite à joindre les actes à la parole, mettez-nous des bornes notamment électriques pour l'électrification et la décarbonisation des véhicules légers, y compris d'ailleurs en ayant conscience que ce n'est pas l'alpha et l'oméga de tout, mais que dans l'intervalle dans lesquels nous sommes, peut-être que ça peut être une alternative qui permette de décarboniser les énergies, tout en permettant aux gens de circuler avec leur moyen de transport.

Voilà quelques éléments vraiment, mais franchement arrêtons encore une fois de nous opposer frontalement.

Et puis un dernier petit mot parce que je crois comprendre que les Verts ne sont pas totalement en phase avec cet avis : je me pose la question de rajouter des strates et des strates, j'en ai parlé tout à l'heure, dans l'organisation interne de nos débats et de la Métropole. Les maires ont l'air à peu près tous d'accord pour dire qu'il faut avancer sur ce projet. L'exécutif a l'air plutôt mitigé sur cette question-là. Je me pose la question de pourquoi pas du coup garder les champs opérationnels et décisionnels à la Conférence des maires, et effectivement peut-être faire en sorte que l'exécutif prenne moins de place. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julie Laernoës. »

M^{me} Laernoës : « Madame la Présidente, mes chers collègues, je voulais simplement appeler à un peu de sérieux et de responsabilité. L'intervention de Nicolas Martin expose de manière très précise... nous ne nous opposons pas là à la Métropole, ce n'est pas un projet métropolitain mais c'est bien un projet d'État et un projet qui, s'il voit le jour, aura des effets dans une dizaine d'années. Il faut là aussi être réalistes et pragmatiques. On est engagés dans une lutte contre le réchauffement climatique. Nous sommes engagés dans une mutation profonde de notre système de déplacement.

En tant qu'écologistes, nous ne nions pas aujourd'hui la place de la voiture. Nous disons simplement quel sera le monde dans 10 ans quand on voit aussi l'impact sur les déplacements qu'a eu la crise sanitaire, au bout de laquelle nous ne sommes pas encore complètement et qui a déjà modifié un certain nombre de pratiques, et puis nous sommes aussi en amorce d'un certain nombre de changements, de paradigmes culturels et d'aménagements du territoire.

Et tout cela est vu de manière consolidée, globale, et je pense que les caricatures un peu faciles de Madame Oppelt sur le fait que nous soyons antitout... Non, nous ne sommes pas antitout. Nous sommes pour changer des choses puisque si nous laissons les choses aller telles qu'elles sont, les choses ne vont pas être anticipées et nous allons au-devant de différentes crises majeures, que ce soit une crise écologique ou une crise sociale.

Je voudrais aussi rappeler simplement qu'il y a une chose qui est un fait réel que Nicolas Martin a rappelé, c'est que créer plus de routes, ça a été prouvé, ça ne décongestionne pas: en réalité, ça aspire encore plus de voitures. Et donc je comprends le positionnement qui peut être délicat, notamment pour les maires qui sont directement concernés par ce projet du pont de Bellevue, mais j'appelle à un petit peu de modération dans les propos. C'est facile de caricaturer ou d'essayer de caricaturer en permanence. En réalité, nous n'opposons pas des modes.

Par contre j'appelle à aussi un peu de sérieux. Nous n'allons pas uniquement grâce à la technologie résoudre nos problèmes. Les problèmes de congestion: quand nous voyons que nous accueillons plus de populations, si nous changeons uniquement la motorisation des véhicules et que nous continuons à circuler seuls dans nos voitures, nous aurons des problèmes de congestion qui seront encore bien pires que ceux sur lesquels nous travaillons aujourd'hui.

Donc, oui, il faut mixer les modes, il faut décarboner nos transports. La voiture ne sera pas éradiquée dans son ensemble. Il y a des usages qui sont toujours importants et sur lesquels nous n'avons pas d'alternative. Tout le monde ne peut pas prendre les transports en commun ni faire de la marche à pied ou du vélo, mais nous avons besoin d'impulser ce changement de paradigme culturel et nous avons à donner un avis sur un projet d'État qui nous semble réellement une solution qu'on prenait il y a 30 ans.

Nous avons réussi collectivement, avec l'exécutif, en s'appuyant avec les maires également, à abandonner un projet de contournement routier qui est celui du contournement d'Orvault, et je pense que de manière générale nous pouvons progresser. Donc je vous serais... de grâce, Mesdames et Messieurs les Maires et les élus des différentes Communes, d'arrêter de caricaturer et plutôt travailler de manière résolue parce que la transition écologique effectivement, elle ne se décrète pas, elle se travaille collectivement. Mais pour ça, il faut que chacun laisse tomber ses préjugés. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il y aurait beaucoup de choses à dire pour répondre aux uns, aux unes et aux autres. Donc je vais essayer de regrouper.

Donc déjà je suis satisfait d'avoir entendu à peu près sept ou huit fois la même chose formulée différemment – mais bon, je comprends bien le besoin existentiel de chacun – donc ça aurait été mieux de dire : "On est d'accord et on vote pour." plutôt que de longuement s'étendre pour expliquer pourquoi on vote pour, en cherchant des raisons qui ne soient pas les mêmes que les autres. Bon.

Moi j'ai quand même quelques éléments de fond. Premier élément de fond: que ce soit très clair, quand on réclame une voie réservée pour les transports en commun ou pour les covoitureurs dans les deux sens, on crée deux voies de circulation. Deux voies de circulation. On les crée ex nihilo. Si jamais on dit : "Non, il suffit de prendre une des voies de circulation tranquillement existante et puis de condamner l'autre et du coup de laisser le périphérique en deux fois une voie.", eh bien là je suis désolé mais ça ne marchera plus du tout. Et les congestions, elles vont jusqu'au bord de Basse-Goulaine et elles remontent quasiment jusqu'à la porte de Carquefou, voire encore au-delà.

Donc il s'agit bien, il s'agit bien de garder le périphérique à deux fois deux voies, de garder le franchissement à deux fois deux voies et d'essayer de faire en sorte d'avoir deux voies nouvelles qui vont permettre de créer effectivement des opportunités pour la suite. Donc ça c'est extrêmement important d'avoir ça en tête.

Et puis je suis désolé également, il ne s'agit pas que des déplacements métropolitains. Il faut arrêter de dire : "PDU métropolitain, PDU métropolitain". On parle beaucoup de déplacements qui sont, je rappelle, un sixième à peu près du transit et puis pour beaucoup des déplacements entre par exemple Sèvre et Loire, voire plus loin d'ailleurs, voire jusqu'à Cholet, voire jusqu'à l'agglomération nantaise, ou au-delà.

Et donc, là on est quand même sur des questions où effectivement je reviendrai sur les dessertes en transport en commun, mais la voiture continuera à jouer un rôle important, n'en déplaise aux uns et aux autres. Il faut juste effectivement qu'elle soit moins polluante et qu'elle soit partagée. Voilà, c'est partager la voiture. C'est la voiture solo qui est polluante, qui n'est pas bien. Et puis si accessoirement on pouvait aussi limiter le nombre de très grosses voitures qu'aiment beaucoup certains urbains alors que c'est des voitures qui sont faites pour la campagne voire même pour la savane, ça se ferait sans doute aussi bien – mais ça, c'est plus un avis personnel sur les véhicules qui roulent dans notre métropole.

Alors sur le télétravail, très concrètement le télétravail, il faut se méfier de raisonnements un peu intuitifs : « C'est super le télétravail, ça fait moins de déplacements. » Eh bien non, le télétravail, effectivement, moins de déplacements professionnels mais plus de déplacements sans doute. Alors on est en phase de transition, c'est difficile, plus de déplacements tout simplement parce que les gens qui sont en télétravail, le midi, qu'est-ce qu'ils font? Eh bien ils sortent pour s'acheter de quoi manger, ils sortent faire un peu de sport, éventuellement ils sortent chercher leurs enfants à l'école pour les emmener à manger chez eux. Et donc en fin de compte pour l'instant on n'a pas vraiment... Il y a sans doute des relations dans les deux sens, c'est difficile de trancher, mais il ne faut pas croire que le télétravail amène moins de déplacements. Il amène moins de déplacements professionnels mais pas forcément moins de déplacements privés.

Alors ici, après le truc c'est quand on crée une voie, ça génère du trafic. Oui, c'est vrai que quand on crée une voie, en général c'est parce qu'on anticipe qu'il va y avoir du trafic en plus, et comme il faut un peu de temps, quelques années pour créer la voie, figurez-vous que quand on l'ouvre il y a du trafic en plus. Eh ben ouais, c'est comme ça.

Alors c'est vrai qu'on peut qualifier ça d'"aspirateur à voitures". Ce n'est pas ce qu'on veut faire-là, encore une fois. On veut juste optimiser le fonctionnement de l'existant.

Et puis la théorie de l'évaporation, je pense qu'à Basse-Goulaine on apprécie et à Saint-Sébastien, on apprécie vachement de voir le trafic du périph s'évaporer sur Basse-Goulaine et Saint-Sébastien. Ça doit leur rendre vachement service. Je n'y crois pas trop. Les voitures, elles passent ailleurs.

J'ai bien vu, j'ai les études, il y en a une partie, une partie du trafic global qui baisse parce qu'il y a des gens effectivement qui renoncent à prendre leur voiture parce que c'est trop galère, mais il y en a aussi une grosse partie qui simplement changent d'itinéraire et du coup effectivement eh bien il n'y a plus d'embouteillages à un endroit mais il y en a partout ailleurs.

Sur les bornes de recharge, alors là j'ai un petit message d'Éric Couvez qui a une délégation sur les véhicules électriques. D'ici 2024, on va déployer, cher Rodolphe, 104 bornes sur notre métropole, dont neuf sur Vertou, en plus des initiatives qui existent déjà. Donc tu pourras à ce moment-là facilement recharger ta voiture électrique.

Et puis juste un petit mot : on décarbone le trafic, on décarbonise le poulet quand on évite de le laisser trop longtemps dans le four. Juste ça. Comme on arrive à l'heure du repas, je pense que c'est de circonstance.

Et puis enfin, pour André Salaün mais aussi pour Primaël Petit qui a corrigé tout à l'heure, je pense qu'une bonne nouvelle pour tout le monde, c'est que comme l'État se charge des infrastructures et que la Région visiblement a bien l'intention et a bien entendu que dans le cadre du SRADDET il faudrait jouer un rôle important pour que ce franchissement et que la RN249 jouent un rôle important, eh bien comme notre collègue Julien Bainvel l'a bien entendu, il reportera auprès de la Région toutes les demandes de financement des travaux nécessaires et par ailleurs, il a bien entendu aussi l'extrême urgence de développer des services de cars Aléop sur les nouvelles infrastructures lorsqu'elles existeront, et donc lorsque nos deux voies réservées pour les transports en commun seront efficaces – je rappelle quand même dans une dizaine d'années.

Voilà, merci à tous en tout cas. Et puis même si on n'est pas forcément d'accord sur tout, toutes les analyses ont légitimement le droit d'exister et tous les points de vue sont parfaitement entendables. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,

par 77 voix pour et 19 voix contre

1 – émet un avis favorable au projet d'aménagement du complexe de Bellevue, sous réserve de la prise en compte des différentes demandes d'évolution du projet exposées dans la présente délibération,

2 – autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale Proximité Territoires Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Délibération

Conseil métropolitain du 04 février 2022

09 – Transition énergétique – Nantes – Amélioration de l'usage des grandes voiries d'agglomération – Aménagement d'une voie réservée pour le covoiturage et les transports collectifs sur le boulevard de Vendée – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains et du grand débat sur la Transition Énergétique, Nantes Métropole a identifié le covoiturage comme un important levier de transition énergétique et de santé publique.

Dans un contexte d'intensification du trafic, l'optimisation de l'usage des grandes voiries d'agglomération doit permettre d'absorber l'augmentation des déplacements individuels, tout en maîtrisant le trafic automobile, et en garantissant des conditions de circulation apaisées pour les habitants.

Par délibération du 7 juin 2019, le Bureau métropolitain a autorisé le lancement d'une étude conjointe avec le Département de Loire-Atlantique, visant à définir sur 4 pénétrantes de l'agglomération les conditions d'aménagement et de fonctionnement de 4 voies réservées au covoiturage et aux transports collectifs, situées sur les réseaux métropolitain et départemental. Il s'agit de :

- la route de Pornic,
- la RN137 et sa parallèle le chemin de la Justice,
- l'axe du boulevard de Vendée, A83 et RD178 jusqu'à l'échangeur de Viais,
- et le boulevard de la Prairie de Mauves.

Pour rappel, une première expérimentation de voie réservée au covoiturage sur le boulevard de la Prairie de Mauves a déjà fait l'objet d'une délibération en Bureau métropolitain du 20 novembre 2020.

Sur l'axe sud, une continuité d'aménagement a été étudiée entre les 3 réseaux concernés:

- sur la partie métropolitaine : sur le boulevard de Vendée entre le Clos-Toreau et la porte des Sorinières,
- sur le réseau routier national : sur l'A83, entre la porte des Sorinières et l'échangeur de la RD178,
- sur le réseau départemental : sur la RD178, entre l'A83 et le nouvel échangeur de Viais.

Pour rappel, sur l'A83 (Réseau Routier National), l'aménagement de la voie réservée aux transports collectifs (VRTC) est prévue dans le cadre du schéma directeur d'agglomération de gestion de trafic (SDAGT). Les travaux ont démarré en septembre 2021, pour une mise en service prévue mi 2022.

Sur le boulevard de Vendée, les études réalisées ont conclu à la pertinence d'aménager une voie réservée aux transports collectifs entre la Porte des Sorinières et le parc-relais des Bourdonnières, dans la continuité du projet de VRTC sur l'A83. L'objectif est d'améliorer à court terme la régularité et les temps de parcours des lignes de transports du réseau régional Aléop desservant le sud du territoire.

Les réflexions partagées avec la Direction Interdépartementale des Routes Ouest (DIRO) et le Département de Loire Atlantique visent également à aménager à terme une voie réservée au covoiturage sur l'ensemble de l'itinéraire RD178-A83-boulevard de Vendée. Le projet de voie réservée aux transports collectifs envisagé sur le boulevard de Vendée, intègre donc la possibilité d'une évolution de l'infrastructure vers un usage réservé aux véhicules de covoiturage.

Au regard des différentes études, les caractéristiques principales retenues pour l'aménagement sur le domaine métropolitain sont les suivantes :

- La voie réservée représente un linéaire de 800 mètres; elle sera aménagée sur la voie de droite dans le sens entrant vers Nantes (sens le plus congestionné), entre l'ouvrage de franchissement de la Sèvre et le giratoire des Bourdonnières ; une voie tous véhicules est conservée dans le sens entrant vers Nantes à la place de l'actuel zebra de séparation des voies ; la voie tous véhicules dans le sens sortant reste inchangée par rapport à la situation actuelle,
- La voie réservée est ouverte de manière permanente, elle est autorisée à l'usage des véhicules de transports collectifs, aux taxis ainsi qu'aux véhicules de secours,
- La vitesse réglementaire est maintenue à 70 km/h pour toutes les voies,
- L'aménagement intègre la possibilité d'une évolution vers une voie réservée ouverte aux véhicules de covoiturage dans un second temps.
- Une évaluation de l'aménagement permettant de juger de la pertinence, de l'évolution et de la pérennisation du dispositif, sera pilotée par le Département Mobilités de Nantes Métropole.

Le montant de l'opération, incluant notamment les équipements, les travaux et les actions de communication et d'évaluation nécessaires à l'expérimentation est estimée à 416666,67 € HT soit 500 000 € TTC.

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole qui ont élaboré le projet.

La nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser ne permettent pas un allotissement.

Le montant des travaux est estimé à 333 333,33 € HT soit 400 000 € TTC.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal sur l'AP101 libellé « Mobilités », opération n°2021-4037 libellée « Aménagement voies réservées au covoiturage ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe non territorialisée de la PPI.

M. Affilé : « Voilà une délibération qui devrait être plus consensuelle puisque précisément elle évoque l'aménagement d'une voie réservée pour le covoiturage et les transports collectifs sur le boulevard de Vendée.

Donc ça fait suite à une étude que nous avons lancée avec le Département sur les quatre pénétrantes d'agglomération : la route de Pornic, la RN 137, l'axe du boulevard de Vendée et le boulevard de la Prairie-de-Mauves. Donc sur le boulevard de la Prairie-de-Mauves il y a bien un élément qui est en cours mais sur lequel nous sommes en attente de décision de l'État. Je pense que les services métropolitains apprécieraient que les services de l'État se parlent entre eux et que ce qui soit recommandé par les uns ne soit pas contredit par les desiderata des autres, mais peut-être là le législateur trouverait-il quelques motivations à intervenir pour simplifier les procédures administratives. Voilà. Donc c'est un appel que je lance à tout hasard auprès de celles et ceux qui pourraient y contribuer.

Donc nous avons ici, sur le boulevard de Vendée, c'est la continuité d'un travail qui a été fait à la fois sur l'A83, donc sur le réseau routier national et par l'exploitant Cofiroute, sur le réseau départemental, sur la route départementale 178 et le nouvel échangeur de Viais, et quand on franchit la porte des Sorinières et qu'on arrive en intrapériphérique, on est sur le boulevard de Vendée donc à peu près jusqu'au Clos-Toreau.

Donc il s'agit tout simplement de créer pour nous une voie réservée pour les transports en commun entre la porte des Sorinières et le parking relais des Bourdonnières tout simplement pour améliorer les performances des cars Aléop qui sont un certain nombre à passer à cet endroit-là, et globalement, donc en fait c'est la continuité de ce qui se fait sur l'A83, c'est une voie qui représente un linéaire de 800 mètres, qui est dans le sens entrant puisque c'est là que la problématique est particulière. Elle est permanente, elle est autorisée à l'usage des véhicules de transport collectif, des taxis, des véhicules de secours, à 70 kilomètres-heure, et puis la perspective d'une ouverture pour le covoiturage se fera dans un deuxième temps après qu'un premier bilan aura été tiré du fonctionnement de cette VRTC. Je pense que c'est prudent de ne pas tout faire même temps parce qu'il y a quand même je crois sept lignes régionales qui passent à cet endroit-là, donc il faut qu'on soit sûrs qu'elles fonctionnent correctement et que ça fonctionne correctement avant d'éventuellement ouvrir à la circulation des covoitureurs.

Et donc nous aurons une évaluation de cet aménagement qui sera réalisé par le département mobilités de Nantes Métropole, avant toute évolution bien entendu. Ce sont des travaux qui sont estimés à un montant de 500 000 euros, en deux lots distincts, et c'est inscrit dans le cadre de la PPI non territorialisée. »

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 94 voix pour,**

- 1 – par dérogation aux délégations accordées par le conseil métropolitain au bureau métropolitain, approuve le programme des travaux d'aménagement d'une voie réservée expérimentale sur le boulevard de Vendée sur la commune de Nantes,
- 2 – fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 416 666,67 € HT soit 500 000 € TTC,
- 3 – autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
- 4 – autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer, le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Coppey présente le dossier suivant :

Direction Générale Santé et Transition Écologique
Direction Animation et Transition Écologique

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

10 - Transition écologique - Stratégie Territoire Zéro Pollution Plastique - Réduction à la source des plastiques à usage unique et lutte contre la pollution plastique - Acte d'engagement politique de la Métropole et axes stratégiques pour un futur plan d'actions

Exposé

De nombreux engagements pris par la Métropole s'inscrivent dans une volonté affirmée de transformation sociétale et de transition vers un modèle de développement plus durable et plus respectueux de l'environnement, en réponse aux nouveaux défis climatiques, écologiques et sanitaires.

Consciente de ces nombreux défis, Nantes Métropole veut tendre vers une réduction à la source des plastiques et lutter contre la pollution plastique.

Les pollutions plastiques impactent les milieux naturels, la biodiversité, les paysages et la santé humaine et participent au changement climatique, chaque étape du cycle de vie des plastiques émettant des gaz à effets de serre.

Dans un contexte d'utilisation croissante du plastique et de la prise de conscience des dangers et de la pollution induite, la gestion de ce flux polluant et sa réduction à la source se sont imposées comme des défis majeurs pour les politiques publiques. Cette prise de conscience s'est accompagnée du déploiement de réglementations au niveau européen et national. Elle est complétée par des travaux de recherche scientifique sur le sujet.

Le sujet du Zéro plastique n'est pas un sujet nouveau pour la métropole.

Le Plan Climat - Air - Énergie Territorial (PCAET) de 2018 et le rapport de développement durable de la Métropole récemment adoptés fin 2021, rappellent les enjeux liés aux pollutions plastiques.

Le zéro plastique constitue un des 16 chantiers prioritaires pour l'amorce d'un développement économique durable mis en place à l'issue du 1^{er} confinement.

La feuille de route « économie circulaire - économie sociale et solidaire, déchets » rappelle l'engagement de la collectivité à déployer un plan d'action sur les plastiques, en activant les leviers de la prévention, de la communication, des dispositifs de collecte et de tri, de la commande publique et des filières de valorisation.

Des initiatives sont d'ores et déjà mises en œuvre sur le territoire:

- la charte des achats publics de la Métropole ;
- l'accompagnement à l'accès aux alternatives au plastique à usage unique: vaisselle réutilisable sur événement (Reeves, Connexions, Aremacs), soutien au projet Boîtes Nomades par Nantes Métropole et la Chambre des Métiers ;
- la participation au chantier « Zéro plastique » de l'association des Dirigeants Responsables de l'Ouest (DRO) - objectif de diminution des plastiques dans les usages et process de production;
- la mise en place de nouvelles filières de tri en déchetteries, avec l'appui de Valorplast;
- l'extension des consignes de tri des plastiques avec une communication en porte à porte jusqu'en mars 2021 ;
- le financement du projet de recherche Plasti-nium de l'Université Gustave Eiffel.

En complément, certaines communes du territoire se sont engagées dans la lutte contre les pollutions plastiques par la signature des chartes « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » et « Rivières et Fleuves sans plastique », comme, par exemple, la ville de Nantes.

Dans le cadre de sa démarche de lutte contre la pollution plastique terrestre et maritime, le fonds mondial pour la nature (WWF¹) invite les territoires volontaires à s'engager dans une démarche exemplaire en la matière, visant à la fois à réduire à la source l'utilisation du plastique et à améliorer les filières de collecte et de recyclage.

C'est ainsi que WWF France s'est rapproché de Nantes Métropole pour mettre en valeur, partager et enrichir la démarche volontariste du territoire métropolitain. Sur le plan opérationnel, les échanges entre la Métropole et le WWF ont permis d'alimenter, de nourrir l'ambition et l'ampleur du projet, s'appuyant sur les connaissances et les retours d'expériences de WWF. Des échanges sont également programmés avec les autres territoires engagés dans la démarche.

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie métropolitaine Zéro Pollution Plastique, Nantes Métropole propose de travailler sur les axes stratégiques suivants :

- **la mise en œuvre de projets innovants prioritairement orientés vers la réduction à la source de l'usage du plastique ;**
- **la gestion aval des flux plastiques** visant à préserver le cycle de l'eau et la biodiversité, améliorer la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets ;
- **l'animation territoriale pour mobiliser** l'ensemble des parties prenantes ;
- **l'exemplarité** de la collectivité ;
- **la connaissance** et la qualification de la pollution plastique à l'échelle du territoire métropolitain.

Le plan d'actions détaillera les mesures clés de la stratégie. Chaque mesure précisera le périmètre d'intervention, les politiques publiques déployées, les acteurs à mobiliser, les moyens à mettre en œuvre, les échéances et les indicateurs d'évaluation.

Le projet de plan d'actions « Territoire Zéro Pollution Plastique » finalisé sera soumis à délibération fin 2022.

M^{me} Coppey : « Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération est importante puisqu'elle va engager et organiser la stratégie zéro plastique de notre métropole.

Alors, nous vivons depuis quelques années une grande prise de conscience sur la question des plastiques. Cette prise de conscience, nous la devons au travail des scientifiques et des activistes des associations qui militent depuis des années pour que le monde ouvre les yeux sur le désastre de la pollution plastique. Et en parallèle, la production mondiale de plastique continue d'augmenter.

Quelques chiffres qui recontextualisent cette stratégie zéro plastique : c'est 350 000 produits chimiques et plastiques qui sont actuellement sur le marché, et ce chiffre, il devrait tripler d'ici à 2050 ; plus de 25 milliards de particules flottent actuellement à la surface de nos océans. On le voit : nos sociétés sont accrochées au plastique et les perspectives sont plutôt alarmantes.

Alors, sur ces enjeux globaux, on a encore plus aujourd'hui je dirais la responsabilité d'agir localement car la pollution plastique, elle est partout – dans l'eau, l'air, le sol –, et ses impacts sont énormes sur la santé d'abord, sur notre santé, sur la biodiversité, sur le climat, sur la qualité de notre fleuve et des rivières.

Alors à Nantes Métropole, on agit déjà sur ces questions-là : depuis 2018 on a intégré ces questions notamment sur le plan climat. Je ne vous rappelle pas aussi tous les efforts que nous faisons sur les consignes de tri, l'amélioration des filières de recyclage par exemple. Nous avons aussi un certain nombre d'acteurs sur lesquels on peut s'appuyer. Je pense là notamment à des collectifs citoyens comme la Galerie zéro déchet mais aussi des réseaux d'entreprises, ou même des entrepreneurs qui agissent pour la consigne de vrac et surtout pour limiter l'utilisation de plastique à usage unique. Et puis nous pouvons compter également sur les maires et les habitants des 24 communes qui sont proactifs sur ces sujets.

Alors, l'ambition qu'on va poser aujourd'hui avec ce vote, c'est celle de passer à une nouvelle ambition sur ces questions pour amplifier les démarches et les inscrire dans une stratégie globale et cohérente de lutte contre la pollution plastique.

L'objectif, c'est un changement d'habitudes et de pratiques en profondeur, en luttant contre la consommation du plastique à usage unique et en faisant de la réduction à la source une priorité. Et en recyclant évidemment tout ce qui n'a pas pu être évité.

Alors sur ce chemin, pour nous aider à aller plus loin et plus vite aussi, nous engageons une collaboration active avec WWF France. Ce travail conjoint va nous permettre de partager des expériences avec une mise en réseau avec d'autres collectivités qui agissent aussi sur ces sujets-là et d'identifier les axes et les leviers stratégiques sur lesquels on doit agir.

¹ Organisation indépendante, le WWF œuvre à freiner la dégradation de l'environnement naturel de la planète et à construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature.

Je le répète : c'est d'abord favoriser la réduction à la source des plastiques, améliorer la collecte du plastique, lutter contre la pollution plastique dans les milieux naturels et améliorer la connaissance – on a besoin aussi de s'armer en recherche – sur les flux plastique sur notre territoire.

Alors, cette délibération, elle marque le début d'un travail collectif, face à un enjeu collectif, un défi collectif, et elle sera menée en partenariat bien sûr étroit avec les Communes, avec les acteurs du territoire mais aussi en transversalité et avec les différentes politiques publiques qui sont particulièrement concernées dans notre métropole.

Alors Madame la Présidente, je me permets de souligner ici l'engagement de mes collègues et des équipes de la Métropole sur ces sujets. Je pense notamment au cycle de l'eau avec Jean-Sébastien Guitton, à la commande publique avec Hervé Fournier, au climat et résilience avec Julie Laernoës, et j'associe également pour la santé Martine Oger aux propos et à la présentation de cette délibération.

Donc vous l'avez compris, on a un second rendez-vous qui va s'enclencher d'ici la fin de l'année 2022. Nous rentrons dans une phase de coécriture sur un plan d'action opérationnel sur toute cette première partie d'année. Et puis nous aurons un deuxième temps de validation à la fin de l'année pour valider ces mesures opérationnelles afin qu'on puisse agir de manière systématique contre la pollution plastique. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Hervé Fournier. »

M. Fournier : « Madame la Présidente, merci. Au nom du groupe des Socialistes, Écologistes, Radicaux Républicains, Démocrates et Apparentés, j'exprime évidemment tout notre soutien à cette délibération et à cette dynamique du zéro pollution plastique.

Alors oui, nous parlons bien d'une dynamique, car ce sujet, grave s'il en est en termes d'impact environnemental planétaire, Mahel Coppey vient de nous le rappeler, mais surtout d'impact aussi sur la santé de nos concitoyens, cette dynamique nous concerne tous, à tous les niveaux de nos responsabilités et dans toutes nos politiques publiques, parmi lesquelles:

- nos restaurations scolaires, et dans toutes les communes de la métropole, Mahel l'a dit aussi en saluant l'action des maires et des élus en charge de ces sujets;
- nos places de marché de plein vent, et je me réjouis en tant qu'élus nantais en charge de ce sujet, d'un premier arrêté sur le sujet le zéro plastique à usage unique, y compris biosourcé, sur l'espace public de la Petite-Hollande pris en septembre dernier;
- et plus largement tous nos événements sur l'espace public, et je salue l'initiative de l'association Réseau Éco Événement (soutenue par la Métropole et la direction des déchets notamment) du lancement le 11 février prochain d'un kit « Sors tes couverts » – eh oui, c'est bientôt l'heure aussi pour nous – pour aider les organisateurs à évacuer tous les couverts à usage unique dans leurs manifestations.

La commande publique, Mahel l'a souligné, est également concernée dans toutes ses composantes. Je citerai les travaux en cours de nos services pour évacuer tous les perturbateurs endocriniens de tous nos achats (et on sait qu'il y en a dans de nombreux contenants plastiques). Nos relations avec les entreprises, je n'y reviens pas, on a cité les réseaux, je pense évidemment aux Dirigeants responsables de l'Ouest autour de leur chantier de transition sur le zéro plastique, mais également je pense à ces petites entreprises, les *food trucks* notamment sur l'espace public, dont beaucoup signent actuellement la nouvelle charte qualité du Commerce non sédentaire sur l'espace public qui mentionne le zéro plastique à bannir des usages dans les contenants, les couverts, les sacs et les autres besoins inhérents au fonctionnement de ces différents commerces.

Donc cette dynamique territoriale, juste à travers ces quelques exemples, elle est à l'œuvre, elle est en cours et c'est normal parce qu'elle figure dans nos engagements. Et c'est pour ça que nous la voterons, nous la soutenons évidemment au service de tous les habitants de la métropole. Merci pour votre attention.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Isabelle Leray. »

M^{me} Leray : « Merci Madame la Présidente. Quelques mots simplement pour souligner l'urgence qu'il y a de concrétiser davantage encore notre engagement dans la lutte contre la pollution plastique. Dans notre territoire, si proche de l'océan, si marqué par la présence de l'eau, chacun peut mesurer au quotidien la présence des déchets plastiques dans notre environnement. Et nul ne peut ignorer ou faire semblant d'ignorer les conséquences dramatiques de cette présence, tant sur le vivant que sur notre santé.

Aujourd'hui, nous adoptons un principe d'engagement. J'ai bien compris que sur ce sujet, notre territoire ne part pas de zéro, mais j'insiste sur la nécessité de définir un plan d'action au plus proche des acteurs locaux et qui mobiliserait l'ensemble de nos Communes.

Il s'agit de se nourrir des expériences de chacun, de s'appuyer aussi sur les initiatives prises dans nos villes. Si nous voulons faire changer les pratiques, nous avons tout intérêt à porter ensemble ce message.

Nous espérons que nous pourrions très vite concrétiser cette volonté dans les usages de nos collectivités et le fonctionnement de nos services, mais aussi mieux faire connaître les risques liés au plastique, que l'on retrouve jusque dans nos assiettes. Même si les compétences de notre Métropole sont limitées en la matière, notre action doit être forte pour participer à une prise de conscience généralisée et acter les nécessaires transitions industrielles, de production et de consommation. Notre groupe Gauche citoyenne soutient la démarche et votera pour. »

M.Roussel: « Je passe la parole à Elhadi Azzi. »

M.Azzi : « Merci M. le Président. Je voulais revenir sur un point et je le dis en toute sérénité, j'entends Mme Oppelt et j'associe à ses propos Mme El Haïry, représentante du gouvernement *[inaudible]*. Elle oublie cependant de mentionner au sujet des plastiques, important: en votant à l'assemblée nationale l'interdiction des plastiques à usage unique d'ici 2040, elle envoie avec le gouvernement et le Président Macron, un signal très concret: vous pouvez continuer comme avant à produire et utiliser du plastique pendant une génération entière. Alors qu'un collectif de 30 scientifiques internationaux tirent la sonnette d'alarme pour dire que nous avons dépassé la 5^e limite planétaire sur 9 *[inaudible]* en raison justement de la pollution chimique du plastique. Lors du 1^{er} sommet international sur les océans qui s'ouvre à Brest la semaine prochaine, les scientifiques du monde entier vont alerter à nouveau sur les fléaux qui menacent la santé du monde, *[inaudible]* notamment les rejets du plastique dans l'environnement qui pourraient quasi tripler d'ici 2040. Sur le rythme de pollution actuel, il y aurait plus de plastique que de poisson dans les océans d'ici 2050 en l'absence de changements de politiques. Une tragédie quand on sait que ce matériel ne meurt jamais. Les plastiques sont tous amenés à se fragmenter en milliards de microplastiques. Il y aurait plus de microparticules de plastique aujourd'hui dans les océans que d'étoiles dans l'univers connu, jusqu'à 12 000 microparticules par litre d'eau. L'interdiction du plastique à usage unique d'ici 2040 qui a reçu le feu vert de l'assemblée nationale nous atterre car le gouvernement donne des objectifs lointains et vagues, qui finissent en général par être remis en cause quand l'échéance approche, faute d'avoir agi à temps pour les atteindre. Elle nous atterre car dans le même temps, la semaine du vote à l'assemblée nationale, la Chine s'est fixée comme objectif de réduire de 30% l'utilisation du plastique en seulement 5 ans *[inaudible]*. M.Amailland parlait tout à l'heure des moyens *[inaudible]*, nous pouvons je pense collectivement remercier Mme Mahel Coppey de nous présenter une délibération qui guide notre action métropolitaine à la hauteur de l'urgence écologique pour la cause qui dépasse toutes les autres : celle du vivant. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci Mme la Présidente. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'engagement de la Métropole sur la lutte contre le plastique est une excellente chose. Je tiens à féliciter cet engagement de la Métropole, de tous les élus et de tous les acteurs qui ont participé à ce début sur l'écologie bleue que je soutiens vous le savez. Lutter contre les plastiques c'est protéger nos mers, c'est s'occuper d'un sujet écologique dont on ne parle pas encore assez aujourd'hui et de voir la Métropole sur ce chemin est une excellente chose. Alors, il y a le plastique, mais pour la protection de nos océans, il ne faut pas oublier aussi les autres sources de pollution que sont notamment la construction de plus en plus importante des éoliennes off shore. Mais en tous les cas de voir la Métropole tourner le visage vers nos océans, vers nos côtes, je trouve que c'est une excellente nouvelle et je tenais à le souligner et à vous faire part de tout notre soutien évidemment. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole d'un mot à Mahel Coppey avant de mettre aux voix la délibération.»

M^{me} Coppey : « Merci Madame la Présidente. Merci pour vos interventions. Effectivement on sent bien que le défi collectif, il tiendra si chacun et chacune s'investit, s'engage dans cette nouvelle ambition. Pour rassurer les uns et les autres, l'état des lieux des actions et des projets en cours, il se fait en coécriture, je le rappelle, avec les Communes, donc Isabelle, sois rassurée là-dessus.

On commence déjà à réunir les différents agents et les différents réseaux d'agents sur la transition écologique des communes et des pôles aussi, et puis on aura aussi tout un état de dialogue avec le territoire et les acteurs du territoire, parce que, j'allais dire, leur engagement est source d'inspiration et nous permettra d'avoir un peu plus et toujours plus d'audace sur ces questions. »

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 96 voix pour,**

1 - acte le principe de l'engagement de la collectivité Nantes Métropole pour lutter contre la pollution plastique à l'échelle du territoire métropolitain,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pause méridienne

M. Trichet présente le dossier suivant :

Direction Générale Ressources
Département des Ressources Numériques
Direction des Infrastructures et Services

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

11 - Charte entre Nantes Métropole, les communes membres, les opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free mobile, Orange, SFR), et les organismes d'habitat social (Atlantique Habitations, Habitat 44, Harmonie Habitat, ICF Habitat Atlantique, la Nantaise d'Habitation, Nantes Métropole Habitat et l'USH des Pays de la Loire) relative à l'aménagement numérique du territoire - Approbation

Exposé

Dès 2013, la Métropole a acté la nécessité de rendre transparent les principes d'implantation des stations radioélectriques et de coordonner l'ensemble des acteurs en matière de réseau de téléphonie sur le territoire métropolitain.

Une première charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques a été signée en 2013 entre Nantes Métropole, les communes membres et les opérateurs de téléphonie mobile. Cette charte régit depuis 8 ans les relations entre les acteurs du déploiement des réseaux de téléphonie mobile sur le territoire métropolitain.

Les questionnements rencontrés par les différentes parties prenantes dans son application à la suite de l'arrivée de nouvelles technologies à partir de 2020 ont conduit la collectivité à engager une révision de la charte afin de prendre en compte les nouveaux enjeux relatifs à l'aménagement du territoire, comme le déploiement de la 5G. Le contenu de cette nouvelle charte a notamment été nourri par le débat organisé sur le territoire métropolitain autour de l'arrivée de cette technologie, qui a permis la formulation de 139 propositions citoyennes, ainsi que par les retours d'expériences des communes et des différents acteurs impliqués (Opérateurs, Bailleurs Sociaux, etc.).

La Métropole, par ses compétences, a souhaité prendre la mesure de l'arrivée de cette nouvelle technologie, et ce, même si l'attribution des fréquences de téléphonie mobile reste une compétence exclusive de l'État.

La collectivité se donne désormais l'ambition de travailler sur un aménagement numérique du territoire cohérent en travaillant à la convergence et la mise en cohérence des différents acteurs qui participent à développer l'accès à internet par les réseaux de téléphonie mobile et fixe.

Cette nouvelle charte a vocation à traduire les engagements réciproques de chacun des signataires en termes d'aménagement numérique du territoire. Elle constitue également pour les communes un référentiel de principes partagés qui préserve la libre administration de chaque commune.

En voici les principales dispositions :

- Une gouvernance élargie de l'aménagement numérique du territoire en intégrant les bailleurs sociaux aux précédents acteurs de la charte (opérateurs téléphoniques et communes).
- Une plus grande transparence de l'aménagement numérique sur le territoire métropolitain par le déploiement d'un observatoire des ondes (50 capteurs déployés à proximité des écoles et crèches), qui permettra aux habitant.e.s de connaître en temps réel les niveaux d'expositions aux ondes en ces lieux. Cette transparence se traduira également par une meilleure information du public sur les projets d'implantations d'antenne sur le territoire, via une page dédiée sur le site de Nantes Métropole.
- La recherche d'une plus grande sobriété des antennes et des équipements.
- La recherche d'un principe de mutualisation des installations.

Telles sont les principales caractéristiques et actualisations de la révision de cette charte intercommunale relative à l'aménagement numérique du territoire qui est présentée en annexe pour approbation.

M. Trichet : « Chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le cadre de notre politique active pour le développement d'un numérique responsable, un numérique qui doit s'appuyer sur trois piliers. Le premier pilier, forcément, l'accessibilité pour tous, avec un numérique des solidarités. Le deuxième pilier, un pilier écologique, où on souhaite plus de sobriété sur les infrastructures et sur ce qu'est le numérique, on l'a évoqué d'ailleurs ce matin, mais aussi sobriété d'usage. Et le troisième pilier est le pilier éthique, le pilier souveraineté, le pilier mise en confiance et en transparence par les plates-formes, et ces trois piliers étant indissociables.

Donc cette délibération s'inscrit vraiment dans cette démarche-là d'un numérique responsable, et en particulier fait un focus sur cette charte d'implantation d'antennes pour pouvoir déployer un réseau hertzien sur lequel effectivement on avait été sollicités par nos citoyens lors du débat 5G qui avait évoqué différents enjeux autour de la santé, de l'environnement, mais aussi des enjeux autour du déploiement des nouvelles technologies, et de quelles technologies pour quelle société on souhaite construire ici à Nantes.

Alors cette nouvelle charte, en fait elle fait écho à une charte qui existait déjà depuis 2013 mais sur laquelle certains principes étaient parfois oubliés, parfois on va dire une certaine méthode était aussi oubliée à la fois par nous les acteurs du territoire et aussi par les opérateurs privés.

Et donc il fallait absolument revoir cette méthode, s'appuyer effectivement sur les enjeux qui deviennent de plus en plus prégnants et sur lesquels on avait été interpellés et on souhaitait vraiment apporter des réponses dans le cadre de ce débat 5G. Alors cette nouvelle charte, bien évidemment elle vient en complément de ce qui existe déjà dans la loi puisqu'en fait elle fait écho à la fois à la loi Veil et à la loi ÉLAN sur différents sujets, mais elle va plus loin parce que l'enjeu, c'était aussi de mobiliser tous les acteurs et de travailler tous pour faire en sorte d'avoir un cadre de travail qui va apporter plus d'efficacité sur ce qu'on appelle le déploiement d'une infrastructure numérique durable, plus d'efficacité sur la transparence et ce qu'on doit rendre effectivement à nos concitoyens dans nos territoires, en lien avec ces enjeux de développement des nouvelles technologies, et puis aussi en mobilisant les nouveaux acteurs qui n'étaient aujourd'hui pas mobilisés, et donc peut-être une nouvelle gouvernance un peu plus au fait de ce qu'on doit effectivement aujourd'hui apporter comme réponse à nos concitoyens, mais aussi les acteurs qui doivent donc s'engager dans cette infrastructure-là.

Alors, cette nouvelle charte, je ne vais pas vous la présenter en détail mais sur cinq points, elle a des avancées significatives et peut-être un petit écho à ce qui se fait au national puisqu'aujourd'hui très peu de territoires se sont emparés d'une charte associée effectivement avec les opérateurs, les acteurs du déploiement et puis aussi les instances gouvernementales.

Paris en a une et Lille en a une également. Et donc on serait le troisième territoire à avoir cette charte.

Alors ça a pris du temps, pour tout vous dire, et je remercie aussi tous les services, tous les acteurs impliqués des communes parce que je sais qu'on a eu beaucoup d'échanges. Ça fait quasiment on va dire un an qu'on travaille sur ce sujet.

Pourquoi ça prend du temps? Parce qu'en fait, trouver un consensus ce n'est pas forcément facile lorsqu'on rentre dans de la technique et, on va dire, des niveaux d'indice, de technique très très précis.

Ceci étant, je crois qu'aujourd'hui on arrive à un cadre de travail que représente cette charte à la fois pour plus d'efficacité et qui va permettre de continuer ce déploiement de façon apaisée en prenant effectivement de bras tous les enjeux sanitaires, de transparence et de confiance qu'on doit avoir aussi autour de ces ondes. Qu'est-ce qu'elle dit en plus, cette charte?

Sur le côté santé, une première: on va déployer un réseau de 50 capteurs pour avoir de l'information en temps réel sur les niveaux de fréquence; et en particulier ces capteurs on les a positionnés sur des endroits un peu cibles puisque c'est à proximité des crèches, des écoles, des endroits dits "sensibles". Et ces capteurs-là, ils vont être agrégés au sein d'un observatoire, donc c'est un Observatoire des ondes: vous pouvez déjà le consulter en allant sur le site observatoiredesondes.com et sur la rubrique nantaise, sur le territoire nantais, et aujourd'hui c'est 50 capteurs à l'échelle nationale. Bordeaux en a 30, Paris en a neuf donc on est quand même aussi à un taux de couverture où sur chacune des communes nous avons mis un capteur pour avoir justement cette transparence et cette information continue sur le niveau d'exposition.

On fera un bilan annuel des différentes campagnes d'évaluation de mesures, et puis on va publier également sur ce *hub* territorial, sur ce site aussi toutes les demandes d'information mairie qui sont imposées par les opérateurs pour encore une fois rendre compte en transparence des projets d'implantation de sites qui seraient portés par les opérateurs.

Sur l'environnement, cette charte, elle engage aussi des opérateurs pour des infrastructures qui seront plus écoresponsables, plus respectueuses qu'aujourd'hui en termes de consommation d'énergie, et puis on a réaffirmé un principe de mutualisation, que vous avez aussi et sur lequel on doit absolument porter la plus grande attention, faire en sorte d'éviter la démultiplication des sites parfois dans lesquels les opérateurs n'auraient pas un principe de mutualisation, d'accord très en amont.

Donc le but, c'est vraiment qu'on puisse sur les nouvelles infrastructures avoir ce principe de mutualisation posé par défaut. Et puis on va aussi avec les opérateurs construire des indicateurs pour mieux évaluer la consommation énergétique encore une fois de ces infrastructures qui sont aujourd'hui déployées, et les infrastructures à venir.

Sur la transparence, encore une fois ça c'est un enjeu ô combien majeur qui nous a été rappelé par les citoyens. Donc j'ai cité l'Observatoire des ondes, c'est quelque chose qui n'était pas anodin et sur lequel on va aussi publier toutes ces données en temps réel sur notre portail *open data*, donc vous avez tous les sites accessibles point par point. Et puis on a mis en place une gouvernance sur laquelle on a mobilisé les acteurs qui n'étaient pas encore présents: bien évidemment les opérateurs privés mais également les référents des 24 communes plus un acteur politique associé, mais également les bailleurs sociaux qui ont aujourd'hui un patrimoine sur lequel bien évidemment ils sont sollicités, et on doit les engager avec nous dans cette transparence de la gouvernance et aussi pour pouvoir poser des enjeux sur aujourd'hui le paysage, sur les meilleurs points, sur à un moment donné la mutualisation.

Donc on a vraiment voulu ouvrir cette gouvernance et on l'a aussi ouverte à des Conseils scientifiques, un Conseil de citoyens, d'usagers, des associations qui se sont mobilisées pendant le débat 5G, qu'on a voulu retrouver aussi dans la gouvernance pour encore une fois faire un territoire un peu singulier sur ces périmètres d'aménagement numérique du territoire.

Et puis pour terminer, on a aussi bien évidemment essayé de rallonger le temps d'instruction des dossiers puisque pendant de nombreux CTI, ces fameux Conseils un peu techniques pour certains... Mais à tous les collègues des communes qui se mobilisent dans ces enjeux-là, on a pu observer qu'il y avait des maladroites, parfois des jeux de dupes sur des mails envoyés ("Mais je ne l'ai pas reçu!"), donc on a vraiment voulu allonger le temps d'instruction, enfin le temps sur lequel on va justement collectivement instruire le dossier d'une implantation ou de mutualisation et on l'a passé à trois mois, ce qui est quelque chose qui nous permet le consensus acceptable à la fois pour pouvoir engager des concertations avec les citoyens qui le souhaiteraient commune par commune, restant effectivement à privilégier et mettant le dispositif qui soit le plus approprié selon elles. Mais à l'échelle métropolitaine, on met en place ce service de *hub* pour pouvoir accompagner cette démarche-là et pouvoir encore une fois prendre le temps parfois et limiter des situations ubuesques dans lesquelles on se retrouve en Commission avec des allers-retours

inutiles et où on perd du temps, alors que si le travail avait été réalisé en transparence avec du suivi des dossiers en amont, on aurait évidemment plus d'efficacité sur le résultat obtenu. Donc voilà : pour terminer, une charte qui pour moi effectivement marque, incarne cette volonté de l'ensemble des acteurs de trouver un cadre apaisé, de fixer des règles entre nous et les opérateurs qui ont des impératifs. Nous, on a des engagements auprès des citoyens et des convictions sur ces technologies.

Un consensus qui est trouvé auprès de cette charte qui bien évidemment reste un objet vivant, qui aura sûrement l'occasion peut-être d'être améliorée, mais en tout cas ce consensus il a mis du temps, parce que ce n'est pas un objet facile. Je remercie tous les acteurs pour avoir réussi à faire en sorte d'avoir une singularité nantaise sur ce sujet et de montrer que notre territoire, il est quand même assez mature sur ces sujets qui sont complexes et qui touchent tout un chacun. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Madame la Présidente, cette délibération, qui vise à adopter pour la Métropole et nos 24 Communes une charte avec les opérateurs de téléphonie mobile, pose la question de la confiance vis-à-vis des opérateurs.

En effet, je ne peux déconnecter la question de l'implantation des futures antennes du déploiement sur nos 24 Villes de la fibre. Monsieur Trichet, vous nous avez fait part en commission de vos rencontres régulières avec ces opérateurs, des courriers rédigés, de la pression exercée sur eux par Nantes Métropole. À cet égard, vos démarches se sont associées à nos propres actions auprès d'Orange dont l'inefficacité dans le déploiement de la fibre est constante et suscite de fortes récriminations répétées de nos habitants.

Pire encore : la confiance est totalement perdue depuis qu'Orange, malgré ses engagements fermes, ne nous communique toujours pas ses plannings prévisionnels de déploiement. Cette situation est totalement inacceptable. Ça, c'est un fait réel et effectif sur notre métropole.

Alors oui, cette charte que Nantes Métropole porte est une bonne chose pour réguler avec les opérateurs l'aménagement numérique de notre territoire, et c'est la raison pour laquelle notre groupe votera pour, car en phase avec les enjeux que vous avez déposés. J'espère seulement que les engagements pris à travers cette charte seront vraiment respectés, notamment par Orange qui à ce stade sur la fibre n'a clairement pas été à la hauteur techniquement, et particulièrement irrespectueux avec nos collectivités et les habitants de nos territoires. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Louise Vialard. »

M^{me} Vialard : « Oui, bonjour. Merci Madame la Présidente.

Chers collègues, après un débat 5G nourri par de nombreuses participations citoyennes l'an dernier, l'actualisation de cette charte a confirmé la volonté de Nantes Métropole à travailler à un aménagement numérique du territoire plus transparent, démocratique et fort.

Depuis 2013, cette charte nous permet de mettre en place un cadre de concertation, pour encadrer l'implantation d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire, mais elle vise également à répondre aux préoccupations légitimes des citoyennes et des citoyens concernant l'impact environnemental et sanitaire des nouvelles technologies.

Cette démarche a commencé notamment sous l'impulsion de ma collègue Catherine Bassani alors déléguée à la fonction environnementale, et ce par l'organisation de permanences dans les quartiers où une implantation d'antennes soulevait des interrogations. C'est un premier pas vers un aménagement numérique du territoire concerté.

Cependant, compte tenu de l'accroissement massif des usages du numérique et la course effrénée et imposée aux nouvelles technologies que nous vivons, sa révision était plus qu'attendue et plus que nécessaire.

N'oublions pas l'ordonnance prise dans le cadre de la crise sanitaire, qui supprimait pour les opérateurs l'obligation d'information des maires.

Je tiens donc à saluer quatre avancées obtenues grâce au travail des services de Nantes Métropole et de mon collègue Frankie Trichet. Je pense notamment à une gouvernance élargie avec l'intégration des bailleurs sociaux à nos espaces de dialogue, plus de transparence avec la mise en ligne de projets d'implantation d'antennes sur le site Internet de Nantes Métropole et le déploiement de l'Observatoire des ondes permettant à toutes et tous de suivre leur fréquence et notamment aux alentours des zones sensibles comme les écoles, un travail amorcé vers une plus grande sobriété des infrastructures en incitant à la mutualisation des antennes, et le suivi de leur consommation énergétique afin de nous permettre de profiter pleinement du télétravail sans trop polluer. Et je tiens aussi à souligner l'engagement de la Métropole et de ses Communes à mieux

sensibiliser les habitantes et les habitants aux enjeux du numérique, à partager les connaissances scientifiques et à diffuser les bonnes pratiques.

Avec cette charte, nous assumons nos responsabilités de collectivité. Cependant et malheureusement, elle n'est qu'une conséquence du manque de régulation et du désengagement de l'État au profit du secteur privé en matière d'aménagement numérique du territoire. La place qu'a prise le numérique dans nos vies est considérable. Il est indispensable de prendre en compte ses différents impacts et garantir son accès à toutes et tous, et notamment en couvrant en priorité les zones blanches. Et pour cela nous ne pourrions pas faire l'économie d'un cadre légal ou d'une réflexion nationale sur l'aménagement numérique du territoire qui préserve l'intérêt de tous les citoyens.

Le numérique responsable est un enjeu de société. Il doit avant tout être démocratique, transparent, et faire l'objet de décisions collectives pour l'intérêt général. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci Madame la Présidente. Je souhaite sincèrement remercier l'ensemble des acteurs qui ont participé à la réalisation de cette seconde charte: citoyens, associations, services métropolitains, organismes d'habitat sociaux, élus, et les opérateurs téléphoniques.

Cette charte permet sur le territoire métropolitain d'aller au-delà de la réglementation nationale, dans un esprit de partenariat et de transparence, avec en particulier le déploiement d'un Observatoire des ondes qui je l'espère permettra de rassurer les uns et les autres, et la volonté d'une mutualisation des installations.

Cette charte est hélas contournée par certains opérateurs qui installent des antennes sur des communes voisines du territoire métropolitain afin d'émettre sur ce dernier.

Aussi, étant comme vous attaché à l'alliance des territoires, je propose que nous puissions très rapidement travailler sur un partage de bonnes pratiques et donc de cette charte avec les collectivités voisines.

Étant également conseiller départemental, je vais soumettre au Département un travail identique pour la mise en place d'une charte départementale de l'aménagement numérique.

Pour terminer, je voulais comme Laurent Turquois faire remarquer que l'aménagement numérique, c'est également le déploiement de la fibre. Sur ce plan, on constate encore de nombreux retards et dysfonctionnements sur le territoire métropolitain, ce qui suscite l'incompréhension de nombreux habitants. Ne pourrait-on pas revoir le calendrier du déploiement pour rétablir la confiance, tout en étant vigilants sur les conditions de travail des sous-traitants qui opèrent pour Orange et SFR ? Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Franckie Trichet. »

M. Trichet : « Merci Madame la Présidente. Alors Monsieur Turquois, vous avez évidemment évoqué ce problème récurrent mais qui devient de plus en plus récurrent et, comment dire, un impératif qu'on doit régler pour 2022 puisque 2022, c'était la date énoncée par le Gouvernement pour faire en sorte d'avoir un déploiement qui soit solidaire et qui soit sur tous les territoires. Et on voit bien aujourd'hui, et les opérateurs nous l'avouent, que sur certains territoires ils vont avoir du mal à respecter leurs engagements. Sans entrer dans le détail, c'était sur des référentiels INSEE 2014, c'est-à-dire qu'on travaille sur des taux de couverture qui datent de 2014; or la Métropole étant un territoire très dynamique, les chiffres de 2014 sont bien loin en termes de nombre d'habitants et en termes effectivement de nombre de foyers à raccorder. Et donc là, on a un delta qui n'est pas acceptable.

Je fais un clin d'œil à Alain Vey puisque chaque fois avec Alain Vey, c'est un sujet sur lequel on monte très fortement auprès des opérateurs qui effectivement aujourd'hui se protègent en disant qu'ils allaient largement... et d'ailleurs pour certains ils vont dépasser 140% de taux de raccordement, oui, mais sur les chiffres 2014 ça n'a vraiment pas de sens.

Donc 2022, ce qu'on a proposé effectivement aux opérateurs c'est d'avoir... on a exigé à la dernière Conférence des maires sur ce sujet-là avec Fabrice Roussel d'avoir un calendrier, une clause de revoyure dans les trois mois pour avoir un calendrier tous les trimestres de déploiement pour cette année 2022. Donc ça, c'est une réponse très concrète sur laquelle je crois que les opérateurs aujourd'hui... En tout cas ils se sont engagés à nous donner ce calendrier.

2022, c'est aussi une année sur laquelle la dématérialisation des services publics est aussi extrêmement importante. Donc dans le cadre de France urbaine et l'Association des communes de France, on a aussi ce sujet-là à l'actualité, qui est aussi de se dire comment on évite, comment on est sûrs d'avoir un déploiement qui couvre justement cette logique de dématérialisation qu'on

ne souhaite pas du tout. Nous on souhaite vraiment l'hybridation, d'avoir des lieux physiques de consultation, mais je crois qu'on a aussi un moyen, un levier pour faire pression, pour se dire qu'aujourd'hui on ne peut plus accepter d'avoir un déploiement qui ne soit pas au rendez-vous, en tout cas qui ne soit pas actualisé avec des chiffres au moins de 2020 plutôt que de 2014.

Pour revenir sur la bonne réflexion de Monsieur Erwan Bouvais, effectivement ce partage et cet échange autour de la charte, lui donner un périmètre plus large, je rappelle aussi: sur la fibre, il y a ce n'est pas normal qu'à l'échelle métropolitaine les opérateurs développent en propre alors qu'en périphérie et à l'échelle départementale c'est les Départements et les collectivités qui déploient en leur nom propre.

Donc je crois qu'il faut qu'on ait une alliance des territoires sur ces sujets ici. C'est des sujets qu'on monte aussi au niveau national, dans le cadre de France urbaine. Cette charte que j'espère on va tous voter aujourd'hui, elle va aussi nourrir des réflexions, elle va inspirer beaucoup de territoires et aussi des petits à l'échelle départementale, et des régions, pour pouvoir effectivement à un moment donné avoir plus d'efficacité aujourd'hui sur l'état actuel de ce qu'est l'infrastructure numérique, mais aussi poser des enjeux pour demain.

On l'avait déjà évoqué, on parle de la 5G, il y a la 26 gigahertz qui arrive, c'est des sujets sur lesquels on s'est déjà prononcés sur le territoire, on souhaite être extrêmement prudents. Cette charte-là doit aussi poser des enjeux au niveau national pour éviter peut-être ce qui s'est passé sur la 5 G qui était de la technologie certes, mais sur lesquels... effectivement, débattre sur ces sujets-là doit être prégnant. Il doit y avoir effectivement un travail, des références beaucoup plus larges pour réguler ce que doit être aujourd'hui le déploiement de ces infrastructures.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vois que j'ai une nouvelle demande de prise de parole. Je rappelle que normalement dans notre règlement intérieur, je ne redonne pas la parole après que le rapporteur a conclu. Je fais une petite exception mais j'invite les uns et les autres à essayer de respecter la totalité de notre règlement intérieur. Hervé Neau. »

M. Neau : « Merci Madame la Présidente. Désolé d'avoir demandé la parole effectivement après le rapporteur. Juste pour préciser que cette charte est la bienvenue effectivement. J'ai entendu les différents propos tenus par les intervenants et je voulais souligner l'importance de cette charte qui doit amener une responsabilité évidemment des opérateurs pour avoir cette réflexion au sein des Communes, pour éviter que ces différents opérateurs opèrent un peu comme ils le souhaitent ou comme ils veulent, et qu'ils nous mettent dans une situation des fois très problématique vis-à-vis de ces installations. D'où cette charte que je salue et que nous saluons au nom du groupe de la Gauche citoyenne, mais rappeler que cet engagement doit être vraiment poursuivi et ces discussions avec les différents opérateurs téléphoniques. C'est tout ce que je voulais dire.»

M^{me} la Présidente : « Merci. »

M. Neau : « Merci. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 95 voix pour, et 01 abstention

1 - approuve la charte intercommunale d'aménagement numérique du territoire signée entre Nantes Métropole, les communes membres, les opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange, SFR) et les organismes d'habitat social (Atlantique Habitations, Habitat 44, Harmonie Habitat, ICF Habitat Atlantique, La Nantaise d'Habitation, Nantes Métropole Habitat et l'USH des Pays de la Loire), annexée à la présente délibération.

2 - autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer la charte.

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pras présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction Aménagement Urbanisme Agglomération

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

12 - Bouaye – Centre-Ville – Prise en considération d'un périmètre d'études - Approbation

Exposé

Le développement de la commune de Bouaye va s'effectuer dans les prochaines années principalement en renouvellement urbain dans la centralité ou en continuité immédiate des espaces déjà urbanisés en tenant compte des principes de la loi Littoral et conformément aux orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLUm. Compte tenu de la configuration de la commune et de son histoire, la nature est présente aux portes du bourg, tant au sud avec le lac, qu'au nord avec la vigne. Cette proximité entre les principaux espaces urbanisés de la commune et la zone naturelle et agricole constitue une richesse paysagère significative qu'il est important de préserver.

Nantes Métropole et la ville de Bouaye ont engagé une étude dont l'objectif est de construire une stratégie d'aménagement du centre-ville élargi de la commune grâce à un projet global qui vise à appréhender les enjeux de requalification. Cette réflexion est l'occasion de poursuivre le travail mené dans le cadre de l'élaboration du PLUm, notamment sur le renforcement des centralités en favorisant le renouvellement urbain et les mixités fonctionnelles et sociales sur des secteurs susceptibles de mutations, en accord avec les politiques publiques métropolitaines. Cette étude est aussi à mettre en lien et perspective avec les différentes réflexions autour de l'aéroport (schéma accessibilité, atelier des territoires,...), et pourra également être l'occasion d'affirmer la place de Bouaye dans le quadrant sud-ouest du territoire métropolitain.

Le plan-guide opérationnel devra permettre de préciser la stratégie, déclinée sous la forme d'un plan d'actions qui comportera le périmètre d'intervention, les actions à engager et les étapes du calendrier de déploiement. L'élaboration de ce plan guide opérationnel s'inscrit dans la proposition du Département d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « cœur de bourg / cœur de ville ».

L'objectif de l'étude est de construire une stratégie d'aménagement du cœur de ville qui tienne compte de ses interactions avec les territoires environnants. Cette étude permettra ainsi de définir et de hiérarchiser les projets d'aménagements à mener à plus ou moins long terme notamment :

- de définir un projet commun, un récit commun pouvant servir de « fil rouge » pour une requalification du centre-ville en cohérence avec l'identité de la commune,
- de prendre en compte dans le plan guide opérationnel les besoins communaux identifiés en termes d'équipements communaux, ainsi que la réflexion à venir sur l'élaboration d'un schéma directeur paysager de végétalisation du centre-bourg ;
- d'analyser le foncier (potentiellement urbanisables, pouvant être renaturés,... et nécessitant une maîtrise foncière publique) ;
- de poursuivre en centre-bourg la densification et la mutation du bâti, l'exploitation des « dents creuses »,
- d'adapter l'offre de logement et de services (commerces, services à la personne,...) aux besoins actuels de population, pour renforcer la vie sociale et économique du bourg ;
- de préserver et développer le patrimoine végétal et paysager du bourg ;
- de conforter les îlots de fraîcheur en végétalisant les espaces publics ;
- de préserver et renforcer la qualité architecturale et urbaine du bourg ;
- de questionner l'usage et la qualité des espaces publics de circulation.

Le plan guide sera élaboré de manière participative, en lien avec la population. Chaque action du plan guide opérationnel devra être en lien avec le scénario retenu.

En complément, afin de ne pas compromettre les travaux et aménagements qui seront décidés dans le prolongement de l'étude précitée et de ne pas rendre plus onéreuse leur réalisation, il s'avère nécessaire de prendre en considération ce projet de renouvellement urbain, et d'instaurer un périmètre d'étude conformément au périmètre précisé sur le plan annexé.

En effet, de cette manière, conformément à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme, l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme aura la possibilité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de cette opération d'aménagement.

M. Pras : « Bonjour à toutes et à tous. Alors, la délibération que je vous présente concerne la ville de Bouaye. Il s'agit d'accompagner le projet de développement porté par les élus de ces Communes et en lien avec la Métropole nantaise. La commune de Bouaye est une commune du pôle Sud-Ouest dynamique, elle assume un renouvellement urbain dans sa centralité et dans ses continuités immédiates des espaces déjà urbanisés. Ce développement s'organise conformément au PADD du PLUM et aux orientations du PLUM en tenant compte de la particularité de ces communes, dans un environnement naturel important: la présence du lac au Sud et puis bien sûr la présence de vignobles importants sur ce territoire, tout cela constituant une richesse paysagère importante.

Donc nous avons engagé une étude pour appréhender les enjeux de requalification et de développement de ces communes, en particulier pour renforcer la centralité, pour permettre le renouvellement urbain et accompagner les mixités fonctionnelles de ce territoire.

Cette étude doit aussi permettre de travailler et de mettre en perspective un certain nombre de projets du territoire, notamment la présence de l'aéroport, mais aussi prendre en compte les problématiques de renaturation de ce bourg et de cette commune, et le retour de la nature dans son territoire.

L'étude qui est en cours a pour objet de servir de fil rouge, et pour reconduire cette requalification de permettre d'élaborer un plan-guide et de travailler comme je l'ai dit sur un schéma directeur paysager et de revégétalisation du centre-bourg, d'analyse du foncier, et puis de poursuite de la densification et de la mutation du bâti existant pour répondre aux besoins des habitants, développer le patrimoine végétal je l'ai évoqué, conforter les îlots de fraîcheur et questionner l'usage des espaces publics.

Ce travail se fait aussi en lien avec la population et les ateliers qui ont eu lieu, qui permettent l'implication et la participation des citoyens de cette commune.

Aujourd'hui, pour ne pas compromettre les projets de développement portés qui seront traduits par cette étude, il est important d'instaurer un périmètre d'étude, périmètre d'étude qui va permettre de s'opposer, par des sursis à statuer, à des projets qui viendraient contredire et compromettre le projet sur lequel nous travaillons, et puis en même temps, de rendre moins onéreuse leur réalisation lorsque des participations privées viendraient prendre place sur ce territoire.

Voilà donc l'objet de la prise en compte de ce périmètre d'étude au regard des études qui sont actuellement en cours. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jacques Garreau a demandé la parole. »

M. Garreau : « Oui, bonjour Madame la Présidente, chers collègues. Je remercie Pascal pour sa présentation qui résume parfaitement les enjeux de ce périmètre d'étude sur le centre-ville de notre commune. Aujourd'hui, ce périmètre nous permettra de définir de manière participative comment se préparera la poursuite de notre développement urbain, principalement en renouvellement en centre-ville ; mais également cette étude nous sera également utile sur le plan communal parce que grâce au plan-guide qui va en découler nous allons prétendre aux aides que le Département apporte aux petites Communes. Donc je vous invite bien sûr à approuver cette délibération. »

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 94 voix pour,**

1 - prend en considération, conformément à l'article L.424-1 3°) du code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de renouvellement urbain du centre-ville de Bouaye, objet de l'étude engagé en vue de l'élaboration d'un plan guide opérationnel selon le périmètre ci-annexé ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Rebouh présente le dossier suivant :

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

13 - Stade de la BEAUJOIRE- Louis FONTENEAU – Programme de travaux pour la coupe du monde de rugby 2023 et le tournoi olympique de football des jeux 2024

Exposé

Par une délibération en date du 11 Décembre 2020, le conseil métropolitain a approuvé le programme de travaux ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Coupe du Monde de Rugby au stade de la Beaujoire - Louis - FONTENEAU pour un montant actualisé par le conseil métropolitain des 9 et 10 décembre dernier à hauteur de 7 609 000 € HT (9 130 800 € TTC), dont un coût travaux évalué à 6 641 000 € HT (7 969 200 € TTC).

Il convient d'augmenter le montant de cette opération de 2 350 000 € HT, afin d'intégrer la réfection totale de la pelouse et l'adaptation du terrain aux attendus de la coupe du monde de rugby 2023 et du tournoi de football olympique des jeux 2024, et de porter le montant de cette opération à 9 959 000 € HT.

Au-delà des interventions sur le stade lui-même, la reconfiguration de la pelouse fait partie intégrante des attendus programmatiques exprimés par World Rugby. En effet, les dimensions actuelles de la pelouse sont inférieures à celles nécessaires pour le déroulement de la coupe du monde. En outre, les revêtements des espaces périphériques à l'aire de jeu ne correspondent pas aux qualités exigées par World Rugby pour assurer la sécurité des joueurs.

Enfin les différentes visites effectuées sur site tant par les équipes du GIP 2023 que par celles de PARIS 2024 pour le tournoi de football olympique ont pointé des interventions techniques à réaliser aux abords du terrain dans la perspective de ces deux grands événements.

Il est donc proposé de procéder à la réfection du terrain hybride actuel de dimension 107m par 71m et de :

- l'agrandir à 117 m par 78 m pour se conformer aux attendus de la coupe du monde de rugby
- conforter les espaces de dégagement avec un terrain synthétique plus amortissant à remplissage naturel (liège et sable)
- sécuriser et réhabiliter les abords du terrain : retrait de plots bétons sur les cheminements piétons en pieds de tribune ; remplacement et mise aux normes des mains courantes
- remplacer le caniveau technique périphérique au terrain
- remplacer et moderniser le système d'arrosage du terrain par l'installation d'un dispositif permettant le recueil de la totalité des eaux de drainage.

Par ailleurs, ce programme avait intégré une option correspondant à la pose, sous la pelouse, d'un réseau caloporteur installé pour permettre le chauffage de la pelouse dès lors qu'il sera raccordé à une chaufferie dédiée. Après analyse, il a été décidé de ne pas retenir cette option.

L'ensemble des travaux ci-avant mentionné se déroulera de la fin du mois de mai au début du mois d'août.

Ce besoin, tel que défini préalablement, a fait l'objet de deux avis d'appel public à la concurrence :

- une première concernant la maîtrise d'œuvre de l'opération « Réfection de la pelouse et adéquation du terrain aux attendus de la coupe du monde de rugby 2023 et du tournoi de football olympique des jeux 2024 », dont le titulaire a remis son projet ;
- une seconde consultation, conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, à savoir un appel d'offres ouvert qui a été lancé en vue de la passation du marché de travaux.

Au regard de l'analyse des offres de cette dernière, qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres du 12 janvier 2022 a attribué le marché à l'entreprise Sportingsols pour un montant de 2 140 025,80 € HT.

Il vous est proposé d'autoriser la signature du marché avec cette entreprise.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP r°102 et libellée enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique, opération 2021 N°10082 libellée « Stade Beaujoire & C.F José Arribas travaux amélioration », et au chapitre 23 opération n°2021-10082 libellée « Stade Beaujoire & C.F José Arribas travaux d'amélioration ».

M. Rebouh : « Chers collègues, cette délibération a pour objet d'abonder l'enveloppe budgétaire consacrée à la réalisation des travaux sur le stade de la Beaujoire, indispensables à l'accueil de la Coupe du monde de rugby en 2023, mais aussi ceux du tournoi olympique 2024.

Pour mémoire, la Métropole s'est engagée à mettre le stade à niveau pour répondre au cahier des charges des instances sportives internationales, dans l'optique de pouvoir accueillir ces deux événements planétaires.

En conséquence de quoi le Conseil métropolitain avait déjà voté en décembre 2020 la réalisation de travaux imposés dans l'enceinte du stade : remplacement de deux écrans géants, modernisation et sécurisation de l'infrastructure réseau, création d'un contrôle d'accès billettique pour l'accueil des supporters, la création de locaux spécifiques, cabinet médical ou local antidopage, et des studios télé, soit déjà réalisés, c'est le cas des écrans géants, soit en cours ou soit à venir.

Aujourd'hui, il est proposé d'autoriser l'augmentation de l'enveloppe à hauteur de 2350 000 euros afin de remplacer la pelouse et de la mettre aux dimensions requises par World rugby avec la réalisation d'espaces de dégagement. Comme à la Beaujoire actuellement mais aussi à Marcel-Saupin, la technique retenue consiste à réaliser une pelouse en gazon naturel dans lequel sont injectés des brins synthétiques sur un substrat sablonneux, sécuriser et réhabiliter les abords du terrain, les mains courantes, les retraits de plots en béton, les pieds de tribunes, mais aussi remplacer le caniveau technique au tout autour du terrain qui permettra de regrouper les différents câbles électriques et les fils. Remplacer et aussi moderniser le système d'arrosage par installation d'un dispositif de recueil de la totalité des eaux de drainage. Donc on installera une bâche sur le gazon.

Deux précisions. Cette enveloppe correspond au montant qui avait été prévu dans la procédure d'appel d'offres réalisée fin 2021 et ce montant inclut la réalisation potentielle d'un dispositif de chauffage qui ne sera pas réalisé en définitive. A l'issue de la CAO du 12 janvier dernier, c'est la société Sportingsol qui a été retenue pour ce marché de travaux dont il vous est proposé de délibérer sur cette augmentation pour les travaux de réfection de la pelouse.»

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,

par 96 voix pour, et 01 abstention

1- approuve l'augmentation de l'enveloppe de l'opération relative à l'adaptation du stade de la Beaujoire-Louis Fonteneau au titre de l'accueil de la Coupe du Monde de Rugby à Nantes en 2023 et ainsi l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 10082 relative à la réfection de la pelouse et l'adaptation du terrain aux attendus de la coupe du monde de rugby 2023 et du tournoi de football olympique des jeux 2024

2 - décide pour l'opération 10082 d'autoriser la signature du marché relatif à la réfection de la pelouse et l'adaptation du terrain aux attendus de la coupe du monde de rugby 2023 et du tournoi de football des jeux olympiques 2024 avec la Société Sportingsols pour un montant de 2140 025,80 € HT.

3- autorise Madame la Présidente à solliciter des participations financières auprès des partenaires potentiels de la métropole,

4- autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction Générale Développement économique responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Direction Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

14 - Quartier hospitalo-universitaire - Région des Pays de la Loire – Construction de l'ensemble collectif « formation en santé » incluant la nouvelle faculté de santé, un restaurant universitaire et un parking public – Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'entité « parking public et cellules d'activité/commerces »

Exposé

À l'horizon 2026, le futur Centre Hospitalier Universitaire (CHU) sera implanté sur l'Île de Nantes. Le démarrage de sa construction marque une étape importante dans l'aménagement de l'île de Nantes mais au-delà du bâtiment, c'est tout le quartier qui va être impacté par l'arrivée d'un ensemble de structures liées à la santé.

L'objectif, dans la continuité du Quartier de la création, est de donner naissance à un véritable Quartier de la Santé et ainsi créer aux côtés de l'offre de soins une nouvelle dynamique pour l'enseignement, la recherche et l'innovation en santé.

Sur le volet recherche, deux Instituts de Recherche en Santé (IRS) de l'Université de Nantes sont déjà fonctionnels : l'IRS UN, à proximité de l'île de Nantes, entré en service en juillet 2009, héberge des équipes de cancérologie, l'IRS 2, boulevard Benoni Goullin, inauguré début 2016, accueille des équipes de thérapie génique, bio-statistiques, infectiologie. Est également implanté en mitoyenneté de l'IRS 2, l'immeuble Nantes Biotech, une pépinière et hôtel d'entreprises de biotechnologies.

Un troisième IRS, programmé en 2027 au sein du futur quartier Santé, l'IRS 202Q sera dédié aux travaux de recherche dans le domaine de l'immuno-transplantation et de l'appareil digestif.

Sur le volet formation, un nouveau campus universitaire santé se développera également à l'horizon 2030, à proximité immédiate du futur hôpital et des IRS, pour permettre plus de convergence entre les services cliniques, les lieux de recherche et les lieux de formation. Il vise également à améliorer les conditions d'enseignement par rapport aux sites actuels, pour la plupart vétustes et insuffisamment adaptés à des pratiques d'enseignement modernes, propices à la réussite des étudiants, futurs soignants et soignants en formation continue.

Cela se traduit par le regroupement, dans un même ensemble immobilier, des facultés en santé de l'Université de Nantes (médecine et odontologie (hors Première Année Commune aux Études de Santé (PACES), Pharmacie uniquement pour la 5ème année), de 11 formations paramédicales, sanitaires et sociales du CHU et de l'Institut Régional de Formation aux Métiers de la Rééducation et de Réadaptation (IFM3R) actuellement situées sur le Plateau des écoles à Saint Sébastien sur Loire.

Il s'agit ainsi d'un projet de grande envergure et original puisqu'il accueillera plus de 10000 étudiants au cœur de la ville et regroupera :

- des étudiants de tous âges (post-bac ou formations ultérieures),
- des étudiants et formateurs universitaires en santé,

- des étudiants et formateurs dans les filières sociales et paramédicales,
- des chercheurs.

Ce projet unique en France est une réponse aux enjeux d'excellence de la santé du futur, et préfigure la médecine de demain, décloisonnée, tournée vers l'innovation. L'objectif est de créer un campus attractif, ouvert sur la société, connecté et équipé d'espaces techniques spécifiques (école de chirurgie, laboratoire de simulation, anatomie..), adaptés aux futures pratiques professionnelles et aux exigences de la recherche. L'enjeu est de préparer au mieux les étudiants en formation initiale et les professionnels en formation continue à l'exercice de leur métier au sein d'équipes de soins pluridisciplinaires.

L'ensemble immobilier intégrera également un restaurant universitaire au regard du nombre très important d'étudiants et de personnels représentant un effectif en simultané d'environ 5780 personnes au quotidien sur le site. Le restaurant sera dimensionné pour produire 1250 repas pour les besoins du projet ainsi que 1750 repas pour l'approvisionnement de certains satellites du CROUS.

Un service cafétéria CROUS sera également proposé.

Enfin, parmi les équipements du futur QHU, à noter également la « Station S » qui viendra compléter le continuum d'innovation en Santé en s'implantant à forte proximité des Facultés de Santé (Formations), des IRS (Recherche) et du CHU (Soins). En réunissant chercheurs, laboratoires, startups, entreprises, équipes R&D, experts, institutionnels et investisseurs sur un même site, elle porte l'ambition de positionner Nantes comme un pôle national d'excellence en Santé. « Station S » proposera un environnement idéal pour permettre aux startups et entreprises d'accélérer leur projets d'innovation et de R&D au service de la Santé du futur.

Un parking public, financé intégralement par Nantes Métropole, est également intégré au projet, afin de compléter l'offre du quartier dont les besoins sont estimés entre 3000 et 3 500 places, sachant que le projet de relocalisation du CHU prévoit 1200 places complémentaires. Le projet prévoit 800 places de stationnement maximum, étant précisé que la jauge du nombre d'emplacements, ainsi que leur nature (auto, vélo, etc...) seront ajustées dans les documents programmatiques et validés ultérieurement par le comité de pilotage. Trois cellules d'activité/commerces sont aussi envisagées, permettant de créer un lien avec le quartier.

L'opération immobilière du « Volet formation en santé » du Quartier Hospitalo-Universitaire (QHU) de l'île de Nantes a été programmée au titre du Contrat de Plan État Région 2015-2020 signé le 23 février 2015 pour la réalisation des premières études de programmation. Il a fait l'objet d'une inscription au Contrat d'Avenir signé le 8 février 2019 et d'un protocole d'accord sur le contrat de plan conclu entre l'État et la Région des Pays de la Loire 2021-2027 signé le 22 janvier 2021. Ce protocole d'accord a confirmé l'engagement de l'État à hauteur d'1/3 du montant de l'opération au même titre que la Région et Nantes Métropole, déduction faite des crédits du FEDER, et des participations de l'Université de Nantes et CHU. Les crédits de la phase travaux pour les entités « formation et restauration universitaire » seront contractualisés dans le cadre du CPER 2021-27.

Dans ce cadre, les partenaires financeurs (État, Région, Nantes Métropole, Université de Nantes, CHU) se sont accordés sur la réalisation et le financement de ce projet commun, consistant à construire l'ensemble immobilier « Volet formation en santé » du QHU, regroupant les trois entités formation, restaurant universitaire et un parc de stationnements publics/commerces. Les principes et la gouvernance du projet, ainsi que le plan de financement global de l'opération de construction feront l'objet d'une convention cadre à conclure en 2022.

Le montant global de l'opération (immobilier + foncier) du « Volet formation en santé » du Quartier Hospitalo-Universitaire (QHU) de l'île de Nantes est estimé à 201 231 600 € TTC.

D'un point de vue opérationnel, en application de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, l'État (pour la réalisation du volet formation), le CROUS (pour la réalisation du restaurant universitaire), et Nantes Métropole (pour l'entité stationnement/cellules commerciales), transfèrent la maîtrise d'ouvrage à la Région, qui est ainsi désignée « maître d'ouvrage unique » pour développer l'opération immobilière dans son ensemble.

Ainsi, sur l'année 2022, quatre conventions seront donc à signer:

- la convention-cadre citée ci-dessus signée entre tous les partenaires (État, Région, Nantes Métropole, CHU, Université de Nantes);
- la convention foncière signée entre l'État, la SAMOA et la Métropole en vue de définir les volumes qui seront remis pour chacune des entités (formation, restaurant universitaire, parking et cellules

commerciales). Les deux premières entités reviendront à l'État, la dernière, parking et cellules commerciales, à la Métropole.

- la convention financière signée entre la Région et Nantes Métropole pour le volet formation et restaurant universitaire ;
- enfin, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, dite co-maîtrise d'ouvrage, sur le périmètre des stationnements publics et des cellules d'activité/commerces, qu'il est proposé d'approuver prioritairement dans le cadre de la présente délibération, afin de maintenir le jury de concours programmé le 28 mars 2022 et de ne pas décaler la livraison de la nouvelle faculté en santé prévue à la rentrée 2030.

Nantes Métropole participera donc au financement de l'opération par le biais d'un remboursement de travaux pour le parking public pour un montant maximum de 46,675M€ TTC (incluant le coût proratisé du foncier), au fur et à mesure de la réalisation des travaux par la Région, dans les conditions prévues au sein de la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP045, au budget annexe stationnement.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération concerne le Quartier Hospitalo-Universitaire puisqu'à côté du futur CHU, nous souhaitons avoir une nouvelle dynamique pour l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation en santé et donc cette volonté de conforter la santé du futur sur notre territoire pour évidemment répondre aux besoins de nos habitants, mais aussi pour renforcer les coopérations entre évidemment les équipes de soin, mais également les étudiants, les chercheurs et les entreprises qui travaillent sur ce secteur-là.

C'est pour ça que vous allez avoir deux délibérations : une première qui concerne le Quartier Hospitalo-Universitaire et puis une seconde qui concernera l'Institut de Recherche en Santé.

Donc c'est une vision globale qui va se développer dans les prochaines années puisque, j'y reviendrai dans quelques instants, un troisième Institut de Recherche en Santé est programmé en 2026 au sein de ce futur quartier. Il sera dédié aux travaux de recherche dans le domaine de l'immunotransplantation et de l'appareil digestif. Il vient compléter deux autres instituts de recherche : un qui travaille sur la cancérologie et un autre sur les questions de thérapie génique et également d'infectiologie.

Sur ce site-là, il y aura également un volet formation conséquent avec un nouveau campus universitaire santé à l'horizon 2030, à proximité immédiate du futur hôpital et des IRS, pour permettre plus de convergence entre les services, les lieux de recherche et les lieux de formation. Tout cela vise évidemment à améliorer les conditions d'enseignement par rapport aux sites actuels qui sont pour la plupart vétustes et insuffisamment adaptés aujourd'hui à des pratiques d'enseignement qui sont propices à la réussite des étudiants, des futurs soignants et des soignants en formation continue.

Et puis également, je tiens à rappeler que nous avons le projet de la Station S qui a pour vocation de venir compléter le continuum d'innovation santé en s'implantant là aussi à proximité des facultés de santé, des labos de recherche, des CHU, pour renforcer notamment la coopération avec les start-ups et les entreprises qui travaillent sur le domaine de la santé.

Quelques mots pour préciser le volet formation du QHU qui se compose du regroupement dans un même ensemble immobilier donc les facultés en santé de l'Université de Nantes, également de 11 formations paramédicales, sanitaires et sociales du CHU, et de l'Institut régional de formation aux métiers de la rééducation et de la réadaptation, actuellement situé à Saint-Sébastien-sur-Loire.

C'est évidemment un projet de grande envergure qui permettra d'accueillir plusieurs milliers d'étudiants et, je l'ai dit, ça concerne évidemment des formations de différents niveaux, ça concerne aussi des formations qui seront adressées à des étudiants de tous âges.

Évidemment, comme nous accueillons beaucoup d'étudiants, l'ensemble immobilier va intégrer un restaurant universitaire qui représentera donc une capacité de production de 1250 repas pour les besoins du projet ainsi que 1750 repas pour l'approvisionnement de certains satellites du CROUS.

Et puis un parking public de 800 places maximum, ce sera à déterminer de façon plus précise dans les prochains mois et vraisemblablement, ça sera un peu en dessous. Donc ce projet, ce

parking est intégré au projet afin de compléter l'offre de quartier, et trois cellules d'activité et commerce sont également prévues au projet.

Concernant les engagements financiers, je tiens à rappeler que ce projet évidemment a fait l'objet de discussions avec l'État et la Région, et donc des accords ont été trouvés parce que nous partageons cette même ambition de la santé sur le territoire et donc les montants de l'opération sont les suivants : 141 millions pour le volet formation, 17 millions d'euros pour le restaurant universitaire et 46,6 millions pour le parking.

Les différents partages de financement sont les suivants : 35,9 millions pour chaque financeur pour le lot formation, et 4,5 millions d'euros pour le lot restaurant universitaire – évidemment déduction faite de la participation du FEDER.

La Métropole prend en charge à 100 % la réalisation du parking et là aussi – puisque, je le disais, nous avons des discussions depuis un certain temps – c'est une opération qui avait été programmée au titre du contrat plan 2015-2020 pour la réalisation des études de programmation, et les crédits de la phase de travaux seront contractualisés dans le Contrat de Plan État Région qui court de 2021 à 2027. La Région est désignée maître d'ouvrage public pour développer l'opération immobilière. Là aussi, tout cela avait fait l'objet d'échanges entre l'État et la Région pour savoir quelle était la structure qui pilotait cette opération, et donc la délibération qui vous est proposée est de soumettre à l'approbation la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'entité parking public et cellules d'activité commerce.

Voilà, Madame la Présidente, pour cette délibération.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Éric Couvez. »

M. Couvez : « Madame la Présidente, chers collègues, ce transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région Pays de la Loire marque le démarrage de la construction d'un nouveau quartier au cœur de la métropole, à proximité immédiate du futur CHU, de l'Institut de Recherche en Santé et de la faculté de médecine. C'est un ensemble cohérent autour des activités de soin, de formation et de recherche qui va pouvoir naître sur l'île de Nantes puisque le chantier de la construction du CHU est lancé.

Particulièrement révélatrice, la crise épidémique dont nous subissons toujours les effets aujourd'hui a montré à ceux qui ne voulaient pas le voir l'état catastrophique des hôpitaux publics et des besoins urgents d'investissement dans les infrastructures de santé publique – des investissements décentralisés pour un vrai maillage territorial d'offre de soins qui rapproche les patients de leurs soignants.

À ce propos et en tant qu'Herblinois, je me félicite de ce maintien de soins de suite médicaux ainsi que des entreprises dédiées aux biothérapies sur le site de Laënnec, mais nous attendons toujours la réponse du ministre Véran à la lettre adressée par la majorité municipale, dans laquelle nous lui demandions entre autres la mise en place d'une structure de première urgence sur Laënnec permettant de stabiliser l'état de santé des patients avant transfert vers le futur CHU central de Nantes.

Comme vous pouvez le constater, laissée à l'abandon, la santé publique n'est pas une option pour les Élus communistes. C'est pour cela que nous voterons favorablement cette délibération comme l'ensemble de celles qui ont concerné le transfert du CHU de Nantes.

Le nouveau quartier de santé, qui je le rappelle est soutenu entre autres par l'État, l'Union européenne, la Région, le CHU et l'Université, fait figure de modèle d'aménagement. Cet investissement exceptionnel est une véritable opportunité pour Nantes et son rayonnement, il est malheureusement un cas unique dans notre pays. Car si à Nantes nous avons obtenu du Gouvernement, non sans difficultés, le maintien du projet global autour du futur CHU, les coupes sombres dans le budget national de la santé sont une réalité et elles ont continué, y compris en pleine flambée pandémique.

Avec ce projet, Nantes Métropole a la possibilité de déjouer ces mauvais scénarios. C'est pourquoi le nouveau quartier universitaire est une opportunité au service de l'offre de soins du territoire. Mieux : le campus qui accueillera 7 000 étudiants, quatre unités mixtes de recherche et des entreprises de l'innovation, peut être un pôle d'excellence et une référence pour la médecine de demain moderne, personnalisée, préventive et attentive.

Ce nouvel écosystème médical doit donc trouver sa place dans notre métropole et offrir un cadre de vie de qualité, une bonne accessibilité intégrant tous les modes de transport, des logements avec des prix de loyers abordables pour les étudiants et un restaurant universitaire. Les étudiants qui vivront et étudieront dans ce quartier seront les soignants et les chercheurs de demain. Dès maintenant, nous nous engageons à leur permettre de s'y préparer dans les meilleures conditions.

Je vous remercie de votre attention.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, avec toute l'indulgence que je veux transmettre à ceux qui ont eu à rédiger cette délibération, je me dois de concéder que j'ai lu à plusieurs reprises afin d'essayer de comprendre l'objectif et l'impact de cette importante décision qui est le pendant du CHU dont Monsieur le Premier Ministre a posé la première pierre récemment.

Il s'agit d'une opération estimée à 220 millions d'euros TTC, immobilier et foncier inclus, pour un ensemble immobilier regroupant les facultés de santé, le pôle d'université de Nantes, de pharmacie pour la cinquième année, de 11 formations paramédicales du CHU, de l'Institut de formation aux métiers de la rééducation actuellement d'ailleurs situé à Saint-Sébastien-sur-Loire, et tout cela pour accueillir 11 000 étudiants, et à cet effectif se rajoute le personnel qui représente en simultané, comme c'est écrit dans la délibération, environ 5780 personnes.

Il y aura également un restaurant universitaire dimensionné pour produire 3000 repas et un service cafétéria CROUS. La Station S viendra se greffer à toutes ces structures pour des chercheurs, laboratoires, start-ups, tout cela au service de la santé du futur.

Sur l'aspect stationnement, vous indiquez que les besoins sont estimés entre 3000 et 3500 places dans les quartiers. Vous précisez que le projet du CHU prévoit 1200 places et dans la délibération il est prévu seulement 800 places maximum, ce qui fait un déficit d'environ 1000 à 1500 places de stationnement. Mais vous allez me dire que vous avez très certainement envisagé le fonctionnement à vélo d'ici la construction de cette structure-là. Éventuellement.

J'ai retenu enfin que l'on financerait 46 millions environ maximum et que la maîtrise d'ouvrage unique était transférée par convention à la Région.

J'ai simplement deux questions puisque la troisième question, Fabrice Roussel l'a bien développée, ça concernait la répartition entre l'État et la Région. Les deux questions sont les suivantes. Tout d'abord je voudrais savoir si j'ai bien compris, et la deuxième, c'est de confirmer la date de livraison qui est prévue pour 2030. Et après cela, je vous indiquerai le positionnement de vote des élus du groupe UTM. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Madame la Présidente, ce projet unique en France que vous qualifiez comme une réponse aux enjeux d'excellence de la santé du futur, qui préfigure la médecine de demain décloisonnée, tournée vers l'innovation, écoutez, dans mon esprit ça permettra surtout de rapprocher notamment les étudiants en médecine du CHU, CHU où ils sont plus souvent au travail qu'en formation faute de recrutement dans nos hôpitaux. C'est peut-être là en fait que réside la principale innovation.

Concernant l'école de kiné située sur Saint-Sébastien-sur-Loire, je prends acte et serai vigilant quant à l'évolution du PLUM suite à leur départ. »

M^{me} la Présidente : « Merci. André Sobczak. »

M. Sobczak : « Oui, Madame la Présidente, chers collègues, il y a quelques jours, les premières pierres du nouvel hôpital public qui constitue le socle de ce quartier de la santé, ont été posées. Comme tous les élus de notre groupe, je me suis réjoui de cette étape symbolique.

Ce quartier de la santé nous est envié par beaucoup de métropoles européennes. On va regrouper sur un site au cœur de la métropole et dans des bâtiments qui sont à la fois fonctionnels et évolutifs les activités de médecine, de chirurgie, d'obstétrique du CHU, mais aussi un institut de recherche et de nombreuses formations, et demain des entreprises. C'est une opportunité qui est rare.

La saisir à l'heure où nous voyons tous les jours l'importance d'avoir un service public de la santé de qualité fait encore plus de sens. La conception et l'aménagement de ce quartier ont été pensés avec tous les acteurs de la communauté hospitalière pour en faire un lieu de travail de qualité pour l'ensemble des personnels soignants, mais aussi le personnel administratif, technique et logistique qui interviennent au quotidien.

C'est la garantie d'attirer et de fidéliser les meilleures équipes pour offrir les meilleurs soins à tous les habitants de notre territoire. Pour les chercheurs et les étudiants, ce quartier va favoriser l'interdisciplinarité à travers la proximité et les lieux communs comme le restaurant universitaire, qui va habituer les différents intervenants dans le parcours de santé à travailler ensemble dès leurs études.

Nantes Métropole garantit l'accessibilité de ce quartier en le plaçant à la rencontre des nouvelles lignes de tram et de busway, mais aussi en offrant une offre de stationnement adaptée et en immédiate proximité. Le regroupement des différentes activités qui sont aujourd'hui dispersées dans la métropole permettra d'économiser de nombreux kilomètres de déplacement et donc les émissions correspondantes. Les bâtiments vont utiliser des énergies renouvelables, ce qui permettra de réduire durablement la facture énergétique à peu près d'un tiers. Les bâtiments sont également adaptés aux évolutions climatiques qui vont venir.

Le quartier de la santé constitue également une opportunité pour l'emploi. Dès aujourd'hui il y a 12 000 personnes qui y travaillent, dans 160 métiers différents. Le quartier va attirer des entreprises de la filière santé qui offre des emplois de qualité, et je tiens à saluer ici l'activité de notre agence Nantes-Saint-Nazaire Développement.

Mais nous allons également profiter du développement de ce quartier pour renforcer l'inclusion. Avec Pôle emploi et l'ATEDEC, Nantes Métropole travaille sur le recensement de toutes les opportunités d'emploi à la fois au moment de la construction de ce quartier et de son futur fonctionnement pour accompagner et former des personnes qui sont aujourd'hui éloignées de l'emploi. C'est une illustration concrète de notre politique d'emploi responsable. L'approbation de ces deux délibérations qui nous sont soumises est donc importante pour continuer à faire de Nantes une Métropole européenne toujours plus innovante, dynamique, durable et solidaire. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy. »

M^{me} Bonamy : « Oui, bonjour Madame la Présidente. Mes chers collègues, en effet ce nouveau quartier de santé, c'est un projet qui nous oblige à nous projeter au moins pour les 50 prochaines années, et nos exigences en termes d'aménagement et de partage financier doivent être du coup au plus haut à ce niveau-là.

Cette délibération, elle nous permet d'y voir plus clair quant à la programmation globale du quartier, mais du coup ça n'enlève rien par rapport à nos craintes, les craintes que nous avons, Groupe écologiste et citoyen, bien au contraire, puisque cette délibération, elle nous demande en fait d'acter un équipement qui est destiné à recevoir un afflux de voitures.

Pour notre groupe, la priorité c'est bien de permettre de construire un CHU qui soit accessible à tous. Dans le projet qui nous est proposé c'est un CHU trop petit, soumis aux risques d'inondation et enclavé dans un quartier qui va concentrer des activités générant encore plus de flux.

Notre Groupe écologiste et citoyen est bien évidemment pour le financement de ces centres de recherche, de formation universitaire en santé et pour un restaurant universitaire pour les étudiants, pour un meilleur cadre de vie pour eux, mais il s'oppose, notre groupe s'oppose au projet urbain tel qu'il est proposé ici. Il est encore temps de revoir ce projet et de l'adapter au dynamisme démographique de notre métropole et à l'urgence sociale et climatique. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste, pardon, quand même juste une remarque formelle sur la dernière phrase de votre intervention. Il ne s'agit pas ici d'un projet urbain. Je veux le dire pour celles et ceux qui suivent nos débats. Il s'agit bien d'un projet dédié à un écosystème de santé. Donc les positions des uns et des autres sur le CHU sont connues, je n'y reviens pas, mais je ne veux pas que ceux qui nous écoutent puissent penser que c'est un projet urbain. Je le redis. Le projet dont il est question ici, c'est un projet de recherche.

Ces éléments de recherche sont absolument déterminants. C'est un projet pour les enseignants, c'est un projet pour les chercheurs, c'est un projet pour les médecins, c'est un projet qui doit nous permettre de continuer à avoir des moyens pour que notre recherche puisse rayonner à l'échelle européenne. Je voulais simplement préciser ces éléments de contenu, je le redis, dans le respect des positions connues des uns et des autres sur la question de l'emplacement du CHU. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Oui, tout d'abord je tiens à rappeler que ce projet, il est essentiel pour renforcer les coopérations entre les équipes de soins, les étudiants, les chercheurs et les entreprises qui innent sur la question de la santé et, oui, c'est important que les étudiants soient au plus près de la pratique, des différentes pratiques de la médecine, pour être formés le mieux possible.

Je tiens à rappeler aussi que ce projet, il s'inscrit aussi dans une vision globale pour faire en sorte que les étudiants, ils soient au cœur de la ville. Ça n'a pas toujours été le cas et il y a quelques siècles par rapport à la présence de l'Université et donc des étudiants au cœur de la ville.

Donc depuis un certain nombre d'années nous travaillons à faire en sorte que les étudiants fassent partie intégrante de notre ville, je tiens quand même à le rappeler. C'est aussi la capacité que nous avons à accueillir toutes les générations sur notre territoire.

Pour répondre maintenant un peu plus précisément aux questions, donc oui Alain Vey je confirme la livraison qui est aujourd'hui prévue en 2030, et donc les différents accords qui ont été trouvés entre les différents partenaires pour acter les différents financements, y compris le transfert de la maîtrise d'ouvrage vers la Région qui va donc piloter cette opération, mais évidemment à laquelle nous serons associés puisque nous ferons partie de différents jurys.

Il y a des Comités de pilotage qui sont en place donc il y a plein d'associations évidemment de la métropole à la réalisation de ce projet.

Concernant l'offre de stationnement, elle vient s'inscrire dans la détermination d'une offre globale sur le quartier. Je tiens aujourd'hui à rappeler qu'il y a d'autres projets qui existent notamment, sur l'École du design, avec des réserves qui peuvent exister sur le parking des Machines, et puis en termes d'accessibilité je tiens également à rappeler qu'il y a des lignes de tramway et la ligne 8 de bus à haut niveau de service qui va forcément réduire le besoin en stationnement, donc là aussi, tout cela s'inscrit dans une stratégie globale d'aménagement de notre territoire.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Je vous remercie de me repasser la parole malgré les réponses de Fabrice Roussel. En réalité, j'ai bien tout compris, d'après ce qu'il a exprimé. Notre groupe UTM, à une très très grande majorité, va voter pour à la fois cette délibération et la suivante. Nous considérons toutefois, chers collègues, que ce vote ne vaut pas caution concernant certains élus de notre groupe, au regard de la construction du CHU. Voilà ce que je voulais préciser. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Un petit point de méthode. J'ai redonné la parole à Alain Vey parce qu'il avait clairement dit qu'il s'agissait d'une explication de vote qu'il ferait à l'issue des réponses obtenues. Comme j'ai donné la parole à Hervé Neau après la prise de parole du rapporteur, par souci d'équité je vais donner la parole à Sophie Van Goethem qui la demande, mais j'en fais l'annonce maintenant pour tout le monde : c'est terminé de prendre la parole après le rapporteur. Je refuserai dorénavant jusqu'à la fin de la séance ces prises de parole parce que si on ne s'astreint pas, je le redis, les uns les autres au respect de notre règlement intérieur, je crois qu'on ne se donne pas les bonnes conditions de débat, et comme ça il y en aura eu un pour tout le monde et on pourra passer à la suite.
Sophie Van Goethem. »

M^{me} Van Goethem : « Oui, j'interviens juste très rapidement pour répondre au premier vice-président qui parle de remettre les étudiants au centre de la ville. Je tiens juste à rappeler, pour ceux qui nous écoutent, que sur la métropole, la majorité des étudiants ne se trouvent pas au centre de la ville. Ici, on parle simplement de certains étudiants, de certaines formations de santé. C'est-à-dire qu'il existe des étudiants dans toutes les formations. Nous sommes pluridisciplinaires à Nantes et donc on n'est pas tous au centre de la ville, et tant mieux d'ailleurs. Mais il ne s'agit pas de penser que toute l'Université et tous les étudiants, toutes les formations supérieures se trouvent au centre de la ville. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je crois que les propos du vice-président étaient tout à fait clairs puisqu'il s'agissait évidemment des étudiants en santé et que c'est en effet un des éléments majeurs du choix de localisation du quartier de la santé, mais plus globalement de ce très beau projet que constitue le nouveau CHU de Nantes dont je me réjouis que nous ayons posé collectivement la première pierre il y a 15 jours en présence du Premier ministre, de la présidente de Région et de l'ensemble des acteurs qui étaient présents.

Et je remercie Bertrand Affilé pour les précisions qu'il amène: santé, archi, beaux-arts, ciné, numérique, en étant tout à fait d'accord Madame Van Goethem qu'il reste une partie des étudiants ailleurs sur le campus et, vous avez raison, c'est tout à fait heureux ainsi»

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 69 voix pour, 19 voix contre et 08 abstentions**

1 - approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'entité «parking public et cellules d'activité/commerces », annexée à la présente délibération,

2 - autorise Madame la Présidente ou le Vice-président délégué à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Direction Générale Développement économique responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Direction Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

15 - Institut de recherche en santé 2020 (IRS 2020) – CHU de Nantes - Construction du bâtiment sur le site du futur CHU sur l'île de Nantes - Approbation de la convention générale d'engagement

Exposé

Par délibération du 29 juin 2015, Nantes Métropole a approuvé la convention d'application du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015/2020, marquant son engagement à financer des opérations immobilières d'enseignement supérieur et de recherche et des programmes d'équipements scientifiques portés par des établissements publics, pour une somme globale de 25 181 000 €.

Dans ce cadre, par délibération du 5 octobre 2018, Nantes Métropole a approuvé la convention concernant le financement des études réalisées par le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) dans le cadre du programme d'accompagnement du déplacement du CHU sur l'île de Nantes, et portant sur la construction d'un troisième Institut de Recherche en Santé, l'IRS 2020 (projet du volet immobilier du CPER 2015/2020), sur l'île de Nantes, au sein du futur Quartier de la Santé.

Par la suite, le volet travaux de l'IRS 2020 a été identifié dans le contrat d'avenir entre l'État et la Région, signé le 8 février 2019.

Le coût de l'opération est évalué (toutes dépenses confondues) à 47M€ (études et construction).

Le financement de l'État est complété par une participation de la Région Pays de la Loire, de Nantes Métropole et du FEDER tel que présenté ci-dessous :

Financeurs sollicités		Montant en €
Etat	▪ Phase Construction	▪ 7,83 M€
Nantes Métropole	▪ Phase Etudes de conception (CPER 2015-2020)	▪ 1,2 M€
	▪ Phase Construction	▪ 7,83 M€
Région	▪ Phase Etudes de conception (CPER 2015-2020)	▪ 1,2 M€
	▪ Phase Construction	▪ 6,63 M€
FEDER	▪ Phase Etudes de conception (CPER 2015-2020)	▪ 1,6 M€
	▪ Phase Construction	▪ 20,70 M€
TOTAL COUT PROJET		47,00 M€

En effet, dans la continuité des actions engagées, et au titre de sa compétence d'aide et soutien aux établissements de recherche et aux programmes de recherche, il est proposé que Nantes Métropole participe au coût des travaux, à hauteur de 7,83M€.

Le projet d'IRS 2020 :

À l'horizon 2026, le futur Centre Hospitalier Universitaire (CHU) sera implanté sur l'Île de Nantes. Le démarrage de sa construction marque une étape importante dans l'aménagement de l'île de Nantes mais au-delà du bâtiment, c'est tout le quartier qui va être impacté par l'arrivée d'un ensemble de structures liées à la santé.

L'objectif, dans la continuité du Quartier de la création, est de donner naissance à un véritable Quartier de la Santé et ainsi créer aux côtés de l'offre de soins une nouvelle dynamique pour l'enseignement, la recherche et l'innovation en santé.

- Sur le volet enseignement

Un nouveau campus universitaire santé se développera également à l'horizon 2030, à proximité immédiate du futur hôpital et des IRS, pour permettre plus de convergence entre les services cliniques, les lieux de recherche et les lieux de formation. Il vise également à améliorer les conditions d'enseignement par rapport aux sites actuels, pour la plupart vétustes et insuffisamment adaptés à des pratiques d'enseignement modernes, propices à la réussite des étudiants, futurs soignants et soignants en formation continue.

Cela se traduit par le regroupement, dans un même ensemble immobilier, des facultés en santé de l'Université de Nantes (médecine et odontologie (hors Première Année Commune aux Études de Santé (PACES), Pharmacie uniquement pour la 5ème année), de 11 formations paramédicales, sanitaires et sociales du CHU et de l'Institut Régional de Formation aux Métiers de la Rééducation et de Réadaptation (IFM3R) actuellement situées sur le Plateau des écoles à Saint Sébastien sur Loire.

Il s'agit ainsi d'un projet de grande envergure et original puisqu'il accueillera plus de 10000 étudiants au cœur de la ville.

- Sur le volet innovation

Le projet « Station S » qui viendra compléter le continuum d'innovation en Santé en s'implantant à forte proximité des Facultés de Santé (Formations), Instituts de Recherche en Santé, laboratoires (Recherche) et du CHU (Soins), proposera un environnement idéal pour permettre aux startups et entreprises d'accélérer leur projets d'innovation et de R&D au service de la Santé du futur.

- Sur le volet recherche

Deux Instituts de Recherche en Santé (IRS) de l'Université de Nantes sont déjà fonctionnels: l'IRS UN, quai Moncoussu, entré en service en juillet 2009, héberge des équipes de cancérologie, l'IRS 2, boulevard Benoni Goullin, inauguré début 2016, accueille des équipes de thérapie génique, bio-statistiques, infectiologie. Est également implanté en mitoyenneté de l'IRS 2, l'immeuble Nantes Biotech, une pépinière et hôtel d'entreprises de biotechnologies.

Un troisième IRS, l'IRS 2020, objet de cette délibération, est programmé en 2026 au sein du futur quartier de la Santé.

L'IRS 2020 viendra compléter le dispositif et aura pour objectif d'héberger les 4 Unités Mixtes de Recherche des trois Instituts de Recherche suivants :

- Institut du Thorax : UMR 1087 (localisé actuellement à l'IRS UN),
- Institut de Transplantation Urologie et Néphrologie : UMR 1064 (localisé actuellement au sein du bâtiment Jean Monnet du CHU),
- Institut des Maladies de l'Appareil Digestif : UMR 1235 (localisé actuellement à la Faculté de Médecine) et UMR 1280 (localisé actuellement au sein de l'Hôtel Dieu du CHU).

Les équipes de recherche devant fonctionner en lien très étroit avec les services cliniques, la proximité physique a donc été recherchée avec le futur CHU.

L'IRS 2020 sera donc construit sur l'emprise foncière du CHU de Nantes au sein du nouvel hôpital, à l'angle stratégique de 2 axes urbains, le boulevard Benoni Goullin (qui accueille l'IRS2 et Nantes Biotech) et le boulevard Léon Bureau, reliant le Pont des Trois Continents et le Pont Anne de Bretagne.

Cette localisation offre plusieurs avantages aux équipes de recherche et répond aux enjeux de l'IRS 2020 et du schéma directeur recherche afin de favoriser au maximum le continuum recherche fondamentale et investigation clinique :

- une proximité physique directe entre l'IRS 2020 et les secteurs de soins
- une proximité avec les plateaux techniques hospitaliers dédiés à la recherche (Plateau technique de biologie, Centre de Ressources Biologiques, Tumorotheque)
- une proximité immédiate avec le Forum Médico-Scientifique (bureaux médecins et chercheurs)

- une mutualisation de l'amphithéâtre du CHU.

L'intégralité de la surface de l'IRS 2020 (9 101m² SDO) correspond à des locaux spécifiques pour l'Université en tant que co-tutelle des UMR (chercheurs INSERM, CNRS, INRAE, des enseignants chercheurs de l'Université, des personnels de recherche de l'Université et des EPST, des professionnels hospitalo-universitaires, des ingénieurs de recherche et techniciens): plateaux modulaires comprenant des laboratoires, des stockages, des espaces tertiaires; et une logistique commune aux plateaux (livraison, maintenance, déchets...).

Certaines surfaces en plus seront partagées avec le CHU (locaux techniques et logistiques).

Ainsi, il apparaît nécessaire que Nantes Métropole et les autres partenaires (État, Région, CHU, Université) approuvent la convention d'engagement ci-annexée, laquelle fixe les principes et le plan de financement global de ce projet commun.

Dans ce cadre, il est proposé que Nantes Métropole participe au financement des travaux de construction de l'IRS 2020, par le biais d'une subvention d'investissement d'un montant de 7,83M€ net de taxe.

Les crédits correspondants à la subvention d'investissement sont prévus sur IAP 102 « Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique ».

Il est précisé que la maîtrise d'ouvrage de l'opération a été confiée au CHU de Nantes. Le CHU de Nantes est chargé du recouvrement des participations auprès de chaque financeur.

Par ailleurs, une convention financière sera établie ultérieurement entre le maître d'ouvrage et chaque financeur pour définir les engagements et modalités de versement de sa participation.

M. Roussel : « Dans la continuité il s'agit d'approuver la convention générale d'engagement sur l'Institut de Recherche en Santé 2020.

Donc je rappelle là aussi que ce dossier est travaillé depuis un certain nombre d'années puisque la phase des études de conception avait été inscrite dans le contrat de plan État Région 2015-2020, que nous avons délibéré en 2018 pour approuver cette convention qui concerne le financement des études réalisées par le Centre Hospitalier Universitaire et puis par la suite le volet travaux de l'IRS a été identifié dans le contrat d'avenir entre l'État et la Région en 2019.

Le coût de l'opération toutes dépenses confondues est évalué à 47 millions d'euros, études et construction. Également il est proposé que Nantes Métropole participe au coût des travaux à hauteur de 7,83 millions d'euros en sachant que nous avons déjà financé 1,2 million d'euros – c'est un peu plus de 9 millions d'euros d'engagement de la Métropole.

Je ne reviens pas sur la façon dont ce projet est essentiel par rapport au quartier de la santé. Je veux juste quand même insister sur le volet recherche en vous rappelant que deux Instituts de Recherche en Santé sont déjà fonctionnels, dont un qui a été mis en service en 2009, qui héberge des équipes de recherche de cancérologie et puis un autre mis en service en début 2016 qui accueille les équipes de thérapie génique, biostatistique et infectiologie.

Donc ce troisième qui reste, dont la programmation est programmée en 2026, viendra compléter ce dispositif. Il hébergera donc quatre unités mixtes de recherche des trois instituts de recherche suivants : Institut du thorax, Institut de transplantation urologie néphrologie, et l'Institut des maladies de l'appareil digestif.

Il sera construit sur l'emprise foncière du CHU de Nantes au sein du nouvel hôpital, et donc cette localisation offre évidemment plusieurs avantages aux équipes de recherche, et répond aux enjeux de l'IRS et du schéma directeur recherche afin de favoriser au maximum le continuum recherche fondamentale et d'investigations cliniques puisqu'il y aura une proximité physique et directe entre l'IRS et le secteur de soins, une proximité avec les plateaux techniques hospitaliers qui sont dédiés à la recherche, une proximité immédiate également avec le forum médico-scientifique et une utilisation de l'amphithéâtre du CHU.

Donc l'intégralité de la surface correspond à des locaux spécifiques pour l'Université en tant que cotutelle des UMR, et certaines surfaces seront en plus partagées avec le CHU; donc il s'agit aujourd'hui d'approuver cette convention d'engagement et également d'approuver la subvention d'investissement d'un montant de 7,83 millions d'euros nets de taxe. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau a demandé la parole. »

M. Annereau : « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, donc dans la continuité de la délibération précédente, je veux saluer au nom de mon groupe la construction de ce troisième IRS, Institut en Recherche de Santé, sur le futur quartier de santé nantais. Donc cet outil nous

permettra de façonner ensemble la santé de demain, et ce sur différents volets. Ça a été dit sur le volet tout d'abord formation et enseignement puisqu'il accueillera à terme plus de 10000 étudiants, sur la recherche bien entendu, puisqu'il travaillera main dans la main avec les services cliniques du CHU, et également sur l'innovation puisque la Métropole de Nantes et le CHU souhaitent y développer un campus dédié.

Donc ce campus nommé Station S ouvre de nombreux espoirs en termes de nouvelles technologies, de nouveaux protocoles qui pourront y être travaillés pour améliorer la prise en charge des patients.

Toutefois, les éléments sur cette Station S sont assez peu détaillés dans cette délibération et également dans la précédente. A été évoqué dans la presse le fait qu'il pourra s'implanter sur une parcelle de 34 000 mètres carrés où pourront se rassembler chercheurs, laboratoires, entreprises et acteurs de l'économie sociale et solidaire, mais c'est à peu près tout, d'où les quelques questions que nous avons sur ce sujet – projet d'ailleurs que nous soutenons dans son ambition de travailler, d'avancer sur les innovations en lien avec la santé. Les quelques questions que nous avons sont les suivantes.

Quelle est la gouvernance envisagée, tout d'abord? Quel est le périmètre des entreprises d'innovation qui seront logées au sein de Station S? Et enfin, quelle collaboration attendue, programmée avec l'écosystème herbinois très dynamique en la matière, notamment sur le secteur CHU actuel Nord Laennec? On pourrait citer les quelques biotechs comme Atlanta ou Valneva par exemple.

Nous pensons clairement que le secteur de l'innovation et de la santé a tout à gagner à une bonne collaboration entre ces deux dispositifs.

Et enfin, permettez-moi un aparté puisqu'aujourd'hui est la Journée mondiale contre le cancer et je pense que nous pourrions soutenir collectivement au sein de cette assemblée l'ensemble des combattants qui luttent contre cette terrible maladie, soutenir l'ensemble des soignants également et des acteurs mobilisés au quotidien contre ce fléau, et puis rappeler que notre territoire est à la pointe de la recherche et des soins contre le cancer, notamment par le CHU, grâce à l'ICO, l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, et de nombreuses biotechs qui y travaillent également. D'ailleurs c'est un axe fort qu'il nous faut continuer à développer sur notre territoire dans le cadre des projets de l'ICO et d'une collaboration accentuée avec ce futur quartier de la santé également. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Roussel : « Je crois que Frankie Trichet souhaitait apporter des éléments de réponse. »

M. Trichet : « Peut-être pour répondre à Monsieur Annereau sur Station S, alors le périmètre, c'est vraiment aujourd'hui le périmètre des entreprises innovantes qui tournent autour des biotechs, vous l'avez évoqué, mais pas que : c'est ce qu'on appelle les medtechs qui travaillent aussi sur ces sujets, et le lien entre la santé numérique et le lien entre la santé alimentation. On cherche vraiment non pas à se spécialiser sur les biotechs en tant que telles, mais à ouvrir, et c'est des concertations qu'on a eues avec des porteurs de projets du territoire.

Vous avez cité effectivement Valneva, c'est les gens avec qui on travaille sur ce sujet-là pour définir le bon périmètre et surtout imputer les singularités nantaises qui va de ce continuum, depuis la recherche académique très en amont pour aller justement jusqu'à la valorisation et la création de pépites, on l'espère, sur du long terme.

Et la trajectoire en fait en termes d'immobilier, pour l'instant on a 3000 mètres carrés qui sont réservés sur un bâtiment qui est juste à côté effectivement du CHU sur le Quartier Hospitalo-Universitaire pour prototyper un peu l'équivalent du Station S parisien dans lequel il y a l'offre de service qui s'est consolidée au fur et à mesure sur un premier espace transitoire, puis qui a donné lieu à cet espace conséquent, peut-être trop conséquent, mais en tout cas sur lequel on s'inspire pour avoir justement une concentration de services, les acteurs, les compétences, mais aussi les services associés pour faire émerger justement ce pôle économique autour de la santé.

Donc 3 000 mètres ici, 3 000 mètres carrés d'ici 2024 sur lequel on n'aura pas de paillasses, pour parler un peu technique, et ensuite une projection puisqu'effectivement aujourd'hui cet univers de la santé fait en sorte qu'on n'a pas besoin que de mètres carrés, on a besoin de mètres carrés un peu plus grands que dans le numérique puisqu'il faut avoir des dispositifs particuliers. On appelle ça des paillasses mais ça peut être aussi des choses un peu plus volumineuses. Donc la trajectoire de 34 000 mètres carrés que vous évoquez, c'est à l'horizon plutôt de 2030 et l'idée c'est de travailler plutôt ce rapport pour monter en puissance avec les acteurs locaux. »

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 87 voix pour, et 09 abstentions**

1. approuve la convention générale d'engagement relative à la construction d'un Institut de Recherche en Santé (IRS) 2020 sur le site du CHU sur l'île de Nantes, annexée à la présente délibération,
2. autorise Madame la Présidente ou le Vice-président délégué à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction Générale Développement économique responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Mission tourisme

Délibération

Conseil métropolitain du 04 février 2022

16 - Remise à niveau numérique de la Cité des Congrès / Rénovation numérique des petites salles de sous-commission – Lancement de la consultation selon une procédure formalisée dans le cadre de la convention de mandat avec la SPL la Cité des Congrès de Nantes – Autorisation de signature du marché à venir

Exposé

Nantes Métropole a confié l'exploitation et la gestion de la Cité des Congrès de Nantes à la Société Publique Locale (SPL) « La Cité Le Centre des Congrès de Nantes », en vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 16 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Dans le cadre de ce contrat, la Cité des Congrès de Nantes s'est vu déléguer les missions suivantes:

- l'accueil de toutes manifestations et événements à caractère économique et culturel ayant vocation à se dérouler à la Cité des Congrès ;
- la gestion, l'exploitation et l'entretien de la Cité des Congrès pendant la durée du contrat ;
- le développement d'une offre de service adaptée aux attentes des usagers ;
- le développement de cette activité par des actions de prospection, la coordination de l'offre et des candidatures en matière d'organisation de congrès ;
- à la demande du délégant, la maîtrise d'ouvrage des extensions, équipements neufs de renouvellement ou d'amélioration.

Afin de maintenir la performance de l'équipement au regard des évolutions technologiques observées ces dernières années, la Cité des Congrès a élaboré un programme d'investissement et de renouvellement pour opérer une mise à niveau numérique complète du bâtiment (infrastructures réseau, sécurité informatique, matériel numérique, etc.) pour la période 2019/2025.

Par délibération n° 2020-12, le Conseil Métropolitain du 14 février 2020 a approuvé ce programme et en a arrêté l'enveloppe financière à 7 000 000 € TTC.

Au regard de la technicité du sujet et des spécificités liées à l'exploitation, Nantes Métropole a confié à la SPL « La Cité Le Centre des Congrès de Nantes », par un marché notifié le 16 novembre 2020, un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du programme de mise à niveau numérique.

Dans ce cadre, il convient de faire évoluer l'infrastructure numérique des petites salles de sous-commission de la Cité des Congrès.

L'objectif de cette rénovation numérique est d'améliorer le confort et l'expérience client sur les outils de gestion des salles et sur les équipements audiovisuels. De plus, dans le cadre de l'application d'une stratégie numérique responsable, une attention particulière sera réalisée pour une transition vers des équipements évolutifs, plus performants, de conception européenne et plus sobre en consommation d'énergie. Le périmètre des opérations est le suivant:

- fourniture et installation de video-projecteurs et d'écrans,
- installation de nouveaux systèmes de sonorisation,
- fourniture et installation d'automates afin de moderniser et de simplifier la gestion des stores, de l'éclairage et de l'audiovisuel des salles,
- déploiement d'une solution logicielle de supervision des équipements.

La fourniture et l'installation s'effectueront du mois de juin 2022 jusqu'à décembre 2024 pour un montant prévisionnel de 600 000 € HT.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de lancer une consultation.

LA NATURE HOMOGÈNE DES PRESTATIONS À RÉALISER JUSTIFIE LE RECOURS À UN MARCHÉ PUBLIC GLOBAL.

Le montant maximum est de 600 000 € HT, pour la durée contractuelle globale.

Conformément aux articles R2162-1 à R2162-14 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP103 libellée Cité des Congrès – Remise à niveau numérique opération 2021 n° 3989 libellée Cité des Congrès – Remise à niveau numérique.

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, nous allons passer à la délibération 16. J'annonce d'emblée qu'un certain nombre d'élus ne prennent pas part ni au vote ni au débat, au titre de la SPL Cité des congrès. Il s'agit de Bassem Asseh, Laure Beslier, Véronique Dubettier-Grenier, Anne-Sophie Guerra, Julie Laernoës, Fabrice Roussel, Jeanne Sotter, Franckie Trichet, Alain Vey, Louise Vialard, Guillaume Richard, Martine Oger, Aymeric Seassau et Richard Thiriet. Je donne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci Madame la Présidente. Je ne sais pas si je dois vous remercier mais vous m'avez coupé tous mes effets en annonçant d'emblée tous les non-participants à ce vote. Je vous en veux énormément. Je voulais juste souligner que tous les noms que vous avez cités auraient été évidemment les plus pertinents pour vous parler de la remise à niveau numérique de la Cité des congrès qui est lancée depuis 2020. Ils auraient été également les plus pertinents pour vous parler de la rénovation numérique des petites salles de sous-commission, qui est l'objet exact de cette délibération. Ils auraient pu, mieux que moi encore, vous dire qu'il nous faut autoriser la SPL la Cité centre des congrès de Nantes pour lancer les consultations nécessaires puis signer le marché à venir pour justement la rénovation numérique de ces petites salles de sous-commission.

Mais heureusement, par la grâce de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, les gens compétents n'ont plus le droit de s'adresser à leurs collègues dans le cadre de cette instance et donc, il me revient le plaisir de vous proposer d'adopter cette délibération.»

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 83 voix pour,

1 - autorise le lancement par la SPL « La Cité des Congrès de Nantes », en sa qualité de mandataire, d'un appel d'offres ouvert pour la Rénovation Numérique des petites salles de sous-commission de la Cité des Congrès de Nantes ;

2 – autorise la signature par la SPL « La Cité des Congrès de Nantes », en sa qualité de mandataire, du marché pour la réalisation de ces prestations et pour un montant maximum arrêté à 600 000 € HT ;

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote :

Laure BESLIER, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Anne-Sophie GUERRA, Fabrice ROUSSEL, Jeanne SOTTER, Franckie TRICHET, Louise VIALARD, Guillaume RICHARD, Martine OGER, Richard THIRIET

M. Trichet présente le dossier suivant :

Direction Générale Développement économique responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Direction Recherche Innovation Enseignement Supérieur

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

17 – Souscription au fonds professionnel de capital investissement OV4

Exposé

Forte de filières stratégiques (Santé et Industrie du futur, Numérique, Industries Culturelles et Créatives, Alimentation) et d'un écosystème d'innovation dense et dynamique, la métropole nantaise concentre de nombreuses entreprises innovantes à potentiel. Ainsi, grâce au dynamisme des acteurs économiques et aux politiques publiques mises en œuvre, l'écosystème nantais a gagné en maturité sur le numérique, mais aussi sur la santé et les écotecnologies, donnant naissance à des projets à fort potentiel de développement et de création d'emplois. Pour accompagner leur croissance à l'international et ainsi devenir des leaders européens porteurs d'innovations technologiques issues des territoires, ces entreprises innovantes sont à la recherche de financements.

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation, Nantes Métropole a identifié l'accès au financement pour les entreprises innovantes issues des sciences, en phases d'amorçage et de développement, comme un levier essentiel à leur émergence et leur croissance. Ainsi, la mobilisation collective de financements publics et privés en vue de constituer des fonds d'ampleur à l'échelle du grand ouest, permet de soutenir le développement de nos écosystèmes territoriaux d'innovation et la création des futures ETI (entreprise de taille intermédiaire) de demain, à haute valeur technologique et d'envergure européenne.

Pour répondre à cet objectif, Nantes Métropole a souscrit en 2017 au fonds d'amorçage GOCA2 afin de soutenir plus spécifiquement les jeunes entreprises innovantes issues de l'économie numérique ou de l'innovation de service. Afin de poursuivre la dynamique initiée, Nantes Métropole voit comme une opportunité pour le territoire et son écosystème d'innovation de soutenir le fonds **OV4** dont la vocation est de financer et d'accompagner le développement de sociétés technologiques issues notamment de la recherche scientifique et dont la stratégie de développement repose sur une croissance durable.

La souscription par Nantes Métropole de parts dans un fonds commun de placement à risques s'inscrit dans le cadre de l'article L.4211-1 9°) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), selon lequel un EPCI peut intervenir, dans ce cadre, en complément de la Région.

Cette participation s'inscrit également dans le cadre des lignes directrices n°2021/C 508/01, parues au JOUE du 16 décembre 2021, relatives aux aides d'État visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques.

Le fonds d'investissement OV4 de GO Capital, constitué au 27 octobre 2021, est un Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI), copropriété d'instruments financiers et de dépôts autorisés par l'article L. 214-24-34 du Code Monétaire et Financier. Le Fonds n'a pas la personnalité morale, il est géré par la société de gestion GO Capital. Le dépositaire du Fonds est la société RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.

Doté à ce jour de 40 M€ (cible 50 M€ et 70 M€ maximum), ce fonds OV4 a pour objet de prendre des participations au capital d'une vingtaine d'entreprises issues de la science et des laboratoires, innovantes et/ou technologiques, en phase de développement, présentes sur des secteurs à fort potentiel: Santé du

futur et alimentation, Écotecnologies et services pour l'industrie, économie numérique. Il s'adresse aux entreprises ayant leur siège dans le Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire et Normandie) mais aussi au national (20%). Enfin, ce fonds intégrera une analyse de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la phase de sélection des projets et accompagnera l'ensemble des entreprises du portefeuille à progresser sur ces enjeux.

Impliqué depuis plusieurs années dans la gestion de fonds de capital innovation, GO Capital dispose d'un ancrage territorial fort avec des partenariats de longue date établis avec les acteurs académiques et de recherche du territoire, renforcé dans le cadre de OV4, par la venue d'un nouveau directeur d'investissement associé issu du monde de « l'investissement à impact » (investissement dans les entreprises générant des impacts environnementaux et sociaux positifs en même temps qu'un rendement financier).

En accord avec la Région des Pays de la Loire comme stipulé dans la convention de partenariat, Nantes Métropole a donc décidé de souscrire des parts au fonds OV4 à hauteur de 1M€, en complément d'investisseurs privés et publics. La Région Pays de la Loire notamment a souscrit, via la SAS Pays de la Loire Participations (PLP), au fonds OV4 à hauteur de 10 % du montant total du fonds dans la limite de 4 M€.

Les versements seront réalisés sur appels de fonds de la société de Gestion GO Capital représentant 10 % de la totalité du montant souscrit et selon un rythme de 1 à 2 appels de fonds par an. Le calendrier prévisionnel de versement des fonds pour Nantes Métropole est le suivant: 200 000 € par an entre 2022 et 2025 et 100 000 € par an sur 2026 et 2027.

Le fonds est créé pour une durée de dix ans qui pourra être prorogée pour 2 périodes successives d'1 an chacune, afin d'assurer la liquidation des investissements effectués.

La société de gestion décide seule des investissements réalisés et s'appuie sur deux comités pour assurer la gouvernance du fonds :

- Un Comité d'Investissement qui donne un avis éclairé sur les dossiers (composé d'un représentant du Directoire de la Société de Gestion, d'un représentant des souscripteurs et de personnalités reconnues pour leur compétence dans le domaine du capital-risque ou de la gestion d'entreprise).
- Un Comité d'Orientation (composé des représentants des principaux souscripteurs ayant souscrit au minimum 2 M€) qui a pour fonction d'analyser et de donner un avis sur tout sujet lié au fonds (modalités de fonctionnement, critères d'investissements, éventuels conflits d'intérêt...) soumis par la société de gestion.

Dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec GO capital, la Société de Gestion s'engage à gérer le Fonds conformément aux dispositions du Règlement du fonds (critère d'investissements, modalités de fonctionnement et de gestion, gouvernance, etc.). Parmi les engagements réciproques, figure en particulier l'objectif porté par l'investissement de Nantes Métropole de soutenir les entreprises issues de nos filières stratégiques, porteuses de projet scientifique innovant à potentiel et avec un impact ou une réduction d'impact avéré, environnemental, social ou de gouvernance.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP 102 "Enseignement supérieur et recherche, innovation, numérique" opération n° 2022/10 233 « Fonds Capital Risque / Innovation Ouest Ventures 4 Go Capital ».

M. Trichet : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le cadre de la constitution d'un fonds d'investissement pour accompagner l'essor et la maturité de nos jeunes pousses locales, et j'en profite effectivement pour faire peut-être un point d'actualité sur les levées de fonds qui sont record pour l'année 2021 et pour vous citer quelques belles entreprises locales, parce que souvent on entend des noms mais on ne comprend pas ce qu'ils font réellement et je me suis vraiment dit que voilà, pour 2021, 195 millions d'euros de levée de fonds c'est une année record. On était à 100 millions en 2020, 80 millions en 2019.

Je vais vous citer quelques entreprises :

- Lhyfe qui travaille dans l'hydrogène vert en termes de production;
- Largo qui travaille sur le reconditionnement des téléphones portables – pour montrer que ces grandes entreprises ont un impact, et on souhaite aussi avoir des fonds qui accompagnent ces entreprises à impact;
- Xenothera pour le médicament antiCOVID;

- Smartway qui travaille sur le zéro gâchis, qui est une belle pépite de Saint-Herblain, qui ont doublé leur effectif en 2022 ;
- Beem, une pépite qui s'est vraiment fait connaître il y a quatre ans, ils n'étaient que deux étudiants qui maintenant vendent leurs panneaux solaires individuels en grande distribution chez Leroy Merlin, je pense qu'on peut le souligner ;
- Equium qui travaille sur les pompes à chaleur économes ;
- les Mini Mondes qui sont ces jouets 100 % fabriqués en France, écoconçus et non genrés ;
- Farwind, une entreprise qui travaille sur l'éolien offshore mobile, qui est une entreprise qui sort aussi du laboratoire de l'École centrale.

Voilà, je voulais vraiment vous citer ces quelques noms pour vous montrer en fait la maturité et on va dire la diversité, le bouillonnement de notre écosystème, des start-ups, des jeunes pousses qui sortent de la science mais pas que, et qui ont besoin en fait de fonds à la fois très tôt comme par exemple Beem pour pouvoir à amorcer leurs premiers clients, jusqu'à des levées de fonds un peu plus conséquentes. Puisqu'en fait une entreprise a différents caps de maturité et chaque fois qu'elle passe un cap, elle permet d'engranger de l'emploi local, en tout cas on le voit bien sur toutes ces entreprises-là, sur des filières d'avenir. Vraiment, Largo par exemple est pour moi un modèle d'entreprise qui nourrit aussi nos politiques publiques, en l'occurrence sur le numérique responsable.

Donc ce fonds Ouest Venture 4 est un fonds qui va être à hauteur de 40, 50 millions d'euros sur lequel on souhaite en tant que collectivité avec d'autres collectivités, en particulier les Régions Bretagne, Pays de la Loire, Centre, la Métropole de Rennes, Métropole aussi de Tours, on va consolider chacun 4, 2, 1, 1, 1 million. Donc ça fait quand même de l'argent public qui vient en fait faire levier pour aller aussi amorcer du public/privé pour accompagner l'émergence de ces jeunes pousses.

Alors ce fonds-là, il vient compléter l'offre de financement sur lequel la Métropole investit également. Alors on a différents fonds qu'on porte en propre, qui sont soit des subventions, je pense en particulier au fonds innovation santé, on a bien vu depuis deux ans la pertinence de ce fonds-là puisqu'on a accompagné des belles pépites, Xenothera en l'occurrence aussi.

On a le fonds Nantes transition qui sont des avances remboursables sur lesquelles encore une fois on vient accompagner nos politiques publiques pour soutenir nos entreprises à impact, quelles que soient les transitions abordées, et puis on a les fonds qui sont aussi portés par nos Délégués de Service Public, des fonds d'innovation associés à JCDecaux, les fonds d'innovation associés aussi aux entreprises en lien avec l'eau.

Donc ce fonds-là, il est différent. On avait déjà souscrit en 2017 un fonds d'amorçage pour les jeunes entreprises. Là, c'est un fonds qui va plus être dédié au niveau 2 voire niveau 3 de maturité pour aller accompagner des entreprises de nos filières stratégiques, en santé, en alimentation, en industrie côté écologie, numérique, et en particulier à valence scientifique, et puis forcément ce fonds est opéré par un opérateur qui s'appelle Go Capital, qui lui aussi intègre des critères environnementaux et sociaux dans le choix, le *sourcing* des entreprises sur lesquelles ils vont pouvoir investir.

Donc le retour sur investissement, il n'est pas à court terme. C'est des fonds sur lesquels il faut attendre, encore une fois, sept, huit à dix ans, donc encore une fois ce n'est pas des subventions, c'est de l'investissement pour accompagner nos jeunes entreprises, sur lesquelles on aura un retour dans à peu près une petite dizaine d'années.

Un petit clin d'œil sur une entreprise qui a fait partie effectivement du fonds d'amorçage de 2017 qui s'appelle Shopopop, que vous connaissez peut-être, qui est une entreprise créée par de jeunes entrepreneurs et qui aujourd'hui a levé déjà 20 millions d'euros en 2021 et qui s'attaque à la problématique de la livraison collaborative mais avec du règlement effectivement, pour encadrer tous ces sujets-là. Donc on n'est pas sur des plates-formes sur lesquelles il y a une dérégulation du marché du travail. Ce n'est pas le sujet pour les jeunes entrepreneurs nantais.

Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascale Robert. »

M^{me} Robert : « Madame la Présidente, chers collègues, notre Métropole se doit d'agir en faveur de l'économie locale et ainsi soutenir les jeunes entreprises innovantes, et elle le fait principalement via sa capacité d'investissement, ou plus directement par des subventions.

Mais des questions se posent lorsqu'il s'agit de souscrire de nouveau à un fonds capital-risque auprès de la société Go Capital.

La délibération le rappelle, Nantes Métropole est déjà engagée avec cette société depuis 2017 avec le fonds Go Capital 2 pour encore six ans, elle y injectera pour 2022 près de 300 000 euros.

Avec cette seconde souscription, c'est un demi-million cette année qui va aller dans ces fonds d'investissement.

Même si nous partageons les objectifs annoncés en matière d'emploi et innovation, nous nous interrogeons sur notre rôle ici et surtout sur l'efficacité de notre action avec les deniers publics.

Ne vous y trompez pas : les communistes sont favorables aux financements publics chargés du développement économique, social et écologique, mais pas sans conditionnalité ni suivi des aides accordées.

Les modalités proposées, comme avoir leur siège dans le Grand Ouest, sont un peu légères pour garantir que les sommes engagées iront bien à l'emploi et aux entreprises locales.

Dernière remarque : souscrire dans des parts de fonds d'investissement sur lesquels nous avons peu de contrôle ne nous semble pas pertinent. C'est pourquoi le Groupe communiste s'abstiendra sur cette délibération.

Par contre, les projets choisis qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que l'action conjointe entre le Conseil régional des Pays de Loire et la Métropole nantaise sont, eux, tout à fait pertinents. Nous savons combien les fonds d'amorçage sont précieux et nous avons besoin d'inventer de véritables dispositifs pour permettre le développement et l'ancrage de ces emplois d'avenir sur nos territoires. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Julie Laernoës. »

M^{me} Laernoës : « Oui, bonjour. Madame la Présidente, mes chers collègues, un peu dans la même lignée que Madame Robert, le Groupe écologiste ne votera pas cette délibération.

Les raisons sont assez simples : nous estimons qu'elle ne rentre nullement dans le cadre de notre fil rouge de mandat et des inflexions à prendre au bénéfice de notre territoire. Dans cette période clé, on l'a rappelé, ce fil rouge est assez clair : il s'agit de l'écologie et de la solidarité. Avec cet horizon en tête : notre politique de développement économique doit être résolument orientée vers la mutation des activités économiques. C'est le sens même de la délégation que vous m'avez confiée.

L'économie de notre territoire se porte bien, nous l'avons rappelé ce matin autour de l'adoption du budget. Nous sommes à 6,4 % de chômage à Nantes Métropole, avec en France, si on compare cela, un taux de 7,8 %.

Il faut maintenant résolument travailler à la résilience de nos activités économiques et d'ailleurs, c'est le sens du travail que nous avons entamé avec Fabrice Roussel dans le cadre d'un dialogue permanent avec les différentes chambres consulaires, avec les différents acteurs économiques, avec une nécessité collective d'anticiper ensemble les mutations nécessaires, de travailler ensemble à des leviers concrets afin de consolider auprès de nouvelles filières d'importance majeure pour faire de la transition écologique sur notre territoire en matière d'énergie renouvelable, de transport, de sobriété ou de rénovation par exemple, avec un emploi qui est à la fois local et ancré sur notre territoire.

Le soutien à la recherche, au développement et à l'innovation sont absolument essentiels et doivent être tournés au service de notre projet de territoire. Cette délibération, c'est 1 million d'euros sur une dotation totale visée de 70 millions d'euros, dans un fonds de capital investissement géré par un tiers. Ce fonds doit financer des sociétés visant de fortes croissances, notamment sur des marchés internationaux.

Or, nous pensons qu'un euro public dépensé doit être un euro public pour notre territoire. C'est pour cette raison que nous pensons que tout investissement de notre collectivité doit être soumis à l'écoconditionnalité, que ce soit la conditionnalité écologique mais aussi l'écoconditionnalité sociale. Nulle part par exemple nous ne trouvons de choses par rapport à l'égalité femmes-hommes, pour reprendre un de nos fondamentaux dans les développements de nos politiques publiques.

Et face à l'urgence, il n'est plus possible d'en rester à de bonnes intentions et une évaluation a posteriori comme c'est le cas ici.

Ce fonds pourra également financer une partie des entreprises dont le siège social ne se situe pas dans notre région, et je ne pense pas non plus que le rôle de la Métropole soit de subventionner des entreprises hors de notre territoire, alors que nous travaillons à créer de l'emploi local.

Et enfin, il nous semble inconcevable d'investir 1 million d'euros d'argent public sans réelle garantie sur les projets et entreprises financés, surtout sans voix au chapitre à ce sujet. La gouvernance ici manque sincèrement de possibilités et d'inflexions, et c'est pour cela mes chers collègues que nous ne voterons pas cette délibération. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Oui, merci Madame la Présidente. Vous nous disiez lors du vote du budget que nos entreprises vont bien, et je rejoins ce retour. Si nos entreprises vont bien, c'est qu'elles vivent un rebond de sortie de crise et parce qu'elles ont été aidées par notre Métropole, par notre Région et par l'État. Et c'est tant mieux, parce que ce sont des aides qui vont dans le même sens et malgré nos profils politiques différents, et pour servir un objectif commun qui est de maintenir l'emploi sur notre territoire.

Alors, je vais rejoindre Madame Laernoès sur le fond – des mutations qui arrivent –, mais sans doute pas sur la méthode. Parce qu'effectivement, dans les prochaines années, ce maintien de l'emploi se fera si les modèles économiques de nos sociétés et de nos entreprises mutent. Ces mutations seront technologiques et elles seront aussi écologiques.

Mais elles ne pourront pas être contraintes, mais je dirai à nouveau accompagnées. Alors pour les mutations écologiques, il nous faudra être présents car c'est nécessaire, on le sait tous, on le partage, mais ce n'est pas toujours naturel pour toutes nos entreprises. Et puis pour les mutations technologiques nous saluons ici l'intervention de Nantes Métropole pour le fondsOV4 à hauteur de 1 million d'euros. La Région Pays de la Loire pour sa part souscrira à hauteur de 10% du montant total du fonds via Pays de Loire participation, soit probablement 4 millions d'euros.

Et ce qui serait bien, c'est qu'on retienne deux choses : pour les objectifs de ce fonds interrégional du Grand Ouest, d'abord les projets ciblés auront une ambition forte à l'international et une cible assez large – digital, cleantech, digitalisation industrielle, santé du futur –, et puis je pense que c'est là où je vais sans doute ici rejoindre ce que dit Julie Laernoès : une stratégie d'investissement pour ce fonds qui sera en partie tournée vers l'investissement à impact, c'est-à-dire trouver des entreprises ayant pour finalité à la fois d'avoir des impacts sur l'environnement, des impacts sociaux, positifs, mais aussi d'avoir un rendement financier, c'est-à-dire un rendement qui soit au service notamment de ses ambitions sociales et environnementales.

Et je rejoins enfin Franckie Trichet sur l'excellence des pépites de notre territoire qu'il a citées, et j'insiste sur le fait que ce ne sont pas des subventions mais de l'investissement risqué pour accompagner l'emploi.

Alors vu l'objectif de ce fonds de maintenir nos entreprises compétitives et donc nos emplois sur le territoire, notre groupe Avenir métropolitain votera bien évidemment cette délibération. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Oui, Merci Madame la Présidente. Notre Groupe salue et votera avec enthousiasme effectivement cette délibération, et je salue le travail particulièrement de Franckie Trichet qui a toujours su accompagner toutes ces start-ups principalement, en tout cas toutes ces entreprises qui font la richesse de notre territoire, qui font que notre territoire deviendra un jour je l'espère un territoire leader sur les enjeux de santé – on l'a vu d'ailleurs avec quelques biotechs et medtechs locales qui se sont fait connaître à l'occasion de cette crise sanitaire.

Évidemment, le rôle de la Métropole et des autres collectivités avec l'État, c'est bien sûr de les accompagner, et puis j'irai encore plus loin effectivement sur les enjeux environnementaux que nous connaissons actuellement.

Encore une fois, je suis profondément convaincue que nous y arriverons par les innovations, par la technologie, et nous avons là aussi des leaders sur notre territoire. Je pense effectivement à Lhyfe qui a été citée, que j'ai pu découvrir avec notre ministre Cédric O sur les enjeux d'hydrogène verts à partir d'eau – tout est vert et sans consommation réelle d'énergie carbonée. Donc ça, c'est une réelle réussite de notre territoire.

On ne connaît pas assez ces entreprises donc le seul fait que la Métropole s'engage à leurs côtés, c'est une très bonne chose et ça permettra de mettre en valeur toutes ces pépites et toute cette richesse du territoire. Je vous en remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Pardon, Juste quelques mots, simplement pour réagir aux propos de Madame Laernoès qui nous indique qu'elle va voter contre cette délibération notamment parce que, elle, dans sa politique, elle vise à s'engager pour l'égalité femmes-hommes. J'en profite : je rebondis simplement pour vous dire que sur les 36 délibérations, 32 sont portées par des vice-présidents et quatre simplement par des vice-présidentes. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Chacun est naturellement libre de son vote mais il ne me paraît pas tout à fait exact, je me permets de le souligner, que l'argumentaire de Julie Laernoès, je le dis

d'autant plus que je suis en désaccord avec elle sur ce sujet et que je voterai avec grand plaisir cette délibération, mais il me semble quand même que son argument n'était pas tout à fait celui que vous venez d'évoquer, Laurent Turquois. Il n'est que 15 heures 37, je vous invite à garder un peu de précision dans nos interventions, les uns et les autres.»

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 70 voix pour, 19 voix contre et 07 abstentions**

1 – approuve les termes de la convention, ci-annexée, à conclure entre Nantes Métropole et la Région des Pays de la Loire prévoyant, conformément à l'article L.4211-1 9°) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'intervention et la souscription de Nantes Métropole au fonds OV4,

2 – approuve les termes de la convention, ci annexée, à conclure entre Nantes Métropole et GO Capital SAS et ses annexes 1 à 3,

3 – approuve une souscription de Nantes Métropole au fonds OV4 à hauteur de 1000 000 € sur la période 2022-2026, dont 200 000 € au titre de l'exercice 2022.

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction générale cultures et arts dans la Ville
Pôle Ressources

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

18 - Convention de coopération culturelle entre le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et Nantes Métropole

Exposé

Par convention en date du 5 juin 1992, la Ville de Nantes et le Département de Loire-Atlantique avaient décidé de reconnaître leurs politiques de développement culturel respectives en s'engageant à soutenir financièrement plusieurs établissements culturels, et notamment les musées, ainsi que l'action culturelle. Ce conventionnement a été régulièrement reconduit depuis cette date, y associant par ailleurs Nantes Métropole qui a déclaré d'intérêt métropolitain certains équipements culturels en 2014.

La dernière convention datée de décembre 2016 étant désormais caduque, les trois collectivités ont souhaité définir à nouveau un cadre de partenariat, fondé sur des valeurs et des objectifs partagés, dans une nouvelle période quadriennale 2022-2025.

Le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et Nantes Métropole, par la convention ci-annexée, affirment leur engagement commun et complémentaire pour la vie culturelle sur le territoire métropolitain. Attachés à une vision de la vie culturelle au service de l'expression et de l'émancipation des habitants, de la construction d'une citoyenneté active et d'une société fertile d'imaginaires et d'esprit critique, cette convention témoigne d'une convergence d'objectifs et d'une recherche de cohérence d'action pour renforcer l'efficacité des politiques publiques. Les collectivités signataires se donnent la possibilité d'inventer et de mettre en place de nouvelles modalités d'intervention. Cette approche implique une méthode concertée d'évaluation des interventions publiques.

À travers cette convention, elles affirment leur engagement à :

- favoriser l'accès de tous aux œuvres et aux pratiques culturelles,
- reconnaître les expressions et la diversité culturelle qui constituent le territoire métropolitain,
- permettre la liberté et l'égalité des citoyens dans leurs choix culturels,
- promouvoir la relation à l'art et aux artistes, la transmission des savoirs, l'activation des pratiques dans l'esprit d'une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie,
- nourrir le débat collectif local et la vie sociale d'une présence forte de la création artistique et intellectuelle, dans toute sa diversité, en reconnaissant la liberté des artistes dans leur travail de

création et de diffusion dont les collectivités s'engagent à conforter le réseau des lieux et structures missionnés et les économies qui y sont associées.

C'est au titre de leur compétence et de leur volonté que les collectivités signataires contractent leur engagement. Elles se doivent en conséquence de bien circonscrire et articuler le champ de leur intervention. Les collectivités s'accordent sur des modalités et des méthodes de travail communes, visant une meilleure lisibilité des dispositifs, une meilleure cohérence des interventions, dans une exigence d'efficacité de l'action publique et de simplification administrative.

La convention ci-annexée souligne donc une approche convergente et complémentaire des orientations du Département de Loire-Atlantique, de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole pour le développement culturel nantais et métropolitain ainsi qu'une méthode de travail dans un esprit de coopération. Il vous est proposé de l'adopter.

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération concerne la convention de coopération culturelle entre le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

Donc cette convention existait depuis maintenant près de 30 ans entre la Ville de Nantes et le Département de Loire-Atlantique, et puis lorsqu'au niveau de Nantes Métropole nous avons déclaré d'intérêt métropolitain certains équipements culturels, nous nous sommes joints à cette convention de partenariat et donc nous proposons une nouvelle période quadriennale qui va courir de 2022 à 2025.

C'est pour nous l'occasion de réaffirmer notre engagement commun et complémentaire pour la vie culturelle sur le territoire métropolitain puisque nous sommes attachés à une vision de la vie culturelle au service de l'expression d'émancipation des habitants, de la construction d'une citoyenneté active et également d'une société en capacité d'être imaginative, également d'avoir un esprit critique.

Donc nous rappelons notre engagement à faire de la culture un enjeu essentiel de notre projet de territoire. Donc cette convention, elle témoigne d'une convergence d'objectifs et de recherche de cohérence d'actions sur certains domaines : tout d'abord l'accès à la culture au plus grand nombre, les sujets de lecture publique, pratiques amateurs, d'enseignement artistique, également des sujets des équipements culturels que nous avons à gérer, mais également de la politique mémorielle liée à la traite et à l'esclavage, et enfin du patrimoine.

Dans quelques instants Anthony Descloziers y reviendra, mais nous étions hier soir par exemple au Chronographe pour une exposition qui est travaillée de manière collaborative entre Nantes Métropole et l'équipe patrimoine du Département sur les trésors de Loire-Atlantique.

Donc nous réaffirmons notre engagement pour permettre la liberté et l'égalité des citoyens dans leurs choix culturels, donc promouvoir également la relation à l'art et aux artistes, et donc, je le disais, nourrir le débat collectif.

Donc cette convention rappelle que nous devons bien circonscrire et articuler le champ de nos interventions. Elle s'accorde également sur des modalités et des méthodes de travail communes et évidemment, et on le verra très concrètement dans quelques instants, nous aurons d'autres conventions qui viendront préciser la mise en œuvre de cette convention de coopération culturelle. »

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 97 voix pour,**

1 – approuve la signature de la convention, ci-annexée, définissant le partenariat entre le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et Nantes Métropole pour la période 2022-2025

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention.

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

19 – Acquisition d'un nouvel élément du bestiaire financé par le fonds de dotation de l'Arbre aux Hérons – Nuée de Papillons

Exposé

Le fonds de dotation de l'Arbre aux Hérons et du Jardin Extraordinaire mobilise les partenaires économiques du territoire, afin qu'ils s'associent à la dynamique collective et participent au financement de l'Arbre et du Jardin.

Dans ce cadre, les mécènes mobilisés peuvent notamment contribuer au financement de la construction d'éléments du futur bestiaire de l'Arbre aux Hérons. En contrepartie leur nom est associé à un élément de la ménagerie mécanique, qui peut ensuite être exposé temporairement au sein de leur entreprise, avant que l'animal ne rejoigne l'Arbre.

Un nouveau mécène propose d'apporter son financement courant 2022, à l'acquisition d'un élément du bestiaire.

Les auteurs Pierre Oréface et François Delarozière ont imaginé et construit, avec leur atelier, l'association La Machine, une nouvelle œuvre d'art dénommée «Nuée de papillons» ; une convention pourrait être signée pour l'acquisition de cette œuvre avec l'entreprise mécène.

Cette œuvre en mouvement sera donc dans un premier temps mise à disposition de la Galerie des Machines pour être découverte par le public en avant-première, renouvelant ainsi l'offre de la Galerie des Machines, et permettant d'offrir aux visiteurs comme aux habitants, une scénographie toujours différente.

D'environ 4 mètres de longueur, d'une largeur de 2,50 mètres et d'une hauteur de 2,50 mètres en acier inoxydable, cet élément est constitué d'une trentaine de papillons.

Les corps des papillons sont en inox ou en laiton, les ailes sont en tôle découpée laser, enserrant une pièce de tissu imprimée ou colorée, ou un film plastique coloré.

La couleur, l'ornementation des ailes, la teinte choisie, la saturation et la luminosité sont déterminées de façon à ce que le rendu soit le plus réaliste possible.

Trois papillons, différents de couleur et de forme, sont fixés au sommet de tiges ressort, tous seront mis en mouvement par l'action d'arbres à cames et d'une transmission mécanique actionnée depuis un pédalier.

Les mouvements des ailes sont assistés par des ressorts ou par l'élasticité du métal employé.

Des commandes manuelles peuvent permettre le déplacement latéral de certains papillons.

Il vous est proposé d'acquérir cette « Nuée de Papillons » pour un montant total de 45 000 € HT. Le fonds de dotation reversera intégralement ensuite à Nantes Métropole cette somme reçue par le mécène.

L'acquisition de cette œuvre d'art est réalisée sur le fondement de l'alinéa 1^{er} de l'article R.2122-3 du code de la commande publique.

Les crédits correspondants sont prévus en section d'investissement sur l'opération n° 2021-3755 libellée « Arbre aux hérons - études ».

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération concerne l'acquisition d'un nouvel élément du Bestiaire financé par le fonds de dotation de l'Arbre aux hérons, nouvel élément qui va s'appeler "la Nuée de papillons" puisque, vous le savez, nous sommes attachés à ce que dans la Galerie des machines, il y ait un renouvellement assez régulier de ces machines et donc en utilisant pour ce moment les éléments du Bestiaire de l'Arbre aux hérons.

Donc dans les échanges que nous avons eus, les auteurs Pierre Orefice et François Delarozière nous ont proposé cette Nuée de papillons qui sera d'environ 4 mètres de longueur, d'une largeur de 2,50 mètres, d'une hauteur également de 2,50 mètres, et cet élément sera constitué d'une trentaine de papillons.

Donc elle sera mise à disposition de la Galerie des machines pour être découverte par le public en avant-première.

Comme je le disais, cet élément sera financé via le fonds de dotation. Je rappelle qu'on avait déjà eu des délibérations de ce type, notamment sur le Colibri, le Caméléon, et cette œuvre est d'un montant total de 45 000 euros hors taxes. Donc il s'agit d'approuver l'acquisition de cette œuvre et d'autoriser la signature du marché d'acquisition.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Richard Thiriet a demandé la parole. »

M. Thiriet : « Oui, merci Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président. J'ai juste besoin d'une précision avant de décider de notre vote. C'est vrai que le titre de la délibération peut être un peu trompeur puisque c'est l'acquisition d'un nouvel élément du Bestiaire financé par le fonds de dotation, donc on pourrait comprendre que le fonds achète la Nuée de papillons, mais dans le texte on voit bien que c'est à Nantes Métropole qu'on propose d'acquérir la Nuée de papillons pour 45 000 euros et que le fonds de dotation reversera intégralement à Nantes Métropole cette somme reçue par un mécène.

Alors, ce qui est certain c'est que nous votons une dépense pour notre Métropole. Ce qui semble plus incertain, et c'est là que va être l'objet de ma question, c'est que le mécène et le fonds se sont-ils engagés ? Et donc ma question, c'est : est-ce qu'il y a un engagement écrit du fonds de reverser la somme de 45 000 euros à Nantes Métropole ? Voilà, je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^{me} Benâtre : « Madame la Présidente, chers collègues, par cette délibération, il nous est proposé d'approuver l'acquisition d'un nouvel élément du futur Bestiaire de l'Arbre aux hérons. Après l'Éléphant dont la silhouette tranquille est devenue indissociable de la ville de Nantes, après les animaux du Carrousel des mondes marins, tellement drôles, tellement poétiques, les créateurs Pierre Orefice et François Delarozière ont conçu une nouvelle œuvre d'art articulée, la Nuée de Papillons.

Qui mieux que des papillons pourraient figurer la métamorphose d'une ville que l'on disait jadis "belle endormie" ? Qui mieux que ces insectes délicats pourraient représenter le rêve et la beauté fugace ?

Pendant longtemps, l'île de Nantes a fabriqué des bateaux voués à transporter des humains et des marchandises sur toutes les mers. Aujourd'hui, la Compagnie des machines de l'île s'y est installée, elle y usine des mécaniques fantastiques, porteuses d'imaginaire.

Parmi les besoins essentiels à la vie humaine, il y a celui de rêver. Nantes, Ville de prédilection des poètes surréalistes, ne peut sans se renier faire l'impasse sur les dimensions artistiques si imaginatives du futur Bestiaire dont fait partie la Nuée de papillons. Ce Bestiaire complétera ainsi le beau projet de l'Arbre aux hérons dans le Jardin extraordinaire, à deux pas du lieu de villégiature de Jules Verne, auteur de romans lus dans le monde entier, notamment d'un récit qui se déroule dans les frondaisons d'une jungle africaine, *Le Village aérien*. Tout ce qui peut offrir aux habitantes et aux habitants de la métropole, aux visiteurs du département et d'ailleurs leur part de merveilleux, tout ce qui peut contribuer à donner une vision créative et poétique de la ville, va dans le sens général du bien-être auquel chacune et chacun a droit.

À ce propos, il se serait intéressant, au même titre que les études d'impact environnemental d'ailleurs favorables menées pour le projet Arbre aux hérons, que des études d'impact santé le soient aussi pour ce projet.

Nous sommes heureux de contribuer à l'acquisition de la Nuée de Papillons. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, en juin 2021 notre assemblée votait l'acquisition de quatre nouveaux éléments du Bestiaire de l'Arbre aux hérons. Notre groupe, comme d'autres membres de cette assemblée, avait voté contre la délibération.

Moins d'un an plus tard, avec cette nouvelle délibération, en fait on nous propose l'acquisition d'un nouvel élément du Bestiaire qui rejoindrait ensuite l'Arbre aux hérons. Et moins d'un an plus tard, nous restons convaincus que continuer d'avancer sur ce projet est irresponsable et

incompatible avec les enjeux de ce mandat. D'ailleurs, les nouveaux éléments portés à notre connaissance sur le projet nous ont confortés dans cette conviction.

Alors, nous voterons donc contre cette nouvelle délibération et la suivante, par cohérence, parce qu'elle intègre la Nuée de papillons à la DSP des Machines de l'île.

Après deux reports de la délibération portant sur le marché d'achat de l'arbre en acier aux hérons mécaniques, il nous est aujourd'hui proposé d'ajouter une énième brique à ce projet. Cette stratégie de petits pas pourrait laisser penser aux élus de cette assemblée qu'un retour en arrière n'est plus possible.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises et je le réaffirme aujourd'hui: l'Arbre aux hérons n'est pas fait ni techniquement, ni financièrement, ni juridiquement. Et puis franchement, nous ne ferons pas l'économie d'un vrai débat démocratique sur ce sujet.

Cette délibération, elle pose un autre problème. Cette délibération, elle est également symptomatique car elle démontre comme les auteurs l'ont eux-mêmes expliqué d'ailleurs, que pour attirer les visiteurs, l'Arbre aux hérons devra renouveler perpétuellement ses attractions. Alors hier un caméléon, un colibri, aujourd'hui des papillons et demain, le Bestiaire de l'Arbre aux hérons continuera et devra continuer à faire évoluer au fil du temps ses attractions pour atteindre, enfin hypothétiquement atteindre son équilibre économique.

Alors évidemment, nous ignorons aujourd'hui tout de la fréquence et du prix de ces renouvellements du Bestiaire mais une première dépense additionnelle nous pend au nez, si je puis dire, c'est les auteurs mêmes qui l'ont annoncé, puisqu'ils nous disent que le héron serait en train de couvrir un œuf qui devrait probablement éclore au bout d'un moment.

Enfin, les révélations récentes de l'association Anticor doivent collectivement nous interroger. Les difficultés juridiques que présente ce marché sont bien réelles et la durée d'élaboration de la délibération que nous devons voter aujourd'hui en est la preuve.

Une des questions qui se posent à nous aujourd'hui, c'est la suivante: est-il vraiment raisonnable Madame la Présidente, pour notre Métropole, de prendre le moindre risque de s'embarquer dans des années de bataille juridique, pour un projet déjà dépassé? Notre Groupe écologiste et citoyen, nous pensons qu'il n'est pas trop tard pour rediriger nos investissements vers des projets porteurs de sens. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste une petite remarque de forme quand même. Julie Laernoes a appelé ce matin à deux ou trois reprises à la modération des propos. Je pense que cette modération des propos s'invite à tout le monde. Personnellement, je goûte assez peu le terme "irresponsable". Je crois qu'on peut avoir des désaccords sans être dans l'outrance. Emmanuel Terrien. »

M. Terrien : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, comme tout le monde, je vais profiter de cette jolie petite Nuée de papillons pour parler de ce bel et grand Arbre aux hérons qu'elle cache. J'ai eu, moi, le privilège de faire partie du groupe de travail transpartisan autour de l'Arbre, et même si c'était évidemment très intéressant je dois dire que je me suis interrogé sur le pourquoi de tout ce déploiement d'énergie sur ce projet en particulier, pourquoi sur celui-ci et pas sur tous les autres finalement.

Parce que oui, bien sûr il s'agit d'un projet important avec un budget conséquent mais bien finalement de nombreux autres qui ne sont pas forcément analysés, scrutés, détaillés à ce point. Je veux dire qu'on est allés très loin dans les aspects juridiques, financiers, techniques, on a eu droit au bilan carbone détaillé de l'Arbre. Sincèrement je ne sais pas quels autres projets ont eu droit à un tel traitement.

Au passage, je voudrais souligner le travail énorme qui a été fourni par l'ensemble des équipes et la qualité des intervenants qu'on a pu rencontrer tous à cette occasion, et je voudrais tout particulièrement remercier, moi, les auteurs de cette œuvre, François Delarozière, Pierre Orefice et leurs équipes qui nous ont accompagnés pendant toutes ces réunions de travail, et les remercier, parce qu'il faut quand même bien intégrer qu'on a demandé à des conteurs d'histoires, à des fabricants de rêves un peu fous géniaux, on a demandé à des gens dont la démarche est par essence tout sauf rationnelle – je vous rappelle qu'on parle d'hommes qui ont un jour imaginé planter au milieu de la ville un arbre géant surmonté d'une famille de hérons quand même –, on a demandé à des artistes sous une forme qui parfois s'apparentait un peu à un tribunal, de rationaliser, de justifier, de défendre une œuvre d'art.

Et franchement, moi, rien que pour ça je pense qu'ils méritent déjà toute notre reconnaissance. Et parce que moi au final, et c'est là où je veux en venir, c'est là que je pense est toute la limite de l'exercice. Et c'est là... on parlait du débat autour de cet Arbre, c'est là que ce qu'il se situe.

Parce que dans ce COPIL on a passé 15 heures à intellectualiser, comptabiliser, rationaliser un projet qui n'est tout simplement pas rationnel, et on a passé tout au plus, allez, 10 minutes sur les valeurs fortes de ce projet, tout le sens en fait, qui sont l'essence même de ce projet.

C'est un peu comme si on devait absolument se donner bonne conscience, presque comme s'il fallait s'excuser d'avoir envie de soutenir un projet artistique parce qu'il est beau, parce qu'il fait rêver, qu'il génère de l'émotion, qu'il est porteur de valeurs de créativité, d'innovation, d'audace, parce qu'il nous transporte, qu'il nous pousse, qu'il nous tire vers le haut, parce qu'il contribue au rayonnement d'une ville, à son image aussi.

Alors tout ça bien sûr ça ne se mesure pas, mais est-ce que parce que ça ne se mesure pas c'est inutile ? Ça, c'est pour moi la vraie question aussi qu'il faut se poser. Alors après, je peux très bien entendre et respecter celles et ceux qui pensent que c'est inutile ou en tout cas que ce n'est pas prioritaire. Mais dans ce cas-là, je pense, autant laisser le débat sur ces seuls aspects de hiérarchie de valeurs et de priorités plutôt que de l'emmener sur un terrain polémique qui n'a pas toujours lieu d'être.

Et à ce titre, je voulais prendre juste un exemple d'une réflexion qui a été lancée par exemple lors d'une réunion qui traitait du montage financier. Et tout le monde, voilà, s'interrogeait et s'inquiétait sur les garanties que le budget ne soit pas dépassé. Et je crois que c'est Alain Vey, je vais me permettre de le citer – mon cher Alain, j'espère que tu ne m'en voudras pas –, du haut de sa grande expérience, qui a dit : "On sait très bien comment ça se passe, ça part à 35 millions, ça s'affiche à 52 et on finira à 60." Et il a rajouté : "On le sait tous, c'est comme ça sur tous les projets, sur tous les projets."

Moi je fais confiance à l'expérience du doyen et donc même si comme tout le monde je préférerais que le budget reste dans l'enveloppe affichée, je retiens surtout qu'en la matière l'Arbre aux hérons finalement, il ne fait ni mieux ni pire que les autres projets.

Et tout ça pour dire au final que moi je serais donc personnellement plus pour laisser le débat de l'Arbre là où il a le plus intérêt à se situer selon moi, c'est-à-dire les valeurs, les priorités, l'utilité des choses, au final tout ce qui constitue un projet de vie et de société.

Et personnellement, moi je n'imagine pas un projet de vie qu'avec du sérieux, du rationnel, du raisonné, du mesuré, ce que certains appelleront de l'utile. Parce qu'on a aussi besoin de rêves, de folie, de légèreté, de démesure. C'est peut-être de l'inutile pour certains, c'est aussi un peu le sel de la vie pour plein d'autres dont je fais partie.

Je pense aussi qu'on a besoin de voir haut en tout cas, et pour tout ça, moi ce sera oui bien sûr à la Nuée de papillons, et un grand oui à l'Arbre qu'elle ira, je l'espère, rejoindre bientôt, et vous voudrez bien m'excuser pour le caractère sûrement trop léger, probablement pas assez sérieux pour cette assemblée de mes propos, mais je pense que ce projet, cet Arbre les méritait également. Merci de m'avoir écouté. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jocelyn Bureau. »

M. Bureau : « Oui, Madame la Présidente, chers collègues, quelques mots pour dire tout d'abord qu'en cohérence avec notre expression et notre vote du 9 avril dernier, nous approuverons cette délibération.

Évidemment, celle-ci n'est pas sans rapport avec un projet qui suscite de nombreuses réactions et qui questionne. Notre Conseil aura prochainement à délibérer sur ce sujet.

Je profite de cette occasion pour remercier les services métropolitains et les différents intervenants qui permettent à des élus représentant la diversité métropolitaine de mieux s'approprier ce dossier complexe de l'Arbre aux hérons.

Ce travail s'accomplit avec une information qui doit être la plus précise et complète possible et sans contrainte de temps, afin de questionner tous les enjeux autour de ce projet. C'est une condition pour que les élus que nous sommes puissions nourrir leurs réflexions et délibérer, en conscience, au nom des citoyens qui nous ont fait confiance.

Pour en revenir au Bestiaire qui s'étoffe, il est précisé que sa destination immédiate sera la Galerie des machines. La Métropole finance ce Bestiaire, au même titre que les acteurs privés de la Fondation de l'Arbre aux hérons. Nous avons ainsi découvert que d'autres éléments, les Oies, ont été présentés en dehors de la galerie, notamment dans l'enceinte de l'aérogare de Nantes Atlantique.

Notre Groupe est particulièrement attaché à l'alliance du territoire métropolitain, mais aussi à la dimension populaire de la culture et à la nécessaire médiation qui doit l'accompagner.

C'est pourquoi nous souhaitons que les éléments du Bestiaire, quelles que soient leur vocation et leur destination future, puissent aussi circuler et être présentés, hors contexte, dans les quartiers et les communes de notre métropole, au plus proche des habitants.

Elles susciteraient à coup sûr, en proximité, la curiosité des métropolitains et pas seulement une vitrine touristique et pourraient, par exemple, permettre une médiation culturelle et une sensibilisation aux enjeux environnementaux. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Hervé Fournier. »

M. Fournier : « Oui, Madame la Présidente, merci. Bon, je ne vais pas rentrer dans le fond du dossier puisque je crois que ça fera l'objet d'un futur Conseil métropolitain, mais en tant qu'élue conseiller municipal du quartier Bellevue Chantenay Sainte-Anne, je souhaiterais simplement amener à ce stade quelques points de réflexion, un peu dans l'esprit d'Emmanuel Terrien tout à l'heure, pour prendre ou de la hauteur ou de la légèreté sur ce sujet, et bon, d'abord rappeler qu'à ce stade on ne statue que sur la Nuée des papillons.

Donc on doit prendre une délibération pour faciliter le financement par un tiers de cette œuvre et qui va être déposée dans la Galerie des machines. Donc c'est quand même ça, notre objet de délibération. Mais bon, puisque les uns et les autres parlaient de l'Arbre aux hérons, moi je voulais simplement dire que oui, ce projet est quand même très important pour notre quartier. Je rappelle que sur le Bas-Chantenay on est quand même sur une opération vaste de repenser la ville sur elle-même et de retravailler 150 hectares d'urbain avec toutes ses dimensions, des loisirs, et l'Arbre aux hérons s'inscrit dans cette dynamique des pratiques culturelles évidemment, de l'emploi, de l'habitat, je n'y reviens pas, et des activités très diverses. Je n'explique pas toutes ces dimensions.

Ce projet, selon moi, est important aussi pour la Métropole car il est une brique des nouveaux paysages qu'on peut essayer de mettre en avant, notamment dans l'entrée dans Nantes par la Loire. Pour moi, ces paysages il y aura l'Arbre aux hérons, il y a les marais Audubon, à Couëron il y a tout ce canal de la Martinière, il y a tout un récit estuarien dans lequel l'Arbre aux hérons prendra sa place et pour ça, je pense qu'il y a quelque chose qui relève d'un nouveau paysage estuarien, urbain, métropolitain que nous pouvons défendre à travers aussi ce projet.

Eh bien évidemment, ce projet il est important aussi pour les habitants, les plus jeunes notamment. Il peut développer le sentiment d'appartenance. Il développe déjà ce sentiment d'appartenance autour de ce chantier emblématique, de ces œuvres emblématiques dont on vient de signaler déjà l'existence ici et là, et ça c'est quelque chose que là aussi nous devons développer pour les générations futures.

Il est important aussi en termes d'emploi. Alors, bien sûr c'est une œuvre d'art mais l'Arbre aux hérons est quand même, alors j'ai fait une estimation à la louche, je crois que c'est 1 million d'heures de travail avec tous les métiers concernés. Quand même, les métiers concernés c'est des métiers du savoir-faire du bois, du métal, de l'assemblage, de l'innovation, de l'insertion des projets dans un cadre paysager. On parle du voisinage évidemment avec le Jardin extraordinaire, et puis toutes ces interrelations qui peuvent exister avec les botanistes, les paysagistes, les spécialistes de la filière végétale.

Donc c'est toutes ces dimensions qui à mon avis doivent être au cœur du projet nantais et c'est pour ça que voilà, je le redis, c'est un projet qui contribue à faire de Nantes, qui contribue à une identité nantaise assez forte qui est reconnue par tous les territoires mais d'abord reconnue par ses habitants. C'est peut-être ça l'essentiel : une identité qui repose sur la culture, l'inventivité, l'imaginaire, le merveilleux.

Et donc, c'est pour ça que je voterai évidemment cette délibération et soutiendrai ce projet avec l'ensemble des membres du groupe SERDA. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci Madame la Présidente. Alors de façon globale, je trouve cela assez inquiétant de voir qu'une partie de votre majorité vote contre la quasi-totalité des projets : le pont de Bellevue, le CHU, les entreprises et les innovations, et maintenant effectivement une des premières pierres d'un beau projet qui fait rêver les petits et les grands.

Très sérieusement, je participe moi à ce groupe de travail sur l'Arbre aux hérons. Je le trouve extrêmement sérieux. J'ai travaillé moi-même dans l'industrie et je retrouve bien que les chiffrages sont sérieux, ils ont été faits correctement sur des nomenclatures, avec des bureaux d'études, avec l'IRT Jules Verne, avec le CSTB, donc, clairement, c'est rassurant pour tout le monde.

Je salue aussi ce bilan carbone qui a été mis en place et a essayé sur tous les autres projets. Il faudra aussi aller plus loin. Et puis le soutien de tous en réalité : l'État, la Région, Département, tout le monde y est, et puis évidemment le monde économique par ce fonds de dotation qui est bien présent, et je salue d'ailleurs sa nouvelle présidente Carine Chesneau.

Quant au coût, même s'il y a eu sans doute des maladroites d'annonces sur les 35 millions d'euros à l'origine, le coût – c'est mon point 1 en réalité –, on voit bien qu'il a été chiffré de façon sérieuse à un instant T, et si on traîne sur ces débats, si on traîne sur ce projet, effectivement on aura sans doute peut-être un souci sur ces coûts.

Alors nous, on votera cette délibération qui encore une fois est une des premières étapes pour cet arbre, mais peut-être que moi j'ai une proposition à vous faire: il est possible, en tout cas les Régions, Départements et bientôt les Métropoles vont pouvoir le faire, il est possible de demander à une Cour Régionale des Comptes de faire un audit financier comme il le fait d'ailleurs sur le CHU, peut-être qu'on peut mettre en place pour rassurer tout le monde sur l'aspect financier, et puis deuxième chose, s'assurer du marché œuvres d'art.

Je sais que c'est en cours, je me suis entretenu avec le Premier ministre là-dessus. Je sais que le préfet a donné son accord et je vous remercie d'ailleurs de nous avoir donné cette information. Reste à fournir effectivement, sécuriser tous les éléments pour aller encore plus loin et s'assurer de ce marché d'œuvres d'art.

Dans un premier temps en tout cas, nous on va soutenir cette Nuée de papillons et tous ces éléments qui arrivent par la suite. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Oui, Madame la Présidente. Je rejoins les propos de la députée Madame Oppelt. Je trouve désolant qu'on mette en cause les groupes de travail que l'on a les uns et les autres demandés, au regard de la mauvaise expérience que l'on a connue par rapport à la Beaujoire. Il en est de même au niveau du groupe qu'alimente Ali Rebouh.

On a en effet tous les éléments, il y a une transparence totale et je pense qu'avant d'arbitrer un choix d'un vote pour ou contre qui d'ailleurs n'est pas pour aujourd'hui, il est bien qu'on ait tous les éléments. Donc moi je soutiens la démarche effectivement pour, évidemment il ne faut pas que ça dure encore des mois mais on ne va pas reprocher d'avoir ce style de groupe de travail qui est très ouvert, très libre de propositions et de discussions. Donc moi, je ne peux qu'encourager cette démarche-là et non pas revenir en arrière.

Ceci étant, c'est une sale journée pour votre majorité, Madame la Présidente, puisque ça fera le troisième vote contre dans la même journée, donc protégez-vous de vos amis. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci de votre sollicitude, Alain. Je vous remercie, tout va bien. Il est 16 heures 04 et notre majorité se porte bien. Je le dis avec sourire mais aussi avec clarté. Non, je crois qu'il faut être sérieux là aussi sur ces choses-là.

Vous savez, quand nous nous sommes présentés devant les citoyennes et les citoyens, nous avons dit des choses en clarté parce que nous avons beaucoup travaillé pour cela. Nous avons dit qu'il y avait plus de choses qui nous rassemblent que de choses qui nous divisent, mais nous avons aussi dit clairement nos désaccords. Donc merci de votre sollicitude mais on s'occupe bien de notre majorité et les choses vont bien. Merci.

Carole Grelaud. »

M^{me} Grelaud : « Bonjour à toutes et à tous. Alors, il y a déjà énormément de choses qui ont été dites mais j'avoue que ça fait très très plaisir d'entendre beaucoup d'échanges sur la culture. C'est quelque chose que l'on ne fait pas, peut-être pas suffisamment, donc oui, tout à fait d'accord. On ne va pas tous être d'accord sur des projets culturels.

Je tiens quand même à préciser parce que ce matin j'entendais un peu trop qui parlaient de ce projet comme culturel. Si, c'est bien un projet culturel. C'est un projet qui retrace aussi, comme ça a été très bien dit d'ailleurs par certaines personnes, certains collègues, une histoire. On raconte une histoire au travers de ce projet.

Donc là, sur la délibération on n'est pas sur le projet global mais on est bien sur une petite partie de ce projet et c'est une belle histoire qu'on raconte, qui reprend aussi beaucoup de thématiques d'actions, de métiers, de savoir-faire, et je trouve ça plutôt très beau, très bien.

Je participe aussi à ce groupe et j'avoue que chaque fois, alors là on peut en sortir aussi avec un peu des étoiles dans les yeux (et des papillons !) parce que c'est vraiment présenté aussi par les artistes, c'est bien, les artistes aussi qui participent à ce projet. On a des belles histoires, il faut savoir aussi porter de belles histoires et j'ai bien aimé l'histoire que nous a racontée Emmanuel Terrien justement.

On est là aussi sur des choses qui vont être vécues différemment les uns par rapport aux autres et c'est pour ça qu'on ne va pas tous être en accord, mais c'est une partie de notre histoire à tous ; et moi, je suis très contente, très contente que l'on puisse continuer et que ce projet

évidemment, je vote pour, mais ce projet puisse continuer à voir le jour – et là, cette fois, c'est une petite Nuée de papillons. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^{me} Laernoes : « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, je serai très brève puisque Mahel Coppey a développé l'ensemble des arguments qui sont connus. Vous avez eu raison de le rappeler. Nous avons en transparence réaffirmé, y compris dans notre projet, lorsque nous nous sommes présentés devant les électeurs, que nous avons une divergence sur ce sujet.

Je voulais simplement, dans la droite ligne de la modération des propos, dire aussi, puisqu'il y a eu par ailleurs dans d'autres villes des caricatures qui ont été faites de la position des écologistes : il n'y a pas d'un côté les sérieux écologistes qui sont tristes et ceux qui font rêver. Et l'avenir qu'on envisage, l'avenir qu'on construit, qu'on prépare ensemble, c'est justement pour faire en sorte que nous ayons un avenir qui soit meilleur, et ce projet nous semble ne pas aller dans ce sens-là.

J'entends la question de la caricature du rêve et de la sobriété de l'autre côté. Je rappelle simplement, et Jocelyn Bureau est intervenu sur le sujet, que ce n'est pas anodin si François Delarozière a mis à disposition les Oies dans l'aérogare de Nantes Atlantique. C'est bien là un sujet d'attractivité. C'est-à-dire plus d'attractivité pour faire tourner le modèle économique des Machines, c'est aussi plus d'avions et donc plus d'impact et moins de qualité de vie pour les habitants de notre métropole. Je pense qu'il faut aussi proportions garder, bien mesurer l'ensemble des impacts de ce projet sur notre territoire, au-delà des aspects financiers et juridiques.

Et puis ce n'est pas à cause des méchants Verts de la majorité si cette délibération est reportée et reportée : c'est simplement que le bouclage juridique n'a pas l'air d'être totalement fini et terminé, et de ce point de vue-là, ce n'est pas – et je pense que la transparence était de mise et importante... Et je remercie Johanna Rolland, la présidente de la Métropole, d'avoir mis en place les conditions pour effectivement mettre à disposition les documents qui étaient nécessaires puisque j'avais été moi-même assez inquiétée quand j'avais rencontré les porteurs de projets lors de la campagne des municipales où le prix alors était effectivement affiché à 35 millions mais qu'ils refusaient de donner pour des raisons de secrets d'affaires et autres, le chiffrage et le modèle économique afférent à la construction de l'Arbre aux hérons.

Je crois que je pense qu'il est important, quand c'est de l'argent des contribuables nantais qu'il faut savoir manier avec parcimonie, c'est important qu'on ait cette transparence-là, et c'était l'inverse qui ne l'était pas jusqu'à présent, et je pense qu'il faudrait que ces éléments soient transmis à l'ensemble des membres du Conseil métropolitain. Voilà, je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention supplémentaire, je redonne la parole au rapporteur. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Oui, quelques éléments de réponse par rapport aux riches débats que nous venons d'avoir.

D'abord je le rappelle, les éléments du Bestiaire, l'intérêt aujourd'hui de délibérer notamment sur la Nuée de papillons, c'est d'animer la Galerie. Donc ces éléments, même si l'Arbre aux hérons ne se faisait pas, ils peuvent rester dans la Galerie. Je rappelle qu'il y a déjà des éléments du Bestiaire qui sont depuis quelques années dans cette Galerie. Mais l'enjeu, c'est de renouveler pour faire en sorte que les Nantaises et les Nantais puissent redécouvrir chaque année de nouveaux éléments.

La question aujourd'hui du reversement du fonds de dotation a été posée. Donc je tiens à rappeler que le fonds de dotation reverse de manière globale. C'est une décision du Conseil d'administration du fonds de dotation, donc à titre d'exemple sur l'année 2021 ce sont 650 000 euros du fonds de dotation qui ont été reversés à la Métropole. C'est aujourd'hui dans le cadre du budget 2022 une somme qui est à peu près identique et donc qui sera validée dans quelques semaines et qui nous donne forcément l'assurance que cette somme sera bien reversée, et dans un contexte où aujourd'hui deux mécènes sont intéressés pour financer directement cette œuvre, il est fort probable que dans les prochains jours une convention soit également signée. Donc on n'a pas d'inquiétude pour se dire que cette somme-là sera reversée sur l'année 2022.

Après, quelques éléments – que les choses soient claires entre nous –, et moi je remercie les membres du groupe de travail qui ont salué la qualité de ce groupe parce qu'aujourd'hui je ne peux pas laisser entendre dire que techniquement il y aurait des doutes. Je crois qu'il y a eu toute la transparence sur les études, un dossier de 3 000 pages que nous avons pris le temps de

regarder, et je crois qu'il faut saluer justement comme le disait très justement Emmanuel Terrien le travail des artistes qui est vraiment entré dans cette demande forte de la Métropole de pouvoir rendre compte des études.

On ne peut pas laisser aujourd'hui dire que juridiquement il y aurait encore des doutes parce que là aussi, dans le cadre d'une large transparence vous avez été à la fois destinataires des courriers que nous avons reçus de la préfecture et de la réponse que nous avons faite. Donc les choses sont aujourd'hui bien précisées.

Quant au niveau financier, je veux que tout le monde ait conscience quand même que, alors que ce dossier n'a pas été délibéré, il y a déjà 60 mécènes qui se sont engagés. Cela représente un apport de plus de 6 millions d'euros. Donc vous le voyez, il y a une dynamique sur ce territoire pour faire en sorte que nous ayons toujours de la créativité, pour faire en sorte que ce territoire soit toujours agréable à vivre parce qu'il s'y passe des choses innovantes, surprenantes. Et je crois que cette dynamique, elle est évidemment enclenchée.

Alors, quand ensuite on nous parle de renouvellement, oui, il y aura peut-être du renouvellement dans les années suivantes. Parce que lorsqu'on est artiste, lorsqu'on est créateur, on pense à créer en permanence. Mais lorsqu'on regarde un peu dans l'histoire, qu'est-ce qui se passe depuis maintenant 15 ans ? Nous avons un Éléphant, il a été rénové bien entendu mais il n'a pas été renouvelé. Nous avons un Carrousel des mondes marins, pour lequel là aussi évidemment nous avons mis un budget d'entretien et il n'a pas été renouvelé.

Est-ce que ça empêche les visiteurs de venir et de revenir ? Non, parce qu'il y a une magie entre ce qu'est aujourd'hui la création et ce qu'est la relation avec le visiteur. Donc là aussi, parce qu'on doit être sobres, objectifs, je vous invite à regarder cette objectivité. Depuis 10 et 15 ans nous avons des machines qui n'ont pas forcément été renouvelées et qui accueillent toujours plus de visiteurs.

Ensuite a été posée la question de la présence de ces éléments. Pour la Galerie j'ai répondu mais je voudrais revenir un moment sur la question de l'aéroport. Je ne comprends pas le raisonnement : finalement en mettant des machines, un vol d'Oies dans l'aéroport, tout cela ferait en sorte que demain il y aurait plus d'avions qui voleraient. Enfin, ce n'est pas ça, ce n'est pas ça le sens du travail qui a été fait.

Le sens du travail qui a été fait, c'est comment effectivement on met dans un espace public une œuvre des Machines et comment finalement lorsqu'on arrive à Nantes, voilà, on a une première image de la ville, comment la Ville finalement elle vous accueille. On a fait la même chose à la gare de Nantes avec le pont arboré de Rudy Ricciotti, ou encore avec le film du Voyage à Nantes. C'est tout simplement notre volonté de bien accueillir les voyageurs, de leur donner une vision de ce que peut porter la Ville.

Et pour répondre aux questions de Jocelyn Bureau, oui, il peut y avoir évidemment un travail mené pour voir comment d'autres œuvres peuvent être présentes au niveau d'autres quartiers. Je tiens simplement quand même à préciser que dans son histoire, les Machines, c'est d'abord aussi une présence sur l'espace public avec l'Éléphant, mais il y a aussi eu Longma et vous pouvez le voir : il y a également le Héron qui est visible par beaucoup de Nantaises et de Nantais. Voilà.

Donc moi je remercie les uns et les autres qui se sont exprimés en faveur de ce projet et qui participent au groupe de travail et qui reconnaissent son sérieux, comme aussi – parce que là aussi je ne peux pas laisser passer des choses –, comme aussi nous sommes très carrés sur la façon dont nous faisons bien les cloisons entre ce qu'est le fonds de dotation, ce qu'est Nantes Métropole, et là aussi vous avez eu tous les éléments. Je pense qu'on partage, on a une grande transparence, et ça, nous souhaitons évidemment continuer tout cela dans les prochaines semaines. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,

par 64 voix pour, 18 voix contre et 09 abstentions

1 – approuve l'acquisition de l'œuvre d'art intitulée « Nuée de papillons » pour un montant total de 45 000 € HT ;

2 – autorise la signature du marché d'acquisition avec le groupement constitué de Pierre Oréface et François Delarozière, artistes créateurs, et de leur atelier, l'association La Machine;

3 – autorise Madame la Présidente ou son délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente le dossier suivant :

**Direction Générale Développement Économique Responsable,
Emploi, Innovation, Europe et International**
Mission Tourisme

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

20 - Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Île - Avenant n°11

Exposé

En vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP) conclu le 5 juillet 2010 et entré en vigueur le 1er janvier 2011, Nantes Métropole a confié à la Société Publique Locale (SPL) Le Voyage à Nantes la construction du Carrousel des Mondes Marins, l'exploitation des Machines de l'Île (Éléphant, Galerie des machines, Carrousel des Mondes Marins) et la gestion événementielle des Nefs (Pôle 3 et espaces communs). Le terme de la convention est fixé au 31 décembre 2025

Montant de la contribution financière 2022

Afin de contribuer à l'équilibre global de l'exploitation du service délégué, en contrepartie de sujétions de service public imposées au délégataire, Nantes Métropole verse annuellement au délégataire une subvention de fonctionnement.

Le montant de la contribution versée en 2021 au Voyage à Nantes au titre de cette convention de délégation de service public s'est élevé à 1 895 000 € TTC (1 722 424 € HT) au terme de l'avenant n°10. Il est proposé de limiter à nouveau à 1,2% l'évolution de la subvention pour 2022 et de ne pas appliquer l'augmentation annuelle de 1,5% de la subvention telle que prévue dans l'annexe 14 de la convention qui présente le compte de résultat global pour chacune des années de la convention.

Le montant de la contribution annuelle 2022 est ainsi fixé à 1 917 400 € TTC (1 743 090 € HT).

Ajout de la Nuée de papillons dans l'inventaire des biens mis à disposition du délégataire

Par délibération du 4 février 2022, Nantes Métropole approuvait l'acquisition à la Compagnie la Machine d'une Nuée de papillons destinée à rejoindre à terme l'Arbre aux Hérons.

Conformément aux articles 11 et 16.1, et à l'annexe 3 du contrat de délégation de service public, le délégataire bénéficie de la mise à disposition de divers équipements immobiliers (notamment la Galerie des Machines) et mobiliers (l'Éléphant, les machines qui composent la Galerie, les éléments de scénographie...), par Nantes Métropole qui en est propriétaire. Ces biens constituent des biens de retour.

Pour permettre la découverte par le public de la Nuée de papillons, Nantes Métropole propose d'ajouter cet élément mécanique dans l'inventaire des biens mis à disposition, et de le mettre gratuitement à disposition du Voyage à Nantes. La Nuée de papillons sera installée par le Voyage à Nantes dans la Galerie des Machines à compter de la réouverture de l'équipement en 2022. Ce bien relèvera des obligations de nettoyage, entretien, maintenance et réparation mises à la charge du délégataire pour l'ensemble des équipements mis à disposition, conformément à l'article 17 du contrat, ainsi qu'aux dispositifs d'installation et d'assurance également prévus dans ce cadre.

Ces deux dispositions font l'objet d'un avenant n°11 au contrat de délégation de service public.

M. Bolo : « Je précise qu'Elhadi Azzi, Anthony Descloziers, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale, Anas Kabbaj, Florian Le Teuff, Fabrice Roussel, Aymeric Seassau, Emmanuel Terrien et Laurent Turquois n'auront pas le droit ni d'intervenir ni de voter, conformément à la jurisprudence antérieure.

Il s'agit de l'avenant numéro 11 à la Délégation de Service Public pour l'exploitation des Machines de l'île dont nous venons de parler un tout petit peu, et nous avons deux volets à cette délibération : le premier qui est la fixation de la contribution financière 2022. Eh bien, sobriété oblige, elle se limitera à nouveau à 1,2% lorsque l'augmentation annuelle contractuelle prévue était de 1,5 %, et donc le montant de cette contribution annuelle est donc fixé à 1917 400 euros TTC.

Et puis nous venons d'acheter la Nuée de papillons et donc qu'est-ce qu'on fait maintenant? On la laisse dans un garage? On la laisse dans un hangar? On la laisse dans un placard? Je ne sais pas si ce serait bien responsable. C'est pourquoi nous proposons de le mettre à disposition du délégataire dans l'inventaire des biens idoines pour que le délégataire puisse exposer cette Nuée de papillons, puisque nous venons de prendre la décision de l'acquérir. Voilà.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente.

Je voulais profiter de cette délibération pour proposer au nom de l'ensemble de notre groupe une alerte sur la gestion des structures culturelles de la métropole nantaise. Parce qu'on assiste depuis quelques mois à une série de difficultés qui nous posent question.

On vient de parler longuement des Machines et du Voyage à Nantes. Je rappelle que cette structure, vous le savez, est visée par une enquête pour d'éventuels délits de favoritisme dans le cadre de la construction du Carrousel des mondes marins.

Au-delà de cela, parmi les autres grandes structures culturelles emblématiques de la Métropole, nous avons l'École des beaux-arts qui a été récemment épinglée pour sa gestion par la Chambre Régionale des Comptes. Nous avons aussi l'Institut des Études Avancées qui a fait l'objet d'un rapport récent qui là aussi met en cause un certain nombre de dysfonctionnements de cette structure. On en reparlera à la fin de cette session. Il y a aussi eu la SEM de la Folle journée, chacun ici s'en souvient, où ont eu lieu un certain nombre de malversations, et la SEM a d'ailleurs été liquidée il y a un petit peu moins de deux mois.

Donc vous conviendrez que ça commence à faire beaucoup, quand on met bout à bout l'ensemble de ces grands opérateurs, de ces grands établissements culturels et de recherche nantais. L'objet de mon propos, Madame la Présidente, n'est pas de dire que vous êtes responsable de l'ensemble de ces difficultés et de ces dysfonctionnements. Par contre, je crois qu'en tant que présidente de notre collectivité, vous êtes responsable de la manière dont Nantes Métropole finance, accompagne ces structures, et aussi bien sûr de la bonne utilisation de l'argent de nos concitoyens.

Je crois que l'exemple de la Folle journée doit à ce titre nous faire réfléchir. J'en parlais à l'instant : la SEM de la Folle journée qui a fait l'objet d'un certain nombre de difficultés sur lesquelles je ne reviendrai pas, a été dissoute il y a quelques semaines. Sa mission, on l'a tous à l'esprit, c'était d'organiser pour la Ville de Nantes le festival de la Folle journée.

Or, peut-être que les uns et les autres ont pu bénéficier cette année à nouveau de ce magnifique festival de musique classique qui s'est déroulé il me semble parfaitement bien, avec un succès dont on peut se réjouir, et pour autant, la SEM de la Folle journée avait été dissoute quelques semaines auparavant.

Donc je crois que ça doit nous interroger collectivement sur l'organisation, la gouvernance, l'utilité parfois d'un certain nombre de structures qui sollicitent les budgets de notre Métropole et donc l'argent de l'ensemble de ses habitants. L'exemple de la Folle journée à mon sens montre bien qu'il y a des choses à repenser dans la gestion de nos grands établissements culturels et de recherche Nantais. En l'état actuel de la situation, nous ne voterons pas la délibération que vous nous proposez et nous formons le vœu, Madame la Présidente, que notre Métropole puisse s'atteler rapidement à la remise à plat de la gouvernance de l'ensemble de ces structures.»

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Bolo : « Oui, très rapidement, Madame Garnier se livre à une de ses spécialités qui est de prendre prétexte d'une délibération pour parler d'autre chose. En l'occurrence Madame Garnier, vous mélangez des choses qui n'ont aucun rapport entre elles et vous tentez de leur affecter une cohérence en les juxtaposant et en les mettant bout à bout. Ça ne fait pas un argumentaire sérieux.

Oui, heureusement la Folle journée a pu avoir lieu dans les meilleures conditions parce que la SEM Folle journée, la SPL, si, la SEM Folle journée a été dissoute.

La Cité des congrès a pu reprendre l'organisation et comme elle en était le prestataire technique et le lieu d'accueil, évidemment ça a favorisé les choses étant donné, étant entendu que René Martin et le CRÉA sont toujours là pour assurer la partie artistique.

Donc vous mélangez beaucoup de choses. Je ne pense pas que ce soit une bonne manière finalement de clarifier quoi que ce soit et croyez bien que nos services du contrôle de gestion sont extrêmement attentifs à la gestion de toutes nos SPL qui sont soumises à ce qu'on appelle le contrôle analogue, c'est-à-dire qui sont contrôlées et tutellées sur le plan de la gestion, de la même manière que les services métropolitains par la direction des finances, par le contrôle de gestion – et je crois pouvoir vous dire que c'est assez étroit. Il m'arrive même de leur dire qu'ils sont parfois un peu tatillons, mais bon, c'est une nécessité et je crois qu'ils font bien leur travail et vous pouvez leur faire confiance. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 64 voix pour, 23 voix contre et 01 abstention

1 - approuve l'avenant n°11 à la convention de délégation de service public conclue avec la SPL le Voyage à Nantes pour l'exploitation des Machines de l'Île, joint en annexe ;

2 - autorise Madame la Présidente ou son délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

Non-participation au vote :

Elhadi AZZI, Anthony DESCLOZIERS, Anne-Sophie GUERRA, Sandra IMPERIALE, Anas KABBAJ, Florian LE TEUFF, Aymeric SEASSAU, Emmanuel TERRIEN, Laurent TURQUOIS

M. Pras présente le dossier suivant :

Direction Générale Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Direction de l'espace public

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

21 – Nantes – Aménagement de la route de Paris et des rues Jules Grandjouan et du Perray – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre

Exposé

Situé entre le pôle multimodal Haluchère et la Porte de Carquefou, délimité par la Route de Paris, la rue du Perray et la rue Jules Grandjouan, bordant la clinique Jules Verne et la piscine du même nom, le site Paridis est un équipement commercial majeur du secteur nord-est de l'agglomération. Le projet Paridis 21 vise à transformer ce territoire de périphérie, asservi à la circulation automobile, peu qualifié et presque entièrement artificialisé, en quartier à vivre, faubourg urbain dynamique, mixte, présentant une qualité architecturale et urbaine, et incarnant pleinement la ville du quart d'heure.

Par délibération en date du 8 octobre 2021, le conseil métropolitain a approuvé l'instauration d'un périmètre global de Projet Urbain Partenarial (PUP).

En tenant compte des études réalisées, il s'agit à présent, d'arrêter le programme de cette opération largement financé par les recettes du P.U.P.

Le projet porte sur une requalification des espaces publics inclus dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle intitulée Paridis, soit :

- la route de Paris, depuis le boulevard Jules Verne jusqu'au carrefour avec les rues du Perray et du professeur Auvigné inclus
- la rue du Perray, depuis la route de Paris jusqu'à la rue Jules GrandJouan
- la rue Jules GrandJouan, jusqu'au carrefour avec la rue du Perray inclus.

La carte de localisation des espaces publics à requalifier est jointe en annexe.

Le projet vise les objectifs suivants :

- qualifier fortement les espaces publics, pour créer une entrée de ville urbaine, arborée, pacifiée
- intégrer les objectifs de la fabrique de la ville écologique et solidaire, en développant la perméabilité des sols pour donner corps à la trame verte et la trame bleue, et en favorisant une gestion vertueuse du site (récupération de la terre végétale en place, des eaux de pluie)
- aménager la ville du quart d'heure en créant des espaces publics de proximité, propices aux modes actifs, faisant la part belle au paysage.

Ainsi, le programme comprendra :

- la qualification de la route de Paris pour en faire un grand boulevard urbain paysager. Un axe cyclable structurant y sera aménagé. La voie en site propre dédiée aux transports en commun sera confortée de part et d'autre. La route de Paris sera élargie. Les piétons pourront s'y promener agréablement, et la traverser en toute sécurité.
- l'élargissement de la rue Jules Grandjouan (de 13 à 20m) et sa requalification en une voie apaisée et arborée, bordée d'une noue
- l'élargissement de la rue du Perray (de 11 à 20m) et sa requalification en une voie apaisée et arborée, bordée d'une noue
- le réaménagement du carrefour des rues Grandjouan et Perray
- le réaménagement du carrefour avec la route de Paris et les rues du Perray et du professeur Auvigné. Pour cela, le périmètre d'étude englobera la porte de Carquefou.
- la végétalisation forte de l'ensemble de ces espaces publics, ce qui permettra de renforcer la trame verte, voire de créer une liaison entre les deux corridors verts que sont les vallées de la Loire et de l'Erdre, situés à 1,5 km environ.
- la création d'îlots de fraîcheur et d'écosystèmes diversifiés, en perméabilisant les sols et en végétalisant les espaces
- les éventuels aménagements provisoires nécessaires lors de la coordination des différents chantiers.

En conséquence, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 14166 667 € HT, soit 17 000 000 € TTC, largement financée par les recettes du P.U.P. dont le montant prévisionnel s'élève à 8 016 600 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont la rémunération est estimée à 1 266 000 € HT, soit 1 519 200 € TTC.

Aussi, conformément aux articles R 2124-3 et suivants du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure avec négociation en vue de conclure un contrat de maîtrise d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget principal sur l'AP 105 libellée «Urbanisme durable, forme de la ville, habitat, politique de la ville, proximité, solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen», opération n°2022-10229, libellée «Nantes – aménagements Route de Paris, rues du Perray et Jules Grandjouan». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

M. Pras : « Cette délibération concerne l'aménagement de la route de Paris et des rues Jules-Grandjouan et du Perray. Il s'agit d'approuver le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de ce projet de réaménagement, et bien sûr le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

Alors je le rappelle : lors de l'élaboration du PLUM et plus précisément du PADD du PLUM, le renouvellement urbain avait été axé autour des axes majeurs de notre Métropole comme étant des lieux potentiels d'accueil de ce renouvellement, des pôles commerciaux majeurs et puis éventuellement des zones d'activité vieillissantes.

On se trouve là dans le cas d'un pôle commercial majeur où je l'ai présenté l'an dernier, en octobre dernier au Conseil métropolitain, un projet de renouvellement arrive sur le secteur de Paridis qui doit permettre l'accueil de fonctions différentes de la ville. On y trouve bien sûr du commerce mais on y trouvera demain de l'habitat, du logement et de l'activité de loisirs autour de cette activité commerciale déjà présente.

Je rappelle qu'on est situés dans un environnement majeur, à proximité du pôle multimodal de La Halluchère, à côté de la clinique Jules-Verne et de la piscine du même nom, dans un secteur déjà

fortement urbanisé mais sur lequel nous allons travailler sur ce renouvellement pour en faire un quartier de mixité fonctionnelle et un quartier à vivre, un quartier dynamique.

Nous avons adopté donc un Projet Urbain Partenarial. Le projet porte sur les requalifications des espaces publics et d'aménagements de voiries. Conformément à l'orientation d'aménagement qui est inscrite sur le PLUM sur l'opération Paridis, il s'agit de la requalification de la route de Paris, de la rue du Perray, de la rue Grandjouan.

On évoque dans la délibération que j'avais présentée en octobre, ce qui est rappelé dans cette délibération, une volonté de qualifier fortement les espaces publics, de recréer un tissu arboré, d'en faire une ville pacifiée, un espace pacifié, qualificatif et apaisé. On va dans le cadre du projet donner corps à la trame verte et à la trame bleue, favoriser un usage vertueux du site avec la récupération des terres végétales et des eaux de pluie, travailler donc le développement d'espaces publics de proximité pour en faire un quartier de ville qui réponde aux objectifs de la ville du quart d'heure, en travaillant notamment sur les modes actifs et en laissant une part belle aux paysages.

Alors, on parle de la restructuration de ces différentes voies. La route de Paris qui sera élargie avec une voie en site propre dédiée aux transports en commun, un axe cyclable structurant, alors conforter l'axe de transport en commun et puis permettre aux piétons d'y trouver un espace plus généreux et des traversées plus sécurisées, un élargissement de la rue Jules-Grandjouan de 13 mètres à 20 mètres, et puis une renaturation des abords de cette rue.

De la même manière, on le fera sur la rue du Perray qui sera portée de 11 mètres à 20 mètres. L'objectif étant de faire de ces deux voies des espaces apaisés, arborés, et dans lequel on gèrera notamment la problématique de l'eau avec des noues.

Bien sûr il y aura un réaménagement des carrefours qui sont concernés par ces rues de Grandjouan et du Perray avec la route de Paris et puis un travail d'attention qualitatif donc à ce projet qui permettra une revégétalisation de l'ensemble, un travail sur la désartificialisation de sols qui sont, vous le savez, très fortement artificialisés, notamment sur ces espaces de stationnement, la création d'îlots de fraîcheur, et permettre le développement d'écosystèmes diversifiés.

Enfin, un éventuel aménagement provisoire sera aussi réalisé dans le cadre de l'enchaînement des différents chantiers.

Lors du PUP, de la présentation d'adoption du PUP, j'avais évoqué l'enveloppe prévisionnelle. Aujourd'hui elle est estimée à 17 millions TTC, financée en partie par ce PUP en termes de dépenses, la participation au titre du PUP étant de 8016 600 euros TTC, et on rappelle que dans cette délibération, comme nous devons choisir un maître d'œuvre externe pour pouvoir conduire l'ensemble de ces projets d'aménagement... une rémunération de ce maître d'œuvre estimée à 1 519 200 euros TTC, bien sûr comprise dans l'enveloppe des 17 millions.

Voilà, Madame la Présidente ce qu'il nous faut prendre comme délibération pour l'aménagement des espaces publics autour de ce quartier de renouvellement de Paridis.»

M^{me} la Présidente : « Merci. François Prochasson. »

M. Prochasson : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, en cohérence avec notre vote lors du Conseil métropolitain d'octobre, les élus du Groupe écologiste et citoyen voteront contre cette délibération. Voilà. Nous ne referons pas le débat mais par souci de transparence nous souhaitons rappeler les points qui nous paraissent incompatibles avec une vision solidaire et écologique de la fabrique de la ville.

En premier lieu, sur la place de l'automobile: elle reste ici prépondérante puisque c'est une nouvelle fois un projet qui encourage l'utilisation de l'automobile. Je m'explique: en plus de la création de 2 200 places de parking supplémentaires en souterrain, les flux de voitures vont encore s'accroître. Les projections réalisées annoncent même une augmentation pouvant aller jusqu'à 25 % sur les intersections avec la route de Paris. Et cela a un coût, comme le disait Pascal Pras : 17 millions d'euros, pour seulement 8 millions d'euros financés par ce fameux Projet Urbain Partenarial.

25 % de croissance du trafic c'est en fait cautionner une pratique commerciale qui est tout à fait contraire à la ville de proximité, alors qu'on veut baisser la mobilité automobile. Je le rappelle tel que c'est inscrit au PDU et que Nicolas Martin le signalait ce matin: c'est -37 % de déplacement automobile pour 2030.

Donc pour revenir au débat que nous avons ce matin, ce n'est pas être antitout que de souhaiter la mise en œuvre du PDU que nous avons voté.

Ensuite, nous regrettons que priorité n'ait pas été donnée au logement sur cette opération qui ne sont que 370 prévus contre 32 000 mètres carrés de bureaux, avec une extension commerciale de 25 000 mètres carrés. Voilà.

Ici, pour nous les liens sociaux et les vies de quartier sont surtout pensés à travers la consommation.

Enfin, c'est la question des partenariats public-privé en matière de fabrication de la ville qui soulève des interrogations pour nous, puisque les fins et les moyens ne sont évidemment pas les mêmes entre opérateurs publics et privés.

Outre les risques de perdre la main sur la qualité de production de la ville, il est nécessaire de se demander si la Métropole a vocation à accompagner ce projet de renouvellement urbain d'une grande enseigne comme Leclerc, projet qui intervient au moment où ces zones commerciales périclitent.

Voilà, donc plutôt que de continuer à accompagner ce modèle de consommation à bout de souffle, il nous semble qu'il est encore temps d'inventer un autre avenir pour ce secteur plus conforme à la ville du quart d'heure, moins centré sur l'automobile, en gardant évidemment la main sur le projet urbain. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Oui, merci Madame la Présidente. Je n'avais pas l'intention de réagir mais depuis tout à l'heure j'écoute attentivement nos débats et je veux bien qu'on en appelle à la modération, je veux bien qu'on en appelle à l'arrêt de caricatures en tous genres, notamment en ce qui concerne les positions du Groupe écologiste et citoyen que je connais bien pour avoir également porté certains combats en matière de transition écologique au côté de certains élus ici présents.

Mais vraiment, je vous demande solennellement de vous interroger sur la multiplication de ces positions et sur la réalité des combats qui vous animent, sincèrement et en toute bienveillance, sur la reconstruction de la ville sur elle-même, sur la question des activités économiques dans notre ville et dans nos quartiers et notamment de l'emploi, sur des quartiers qui, on le sait, souffrent d'un niveau de chômage encore trop élevé.

J'entends les critiques, j'entends les alertes mais quand même, c'est je crois la cinquième prise de parole pour un vote contre d'une délibération qui émane d'une majorité à laquelle vous appartenez, sur un projet qui semble relativement faire consensus au travers des groupes à l'exception du vôtre.

Moi, je ne sombre pas dans la caricature de vos positions, et elles sont respectables, même si je suis en désaccord avec la plupart d'entre elles aujourd'hui. Je voudrais juste vous interroger sur la cohérence de tout ça quand on souhaite développer une métropole sur elle-même, quand on souhaite limiter l'artificialisation des sols comme je crois c'est ce que vous souhaitez également, quand on souhaite faire en sorte que chacun puisse trouver sa place dans l'économie qui est la nôtre, quand on souhaite également qu'il y ait des outils en matière de santé au plus proche de nos quartiers, des bureaux au plus proche de nos quartiers, franchement je suis étonné de voir une telle multiplication de positions, opposées à ce qui finalement est un projet métropolitain et un projet de développement durable d'une Métropole qui sait à mon avis garder un certain équilibre, tant en matière de développement économique qu'en matière de développement durable. Voilà, Madame la Présidente, juste vous faire part de cet étonnement. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julie Laernoës. »

M^{me} Laernoës : « Oui, Madame la Présidente, je voulais simplement réaffirmer que les élus écologistes et citoyens sont clairs, francs, et l'ont toujours été dans leur démarche. Ce projet ne leur correspond pas et François Prochasson l'a explicité, sur des raisons de fond, pas à l'image et à la construction de la ville, et puis cette délibération qui acte un certain nombre d'éléments qui font la part belle à la voiture aussi... Et pour habiter dans ce quartier, je vous le dis Monsieur Belhamiti, je ne pense pas que l'aménagement et le partenariat que nous avons acté au dernier Conseil métropolitain... Et là aussi je me permets de vous corriger puisque vous avez peut-être été moins attentif à ce moment-là, mais il est loin d'avoir fait le consensus au sein du Conseil métropolitain, ce projet de Paradis, parce qu'il y a eu de nombreuses abstentions de part et d'autre sur ce projet en question.

Et enfin, en matière de cohérence ou de leçons politiques, Monsieur Belhamiti, je pense qu'on peut avoir des débats sur le fond mais je vous appellerai à garder vos conseils pour vos lignes politiques fluctuantes. Nous avons des convictions, nous les défendons dans le temps, dans la durée, de manière cohérente, construite et claire, et c'est comme ça que nous le faisons dans cette majorité et c'est aussi comme ça que nous avançons, puisqu'il va falloir préparer un certain nombre d'éléments, de changements, de ruptures aussi, et c'est ce que nous construisons collectivement. Parfois, nous ne gagnons pas sur tous les dossiers, ici ce n'est pas le cas mais en

tout cas nous sommes clairs et cohérents, et c'est loin de ce qu'on peut dire de vos positionnements – c'est fluctuant. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Oui, merci Madame la Présidente. Je vais prolonger les propos de mon collègue. J'ai bien écouté Madame Laernoës. Vous aviez été choquée la semaine dernière, Madame la Présidente, par notre souhait de ne pas voter en Conseil municipal les dossiers liés à l'éducation et à la culture. Vous nous en aviez fait la remarque.

J'espère que vous êtes choquée aussi aujourd'hui de voir les élus de votre propre majorité ne pas voter des dossiers liés aux transports, liés à la santé, liés à la culture, liés à l'aménagement urbain.

Donc nous sommes très contents d'apprendre que votre majorité politique se porte bien. Permettez-nous malgré tout d'en douter, au vu des prises de parole et des votes du Conseil de ce jour. Quoi qu'il en soit, vous le savez Madame la Présidente, il existe de très bons médiateurs, de très bons thérapeutes, auxquels vous avez je crois déjà fait appel pour des thérapies de groupe, qui sembleraient utiles à l'heure où nous nous parlons ce soir.»

M^{me} la Présidente : « Merci pour l'élégance de cette dernière remarque. Je redonne la parole au rapporteur s'il n'y a pas de dernière demande d'intervention, et je mettrai aux voix la délibération. »

M. Pras : « Merci Madame la Présidente. Moi, je veux simplement rappeler à l'ensemble des intervenants que ce projet s'inscrit bien dans cette démarche que nous avons choisie et dans le cadre de l'élaboration du PADD du PLUM, et d'ailleurs que nous avons conforté dans notre volonté de construire cette ville écologique et solidaire, notamment dans le fait de saisir les opportunités le long des axes pénétrants de notre métropole, le long de ce secteur de zones d'activités économiques qui sont unifonctionnelles et d'en faire des lieux multifonctionnels en y amenant d'un côté du commerce, de l'activité qui génère de l'emploi, du loisir et du logement, d'en faire des lieux, je le rappelle, François (Prochasson), qui sont traversés, dans lesquelles les mobilités douces seront développées, alors qu'aujourd'hui elles n'existent pas, de faire de cette zone qui est un territoire d'une propriété privée, quelque chose qui vienne aussi se frotter avec davantage de prise en compte de ce qu'il y a autour.

Je rappelle que le long du Perray il y a des logements, et comme cela a été rappelé, au Sud aussi de cette zone d'activités économiques, commerciales, à l'arrière de la piscine Jules-Verne, on a aussi du logement, et qu'on vient développer un quartier qui va offrir différentes fonctionnalités et qui va en faire un lieu de proximité sans doute beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui, certes qui sera toujours un lieu de destination notamment sur l'activité commerciale, on accompagne ce projet, il répond et il a été travaillé par les services qui font un travail important au côté des porteurs de projets privés, pour qu'ils puissent être en harmonie avec les grandes orientations du PADD du PLUM et qu'il s'inscrive réglementairement en écho à nos principes d'aménagement urbain portés par le PLUM.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je pouvais rappeler sur ce projet.»

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 64 voix pour, 17 voix contre et 10 abstentions

1 – approuve le programme du projet d'aménagements Route de Paris, rues du Perray et Jules Grandjouan à Nantes,

2 – fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 14166 667 € HT, soit 17 000 000 € TTC,

3 – autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre,

4 – autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Descloziers présente le dossier suivant :

Direction générale culture et arts dans la ville
Direction du patrimoine et de l'archéologie

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

22 - Convention d'exposition « Loire Atlantique – Terre de Trésors » – Le Chronographe – Nantes Métropole / Grand Patrimoine – Département de Loire Atlantique - Approbation

Exposé

Dans le cadre de la convention de partenariat culturel entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et le Département de Loire-Atlantique, une grande diversité de projets et de partenariats sont listés afin de renforcer les coopérations entre les musées.

Le musée Dobrée a notamment pour mission, au sein de la Régie autonome Grand Patrimoine de Loire-Atlantique, de conserver, protéger, restaurer pour le compte du Département et présenter au public les œuvres des collections inscrites sur les inventaires du musée.

Le Chronographe, centre d'interprétation archéologique métropolitain, a quant à lui pour mission de diffuser auprès des publics de la métropole et au-delà, les résultats des recherches archéologiques menées sur le territoire métropolitain et plus globalement les questions d'actualité archéologique.

En 2019 et 2021, pour la première fois, le musée Dobrée a présenté l'ensemble de ses trésors monétaires découverts dans le département depuis un siècle et demi. À partir du 5 avril 2019 au château de Châteaubriant, près de trois mille pièces, mises au jour dans une quarantaine de communes de Loire-Atlantique, étaient ainsi présentées. Ces trésors, véritable patrimoine archéologique, retracent l'histoire du département depuis les Gaulois jusqu'au début du XXe siècle, les relations commerciales, la situation politique et militaire... Cette exposition est aussi l'occasion de découvrir les métiers indispensables à l'étude et la compréhension des trésors monétaires: les archéologues, les restaurateurs et les numismates.

Le Chronographe et le musée Dobrée proposent donc d'adapter l'exposition «Loire Atlantique, Terre de Trésors » pour sa présentation au Chronographe à partir de février 2022, cela permettra aussi de présenter les découvertes réalisées sur le territoire métropolitain.

Cette exposition donnera lieu au développement, entre autre, d'une programmation culturelle qui privilégie l'expérimentation pour tous les publics ; à la fois source de connaissance pour les archéologues qui expérimenteront concrètement la frappe et la fonte des pièces, mais aussi support pédagogique pour l'ensemble des publics. Elle sera également l'occasion de tisser un partenariat avec la Soufflerie, scène conventionnée de Rezé, pour le développement d'un projet avec la compagnie «La cour des contes » autour de l'imaginaire des trésors. Enfin, la thématique servira de support au développement d'action d'éducation artistique et culturelle dans le cadre des dispositifs nantais et rezéens.

Conformément à la convention cadre de partenariat culturel entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et le Département de Loire Atlantique, il est ainsi proposé l'approbation de la convention d'exposition jointe en annexe 1 précisant les modalités de collaboration entre le Chronographe et Grand Patrimoine pour la présentation l'exposition « Loire-Atlantique, Terre de Trésors ».

M. Descloziers : « Cette délibération va dans la même ligne que la délibération présentée par Fabrice Roussel tout à l'heure s'agissant du partenariat entre le Département, Nantes Métropole et la Ville de Nantes. C'est un exemple concret de ce partenariat puisqu'il s'agit d'une convention d'exposition pour une exposition qui s'appelle Loire-Atlantique Terre de trésors, qui démarre demain et ce jusqu'au 30 septembre au Chronographe à Rezé.

C'est une exposition qui a déjà été présentée au musée Dobrée et à Châteaubriant, qui comporte environ 3 000 pièces de monnaie qui ont été découvertes dans une quarantaine de communes, et donc il s'agit d'adapter cette exposition pour le Chronographe, notre site, notre centre

d'interprétation d'archéologie, une exposition qui traite donc des trésors, des pièces de monnaie, de la numismatique et qui permet notamment de retracer l'histoire du Département depuis les Gaulois.

Cette convention donc met en avant le lien entre le grand patrimoine du Département et puis Nantes Métropole, notamment les conditions de prêt, de conservation et autres sujets. Voilà. Merci. »

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 96 voix pour,

1 – autorise la signature la convention d'exposition « Loire-Atlantique, Terre de Trésors » (annexe 1),

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente le dossier suivant :

**Direction Générale des Services
Mission Alliance des Territoires et Contractualisations**

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

23 - Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise – Programme de travail et subvention 2022

Exposé

Créée en 1978, l'AURAN est depuis plus de quarante ans un lieu de débat, d'expertise et d'observation sur de nombreux sujets, notamment l'aménagement du territoire, le développement économique, la démographie, les modes de vie, l'habitat, l'environnement, les déplacements et les comportements de mobilité.

En accompagnant le développement de l'intercommunalité nantaise et des communautés de communes qui l'entourent et la mise en place de plusieurs schémas de cohérence territoriale, l'AURAN a développé un savoir-faire essentiel en matière d'observation et d'évaluation, ainsi qu'une capacité d'appui à l'élaboration des documents stratégiques et des projets urbains.

L'agence est engagée dans une voie d'innovation, de renouvellement des métiers et des objets d'études et d'amélioration des méthodes de production. Ce projet trouve sa traduction dans le programme partenarial de travail 2021-2023, que les élus de Nantes Métropole et des territoires partenaires ont approuvé lors de l'assemblée générale du 15 janvier 2021.

Le programme partenarial de travail de l'AURAN s'articule autour de trois axes: suivre les évolutions sociodémographiques, urbaines et environnementales en développant l'observation territoriale; préparer les projets territoriaux dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques; faire émerger et diffuser des savoirs nouveaux, prospectifs.

Au sein de ses missions listées ci-dessous, de la poursuite des études et réflexions engagées les années antérieures et de l'engagement sur de nouvelles investigations, Nantes Métropole attend un investissement particulier sur le volet planification et urbain, sur les questions de «zéro artificialisation nette» et de renaturation/végétalisation, ainsi que sur les enjeux liés à l'alimentation, l'énergie, la logistique et au réaménagement de Nantes Atlantique. L'appui de l'agence en matière de connaissance et de production de données dans le cadre de la Charte de la donnée, ainsi que d'animation des coopérations métropolitaines et d'alliance des territoires sera déterminant en 2022.

Le programme travail de l'AURAN pour 2022 portera sur les sujets suivants:

Préparer les projets territoriaux dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques :

- Accompagnement multithématique du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire
- Requalification urbaine du centre-ville de Thouaré-sur-Loire
- Accompagnement multithématique de la Commune d'Orvault
- Requalification du secteur du Cardo
- Schéma directeur de covoiturage de Nantes Métropole
- Mise en place d'un suivi de la performance de la politique cyclable de Nantes Métropole
- Évaluation du Plan de Déplacements Urbains de Nantes Métropole
- Évaluation des lignes Chronobus C9 et C20
- Évaluation des lignes Chronobus C9 et C20
- Étude prospective du développement à l'échelle locale des gaz renouvelables
- Assistance au Pôle métropolitain Loire-Bretagne sur la thématique de l'Alliance des territoires
- Actualisation du Schéma Directeur des Énergies de la métropole nantaise
- Transition Énergétique des Motorisations, Orientations & Perspectives (TEMPO)
- L'économie numérique dans la métropole nantaise
- Élaboration du schéma économique foncier de Nantes Métropole
- Analyse des parcours entrepreneuriaux de la métropole nantaise
- Analyse des dynamiques commerciales métropolitaines
- Ancrage local de l'industrie agroalimentaire
- Assistance à la mise en œuvre des démarches de coopération entre intercommunalités
- Travaux sur les enjeux de la maîtrise de l'artificialisation des sols
- Poursuite de la requalification de la Route de Pornic
- Mise en mouvement de la requalification de la Route de Paris
- Requalification de la Prairie de Mauves
- Mission d'étude de renouvellement urbain du secteur de Frêne Rond à Saint-Sébastien-sur-Loire
- Assistance des territoires dans la définition de leur stratégie de projets urbains
- Accompagnement de Nantes Métropole pour le réaménagement de Nantes Atlantique

Suivre les évolutions sociodémographiques, urbaines et environnementales; développer l'observation territoriale :

- Observatoire de l'emploi et de l'activité économique de la métropole nantaise
- Observatoire Partenarial de la Transition Énergétique
- Groupe de travail sur l'énergie des élus de l'Auran
- Tableau de bord et indicateurs développés par intercommunalité
- Contribution au suivi du Programme Local de l'Habitat 3 de Nantes Métropole
- Observatoire de la demande en logement en Loire-Atlantique
- Observatoire du financement immobilier en Loire-Atlantique
- Observatoire des loyers du parc privé
- Observation, analyses et études foncières
- Caractérisation des potentiels de densification et de mutation des espaces bâtis
- Rapport d'analyse des besoins sociaux
- Mise en place du suivi du Logement d'Abord à l'échelle de la Loire-Atlantique
- 4ème rapport d'observation sociale pour Nantes Métropole
- Observatoire de l'alimentation durable
- Observatoire des zones d'activités économiques en Loire-Atlantique
- Animation du réseau des développeurs économiques
- Observatoire du marché de l'immobilier d'entreprise de la métropole nantaise
- Observatoire des pôles commerciaux : Quid Commerce
- Analyse des filières stratégiques de Nantes Métropole
- Observatoire de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Observatoire du tourisme de la métropole Nantaise
- Analyse comparée des dynamiques économiques de métropolisation
- Assistance aux communes sur leurs prospectives financières
- Diagnostic agricole de la métropole nantaise

Faire émerger et diffuser des savoirs nouveaux, prospectifs :

- Analyse prospective des besoins alimentaires de Nantes Métropole à l'horizon 2050
- La ville des courtes distances : quels leviers pour l'action publique ?
- Renforcer l'accompagnement des territoires dans l'analyse du couvert végétal et des îlots de chaleur
- Renaturer la ville : où, comment et pour quoi faire ? Le cas des équipements publics

- Développement de « Metrosat », outil d'analyse de l'impact de la circulation automobile à l'échelle du département de Loire-Atlantique
- La logistique : enjeux fonciers et organisation des flux
- Mesure de la valeur ajoutée socio-économique des entreprises sur le territoire
- Observatoire des copropriétés de Nantes métropole : Quid Copro
- Observatoire territorial du logement étudiant
- Quid Quartiers Politique de la Ville (QPV)
- Travaux de prospective scolaire : anticiper les évolutions scolaires des communes
- Le numérique dans les politiques publiques locales

Ce programme partenarial pourra se trouver complété à la suite de demandes particulières qui s'avèreraient nécessaires au cours de l'année 2022.

L'Assemblée générale de l'AURAN, lors de sa séance du 28 janvier 2022 a établi ce programme partenarial de travail et adopté son budget prévisionnel à hauteur de 3493 000 € de dépenses. Nantes Métropole y contribuera à hauteur de 1 807 180 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2022 opération 236 « AURAN » chapitre 65.

M^{me} la Présidente : « Délibération 23, Bertrand Affilé et je précise d'emblée que ne votent pas mais ne prennent pas part non plus au débat Jacques Garreau, Aziliz Gouez, Pascal Pras, Tristan Riom, André Salaün, Fabrice Roussel et moi-même. »

M. Affilé : « Il s'agit dans cette délibération du programme de travail de la subvention 2022 de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise, agence qui a développé un savoir-faire essentiel en matière d'observation, d'évaluation de la réalité économique et sociale, ainsi qu'une capacité d'appui à l'élaboration des documents stratégiques et des projets urbains et qui, j'en profite du coup, nous aident pour une prise de décision éclairée, on va dire, à l'écart de tout dogme quel qu'il soit.

Donc le programme partenarial de travail de l'agence s'articule autour de trois axes que je vais essayer de vous présenter rapidement.

D'abord le premier axe : préparer les projets territoriaux dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques, et il y a un certain nombre et de lieux et de thématiques et d'actions – et je retiendrai les actions. L'accompagnement, la mise en place du suivi de la performance, l'évaluation étude prospective, actualisation du schéma directeur, élaboration du schéma économique foncier, analyse des parcours entrepreneuriaux, vous avez bien compris qu'on est vraiment ici, et je vous passe la suite, on est vraiment ici dans de la préparation de l'avenir de notre territoire.

Deuxième axe : suivre les évolutions sociodémographiques, urbaines et environnementales, développer l'observation territoriale, et là vous avez tout un programme qui est très précis sur de nombreuses thématiques qui font l'objet très souvent de débats entre nous ou de débats d'ailleurs avec d'autres institutions.

Et enfin, troisième axe : faire émerger des nouveaux savoirs prospectifs et venir nous éclairer et j'allais dire dissiper les ténèbres obscurantistes qu'il peut y avoir devant nous. En clair, produire du savoir, produire de l'information et la faire partager au moyen des publications notamment.

Donc ce programme partenarial tel que défini ici et bien sûr qui pourra être complété à la suite de demandes particulières si elles s'avéraient être nécessaires au cours de l'année 2022. L'Assemblée générale de l'AURAN qui a eu sa séance le 28 janvier 2022 a validé ce programme partenarial de travail et a adopté un budget prévisionnel à hauteur de 3493 000 euros et du coup Nantes Métropole y contribuera par cette subvention de 1 807 180 euros.

Et Madame la Présidente, si vous le permettez, j'aimerais bien juste adresser mes remerciements et mes salutations à l'ancien directeur, et bienvenue au nouveau ou au futur nouveau. Merci.»

M^{me} la Présidente : « Merci.

Au moment de l'adoption de cette délibération, j'ai envie de passer un petit clin d'œil, je vais le dire de cette manière, particulier à Benoist Pavageau.

Nous aurons l'occasion de le redire, je n'en doute pas, j'aurai l'occasion de le dire dans les semaines à venir et saluer le très grand serviteur du territoire qu'il a été. Je veux simplement à ce stade saluer le très gros travail fait sous sa direction par une agence d'urbanisme de qualité qui nous est je crois très largement reconnue, et même, je le dis, assez enviée. C'est une chance pour nous tous, une chance au service de la Métropole, mais aussi une chance au service de l'alliance des territoires auquel nous aspirons je le sais collectivement. Benoist, je ne doute pas que nous aurons l'occasion de poursuivre ces échanges de vive voix. Je te remercie pour ton engagement si, si précieux tout au long de ces années.»

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 87 voix pour,**

1 – prend en considération le programme partenarial de travail de l'AURAN et approuve les thèmes prioritaires d'intervention intéressant la métropole pour l'année 2022,

2 – approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1807 180 € au titre de l'année 2022 et la convention correspondante ci-jointe.

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote :

Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Pascal PRAS, Tristan RIOM, Johanna ROLLAND, André SALAUN, Fabrice ROUSSEL

Mme Coppey présente le dossier suivant :

Direction Générale Territoire, Proximité, Déchets et Sécurité
Direction Déchets

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

24 - Collecte des déchets ménagers sur le territoire du Sud Loire de la métropole hors Régie du Sud Ouest – Lancement d'une procédure avec négociation

Exposé

Nantes Métropole exerce la fonction d'autorité organisatrice en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. À ce titre la collecte des déchets ménagers est assurée dans le cadre de marchés publics de prestations de service.

Afin d'assurer la continuité du service de collecte des déchets ménagers en porte à porte et en apport volontaire sur le territoire des communes des pôles Loire Sèvre Vignoble et Sud Ouest, le marché actuel se terminant le 31 mars 2023, il convient de lancer une nouvelle procédure avec négociation.

Le marché concerne les prestations de collecte des déchets ménagers (ordures ménagères et emballages journaux magazines) en porte-à-porte et en apport volontaire sur les pôles de proximité:

- Loire Sèvre Vignoble pour les communes de Basse-Goulaine, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire, Les Sorinières et Vertou,
- Sud Ouest pour les communes de Bouguenais, Brains, Bouaye, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Léger-Les-Vignes (hors les communes de La Montagne, Le Pellerin et Saint Jean de Boiseau composant la Régie du Sud Ouest).

Ce marché comprendra également la collecte et le nettoyage des bacs de points de regroupement ainsi que la collecte des déchets de marchés forains situés sur les communes des pôles concernés.

La nature et le contenu homogènes des prestations à réaliser ne permettent pas un allotissement.

Ce marché comportera :

- une tranche ferme : Collecte des déchets ménagers du territoire sud Loire hors Régie du Sud Ouest
- une tranche optionnelle 1 : Arrêt de la collecte pour les producteurs de biodéchets de plus de 10t/an
- une tranche optionnelle 2 : Arrêt de la collecte pour les producteurs de biodéchets entre 5 et 10t/an
- une tranche optionnelle 3 : Diminution de fréquence de collecte C3 en C2
- une tranche optionnelle 4 : Arrêt des prestations de collecte pour les marchés forains

Le marché sera conclu pour une durée de 7 ans ferme pour un montant estimé à 32500 000 € HT sur la durée totale du marché.

Conformément aux articles R2124-3 et R2161-12 à 20 du code de la commande publique, une procédure avec négociation est préconisée dans la mesure où le marché ne peut être attribué sans négociation du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité ou au montage juridique et financier ou en raison des risques qui s'y rattachent.

En effet, la complexité technique demeure dans l'établissement des spécifications techniques qui sont propres à l'organisation des tournées de collecte. De plus, la diversité des solutions organisationnelles et techniques ne permet pas de déterminer en amont la solution la mieux adaptée.

Les crédits correspondants seront prévus, en 2023, au budget annexe déchets, chapitre 011, opération n° 2786, contrats de collecte (hors Nantes).

M^{me} Coppey : « Chers collègues, cette délibération, on vous propose le lancement d'une procédure avec négociation de collecte de déchets ménagers sur le territoire du Sud Loire de la métropole.

C'est un marché qui concerne les prestations de collectes de déchets ménagers, ordures ménagères, emballages, journaux, magazines en porte-à-porte et en apport volontaire sur les pôles de proximité de Loire, Sèvre, Vignoble. Donc les Communes concernées sont Basse-Goulaine, Rezé, Saint-Sébastien, Les Sorinières et Vertou, et si je précise cela c'est que sur le Sud-Ouest, les communes concernées c'est Bouguenais, Brains, Bouaye, Saint-Aignan et Saint-Léger puisque vous le savez, nous avons une régie sur les communes de La Montagne, Le Pellerin et Saint-Jean-de-Boiseau.

Donc ce marché, comme je vous l'ai dit, comprendra la collecte mais aussi le nettoyage des points d'apport et de regroupement. Il est conclu pour une durée de sept ans, ce qui permet aussi d'amortir on va dire les investissements, et notre Conseil doit délibérer pour lancer ou en tout cas autoriser le lancement d'une procédure avec négociation.

Merci Madame la Présidente. »

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 96 voix pour,**

1 - autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères et emballages journaux magazines) en porte-à-porte et en apport volontaire sur les 10 communes des pôles de proximité situés au sud de la métropole hors communes de la Régie du Sud Ouest,

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché, et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Salecroix présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Direction du Cycle de l'Eau

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

25 - Saint-Herblain – Station de traitement des eaux usées de Tougas – Renouvellement des conduites de recirculation des boues – Marché de maîtrise d’œuvre relative aux dispositions constructives de portance et de supportage en aérien des conduites de transfert de boues - Attribution et autorisation de signature du marché

Exposé

La station d'épuration Tougas, située à Saint-Herblain, assure le traitement des eaux usées d'une grande partie des habitants de la métropole au nord de la Loire et constitue un élément majeur du système d'assainissement du territoire.

Par délibérations en date du 26 juin 2017 et du 28 juin 2019, le conseil métropolitain a approuvé le programme de renouvellement des conduites de recirculation des boues de la station d'épuration Tougas et a fixé le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle à 7290 000 € HT.

Nantes Métropole a renouvelé une partie des conduites de recirculation des boues de cette station en 2019. Le linéaire restant devait être posé en aérien, et plus précisément en encorbellement (c'est-à-dire accroché aux ouvrages existants). Cette solution technique s'est avérée, en cours de chantier, irréalisable au regard de l'état structurel des ouvrages qui auraient dû être sollicités. En conséquence, le marché a été résilié partiellement sur ce motif.

Au regard de la complexité de cette opération, ainsi que de la nécessité de finaliser le projet initial déjà engagé, il est proposé de recourir à une maîtrise d'œuvre externe destinée à préparer et concevoir une solution technique viable et pérenne pour la mise en place des supports sur les parties aériennes des tracés, puis de suivre techniquement cette partie en phase travaux. Ce recours est justifié par la nécessité d'utiliser des logiciels de calcul complexes en termes de structure et de géotechnique dont Nantes Métropole ne dispose pas.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, une procédure adaptée a été lancée en vue de la passation du marché de maîtrise d'œuvre.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 5 janvier 2022 a émis un avis favorable pour l'attribution de ce marché à la société ARTELIA SAS pour un montant de 132 712,50 € HT, soit 159 255,00 € TTC.

Il vous est proposé d'attribuer le marché à cette entreprise et d'autoriser la signature du marché avec elle. Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP043 libellée Eaux usées opération 2021 n°441 libellée TRAITEMENT.

M. Salecroix : « Cette délibération concerne la station de traitement des eaux usées de Tougas située sur la commune de Saint-Herblain, et une attribution et autorisation de signature de marché.

Comme vous le savez, la station d'épuration de Tougas assure le traitement des eaux usées d'une grande majorité de nos habitants de la métropole du Nord de la Loire et constitue de fait un élément majeur de notre système d'assainissement.

Nantes Métropole a renouvelé une partie des conduites de recirculation des boues de cette station en 2019. Le linéaire restant devrait être posé en aérien. Cette solution technique s'est cependant avérée en cours de chantier irréalisable au regard de l'état structurel des ouvrages qui auraient pu être sollicités. En conséquence, le marché a été résilié partiellement sur ce motif.

Au regard de la complexité de cette opération, ainsi que de la nécessité de finaliser le projet initial déjà engagé, il vous est proposé, mes chers collègues, de recourir à une maîtrise d'œuvre

externe destinée à préparer et concevoir une solution technique viable et pérenne pour la mise en place des supports, sur les parties aériennes de ces fameux tracés.

Une procédure adaptée a été lancée en vue de la passation de ceux ci et au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appels d'Offres en sa séance du 5 janvier a émis un avis favorable pour l'attribution de ce marché à la société Artelia pour un montant de 132 712,50 euros. Il vous est proposé, mes chers collègues, d'attribuer le marché à cette entreprise et d'autoriser la signature du marché avec elle. Je vous remercie de votre attention.»

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 96 voix pour,**

1 – décide pour l'opération de renouvellement des conduites de recirculation des boues de la station d'épuration de TOUGAS d'attribuer et d'autoriser la signature du marché de maîtrise d'œuvre, relative aux dispositions constructives de portance et de supportage en aérien des conduites de transfert de boues externe à Nantes Métropole, avec la société ARTELIA SAS pour un montant de 132 712,50 € HT, soit 159 255,00 € TTC ;

2 – autorise Madame la Présidente à signer le marché avec l'attributaire susvisé;

3 – autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Riom présente le dossier suivant :

Direction Générale Déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Direction de l'Espace Public

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

26 – Gestion et exploitation du réseau de distribution publique d'électricité et fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente – Délégation de service public – Nouveau cadre contractuel – Approbation

Exposé

Nantes Métropole exerce la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) sur l'ensemble de son territoire. Cette compétence recouvre les deux missions suivantes :

- le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité
- la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

Conformément aux articles L.111-52, L.121-4 et L.121-5 du Code de l'énergie, à Nantes Métropole, comme sur 95 % du territoire national métropolitain, ces deux missions sont obligatoirement confiées à Enedis pour la première et EDF pour la seconde qui disposent d'un monopole (droit exclusif) et qui exercent obligatoirement leur mission de service public dans le cadre d'un contrat de concession, conformément à l'article L.2224-31 du CGCT.

Quatre contrats de délégation de service public liant Nantes Métropole, Enedis et EDF régissent actuellement ces missions sur le territoire de la Métropole nantaise:

- trois s'exercent à une échelle communale (il s'agit de contrats conclus en 1994 et 1995 par les communes de Nantes, Rezé et Indre, auxquels Nantes Métropole s'est substitué en 2002 lorsqu'elle est devenue compétente),
- et un quatrième s'applique notamment sur les 21 autres communes de la Métropole: un contrat conclu en 1994 par le syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique (SYDELA), auquel Nantes Métropole et la ville de La Baule-Escoublac se sont pour parties substitué en 2009 après leurs sorties respectives du syndicat, est depuis régi par un protocole entre eux.

Avec l'arrivée à échéance prochaine des premiers contrats (dès octobre 2022 pour celui de Nantes) et pour accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique en matière d'électricité, Nantes Métropole, Enedis et EDF ont souhaité préparer le renouvellement de ce cadre contractuel et son unification à l'échelle du territoire de la Métropole. Les négociations se sont appuyées sur le modèle national de contrat de concession et de cahier des charges (ci-après « le modèle national ») de l'accord-cadre conclu fin 2017 entre Enedis, EDF et les représentants des autorités concédantes (France Urbaine et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, dite « FNCCR »).

Par ailleurs, considérant leurs multiples collaborations en marge du service concédé, Nantes Métropole et Enedis ont convenu de pouvoir renouveler à cette occasion un cadre de partenariat ambitieux sur différents axes de travail (tel que formalisé successivement par le passé pour les périodes 2012-2014 et 2017-2020).

Ainsi, au terme de négociations débutées dès 2019, les parties ont élaboré un contrat de concession unique sur le territoire, en lieu et place des 4 contrats existants auxquels il est mis fin par anticipation et sans indemnité pour les délégataires.

Il vous est proposé de vous prononcer sur l'approbation du nouveau cadre concessif et partenarial annexé à la présente délibération et dont l'exposé ci-après détaille les principales caractéristiques.

Des investissements concertés pour la qualité de service

En vue d'assurer la bonne exécution du service public et dans le respect des principes fixés par le législateur et dans le modèle national, Enedis et Nantes Métropole s'accordent sur une programmation des investissements sur le réseau à long, moyen et court termes.

Cette programmation est disposée au travers des éléments suivants :

- un schéma directeur d'investissements établi sur la durée contractuelle et disposant de cibles intermédiaires et finales pour la qualité de service (amélioration du temps de coupure annuel moyen par exemple),
- des programmes pluriannuels d'investissements successifs (le premier est valorisé à 10,3M€ pour la période 2022-2026) portant sur des priorités techniques ciblant la fiabilité et la résilience du réseau,
- des programmes annuels coordonnés.

Des flux financiers largement préservés

Les négociations entre Nantes Métropole et Enedis ont notamment visé la compensation de l'extinction d'une redevance d'occupation du domaine public sur le territoire nantais, tout à fait spécifique, non prévue au modèle national actuel et d'un montant (1,5M€ en 2021) bien supérieur au plafond réglementaire.

Un certain équilibre des flux financiers annuels a pu être trouvé entre la situation actuelle et celle du nouveau cadre concessif et partenarial par une durée contractuelle longue (30 ans) - à l'effet fortement majorant sur les redevances -, et, d'autre part, la conclusion d'une convention-cadre de partenariat prévoyant un engagement financier d'Enedis à hauteur de 6M€ sur 15 ans.

Enedis et Nantes Métropole s'accordent ainsi sur un total de redevances et de contributions additionnelles de près de 2,6 M€/an en moyenne sur la durée contractuelle.

Durée contractuelle

Les parties s'accordent sur une durée contractuelle de 30 ans, permettant de majorer les cibles d'investissements (en plus des flux financiers tel qu'exposé ci-avant) et d'engager Enedis dans un cadre de partenariat particulièrement volontariste en accompagnement de la transition énergétique portée par la Métropole.

Des enjeux patrimoniaux maintenus sous vigilance

Deux sujets à enjeu financier pour Nantes Métropole ont été au cœur des négociations.

Le contrat prévoit une indemnité à verser par l'autorité à son concessionnaire en cas de non renouvellement ou de fin anticipée de la concession. Les dispositions proposées sont calées sur celles du modèle national 2017 - conduisant à estimer cette indemnité à date autour de 140M€ -, à défaut d'accord trouvé avec le concessionnaire pour transcrire la récente jurisprudence sur ce point non intégrée à ce jour

dans le modèle national. Parallèlement, Nantes Métropole a obtenu certaines garanties d'application limitée de cette indemnité.

Il est par ailleurs convenu de pouvoir tirer toutes conséquences en cas de décision de justice ou d'évolution dans l'interprétation des obligations du concessionnaire concernant la constitution des passifs comptables « *maintenus* » avec le nouveau contrat et sur lesquels Nantes Métropole a récemment pu exprimer des réserves vis-à-vis d'Enedis, notamment lors de la présentation du dernier compte-rendu d'activité du concessionnaire. Ainsi, l'entrée en vigueur du nouveau contrat ne saurait valoir ni renonciation de Nantes Métropole à réexaminer la constitution des droits du concédant au titre des quatre contrats en cours jusque 2021, ni approbation signifiée au concessionnaire de pouvoir reprendre au résultat de l'entreprise une part des provisions pour renouvellement non affectées et constituées au titre de ces mêmes contrats.

La fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente

S'agissant de la mission confiée à EDF, les dispositions proposées se conforment à celles du modèle national 2017.

Un cadre de partenariat large et volontariste entre Nantes Métropole et Enedis

En complément à ce contrat de concession, une convention-cadre de partenariat de 5 ans, reconductible jusque 15 ans, est proposée entre Nantes Métropole et Enedis. Cette convention-cadre prévoit des engagements relatifs aux 5 axes de travail qui suivent ainsi qu'une contribution financière cumulée de 6 M€ à verser à Nantes Métropole :

- la transition écologique,
- les données, le numérique et l'innovation,
- la responsabilité sociétale et les partenariats académiques,
- la coordination et la qualité de service,
- l'amélioration du cadre de vie.

Chacun de ces axes vise à décliner des dispositions du contrat de concession et renouveler une ambition pour le territoire en lien avec les nombreuses compétences de Nantes Métropole autres que la seule portant sur l'organisation de la distribution publique d'électricité. Il est proposé de pouvoir décliner cette convention-cadre en autant de conventions d'application thématiques que nécessaire, de durée plus courte (5 ans). Il en va ainsi pour les deux premières conventions d'application portant sur l'amélioration du cadre de vie et sur la mise à disposition de données. Il est par ailleurs proposé de déléguer à la Présidente et aux Vice-Présidents l'approbation des prochaines conventions d'application, ainsi que tout avenant à ce type de convention.

Parmi les engagements forts d'Enedis, tous axes confondus, on peut noter l'enrichissement du nouveau cadastre solaire de Nantes Métropole, la mise à disposition de données pour appuyer des actions de transition énergétique portées par la Métropole, le soutien à des actions d'innovation, la réalisation de 10 000 h/an d'insertion, l'appui à un dispositif de prévention des coupures pour impayés et de médiation, des principes de coordination pour les chantiers, des cibles locales pour la réduction de délais de réalisation de travaux et un programme réhaussé d'enfouissement des réseaux.

Le nouveau cadre contractuel concessif et partenarial proposé est constitué des éléments suivants:

- la convention de concession entre Nantes Métropole, Enedis et EDF, son cahier des charges et ses dix annexes (numérotés 1, 2, 2-A, 3, 4, 5, 6, 7, 7bis et 8),
- la convention cadre de partenariat entre Nantes Métropole et Enedis et deux premières conventions d'application portant sur l'amélioration du cadre de vie et sur la mise à disposition de données.

Considérant l'équilibre général trouvé pour ce nouveau cadre contractuel concessif et partenarial, prévu pour entrer en vigueur au 1er janvier 2022, il vous est proposé de l'approuver.

En préalable, il est nécessaire d'approuver :

- le retrait de La Baule-Escoublac du contrat partagé (avenant n°4) qui a délibéré en ce sens le 20 décembre dernier pour conclure un nouveau contrat à l'échelle de sa commune, puis le retrait de Nantes Métropole du contrat partagé avec le SYDELA (avenant n°5).

M. Riom : « Bonjour à tous et à toutes, merci de me donner la parole, Madame la Présidente. Moi, je voulais présenter une délibération qui est donc la gestion et l'exploitation de réseaux de distribution publique d'électricité et la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

Sur le papier c'est un sujet assez complexe, en fait on va adopter un document de 500 pages qui vient après près de deux ans de négociations et qui nous engage sur 30 ans. Je vais essayer de vous expliquer succinctement de quoi il retourne.

En fait, on a, d'après le Code de l'énergie, on a deux compétences qu'on est obligés de déléguer à deux exploitants, à savoir Enedis d'une part et EDF d'autre part pour le développement, l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité. Donc c'est les fils électriques qu'on voit un peu partout en ville ou alors qu'on enterre – donc vous verrez que la question de l'effacement des réseaux fait partie du contrat –, et puis c'est la gestion du tarif bleu, du tarif réglementé à la vente pour l'électricité.

Donc c'est une situation de monopole mais on a quand même un contrat à discuter parce qu'il y a plein de sujets autour de ces questions de délégation, et donc ça a donné lieu à des échanges fournis. Précédemment on avait quatre contrats différents pour différentes Villes, et donc là notre souhait, c'était de tout uniformiser sous un seul et donc dorénavant on aura un seul contrat pour l'ensemble du territoire de la métropole.

Je vais passer rapidement sur le tarif bleu, le tarif réglementé de vente d'électricité, parce qu'il y a assez peu d'enjeux pour nous. Globalement c'est un contrat national qu'on respecte, on suit ça avec EDF tous les ans pour regarder le nombre de personnes raccordées, etc., mais il y avait assez peu d'enjeux. Par contre, il y avait des gros enjeux sur la gestion et l'exploitation du réseau de distribution.

En gros, le document, enfin ce qu'on va valider est structuré en deux documents. Il y a d'un côté la partie très technique, obligatoire d'après le Code de l'énergie qui là touche à la gestion, à des flux financiers importants, à la durée contractuelle, etc. Là c'est assez technique comme je vous le dis mais c'est très important, parce que la valeur du patrimoine qu'on gère là est monétairement importante et techniquement aussi très importante, parce que si ça marche mal on n'a plus d'électricité.

Donc on a travaillé à des cibles d'investissement précises pour s'assurer que notre patrimoine était bien entretenu et qu'on puisse travailler avec Enedis convenablement sur l'ensemble de la durée du contrat, sachant que vous avez sans doute remarqué : 30 ans, ça nous amène en 2050, ça veut dire que l'ensemble de la durée de la transition énergétique qu'on appelle tous de nos vœux, eh bien elle est concernée par ce contrat.

Donc je vous ai dit : des cibles d'investissement, des flux financiers importants, ça c'est toute la partie technique sur laquelle je pourrai revenir si vous avez des questions. Mais l'autre volet sur lequel on a été amenés à travailler, c'est un cadre de partenariat parce qu'Enedis, c'est donc un acteur qui gère le réseau sur notre territoire mais c'est aussi un partenaire privilégié sur un ensemble de sujets de la transition énergétique pour un ensemble d'acteurs qui veulent raccorder des panneaux photovoltaïques par exemple, eh bien ils se retournent vers Enedis pour savoir s'ils peuvent injecter. C'est eux qui nous fournissent un grand nombre de données pour faire de la prospective. Bref, on a besoin de mettre à plat la manière dont on travaille ensemble et donc vous avez une convention de partenariat qui est attachée au contrat et qui relate un grand nombre de sujets très intéressants. Je vais vous en citer quelques-uns pour donner envie d'aller creuser un peu plus par la suite.

Pour les énergies citoyennes par exemple, on s'est mis d'accord pour que les collectifs qui ont des projets d'énergie citoyenne sur notre territoire puissent avoir un accès privilégié aux données, à savoir est-ce qu'on peut se raccorder ou pas à tel endroit. Donc voilà, on s'est mis d'accord pour travailler là-dessus et je salue d'ailleurs le réseau RECI, le Réseau d'Énergie Citoyenne qui fait un très bon lobbying pour l'énergie citoyenne et qui du coup nous a fait remonter des besoins. On va aussi travailler sur un projet d'information en libre-service pour savoir pour tous les acteurs du territoire s'ils peuvent ou non se raccorder à certains endroits du réseau.

On a un programme de lutte contre les coupures d'électricité pour celles et ceux qui ne peuvent pas payer pour faire de la prévention, et on travaille aussi sur les délais de raccordement.

Donc un ensemble de sujets qui sont très attendus par les acteurs du territoire. C'est pour ça qu'on est très contents de vous présenter ce sujet aujourd'hui.

Je vais juste peut-être prévoir une question qui m'a été remontée en Commission et comme ça, ça me permet de parler d'un sujet auquel beaucoup d'entre vous sont sensibles, à savoir les bornes de recharge pour les véhicules électriques. On l'aborde succinctement dans ce document mais ce qu'il faut savoir, c'est que la compétence est donc à Nantes Métropole d'installer les

bornes de recharge, et donc ce qui concerne ce contrat c'est simplement la capacité d'injection ou de ponction du coup d'énergie.

Donc ça fait partie des sujets qu'on aborde dans ce contrat, des sujets qui sont importants dans le cadre de la transition énergétique, mais du coup la politique de déploiement des bornes en tant que telles est une autre politique publique – mais je ne doute pas qu'Éric Couvez pourra nous en dire plus si jamais il y a des questions.

Voilà pour la présentation succincte, et donc il vous est proposé de voter ce nouveau contrat et d'uniformiser les contrats sur l'ensemble de la métropole.»

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance, par 96 voix pour,

1 – approuve les avenants n°4 et n°5 au contrat partagé entre Nantes Métropole, la ville de La Baule-Escoublac et le SYDELA, visant la modification de son périmètre par les retraits successifs de la commune de La Baule-Escoublac et des vingt-et-une communes de Nantes Métropole concernées par ce contrat,

2 – approuve la convention de concession relative au développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité et à la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente établie pour la totalité du territoire de Nantes Métropole, son cahier des charges ainsi que l'ensemble de ses annexes,

3 – approuve la convention-cadre partenariat établie sur la période 2022-2026, reconductible deux fois cinq ans, et les deux premières conventions d'application thématiques relatives à l'amélioration du cadre de vie et à la mise à disposition de données,

4 – délègue à la Présidente et aux Vice-Présidents le soin de signer toute nouvelle convention d'application thématique ainsi que ses avenants, y compris ceux se rattachant aux deux premières conventions d'application citées à l'article 3,

5 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les actes visés par la présente délibération.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Générale des Services
Mission Alliance des Territoires et Contractualisations

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

27 – Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique (CMRTE) 2020-2026

Exposé

Dans le contexte de la crise sanitaire et du plan France Relance, l'État a proposé aux EPCI un nouveau mode de contractualisation : les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Ce nouveau contrat a vocation à englober toutes les interventions de l'État sur un territoire pour la durée du mandat 2020-2026. Il n'est pas doté de crédits spécifiques, mais permet aux services déconcentrés de l'État et à ses agences de mieux repérer les projets portés par les communes ou la métropole et de proposer un accompagnement en ingénierie ou en subvention, suivant les dispositifs en vigueur.

En février 2021, le Premier ministre est venu à Nantes signer le protocole d'intention du CMRTE avec la métropole, ainsi qu'un accord de relance. Autour des trois piliers du plan de relance- transition écologique, cohésion sociale et compétitivité - cette signature a permis de mobiliser des crédits supplémentaires pour le territoire, notamment 175M€ complémentaires pour le nouveau CHU. Communes et métropole ont pu bénéficier des crédits de la relance au travers notamment de la dotation

de soutien à l'investissement local (DSIL). En 2021, ce sont 11,4M€ de crédits de l'État venus en soutien de nos projets, soit le double de l'année 2020.

C'est dans le prolongement de cette séquence que le CMRTE a été co-construit avec les services de l'État et les communes, autour des axes suivants :

- la transition écologique et solidaire,
- la cohésion sociale et territoriale, la proximité,
- l'emploi, le rayonnement et l'alliance des territoires.

Ces axes de convergence avec les priorités de l'État s'inscrivent dans le projet collectif des communes et de la métropole de construire de manière partenariale un territoire solidaire, innovant, créatif et rayonnant. Les communes ont été invitées à faire remonter les projets qu'elles souhaitaient voir inscrits dans le CMRTE. Ces projets, par leur nombre et leur qualité, démontrent l'attachement des communes et de la métropole à un service public ambitieux et de proximité. Ces investissements représentent plus de 2 milliards d'euros à l'échelle du mandat: ils sont la démonstration de la capacité du bloc local à soutenir très fortement l'économie locale et ses emplois.

Les projets du CMRTE mettent en lumière l'engagement pour la transition écologique, avec de nombreux projets de rénovation énergétique de bâtiments publics, de végétalisation des cours d'école et de crèches, ou de projets liés à l'alimentation. Les mobilités, notamment les transports en commun et le vélo, contribueront aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030.

Ces projets mettent en exergue le dynamisme du territoire métropolitain, qui se traduit notamment par un fort besoin de construction ou d'extension d'écoles ou multi-accueil, mais aussi plus globalement d'équipements de proximité liés au sport, à la culture ou à la vie associative. Les opérations situées dans les quartiers politique de la ville sont bien identifiées à Nantes, Orvault, Rezé ou St Herblain.

Ce contrat est évolutif : il sera revu à minima une fois par an par un comité de pilotage et pourra intégrer de nouveaux projets. Il est bien rappelé que les projets qui ne seraient pas inscrits dans le CMRTE peuvent quand même bénéficier d'un soutien financier de l'État. Il est proposé de déléguer à ce comité de pilotage, dont la composition est décrite dans le contrat, le suivi et l'évaluation du CMRTE et notamment la modification des annexes pour intégrer de nouveaux projets. Tous les ans, une convention financière viendra entériner les subventions accordées par l'État, principalement sur la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le projet de CMRTE est présenté en annexe à cette délibération.

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération concerne le contrat métropolitain de relance et de transition écologique 2020-2026, avec la proposition donc de l'adopter. Donc les contrats de relance et de transition écologique ont vocation à englober toutes les interventions de l'État sur un territoire pour la durée du mandat 2020-2026. Je tiens à préciser qu'il n'est pas doté de crédits spécifiques mais qu'il permet aux services déconcentrés de l'État et à ses agences de mieux repérer les projets portés par les Communes ou la Métropole, et donc de proposer un accompagnement, que ce soit en ingénierie ou en subvention.

Je vous rappelle qu'en février 2021, le Premier ministre était venu à Nantes pour signer ce protocole d'attention, et donc ce protocole s'inscrit autour des trois piliers du plan de relance: transition écologique, cohésion sociale et compétitivité; mais cette signature avait également permis de mobiliser des crédits supplémentaires pour le territoire, notamment pour le nouveau CHU.

Je rappelle également que Communes et Métropoles ont pu bénéficier de crédits de la relance au travers notamment de dotations de soutien à l'investissement local. En 2021 ce sont 11,4 millions d'euros de crédits de l'État qui sont venus en soutien à nos projets.

Donc je rappelle que le contrat a été co-construit avec les services de l'État et les Communes autour des axes suivants : transition écologique et solidaire, cohésion sociale, territoriale, et la proximité, l'emploi, le rayonnement et l'alliance du territoire.

Donc les Communes ont été invitées à faire remonter les projets qu'elles souhaitaient voir inscrits dans le contrat et donc vous avez le détail dans ce contrat. Je tiens à préciser que ces projets sont nombreux et de qualité, démontrent bien entendu l'attachement des Communes et de la Métropole à un service public ambitieux et de proximité puisque ces investissements représentent tout de même plus de 2 milliards d'euros.

Donc également les projets du contrat mettent en lumière l'engagement pour la transition écologique avec de nombreux de projets de rénovation énergétique, des bâtiments publics, des végétalisations de cours d'écoles et de crèches ou des projets liés à l'alimentation, et également

les mobilités, notamment le transport en commun et le vélo contribueront aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030.

Également dans ce contrat, vous verrez que les Communes ont exprimé un fort besoin de construction ou d'extension d'écoles et de multiaccueils, mais aussi plus globalement d'équipements de proximité qui sont liés au sport, à la culture ou à la vie associative.

Et je rappelle : les opérations situées dans le cadre de la politique de la ville sont identifiées à Nantes, Orvault, Rezé, ou encore Saint-Herblain.

Donc ce contrat sera revu a minima une fois par an par un Comité de pilotage et pourra donc intégrer de nouveaux projets. Voilà pour la présentation ce contrat.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Madame la Présidente, chers collègues, page 5 du contrat vous trouvez la liste des maires de la métropole. Il manque un nom, un nom entre ceux de Madame Gessant et Grelaud, et pour ne pas mettre mal à l'aise la personne qui a été oubliée, je ne citerai que le nom de la commune de ce maire – il s'agit de la jolie commune de La Montagne.

Bref, plus sérieusement, peu importe, je mets mon ego de côté parce que ce document est un document de qualité et un contrat de qualité. Et donc premier point: avec le Groupe écologiste et citoyen, nous tenons tout d'abord à saluer la réactivité des services des Communes et de la Métropole qui ont dû travailler sous pression temporelle pour permettre à ce contrat d'aboutir dans un délai aussi serré.

Sur le fond, ce contrat métropolitain de relance et de transition écologique, c'est un levier pour faciliter la réalisation de nombreux projets locaux avec des moyens supplémentaires et de l'ingénierie adaptée à notre territoire. C'est là un des points intéressants de ce contrat.

Au-delà des moyens, la direction politique est la bonne, notamment parce que c'est celle de la transition écologique, et une transition écologique qui prend dans ce contrat des formes très concrètes.

Fabrice Roussel a évoqué quelques-uns des éléments. J'en cite quelques-uns que j'ai repérés: la renaturation des cours d'école à Bouguenais, à La Montagne, à Nantes, à Orvault, à Saint-Sébastien, la rénovation énergétique de bâtiments à Indre, à Mauves, à Sainte-Luce, à Vertou, etc.

Des dizaines et des dizaines de lignes de projets écologiques sont inscrites dans ce contrat et à ce foisonnement de projets écologiques répond à un autre foisonnement qui a également été évoqué par Fabrice Roussel: notamment le foisonnement de projets à vocation sociale, des EHPAD, pour des crèches, pour des mises à disposition de logements vacants.

Tous ces projets sont au cœur de la transition écologique et de la justice sociale et nous nous en félicitons. Bon, alors il en a été question largement précédemment. Tous ces projets sauf un, c'est, je ne vais pas m'étaler plus longtemps, c'est l'Arbre aux hérons. Et peut-être, voilà, je reviens sur le fait que oui, il y a un tissu culturel bouillonnant sur notre métropole et peut-être qu'on pourrait faire une autre forme de culture sur notre métropole qui aurait peut-être moins d'impact écologique que l'Arbre aux hérons. Bref, ça, ça a été largement évoqué.

Malgré ce dernier point, vous pouvez compter sur le soutien de notre groupe pour cette délibération et nous comptons sur vous Madame la Présidente pour qu'aboutissent les projets écologiques et sociaux inscrits dans ce contrat. Nous ajoutons un petit point de vigilance, c'est l'équilibre territorial de tous ces projets – parce que là, il y en a à foison. Merci beaucoup pour votre écoute. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Valérie Oppelt. »

M^{me} Oppelt : « Merci Madame la Présidente. Nous tenions à saluer ce gros travail qui a été réalisé en effet avec l'État, mais je crois qu'il y a aussi des partenaires comme la Région et le Département qui vont s'associer sur certains financements.

Effectivement on y retrouve la transition énergétique et solidaire, on y retrouve la cohésion sociale, l'emploi et le rayonnement du territoire, donc tout y est, tous les projets – toutes les Communes, je l'espère effectivement, sont associées.

C'est quand même 732 millions d'euros apportés par l'État et effectivement, ça me rassure de savoir que certains groupes vont quand même le voter parce qu'on y retrouve quand même l'Arbre aux hérons, en effet dans le financement, avec un apport financier déjà réalisé sur les études, on y retrouve le CHU aussi, je tenais à le préciser, la Beaujoire, le Cap44 aussi qui est cité, donc de nombreux grands projets en réalité contre lesquels certains de votre majorité ont déjà voté contre.

Donc j'espère qu'il n'y aura pas un blocage en effet total sur cette délibération. On vous suit évidemment là-dessus et on espère que tous ces projets avanceront très vite. Merci.»

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 91 voix pour,**

1 – prend acte de l'engagement pris par l'État d'accompagner la Métropole via le Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique (CMRTE) 2020-2026,

2 – approuve le projet de CMRTE 2020-2026 tel que présenté en annexe,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer le CMRTE.

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction Générale Ressources
Département Finances, Marchés et Performance
Direction du Contrôle de gestion

Délibération

Conseil métropolitain du 04 février 2022

28 - Attribution de subventions aux tiers

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- les affaires générales ;
- l'environnement ;
- le soutien aux grands évènements métropolitains ;
- le développement économique / tourisme ;
- l'économie et l'emploi responsable ;
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- l'attractivité internationale / Europe ;
- les énergies ;
- le patrimoine et l'archéologie ;
- les mobilités ;
- les solidarités métropolitaines ;
- l'égalité ;
- les déchets ;
- la mission politique de la ville et renouvellement urbain ;
- le sport de haut niveau ;
- les évènements sportifs métropolitains ;
- le cycle de l'eau.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **4 488 467,95 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

M. Bolo : « Mes chers collègues, c'est la délibération traditionnelle des subventions. Donc, si j'ai bien compris le système, tout le monde peut voter mais on considère que pour Air Pays de Loire, Julie Laernoès et Sandra Impériale ne vont pas voter ; que pour la Maison des hommes et des techniques Aziliz Gouez ne vote pas ; pour l'École de la deuxième chance Bassem Asseh, Pierre Quénéa, Fabrice Roussel et André Sobczak ne votent pas ; pour l'OGIM André Sobczak et Nathalie Leblanc ne votent pas ; pour BGE Atlantique Vendée, la boutique de gestion, c'est André

Sobczak qui ne vote pas ; pour France Active Fabrice Roussel et Marie Vitoux ne votent pas ; pour la Maison de l'Europe, Fabrice Roussel, Julie Laernoës, André Sobczak et Anthony Berthelot ne votent pas ; et pour l'association Insertion solidarité logement c'est Marie-Annick Benâtre qui ne vote pas.

Pour le reste et le contenu de cette délibération, il s'agit de l'individualisation de subventions qui naturellement sont prévues à notre budget. On peut y noter les subventions aux organisations représentatives du personnel en fonction de leur représentativité respective.

Nous avons des subventions en matière d'environnement, je citerai par exemple Cap44 pour 40 000 euros et le Groupement des agriculteurs biologiques de Loire-Atlantique pour 70000, en plus de la Chambre régionale d'agriculture pour 55000.

Nous avons en matière de soutien aux grands événements métropolitains: SoFilm Summercamp, Royal de Luxe pour 380 000, PickUp pour 1,2 million, tout cela c'est l'application des conventions qui nous lient à toutes ces structures, 290 000 euros pour l'École de la deuxième chance de l'estuaire de la Loire qui m'est particulièrement chère, l'OGIM 140000 euros, j'en ai dit un mot, France Active 90 000 euros, on est là dans le secteur de l'économie, de l'emploi, de l'insertion, l'Institut Kervégan, 7 700 euros, Mémoires et débats, on est toujours dans l'économie et l'emploi responsable, 103 500, la Maison de l'Europe 200 000 euros, La Cantine qui regroupe – c'est la Cantine numérique bien sûr – 270 000 euros, voilà, c'est ce qui est proposé au vote.

Je m'aperçois que je vous ai donné des montants demandés – je me suis trompé de colonne – plus que les montants proposés au vote, mais généralement ça va avec. Mémoires et débats, c'est 102 500, je vais y arriver, excusez-moi. La Maison de l'Europe donc ce n'est pas 200000 mais 127 500. 200 000, c'est ce qu'ils auraient bien voulu avoir. On perfectionne les tableaux, et après moi je m'emmêle les pinceaux.

Vélocampus 65 000 euros, Saint-Benoît-Labre on passe là aux solidarités métropolitaines, 111 303 euros pour être précis, et puis nous arrivons à la fin avec les événements sportifs métropolitains pour par exemple l'organisation du Challenge mondial des championnats du monde de BMX 2022, 72 000 euros pour la Fédération française de cyclisme.

Voilà, c'était un petit balayage des différentes subventions. Naturellement je ne doute pas que les collègues titulaires des politiques publiques concernées pourront répondre à toutes vos questions. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alors, il y a plusieurs demandes de prise de parole. Sophie Van Goethem. »

M^{me} Van Goethem : « Madame la Présidente, chères et chers collègues je voulais intervenir juste pour deux éléments par rapport à cette délibération: un élément de fonctionnement d'une part, et d'autre part une demande de dissociation d'une subvention par rapport aux autres.

Bon, je voulais simplement vous rappeler: là, nous avons une délibération qui parle de l'attribution subventions aux tiers. Monsieur Bolo nous a expliqué, nous a donné différents exemples. En fait il y a 17 catégories de subventions qui sont organisées par les politiques publiques. C'est très organisé sur un tableau de six pages. On a un montant d'environ 1,5 million d'euros, ce qui n'est pas négligeable.

Et classiquement, ces délibérations qui proposent des subventions sont proposées, sont présentées, sont discutées dans des Commissions préparatoires. Commissions préparatoires qui sont permanentes en Conseil métropolitain, qui sont classiques, qui se réunissent toujours avant le Conseil pour qu'on puisse discuter des subventions.

Cependant, sur ces six pages de subventions, nous avons le regret de voir que certaines ne sont pas passées tout simplement parce que des Commissions préparatoires ont été annulées. Deux Commissions préparatoires ont été annulées: Commission solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen, et Commission économie, emploi, développement équilibré et alliance des territoires, qui sont des Commissions assez sérieuses, non pas qu'il n'y avait pas de proposition de subvention mais simplement parce qu'on estimait, je suppose que les services ont estimé qu'on n'avait pas à les voir pendant les Commissions.

Ce qui fait que certaines de vos subventions ou propositions d'aujourd'hui ne sont pas passées devant des Commissions. C'est l'une des raisons pour lesquelles je demande, au nom de mon groupe bien sûr Avenir métropolitain, de dissocier le vote par rapport à PickUp production et donc Transfert, des autres subventions. Parce que nous voulons valider les autres subventions mais discuter de PickUp production. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouët. »

M. Arrouët : « Madame la Présidente, je voulais vous parler donc de Transfert. Depuis le début, ce festival ne déchaîne pas les passions – il est vrai, peu aidé par la crise sanitaire –, mais disons les choses : ce festival n’atteindra jamais les lettres de noblesse du festival Hip OpSession organisé par la même association, PickUp production, présidée par David Martineau.

Alors Transfert, ce sont des scènes étonnantes mais malheureusement nous ne parlons pas des groupes, nous parlons des organisateurs. Les organisateurs qui décident cet été de fermer les portes du festival 15 jours sans demander l’avis de leur tutelle qui finance presque deux tiers de leur budget. Des organisateurs qui assurent publiquement que la culture des chiffres n’est pas la leur. Une désinvolture à la hauteur de la démesure de la Métropole sur ce projet: plus de 5 millions d’euros engagés en subventions.

J’ai été adjoint à la culture pendant un mandat à Orvault. Alors expérimenter, oui. Innover, oui. S’ouvrir à toutes les pratiques, oui. Casser les codes, oui. C’est l’ADN de la culture. Je me suis même battu pour qu’Orvault accueille Hip OpSession. Mais ce projet Transfert doit maintenant s’arrêter, et nous avons donc deux questions.

Pouvez-vous vous engager à ce que la convention qui arrive cette année à échéance ne soit pas renouvelée de quelque nature que ce soit? Pourrions-nous aussi prendre l’habitude en commission une fois par an d’apprécier la conformité des résultats aux objectifs, des associations dépassant les 150 000 euros de subventions par an? Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Idem que mes collègues Sébastien Arrouët et Sophie Van Goethem. C’était la séparation du vote concernant PickUp production s’il vous plaît.

Alors, s’il faut développer tout de suite, ça rejoint tout ce qui vient d’être dit. Nous considérons que les chiffres méritent d’être affinés, car moi j’avais des chiffres à 2,5 millions sur l’investissement, et plus de 4 millions sur le fonctionnement. C’est contractualisé et je le sais depuis 2018 car on s’est engagés sur une période de cinq ans. Ça se termine en 2022.

La fréquentation, je pense, n’est pas au niveau de ce que l’on attendait. Je sais que Monsieur Roussel Fabrice s’en est engagé pour nous fournir un bilan de fréquentation, et puis comme le disait notre collègue vice-présidente Julie Laernoës, ce matin, lorsque nous disons qu’un modèle économique n’est pas bon, il faut l’arrêter. Merci. On votera contre évidemment, si vous nous accordez la division de cette délibération. Merci Madame la Présidente.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Sur la méthode, ok pour la dissociation de vote. Je donne la parole à Fabrice Roussel pour répondre sur ce sujet précis, et ensuite on redonne l’ordre des prises de parole. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Sur ce dossier ce qu’on avait convenu notamment avec Alain Vey, c’est qu’on puisse refaire un point sur l’avancée du projet. Je rappelle que c’est un projet expérimental mené sur cinq ans et donc effectivement avec un bilan qu’on va tirer cette année.

La question de la décision de la fermeture a été évoquée. Elle a été partagée au regard des nouvelles réglementations qu’il fallait mettre en vigueur et donc forcément il y a des temps à caler. Je le dis là aussi : je pense que depuis deux ans, la culture a été particulièrement touchée par le contexte qu’on a connu, et je pourrais vous citer plein d’autres lieux de culture qu’on a été obligés de fermer, de s’adapter, de se poser. Voilà. Je pense qu’il faut aussi être modestes par rapport à ça.

Nous, l’enjeu de cette année, c’est bien de tirer le bilan de l’expérimentation qui a été à la fois conduite d’un projet culturel... On n’a pas toujours la même vision des projets culturels, même si j’ai eu plaisir moi aussi à accueillir Hip OpSession à La Chapelle-sur-Erdre. Et je tiens à dire par rapport à ça : cet événement – parce que je considère qu’il faut faire travailler les artistes locaux, des petites compagnies –, eh bien cet événement il aura permis très majoritairement à des artistes du territoire de s’exprimer, alors que ce n’est pas toujours facile parce que parfois il y a des Communes qui ont des programmations spécifiques, qui ne permettent pas à ces artistes de rentrer dans ces programmations. Voilà, je pense que c’est pour moi les premiers acquis du projet.

Et puis après, il y a l’enjeu particulier, à la fois comment il y a une trace pour ce projet dans le secteur qui va être urbanisé, là il y a des échanges avec évidemment des élus à l’urbanisme, l’aménageur et puis évidemment, les élus de Rezé, et puis il y a aussi tout un travail qui va être mené pour finalement faire état de recommandations, de propositions pour là aussi, lorsqu’il y a des friches, lorsqu’il y a des secteurs qui doivent être qualifiés au niveau urbain, eh bien comment on peut être bien conseillé, bien accompagné pour faire en sorte que la culture soit présente sur nos territoires, que ce soit par des espaces publics, que ce soit par des lieux ou la capacité des

artistes à s'exprimer. Donc on aura évidemment un temps d'échange en commission sur ce sujet. Il n'y a pas de souci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aurélien Boulé. »

M. Boulé : « Madame la Présidente, mes chers collègues, merci beaucoup. Alors, du terrain de la culture, je vais retourner sur le terrain des mobilités suite aux différents échanges qu'on a pu avoir aujourd'hui, et malgré certaines divergences, je pense que nous serons toutes et tous d'accord pour rappeler qu'une ville sobre en carbone est une nécessité et qu'elle ne peut se construire sans l'essor du vélo.

Donc je suis particulièrement content que cette délibération puisse être proposée au vote aujourd'hui car nous travaillons depuis plusieurs mois avec les services, avec les associations dessus, entre autres sur le soutien à sept associations vélo. À Nantes Métropole nous avons la chance d'avoir un tissu associatif très dense, diversifié, actif et engagé et ces sept associations d'intérêt métropolitain sont donc concernées par cette délibération, mais je pense aussi aux très nombreux autres collectifs et structures réparties à partir de l'échelle des 24 communes.

Un élément fondamental, c'est que notre action publique et l'action associative s'enrichissent mutuellement dans une dynamique positive.

Pour accélérer la transition recyclable, vous le savez, nous actionnons trois leviers: le premier c'est les infrastructures, les infrastructures qualitatives avec un bon maillage, le second c'est le développement d'une vraie culture vélo, et le troisième c'est les liens et le pont entre tous acteurs du vélo.

Alors cette culture du vélo, cette culture vélo, elle ne se décrète pas. En plus des services, des campagnes d'information, de communications et des aides financières, notre Métropole l'a construite en s'appuyant sur l'essaimage associatif. Aujourd'hui, un certain nombre de structures sont regroupées au sein d'une clavette. Ils portent des actions d'intérêt métropolitain et intercommunal.

La diversité des actions de nos associations est réellement exceptionnelle. Je tiens vraiment à vous mettre le projecteur là-dessus. Il y a peu de métropoles en France qui connaissent cette vivacité, cette diversité autour de la vélonomie et du développement de la pratique cyclable.

Je citerai rapidement quelques actions, entre autres des actions autour de la remise en selle, des actions de prévention, d'information, des ateliers d'autoréparation nombreux dans nos quartiers, des interventions en milieu scolaire, la Vélo-école entre autres, un travail aussi important avec les milieux économiques qui doit s'amplifier, et aussi un travail qui commence à prendre de l'ampleur. On a commencé à en parler avec différents collègues: c'est la question aussi du genre et vélo. Aujourd'hui il y a trois fois plus d'hommes qui pratiquent le vélo par rapport aux femmes, et donc favoriser l'accès des femmes à la pratique du vélo est un véritable enjeu. Et plusieurs associations proposent déjà des choses très concrètes, des actions très concrètes sur cette thématique.

Et aussi, on souhaite amplifier avec les associations les interventions dans les quartiers populaires puisque le droit à la mobilité est un élément très important, et grâce à leur sensibilité aux enjeux sociaux, à l'inclusion, à l'éducation populaire, à la coopération, nos associations sont centrales. Elles nous aident à renforcer le vélo dans sa dimension sociale, environnementale et sociétale, comme je le disais.

Pour terminer, l'apprentissage de la vélonomie est essentiel. Le vélo est à la fois un marqueur d'égalité et un vecteur d'émancipation, et cette transition cyclable, elle se construit collectivement, dans l'esprit du fameux jeu à la nantaise. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Je m'inscris dans la continuité d'Aurélien Boulé, que je remercie pour le travail qu'il mène avec beaucoup de pugnacité, de proximité auprès des associations cyclistes de la métropole. Je sais qu'avec les services il y passe beaucoup de temps et je pense que les associations sauront reconnaître ce travail.

Moi, ce que je voulais souligner à l'occasion de cette délibération c'est que si la Métropole est active dans son rôle de structuration d'un réseau cyclable et piétons avec près de 115 millions d'investissements programmés sur ce mandat, les associations jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement et la formation des habitants de notre métropole, dans leur changement progressif de comportement à l'égard de leur mode de déplacement.

On en a beaucoup parlé au cours de ce Conseil, à l'occasion de diverses délibérations, depuis le budget jusqu'à cette délibération sur les subventions aux associations.

Moi, je voulais citer notamment en particulier le travail qui est mené auprès des plus jeunes dans le cadre de l'écomobilité scolaire, je pense à Écopôle, à Place au vélo; auprès des adultes dans leur prise d'autonomie, et notamment Aurélien en a parlé, les stages de remise en selle, les ateliers de réparation avec l'Atelier du pignon de Chantenay, la Rustinette, Vélocampus qui fait un excellent travail aussi auprès des étudiants, auprès des familles et de nos aînés avec l'accompagnement notamment à l'utilisation de vélos cargo, un public fortement féminisé qui utilise ces vélos cargo, souligner aussi la mise en place des balades en triporteur pour nos usagers d'EHPAD. Vous voyez qu'on touche vraiment tout le monde, et ces associations sont clés pour cela.

Le travail auprès des entreprises dans un rôle de formation et de conseil pour faciliter le développement des déplacements domicile-travail, le choix d'équipements de stationnement, les garages à vélo, des ateliers de réparation, des installations de douches, avec le développement d'un label Entreprise provélo porté par la FUB, mais aussi pour le développement de nouveaux services à vélo avec les boîtes à vélo dont le Congrès national se tiendra le 18 février prochain à Nantes, qui développe avec beaucoup de génie de nouveaux métiers pour des coursiers, cafés, plomberie, artisans, déménageurs, et bien d'autres métiers encore.

Et puis Aurélien l'a dit : on n'oublie pas toute la dimension sociale, parce que le vélo est aussi un vecteur d'inclusion de plus en plus, et un vecteur d'émancipation pour un certain nombre de personnes, pour l'accès au travail.

Aussi, ces acteurs des mobilités jouent également un rôle majeur en lien étroit avec les services de la Métropole pour aller alerter sur les points de sécurité ou en participant via notre Comité des partenaires avec Bertrand sur les travaux préparatoires et d'étude des futurs aménagements urbains. Je pense à Place aux piétons sur la piétonnisation de nos espaces publics, à Place aux vélos et aux Mobilitains sur les projets multimodaux tels que le pont Anne-de-Bretagne, l'aménagement du parvis Sud de la gare.

Donc, je ne peux que me réjouir de l'augmentation de ces subventions globales pour ces associations, l'augmentation du nombre d'associations qui se sentent mobilisées autour de ces questions-là et qui se sont de véritables alliées pour nos politiques publiques. Je vous remercie.»

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention complémentaire, est-ce que le rapporteur souhaite ajouter un mot avant que je mette aux voix? »

M. Bolo : « Non, ça ne me paraît pas nécessaire. Les choses ont été dites par les titulaires des politiques publiques, comme je l'avais pressenti. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix en accédant à la demande de dissociation de vote.»

Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,

Par 72 voix pour, 23 voix contre

1. approuve l'attribution d'une subvention à Pick Up Production tel que mentionné dans le tableau joint en annexe 1.

Par 91 voix pour,

2. approuve l'attribution des autres subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants.

3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote de :

Pour la Maison des techniques et des hommes :

Aziliz GOUEZ

Pour l'OGIM :

Nathalie LEBLANC

Pour l'Association Insertion Solidarités Logement :

Marie-Annick BENATRE

Mme Bassal présente le dossier suivant :

**Direction Générale Ressources
Département Ressources Humaines**

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

29 - Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe n°1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité technique et se déclinent comme suit

1.1 Budget principal

- 44 créations de postes pour répondre aux besoins du service:
 - 1 poste de technicien est créé à la direction de l'espace public
 - 2 postes (un ingénieur et un adjoint administratif) sont créés à la direction nature et jardins
 - 8 postes (deux ingénieurs, deux techniciens, deux adjoints techniques et deux adjoints administratifs) sont créés dans les pôles de proximité
 - 1 poste d'attaché est créé à la direction de l'économie et de l'emploi responsable
 - 1 poste d'ingénieur est créé à la direction d'animation de la transition écologique
 - 1 poste d'attaché est créé à la direction des sports pour une durée de trois ans
 - 1 poste d'ergothérapeute est créé à la mission territoire de longévité
 - 2 postes (un attaché et un technicien) sont créés à la direction générale territoire, proximité, déchets et sécurité
 - 4 postes (un technicien, deux adjoints administratifs et un adjoint du patrimoine) sont créés à la direction générale culture et arts dans la ville
 - 3 postes de rédacteur sont créés au département des ressources humaines
 - 1 poste d'ingénieur est créé au département des ressources numériques
 - 4 postes (un adjoint administratif et trois techniciens) sont créés au département du bâti
 - 1 poste d'attaché est créé à la direction relation aux usagers
 - 6 postes (4 ingénieurs et 2 attachés) sont créés au département du développement urbain
 - 2 postes (un attaché et un rédacteur) sont créés à la direction générale information et relation au citoyen
 - 2 postes d'attachés sont créés au département du développement urbain pour une durée de trente-six mois

- 4 postes sont créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles

De plus, 3 postes de catégorie A créés pour une durée temporaire sont prolongés d'un an: un à la direction générale territoire, proximité, déchets et sécurité, un à la direction générale déléguée fabrique de la ville écologique et solidaire et un à la direction générale culture et arts dans la ville.

Enfin, 9 postes créés à l'origine pour une durée temporaire sont pérennisés:

- 1 poste d'attaché à la direction générale information et relation au citoyen
- 1 poste d'attaché à la direction recherche innovation et enseignement supérieur
- 1 poste de rédacteur et 1 poste d'adjoint administratif à la direction administrative et financière du département bâti
- 1 poste d'ingénieur et 1 poste d'attaché à la direction de la stratégie patrimoniale du département bâti
- 3 postes d'ingénieur au pôle projets d'équipements du département bâti

- 4 suppressions de poste

- 2 postes créés pour une durée déterminée et arrivés à échéance sont supprimés

- 2 postes en surnombre devenus vacants sont supprimés

- 13 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 20 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.2 Budget annexe assainissement

- 5 créations de postes pour répondre aux besoins du service:

- 1 poste d'ingénieur à la direction du cycle de l'eau
- 1 poste de technicien à la direction du cycle de l'eau
- 1 poste d'ingénieur pour une durée de trois ans au pôle technique eau potable et assainissement
- 1 poste de technicien au pôle technique eau potable et assainissement
- 1 poste d'adjoint administratif à la cellule de gestion ressources humaines

- 2 transformations de poste donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte de l'adaptation de la nature du poste au grade de l'agent. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.3 Budget annexe de l'eau

- 2 créations de postes pour répondre aux besoins du service :
 - 1 poste d'attaché est créé à la cellule de gestion marchés-conseils-ressources humaines de la direction du cycle de l'eau
 - 1 poste d'ingénieur est créé à la direction du cycle de l'eau

Par ailleurs, 2 postes de technicien créés à l'origine pour une durée temporaire sont pérennisés.

1.4 Budget annexe élimination et traitement des déchets

- 1 création de poste pour répondre aux besoins du service :

- 1 poste de technicien est créé pour le déploiement de la collecte des biodéchets

Par ailleurs, 2 postes d'ingénieur créés à l'origine pour une durée temporaire sont pérennisés.

- 2 transformations de poste donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.5 Budget annexe des transports

- 1 création de poste pour répondre aux besoins du service :

- 1 poste de rédacteur est créé à la cellule de gestion

II- RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020

Le Rapport Social Unique (RSU) se substitue, à compter du 1^{er} janvier 2021, au Rapport sur l'État de la Collectivité (REC). Il sera désormais établi tous les ans, sur la base des données sociales relatives à l'année écoulée.

Les modalités de collecte des données du RSU sont précisées par le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020. L'arrêté ministériel qui devait préciser la liste, la structuration et la présentation des données contenues dans la base de données est encore à l'état de projet. Il a été soumis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, le 29 septembre dernier.

Le recueil des données a été effectué sur la base des fichiers mis à disposition par le Centre de Gestion de la Loire-Atlantique. Les données collectées ont fait l'objet d'un transfert à la Direction Générale des Collectivités Territoriales.

Le RSU fournit des données détaillées sur les dix principales thématiques mentionnées dans le décret du 30 novembre 2020 : l'emploi ; le recrutement ; les parcours professionnels ; la formation ; les rémunérations ; l'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail ; la santé et la sécurité au travail ; l'action sociale et les prestations sociales ; le dialogue social ; la discipline. Il intègre des données comparées femmes-hommes qui donnaient lieu, jusqu'à présent, au Rapport de Situation Comparée Femmes-Hommes.

Le RSU 2020 a été soumis à l'avis du comité technique le 11 janvier dernier. L'avis du comité technique dans son intégralité (annexe 2) ainsi que le rapport auquel cet avis se rapporte sont portés à la connaissance du conseil métropolitain.

III – CONTRAT DE PRÉVOYANCE : MONTANT BRUT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'EMPLOYEUR

Conformément aux engagements de la collectivité, une participation financière est versée depuis 2009 aux agents ayant souscrits au contrat de prévoyance, objet de la convention de participation.

La délibération du 6 avril 2012 mentionne un montant net mensuel de 20€. Cette délibération a pour but de mettre en cohérence le montant liquidé sur les bulletins de salaire. Ainsi, pour les agents titulaires, le montant brut de la participation s'élève à 23,73 euros bruts par mois et à 25,25 euros bruts par mois pour les agents non-titulaires. Toute évolution de ce montant brut fera l'objet d'une nouvelle délibération.

À noter que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a défini les grandes orientations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et notamment le principe d'une participation obligatoire des employeurs publics en matière de santé. La participation financière des employeurs publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents était en effet jusque là facultative.

Pour le volet "prévoyance" de la protection sociale complémentaire (risque incapacité de travail, invalidité, inaptitude, décès), l'ordonnance prévoit également une obligation de participation des employeurs publics territoriaux, qui ne pourra pas être inférieure à 20 % d'un montant de référence précisé par décret. Cette obligation sera applicable à compter du 1er janvier 2025.

Pour information et concernant le volet "santé" de la protection sociale complémentaire ("mutuelle"), l'ordonnance prévoit une obligation de participation financière des employeurs publics territoriaux, qui ne pourra pas être inférieure à 50 % d'un montant de référence qui sera précisé par décret. Cette obligation sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'ordonnance précitée prévoit également que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de ladite ordonnance.

Toutefois, au jour de la préparation de la présente délibération, les décrets fixant les montants de référence à prendre en compte n'ont pas encore été publiés. Dès lors, en l'absence de ces éléments, la réflexion ne peut être menée en l'état par le conseil métropolitain en toute connaissance de cause.

IV – ACTUALISATION DE LA DÉLIBÉRATION RIFSEEP

Par délibérations de décembre 2017, Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS ont refondu l'architecture de leur régime indemnitaire pour mettre en œuvre le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) conformément au décret n°2014-513 du 20 mai 2014.

Toutefois, à l'époque de l'élaboration de l'architecture indemnitaire, certains arrêtés interministériels instaurant le RIFSEEP pour les corps de la fonction publique d'État n'étaient pas encore parus empêchant l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois équivalents de la fonction publique territoriale.

Conformément à la «vision cible» adoptée en comité technique et dans les délibérations de 2017, les mises à jour des régimes indemnitaires applicables sont réalisées au fur et à mesure de leur parution.

Une actualisation des équivalences entre corps de l'État et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale pour la définition des régimes indemnitaires des agents territoriaux (principe de parité avec l'État) permet de rejoindre la vision cible pour de nombreux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Sont notamment concernés les cadres d'emplois suivants: psychologues, ingénieurs, et techniciens comme ci-après :

Cadre d'emplois des Psychologues Territoriaux

Psychologue hors classe

Psychologue de classe normale

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 4 février 2021 pris pour l'application au corps des psychologues de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

Cadre d'emplois des Psychologues Territoriaux						
IFSE Part Grade Mensuelle		IFSE Part Responsabilité Mensuelle			IFSE Part Complémentaire	Plafonds mensuels maximaux
Psychologue de classe normale	Psychologue hors classe	Groupe	Emplois	Montant de la part responsabilité	Montant variable au regard des primes mentionnées à l'annexe 6.3 de décembre 2017	
526,16 €	682,60 €	5	Niveau 3.2 Cadre expert	50,00 €		1 500,00 €
		4	Niveau 3.1 Responsable de service	95,00 €		1 500,00 €
		3	Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	160,00 €		1 500,00 €
		2	Niveau 2.1 Responsable de pôle d'activité Responsable appui et développement	200,00 €		1 833,33 €
		1	Niveau 2.0 Directeur Manager Directeur d'établissement Culturel Directeur Expert	320,00 €		1 833,33 €

Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux

Ingénieur hors classe

Ingénieur principal

Ingénieur

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État et aux emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1er groupe et du 2e groupe des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'État.

Cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux							
IFSE Part Grade Mensuelle			IFSE Part Responsabilité Mensuelle			IFSE Part Complémentaire	Plafonds mensuels maximaux
Ingénieur	Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	Groupe	Emplois	Montant de la part responsabilité		
774,29 €	1 035,00 €	1 050,00 €	6	Niveau 3.2 Cadre expert	50,00 €	Montant variable au regard des primes mentionnées à l'annexe 6.3 de décembre 2017	2 620,83 €
			5	Niveau 3.1 Responsable de service	95,00 €		2 620,83 €
			4	Niveau 3.0 Responsable de service Responsable de processus transversaux Responsable de territoire Chargé de quartier Responsable d'établissement Cadre métier Responsable de service expert Développeur de projet	160,00 €		2 620,83 €
			3	Niveau 2.1 Responsable de pôle d'activité Responsable appui et développement	200,00 €		3 000,00 €
			2	Niveau 2.0 Directeur Manager Directeur d'établissement Culturel Directeur Expert	320,00 €		3 000,00 €
			1	Niveau 1.1 Directeur de département	1 115,00 €		3 357,50 €

Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux

Technicien principal de 1° classe

Technicien principal de 2° classe

Technicien

R.I.F.S.E.E.P

Arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un RIFSEEP dans la fonction publique de l'État.

Cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux								
Echelon	IFSE Part Grade Mensuelle			IFSE Part Responsabilité Mensuelle			IFSE Part Complémentaire	Plafonds mensuels maximaux
	Technicien	Technicien principal 2° classe	Technicien principal 1° classe	Groupe	Emplois	Montant de la part responsabilité		
1	253,01 €	354,21 €	445,30 €	2	RIF 1° niveau		Montant variable au regard des primes mentionnées à l'annexe 6.3 de décembre 2017	1 458,33 €
2	253,01 €	364,33 €	455,42 €					
3	273,25 €	384,57 €	465,54 €					
4	283,37 €	414,93 €	526,26 €					
5	283,37 €	414,93 €	536,38 €					
6	283,37 €	414,93 €	556,62 €					
7	283,37 €	414,93 €	566,74 €	1	RIF 2° niveau	50,60 €		1 548,33 €
8	313,73 €	425,06 €	581,92 €					
9	318,79 €	445,30 €	586,98 €					
10	318,79 €	455,42 €	592,04 €					
11	318,79 €	455,42 €	592,04 €					
12	318,79 €	455,42 €						
13	318,79 €	455,42 €						

Ainsi, l'annexe 6.1 (assise réglementaire, montants et butoirs indemnitaires actuels de chaque cadre d'emplois) est modifiée.

Le dispositif des contrats emploi d'avenir ayant pris fin le 31 décembre 2020, il est proposé de mettre à jour l'annexe 6.3 du RIFSEEP par la suppression du régime indemnitaire complémentaire (RIC) à destination des agents qui faisaient office de « tuteur emploi d'avenir ». Ce RIC représentait un montant de 93,73 € bruts mensuels. Pour information, aucun RIC n'a été versé pour l'année 2021.

V – ASTREINTES

Le Conseil métropolitain en date du 16 décembre 2016 a approuvé les modalités d'organisation des astreintes et permanences au sein des services de Nantes Métropole en application du décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement (*ministère de référence pour la filière technique*).

Intégré à ce cadre de référence, il est proposé l'ajustement du rythme d'astreinte à la Direction des Sports.

Astreintes complémentaires pour le service des Équipements Sportifs Métropolitains (ESM – Direction des Sports)

L'astreinte actuelle, concernant les encadrants du service, permet d'assurer une présence le week-end en cas d'incident ou d'empêchement d'un agent dans le contexte de la gestion de ce type d'ERP de 1^{ère} catégorie.

L'évolution du contexte des clubs et la hausse du nombre de manifestations ont donc conduit à établir une astreinte devant fonctionner sur une période d'une semaine complète, leur permettant en toutes circonstances d'apporter une expertise en cas de problème à l'occasion des manifestations à enjeux (soirée et fin de semaine) et de pallier l'absence inopinée d'un agent d'équipement sportif (ouverture de site ou membre de l'équipe de sécurité-incendie).

Le recours à une présence physique lors de l'astreinte est limité aux matchs de début de saison (vérifications de reprise, nouvelle configuration) ou ceux pour lesquels il y a des enjeux particuliers (sportifs ou dispositifs techniques spécifiques - retransmissions) ainsi qu'au premier jour de compétition pour celles se déroulant sur plusieurs jours consécutifs.

Il est donc proposé de formaliser l'extension existante de l'astreinte des quatre encadrants à la durée de la semaine au lieu du week-end.

VI – COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 – ACCUEIL AU SEIN DE NANTES MÉTROPOLITAIN D'UN(E) APPRENTI(E) SALARIÉ(E) DU GIP #FRANCE 2023 (GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC)

Dans le cadre de la coupe du monde de rugby qui sera organisée du 8 septembre au 21 octobre 2023 en France, Nantes Métropole a été désignée territoire hôte et accueillera des matchs de la coupe du monde dans l'enceinte sportive du stade de la Beaujoire.

Compte tenu de l'ampleur de l'évènement, la Fédération Française de Rugby, l'État et le Comité National Olympique et Sportif Français ont souhaité se regrouper au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP), pour assurer la préparation, l'organisation, la livraison et l'héritage de la coupe du monde de rugby 2023.

La coupe du monde de rugby est un puissant vecteur économique et social de développement, tant par la dynamique et la mobilisation qu'elle génère auprès des populations que par les retombées économiques et touristiques directes.

Le GIP France 2023 souhaite créer un évènement qui ira au-delà de la seule organisation des matchs et il s'est doté d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) nommé « Campus 2023 », en partenariat avec le ministère du Travail, qui a pour objectif le recrutement, la formation et l'embauche d'apprentis afin de pouvoir contribuer à la montée en compétences de la nouvelle génération des professionnels du sport en France. Par ce dispositif, le comité d'organisation de la coupe du monde de Rugby France 2023 inscrit son action en cohérence avec les dispositifs gouvernementaux dont le plan #1 jeune 1 solution #.

Dans le cadre de ce dispositif exceptionnel et novateur, le GIP France 2023, en qualité d'employeur, a souhaité mettre à disposition ses apprentis auprès des structures sportives (clubs, associations à but non lucratifs, collectivités territoriales).

Dans cette optique, une convention de partenariat pour l'accueil de la coupe du monde de rugby 2023 a été signée entre Nantes Métropole et le GIP France 2023 et approuvée par une délibération du conseil métropolitain du 4 octobre 2019.

Ainsi, la direction déléguée à la cohésion sociale est disposée à accueillir au sein de la direction des sports un(e) apprenti(e) pour l'amener à une qualification BAC+3, responsable d'établissement touristique.

L'accueil de l'apprenti(e) au sein de Nantes Métropole sera formalisé par une convention d'accueil tripartite, conclue entre l'employeur (le GIP Rugby 2023), l'entreprise d'accueil (Nantes Métropole) et le salarié(e) apprenti(e) (annexe 4).

En contrepartie de la mise à disposition, il est demandé une participation mensuelle symbolique à la structure d'accueil de 100 € pour un(e) alternant(e) en formation de niveau BAC+3.

VII – MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DU PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE

Le Pôle métropolitain Nantes / Saint-Nazaire (PMNSN) regroupe 61 communes et 5 intercommunalités (Nantes Métropole, CARENE Saint-Nazaire Agglomération, Communautés de communes Erdre et Gesvres, Estuaire et Sillon, Région de Blain). Il est habité par 923.000 habitants dont 87% sont concentrés dans les agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire. Il participe à la mise en place de l'alliance des territoires.

L'équipe administrative du pôle métropolitain est composée d'un poste de direction générale, de trois postes de directrices de projets et d'un poste de chargé de mission. Outil collectif, le pôle métropolitain, en tant qu'établissement public, n'emploie aucun salarié directement et est basé à Nantes, siège administratif du pôle métropolitain. Saint-Nazaire agglomération met à disposition, dans le cadre d'une convention, un service de quatre cadres de catégorie A. De son côté Nantes Métropole a mis à disposition un poste de catégorie A pour le volet transition énergétique. Le nouveau plan d'actions du pôle métropolitain validé par les cinq conseils communautaires de ses membres prévoit d'une part la mise en œuvre d'un volet stratégique ambitieux permettant d'aboutir à un nouveau Scot et d'autre part la mise en place d'actions

coopératives en matière de développement économique, de développement des énergies renouvelables. Au vu de ces éléments et dans un souci d'optimisation des moyens publics, le pôle métropolitain a besoin d'un agent de catégorie B relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, à hauteur de 40% d'un emploi à temps complet (0,4 ETP) assurant les fonctions de responsable administratif du syndicat mixte, Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Compte-tenu du besoin à temps non complet et de la localisation du lieu de travail, une mise à disposition par Nantes Métropole a été privilégiée par rapport à une mise à disposition opérée par Saint-Nazaire Agglomération.

Dans le cadre d'une convention, il est proposé, à compter du 14 février 2022, de mettre à disposition du pôle métropolitain, un agent du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, pour une quotité correspondant à 40 % d'un équivalent temps plein.

Les conditions de cette mise à disposition et les modalités financières sont définies dans une convention (annexe 5).

M^{me} Bassal : « Cette délibération présente sept points de notre politique ressources humaines.

Le premier point concerne l'adaptation du bureau des effectifs avec la création pour ce Conseil de 44 postes dans le budget principal, et ce dans différentes directions. De plus, dans ce même budget nous avons sept autres postes qui sont créés pour répondre à des besoins temporaires. Et enfin dans ce même budget, neuf postes qui étaient temporaires, qui deviennent pérennes.

Nous avons également des transformations de postes pour adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents.

Dans le budget annexe assainissement, nous avons cinq créations de postes ainsi que des transformations de postes pour adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents.

Dans le budget annexe de l'eau nous avons deux créations de postes et nous procédons à deux pérennisations de postes. Dans le budget annexe élimination et traitement des déchets, nous avons une création de poste, deux pérennisations de postes et deux transformations de postes. Et enfin, nous avons une création de poste dans le budget annexe des transports. Vous avez le détail de l'ensemble de ces créations, mes chers collègues, dans l'annexe 1 qui vous a été remise.

Le deuxième point va concerner le Rapport Social Unique 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ensemble des collectivités territoriales mais aussi des établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique, que l'on appelle de RSU, annuel, au titre de l'année écoulée. Donc celui-ci vient remplacer le bilan social qui s'opérait tous les deux ans. Dorénavant le RSU se substitue aux différents rapports qui existaient au sein de notre collectivité, à savoir le rapport sur l'état de la collectivité qu'on appelait le bilan social, et le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes.

Le rapport qui vous a été remis, et j'en suis sûre mes chers collègues que vous avez lu avec attention et intérêt, a fait l'objet d'une présentation au Comité technique du 11 janvier dernier et il a été approuvé par l'ensemble des organisations syndicales. Il est décliné en 10 thématiques: l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions de la qualité au travail et l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social et enfin la discipline.

Au-delà de mesurer l'évolution de l'ensemble de ces données RH - c'est-à-dire le nombre d'agents, les statuts, le temps de travail, la pyramide des âges -, d'établir également les lignes directrices de gestion, ce qui est une obligation nouvelle que nous avons mise en place en début de mandat, ce RSU permet surtout de pouvoir avoir un véritable état des lieux des données relatives à nos effectifs. Cela permet de mieux ajuster, du coup, dans le cadre d'un dialogue social, notre politique RH, que nous voulons évidemment ambitieuse et adaptée aux enjeux de notre collectivité.

Je profite, si vous me le permettez Madame la Présidente et mes chers collègues, de cette occasion pour de nouveau remercier chaleureusement l'ensemble des agentes et des agents de Nantes Métropole pour leur travail et leur investissement au service des habitants et des habitantes de notre métropole.

Le troisième point concerne la participation financière de la collectivité pour les contrats de prévoyance de nos agentes et de nos agents. Cette participation, elle est de 20 euros par mois, ce qui correspond à 23,72 euros bruts pour les agents titulaires et 25,25 euros bruts pour les agents non titulaires.

Par ailleurs, l'ordonnance du 17 février 2021 définit les grandes orientations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, et notamment le principe d'une

participation obligatoire des employeurs publics en matière de santé. Pour le projet prévoyance de la protection sociale complémentaire, l'ordonnance prévoit également une obligation de participation des employeurs publics territoriaux qui ne pourra pas être inférieure à 20% d'un montant de référence précisé par décret. Cette obligation sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2025. Et en ce qui concerne le volet santé de la protection sociale complémentaire, l'ordonnance prévoit que la participation employeur soit au-dessus de 50% d'un montant qui sera précisé par décret.

L'ordonnance a également prévu que sous un délai d'un an, les collectivités organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale, mais à ce jour le décret qui doit fixer les montants de référence n'a pas été publié. Il n'est donc pas possible pour notre assemblée d'organiser un temps d'échanges sur ce sujet et nous ne pouvons collectivement que le regretter.

Le quatrième point concerne le Régime Indemnitaire qui tient compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, qu'on appelle le RIFSEEP. Il s'agit aujourd'hui d'actualiser les équivalences entre les RIFSEEP pour les corps de la fonction publique d'Etat et ceux des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale pour les psychologues, les ingénieurs et les techniciens. Nous avons un RIFSEEP qui est commun Ville de Nantes, CCAS et Nantes Métropole. C'est pour cette raison qu'il nous est demandé donc de l'adopter également ici. Vous avez les montants correspondants pour chacun d'entre eux dans les tableaux qui vous ont été remis.

Le cinquième point concerne l'extension durant le week-end de l'astreinte déjà existante des encadrants de service à la direction des sports. Vous avez l'ensemble des astreintes des agents et des agentes de Nantes Métropole dans l'annexe 3.

Le sixième point concerne l'accueil d'un ou d'une apprenti(e) pendant la Coupe du monde de rugby car vous le savez, mes chers collègues, notre territoire va accueillir les matchs de la Coupe du monde de rugby et dans le cadre de ce grand événement à l'échelle de notre pays, un GIP a été créé. Une de ses missions est d'accueillir un centre de formation d'apprentis qui se nomme Campus 2023. Ce GIP en qualité d'employeur a souhaité mettre à disposition ces apprentis auprès de plusieurs structures, dont notre collectivité. Vous avez le détail de la convention de mise à disposition de cet apprenti dans l'annexe 4.

Le dernier point de cette délibération concerne la mise à disposition au Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire d'un agent de catégorie B à hauteur de 40% d'un ETP, et vous avez l'ensemble des éléments de cette mise à disposition dans l'annexe 5. Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurent Turquois. »

M. Turquois : « Merci Madame la Présidente. Vous vouliez de la précision à 15 heures 30 alors je vais tenter de l'être encore deux heures plus tard en évoquant rapidement le Rapport Social Unique, et plus particulièrement sa page 14 qui détaille la part des agents en situation de handicap dans le personnel de Nantes et de Nantes Métropole, pour constater qu'avec 210 agents, soit 5,4 %, notre Métropole se trouve en deçà du seuil légal imposé à toutes les collectivités de plus de 20 agents et qui est de 6 %.

Permettez-moi de penser que cette situation n'est pas très exemplaire pour la huitième Métropole de France. Je suis certain que vous partagerez cette sage ambition avec moi. Et pour anticiper les remarques de Monsieur Salecroix et de Madame Collineau, je vous précise qu'avec 9,75%, Saint-Sébastien porte là encore sur cette question une vraie ambition responsable pour une société inclusive. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Aïcha Bassal. »

M^{me} Bassal : « Merci Madame la Présidente. J'ai déjà eu l'occasion de pouvoir le dire en Commission puisque Monsieur Turquois m'avait interpellée à ce sujet. Peut-être préciser qu'effectivement au regard du nombre important d'agents que nous avons à la Métropole, mais aussi à la Ville de Nantes et au CCAS puisque vous faites part de cet élément, juste préciser qu'un grand nombre d'agents ne signalent pas qu'ils sont porteurs de handicap. Ça peut être effectivement un handicap physique, un handicap qui est invisible, et un grand nombre d'agents ne le déclarent pas. Nous le découvrons, je le précise, au moment où les agents peuvent rencontrer des difficultés et à ce moment-là le précisent.

Ça ne veut pas dire que nous ne devons pas aller plus loin. C'est bien l'ambition qu'on a, de pouvoir accueillir un plus grand nombre d'agents porteurs de handicap. »

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 74 voix pour et 22 abstentions**

1. approuve l'adaptation du tableau des emplois permanents (annexe 1),
2. prend acte de l'avis du comité technique du 11 janvier 2022 et du rapport social unique 2020 auquel il se rapporte (annexe 2),
3. approuve le montant brut concernant la participation de l'employeur à la prévoyance de ses agents et informe des grandes orientations relatives à la protection sociale complémentaire obligatoire dans la fonction publique pour les années à venir,
4. approuve l'ajustement technique du régime indemnitaire,
5. approuve l'adaptation du tableau des astreintes (annexe 3),
6. approuve et autorise la signature d'une convention de mise à disposition par le GIP #France 2023 d'un salarié en contrat d'apprentissage auprès de Nantes Métropole (annexe 4),
7. approuve et autorise la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent du cadre d'emplois des rédacteurs auprès du Pôle Métropolitain (annexe 5),
8. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
9. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 1

Tableau des emplois permanents

Sous total (1)	EMPLOIS au 10 décembre 2022	DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 4 FEVRIER 2022					EMPLOIS au 4 février 2022	PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CT	CREATIONS	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et les communes	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et Ville de Nantes				
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION									
Directeur général des Services	1					1		1	
Directeur général adjoint des services	10					10		10	
Directeur général des Services Techniques	1					1		1	
Sous total (1)	12	0	0	0	0	12	0	12	
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Administrateur	29	-2				27		27	
Attaché	475	-5	12			482	-1	481	
Rédacteur	346	-2	9			353	-3	350	
Adjoint administratif	611	-2	11			620	-4	616	
Sous total (2)	1461	-11	32	0	0	1482	-8	1474	
FILIERE TECHNIQUE									
Ingénieur en chef	36	-2	1			35	-3	32	
Ingénieur	404	-3	15			416		416	
Technicien	549	-3	14			560	-1	559	
Agent de maîtrise	282	-1				281	-2	279	
Adjoint technique	1429	-4	3			1428	-1	1427	
Sous total (3)	2700	-13	33	0	0	2720	-7	2713	
FILIERE MEDICO - SOCIALE									
SECTEUR MEDICO - SOCIAL									
Médecin	7					7		7	
Infirmier	1					1		1	
Psychologue	4					4		4	
Sous total (4)	12	0	0	0	0	12	0	12	
SECTEUR MEDICO TECHNIQUE									
Ergothérapeute	2		1			3		3	
Technicien paramédical Catégorie B						0		0	
Sous total (5)	2	0	1	0	0	3	0	3	
SECTEUR SOCIAL									
Assistant socio-éducatif	5					5		5	
Sous total (6)	5	0	0	0	0	5	0	5	
FILIERE CULTURELLE									
Conservateur du patrimoine	10		1			11		11	
Attaché de conservation du patrimoine	23					23		23	
Bibliothécaire	0					0		0	
Assistant de conservation du patrimoine	40					40		40	
Adjoint territorial du patrimoine	47		1			48		48	
Sous total (7)	120	0	2	0	0	122	0	122	
FILIERE ANIMATION									
Animateur territorial	1					1		1	
Adjoint territorial d'animation	0					0		0	
Sous total (8)	1	0	0	0	0	1	0	1	
FILIERE POLICE									
Directeur de police municipale	1					1		1	
Chef de service de police	2					2		2	
Agent de police	31					31		31	
Sous total (9)	34	0	0	0	0	34	0	34	
TOTAL GENERAL	4347	-24	68	0	0	4391	-15	4376	

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction Générale Ressources
Département B.A.T.I.
Pôle Projets d'Équipements

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

30 - Travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant sur les propriétés des membres du groupement de commande constitué de la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert

Exposé

La Ville de Nantes, le CCAS et Nantes Métropole, constitués en groupement de commandes, souhaitent sélectionner plusieurs opérateurs économiques en vue d'assurer des travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant sur leurs propriétés respectives. Il s'agira ainsi de conclure un accord-cadre multi-attributaire qui donnera lieu à la passation de bons de commande et de marchés subséquents. Le contrat actuellement en cours d'exécution arrive à échéance le 31 décembre 2022.

En tant que coordonnateur, la Ville de Nantes pilotera la procédure de passation de l'accord-cadre, son attribution, sa signature, sa notification et sa reconduction. Relativement aux marchés subséquents, chaque membre du groupement sera en charge de leur passation, hormis le cas où un marché subséquent regrouperait les besoins de plus de deux membres. Dans cette hypothèse, la Ville de Nantes assurera la passation du marché subséquent. L'exécution opérationnelle et financière sera en toutes hypothèses assurée par les membres du groupement. La CAO compétente est celle du coordonnateur.

L'accord-cadre multi-attributaire, sera conclu pour une durée de 4 ans, sans seuil minimum, mais avec un seuil maximum fixé, sur la durée totale du marché, et pour Nantes Métropole, à 15 000 000 € HT.

À titre d'information, pour l'année 2020, le volume des dépenses pour Nantes Métropole s'élève à 500 000 € HT.

Cet accord-cadre est décomposé en 39 lots. Les 25 premiers lots seront exécutés via la passation de bons de commande. Parmi ces 25 lots, 21 seront multi-attributaires avec la désignation au sein de chacun d'entre eux d'une entreprise principale et d'une entreprise secondaire. Cette organisation vise à répondre d'une part à l'ampleur des besoins mais également à la nécessité d'une réalisation des travaux dans des délais souvent très contraints.

Les lots 26 à 39 seront multi-attributaires et exécutés via la passation de marchés subséquents.

Décomposition des lots exécutés à bons de commande :

Lot	Désignation
1	VRD
2	Maçonnerie
3	Maçonnerie Monument historique
4	Menuiserie - Charpente
5	Couverture
6	Couverture Monument historique
7	Étanchéité
8	Plomberie - Chauffage
9	Électricité

10	Mise en sécurité – Détection alarme incendie et intrusion
11	Métallerie - Serrurerie
12	Plâtrerie
13	Faux plafonds - Isolation
14	Peinture
15	Revêtements de sols
16	Parquet
17	Miroiterie
18	Rideaux
19	Assainissement
20	Désamiantage
21	Nettoyage
22	Clôture - Portail
23	Horloge
24	Nettoyage de sable
25	Multi technique

Décomposition des lots exécutés à marchés subséquents :

Lot	Désignation
26	Maçonnerie
27	Menuiserie - Charpente
28	Étanchéité
29	Plomberie - Chauffage
30	Électricité
31	Peinture
32	Désamiantage
33	Ravalement de façades
34	VRD
35	Couverture
36	Détection alarme incendie et intrusion
37	Métallerie / Serrurerie
38	Revêtement de sols
39	Plâtrerie

Conformément aux articles R2162-1 à R2161-5 du Code de la commande publique, il est proposé, en vue de conclure l'accord-cadre décrit ci-dessus, une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits des opérations concernés par les prestations.

M. Bolo : « Incroyable mais vrai, Madame la Présidente: tout le monde vote sur la délibération 30 ! Il s'agit de lancer une procédure d'appel d'offres ouverte pour pas moins de 39 lots liés au réaménagement, aux grosses réparations et à l'entretien courant des propriétés de la Ville de Nantes, du CCAS et de Nantes Métropole qui se sont constitués en groupement de commande. Il s'agit pour l'essentiel d'accords-cadres multiattributaires conclus pour une durée de quatre ans. Alors ça, c'est pour l'ensemble du groupement de commande, il y en a pour 15 millions d'euros, et à titre d'information le volume des dépenses pour Nantes Métropole s'est élevé en 2020 à 500 000 euros. Donc je ne vous détaille pas les 39 lots de techniques liés à l'entretien de nos patrimoines immobiliers respectifs. »

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 96 voix pour**

1 - autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires, sans seuil minimum, mais avec un seuil maximum strictement inférieur à 15 000 000,00 € HT

pour Nantes Métropole, sur la durée totale de l'accord-cadre, pour les travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant sur des propriétés de Nantes Métropole, de la Ville de Nantes et de son C.C.A.S.

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code de la Commande Publique, notamment à attribuer et signer l'accord-cadre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Département BATI
Direction de la Stratégie Patrimoniale

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

31 - Nantes – 2, avenue Carnot - Acquisition auprès de la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire (SCET) de différents lots de copropriété correspondant à des bureaux d'environ 752 m², d'une salle de réunion de 45 m² en quote-part de copropriété et de 13 places de stationnement au sein de l'ensemble immobilier cadastré EK 187

Exposé

Dans le cadre de sa stratégie immobilière appliquée au schéma directeur des locaux administratifs de la collectivité, Nantes Métropole a identifié plusieurs axes essentiels pour répondre à ses besoins de surfaces de bureaux :

- réduire le nombre de ses locations. Si sur le marché les biens à louer sont plus nombreux que ceux à vendre, cette solution est adaptée à un besoin immédiat mais est très coûteuse car outre le loyer, la collectivité doit s'acquitter de la TVA et des impôts et taxes afférents.
- identifier les immeubles de son patrimoine dont les atouts (état, situation, performance) justifient une rénovation par rapport à ceux qui présenteraient un rapport fonctionnalité/coût défavorable.
- identifier les surfaces disponibles, sur les axes structurants, présentant des qualités bâtimentaires et répondant à nos exigences de performance énergétique, de dimension suffisante afin d'optimiser l'occupation et le coût des services aux immeubles (accueil, gardiennage, nettoyage...).

La SCET recentrant ses activités avec la Caisse des Dépôts et Consignations sur une autre localisation nantaise, a proposé à Nantes Métropole l'acquisition des bureaux qu'elle occupe au sein de l'ensemble immobilier situé 2 rue Carnot. Ces bureaux totalisent 752m² sur 2 niveaux, auxquels s'ajoutent une salle de réunion de 45 m² accessible sur planning et 13 places de stationnement, dont 5 en extérieur. Les bureaux restent équipés de leur mobilier.

Nantes Métropole est déjà propriétaire d'un étage et demi au sein de cet immeuble. Cette localisation, à proximité du siège, est une opportunité ; l'immeuble, construit en 1995/1997 est en bon état et est par ailleurs déjà raccordé aux réseaux, notamment informatique, de Nantes Métropole.

Cette acquisition est proposée au prix de 2 550 000 € HT, augmenté des frais de notaire à la charge de la Métropole. A ces montants s'ajoute le remboursement à la SCET de sa quote-part des travaux votés lors de la dernière assemblée générale de copropriété, à hauteur de 13261 € pour des interventions sur la terrasse (garde-corps et réparations). La Direction de l'Immobilier de l'État a émis un avis favorable en date du 3 janvier 2022.

Les locaux devraient être libérés pour fin juillet 2022. Si toutefois ce planning prévisionnel subissait du retard, Nantes Métropole, à l'issue de l'acquisition, consentirait à la SCET une convention précaire de mise à disposition, moyennant une redevance fixée à 225€ TTC/m²/an, augmentée d'une provision pour charges à hauteur de 69€ TTC/m²/an, le temps du déménagement effectif dans les futurs locaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de la collectivité, autorisation de programme 2022 / AP039 Patrimoine immobilier, Opération 2022-10222 - « Acquisition immeuble de bureau – Nantes Avenue Carnot ».

M. Bolo : « Madame la Présidente, vous savez mes chers collègues que nous avons une politique, une stratégie immobilière s'agissant du schéma directeur de nos locaux administratifs. Nous souhaitons réduire le nombre de nos locations. Nous souhaitons regrouper nos services dans des zones géographiques suffisamment proches les unes des autres pour ne pas multiplier les déplacements inutiles et consommateurs de temps et producteurs de gaz à effet de serre le cas échéant de matière inutile.

Et donc une opportunité arrive au 2 avenue Carnot, c'est-à-dire juste en face de l'immeuble de Nantes Métropole et de son immeuble à lui notamment. Et il s'agit de locaux qui étaient occupés par la Caisse des dépôts et consignations, qui appartiennent à la SCET, et donc nous pouvons acquérir 752 mètres carrés avec une salle de réunion de 45 mètres carrés en quote-part de copropriété et 13 places de stationnement dans cet ensemble immobilier cadastré EK187. Il s'agit d'une acquisition que nous pourrions faire au prix de 2550 000 euros hors taxes et nous vous proposons de saisir cette opportunité. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Merci Madame la Présidente. Alors, saisir une opportunité, alors acheter des immeubles, à la Métropole, alors déjà en octobre on achetait un bâtiment pour l'École des Beaux-Arts, aujourd'hui 2,5 millions pour un immeuble de bureaux.

Alors, j'entends votre stratégie, mais notre groupe ne veut pas cautionner ce genre d'investissement, quel que soit son montant. Notre Métropole prône les mutations et je pense qu'elle doit elle aussi muter dans sa stratégie immobilière.

La société, de manière générale, réfléchit aujourd'hui autour de tiers lieux de coworking, de télétravail, de mobilités douces, de bureaux de proximité en entrée de ville, dans les quartiers, et Nantes Métropole achète un immeuble de bureaux en plein centre-ville avec des places de parking. Alors pourquoi continuer à acheter? Vous avez répondu. Mais pourquoi continuer à centraliser? Tous les salariés habitent-ils le centre-ville? Nantes Métropole doit revoir son fonctionnement autour des bureaux, à commencer d'ailleurs par ceux nécessaires à ses salariés et aux élus, piloter le taux d'occupation de ses propres bureaux et imaginer un nouveau modèle pour leur utilisation – pas acheter des bureaux.

Alors, nous nous tenons à disposition de votre majorité pour mener une réflexion pour une utilisation durable et optimisée des surfaces de bureaux. Notre groupe Avenir métropolitain votera contre cet achat. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Oui, je veux dire que je suis assez stupéfait. D'abord, Monsieur Thiriet, vous n'avez pas dû visiter l'immeuble de Nantes Métropole, qui est l'immeuble centre, parce que vous constaterez qu'il n'y a pas beaucoup d'immeubles de bureaux dans l'agglomération avec des bureaux aussi petits. Et que la stratégie dont vous parlez, nous ne vous avons pas attendu pour la mettre en œuvre et pour développer des espaces de coworking et du travail collaboratif.

Mais la stratégie de mitage et de saupoudrage que vous proposez est une stratégie qui nuirait gravement à l'efficacité de nos services. Il est très important que des services qui ont souvent à travailler ensemble, surtout si nous voulons lutter contre les tendances naturelles au fonctionnement en silos et au cloisonnement des différents services et des différentes compétences, il est de grand intérêt qu'on puisse aller d'un site à un autre en traversant la rue. Et c'est exactement ce que nous proposons.

Donc il ne s'agit pas d'une hypercentralisation. Il ne s'agit pas du symbole, elle est fermée aujourd'hui, de la tour Bretagne qui aurait centralisé tous les services métropolitains. Nous avons le système métropolitain le plus déconcentré de France avec les pôles de proximité. Et donc le reproche que vous nous faites, il est vraiment, sincèrement, sans objet, et je préfère 100 fois que nous puissions être propriétaires d'un immeuble avenue Carnot plutôt que nous soyons locataires de tas de petits bouts de bureaux disséminés dans toute l'agglomération. Très franchement, votre affaire ne tient pas debout. »

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 86 voix pour et 06 voix contre**

1 - décide d'acquérir auprès de la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire (SCET) différents lots de copropriété correspondant à des bureaux d'environ 752m², d'une salle de réunion de 45 m² en quote-part de copropriété et de 13 places de stationnement au sein de l'ensemble immobilier cadastré EK 187 situé 2, rue Carnot, au prix de 2 550 000 € HT, augmenté des frais de notaire. A ces montants s'ajoute le remboursement à la SCET de sa quote-part des travaux votés lors de l'assemblée générale de copropriété 2021, à hauteur de 13261 €.

2 – décide de consentir à la SCET, après la signature de l'acte d'acquisition et dans l'hypothèse d'un retard dans la libération effective des locaux par celle-ci, une convention précaire de mise à disposition des locaux, moyennant une redevance fixée à 225 € TTC/m²/an, augmentée d'une provision pour charges à hauteur de 69 € TTC/m²/an.

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte authentique à intervenir, aux frais de Nantes Métropole.

M. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction générale déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département des Mobilités
Direction des services de mobilité

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

32 - Intégration tarifaire METROCEANE – Renouvellement de la convention avec la Région des Pays de la Loire, la CARENE, SNCF Mobilités, la SEMITAN et la Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne (STRAN) – Approbation

Exposé

Afin de développer les pratiques d'intermodalité dans les transports collectifs de voyageurs, en particulier le long de l'estuaire de la Loire, la Région des Pays de la Loire, Nantes Métropole et la CARENE ont mis en place le dispositif METROCEANE, qui permet d'emprunter tous les transports publics collectifs sur un ensemble défini de zones.

Ce dispositif qui a été lancé, pour la première fois, sous la forme d'une expérimentation (protocole d'accord du 18 juin 1999 conclu entre quatre Autorités Organisatrices (le Département de Loire Atlantique a, depuis, été remplacé par la Région des Pays de la Loire – Loi Notre) couvrait trois tronçons ferroviaires (Nantes-Saint Nazaire ; Nantes-Le Croisic et Saint Nazaire-Le Croisic) favorisant l'apparition de murs tarifaires et de trous tarifaires.

À partir de 2008, la logique d'« axe » a donc été abandonnée pour développer une logique de « territoire » permettant d'étendre l'ancien dispositif, par le biais d'un découpage zonal offrant ainsi à l'utilisateur la possibilité de combiner plusieurs zones et lui proposant un choix d'origine/destination plus large. Des territoires intermédiaires ont alors pu être intégrés tels que Savenay ou Machecoul.

Ainsi, METROCEANE permet de circuler sur différents réseaux moyennant une tarification intermodale: ALEOP en TER, ALEOP en car, TAN (à l'exception navette aéroport) et STRAN.

L'intégration tarifaire METROCEANE rend le prix des titres (mensuels, hebdomadaires et journaliers) très attractif en comparaison avec l'achat simultané de billets Aléop en TER, urbains et Aléop en car.

Les titres METROCEANE représentent, en 2019 (les chiffres de l'année 2020, du fait des impacts de la crise sanitaire, ne sont pas considérés comme représentatifs), 33 109 de titres vendus (mensuels, hebdomadaires et journaliers confondus), soit près de 422 257 voyages réalisés durant l'année 2019 tous titres confondus.

La convention, signée le 6 mars 2015 pour une durée de 5 ans et prolongée de 2 ans, par avenant n° 1 signé le 31 juillet 2020, arrivant à échéance le 6 mars 2022, il convient donc d'adopter une nouvelle convention entre l'ensemble des partenaires.

La convention jointe en annexe de la présente délibération reprend, pour la grande majorité, les principes et les modalités de mise en œuvre de la tarification multimodale METROCEANE actuellement en vigueur et qui restent inchangés :

- principe de zonage tarifaire : l'usager achète un nombre de zones comprises entre son point d'origine et son point de destination et le prix se calcule à partir du nombre de zones qu'il a acquises,
- calcul des tarifs : les prix des titres METROCEANE sont calculés en fonction du nombre de zones choisies par l'usager multiplié par la différence entre le prix que l'usager aurait payé s'il avait payé un titre SNCF hebdomadaire, mensuel ou journalier et le prix que l'usager aurait payé s'il avait payé un titre urbain ou périurbain hebdomadaire, mensuel ou journalier,
- suivi du dispositif : un bilan annuel est réalisé par la SNCF, éventuellement complété d'une enquête clientèle. Il fait l'objet d'une présentation au comité de suivi qui est composé de représentants des autorités organisatrices et des exploitants,
- le coût annuel de l'administration du dispositif est réparti entre les Autorités Organisatrices partenaires du projet au prorata des recettes perçues. Pour information, au titre de 2020, ce coût annuel était de 20 041, 21 € et la part financée par Nantes Métropole était de 4 587,53€ HT (la part financée par Nantes Métropole en 2019 (hors impact COVID) était de 6 206,07€ HT).

Une modification est apportée à la convention concernant l'article 7.3 relatif aux dispositions financières et plus précisément aux modalités de répartition des recettes du billet METROCEANE journée. En effet, la gratuité des week-end instaurée sur le réseau TAN depuis avril 2021 nécessite de revisiter les coefficients de pondération ; la SEMITAN ne pouvant plus percevoir de recettes au titre des samedis et des dimanches.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant.

M. Affilé : « Il s'agit du renouvellement assez classique de la convention avec la Région Pays de la Loire, la CARENE, SNCF Mobilités, la SEMITAN et la Société de Transport de l'Agglomération Nazairienne, pour une tarification combinée pour les personnes qui utilisent les transports en commun sur notre agglomération et sur la CARENE, et au milieu les services de la SNCF qui sont placés sous l'autorité organisatrice de la Région.

Je vous rappelle juste quand même qu'en 2019 ça concernait 422257 voyages, donc nous avons une convention qui arrive à échéance assez rapidement, enfin dont l'avenant arrive à échéance assez rapidement, donc il est proposé de renouveler cette convention sachant que nous aurons une petite part du coût d'administration du dispositif à prendre en charge pour un montant de 6 206,07 euros en 2019, et c'était un petit peu moins en 2020 évidemment puisque c'est proportionné au nombre de voyages.

Et si vous me permettez Madame la Présidente, juste en profiter pour rendre hommage à l'action de notre collègue Jean-Jacques Lumeau, vice-président mobilités de la CARENE qui nous a quittés juste avant Noël. Voilà, en travaillant sur ce sujet-là j'ai une pensée émue pour lui et sa famille. »

M^{me} la Présidente : « Merci Bertrand de l'avoir signalé. Nous avons pu avoir hier au sein des instances du Pôle métropolitain un temps d'hommage en effet dédié à Jean-Jacques Lumeau.»

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 95 voix pour,**

1 - approuve le renouvellement de la convention relative à l'intégration tarifaire METROCEANE liant la Région des Pays de la Loire, LA CARENE, SNCF Mobilités, la SEMITAN et la STRAN,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer la convention relative à l'intégration tarifaire METROCEANE.

Direction Générale Déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département des Mobilités
Direction des Services de Mobilité

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

33 – Renouvellement de la convention avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) relative à l'adaptation tarifaire des parcs en enclos pour les usagers du CHU - Approbation

Exposé

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU), situé place Alexis Ricordeau à Nantes, occupe une position centrale dans un environnement de stationnement payant.

Les usagers du CHU sont invités à privilégier l'utilisation des transports en commun mais, dans certains cas, l'usage de la voiture s'avère indispensable. En raison de son emplacement, le CHU ne peut satisfaire à la demande de stationnement de toute sa patientèle.

Afin que la réglementation du stationnement payant sur voirie ne pénalise pas l'accès au CHU pour les patients les plus modestes, une tarification de stationnement adaptée à certains patients du CHU et à leurs accompagnants a été mise en place sur les parcs en enclos situés à proximité du CHU. Cette mesure s'applique soit dans le cadre d'une consultation de longue durée, soit d'une hospitalisation de jour. Cela concerne les parcs en enclos CHU 1, CHU 2, Hôtel Dieu, Gloriette 1 et Gloriette 2.

Afin de poursuivre cette adaptation tarifaire, il convient de renouveler la convention conclue avec le CHU pour une durée de 5 ans, dont les modalités restent inchangées. Les tarifs de stationnement applicables dans le cadre de cette convention (gratuité pour les deux premières heures) ont été approuvés lors du Conseil Métropolitain du 10 décembre 2021.

M. Affilé : « C'est là aussi un renouvellement de la convention, avec cette fois-ci le Centre Hospitalier Universitaire pour l'adaptation tarifaire des parcs en enclos pour les usagers du CHU, c'est-à-dire ceux qui en font la demande peuvent obtenir un billet, un titre qui leur donne la gratuité des deux premières heures de stationnement dans les parkings en enclos CHU1, CHU 2, Hôtel-Dieu, Gloriette 1 et Gloriette 2, et notamment dans le cadre des consultations qui sont tenues dans cet établissement. Nous avons par ailleurs approuvé la tarification le 10 décembre 2021, donc là c'est une annexe spécifique, une convention spécifique pour les consultations et les séjours au CHU. »

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 95 voix pour,**

1 – approuve la convention avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) ci-jointe relative à l'adaptation tarifaire des parcs en enclos pour les usagers du CHU,

2 – autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

Délibération

Conseil métropolitain du 4 février 2022

34 - Nantes – Exploitation des parcs de stationnement du secteur de la Gare, du secteur Centre Ouest, du Cœur de Ville et Cathédrale – Délégation de service public – Modification des comptes d'exploitation prévisionnels – Parking des Nefs – Subvention d'équipement – Avenants

Exposé

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 a très fortement impacté l'économie financière des contrats d'exploitation des parcs de stationnement sur l'année 2021. La baisse durable des fréquentations tout au long de l'année 2021, les changements d'usage liés à la mise en place du télétravail et des visio-conférences ont engendré une baisse conséquente des déplacements et, par là même, du stationnement des usagers.

Les délégataires de Nantes Métropole ont mis en place de nombreuses mesures afin de réduire l'impact de la crise. Pour autant et à l'instar de l'année 2020, les chiffres d'affaires des délégations de service public (DSP) Gare, Centre Ouest, Cœur de Ville et Cathédrale ont une nouvelle fois connu une baisse drastique au titre de l'année 2021.

Afin d'évaluer l'impact de cette crise sanitaire dans ces contrats, Nantes Métropole a rencontré des représentants des délégataires à plusieurs reprises. Il est ainsi apparu nécessaire de conclure des avenants, dans le respect des dispositions de l'article L.3135-1 du code de la commande publique, afin de prendre en compte les conséquences de cette crise sanitaire sans précédent.

Délégation de service public Secteur de la Gare

Par délibération en date du 4 octobre 2019, Nantes Métropole a confié l'exploitation des parcs de stationnement du secteur de la Gare à la société Effia Stationnement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le montant de redevance contractuel au titre de l'année 2021 était fixé à 3440 000 € HT. Conformément à l'annexe 13 du contrat, le délégataire devait quant à lui percevoir un résultat de 294 452 € HT.

En raison de la baisse constatée du chiffre d'affaires 2021, il est proposé de conclure un avenant n°2 au contrat de délégation de service public afin de fixer, pour l'année 2021, un montant de redevance de 1 658 038 € HT.

Délégation de service public Secteur Centre Ouest

Par délibération du Conseil Métropolitain en date du 5 octobre 2018, Nantes Métropole a confié l'exploitation des parcs de stationnement du secteur Centre Ouest à la société Effia Stationnement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023.

Le montant de redevance contractuel au titre de l'année 2021 était fixé à 2170 000 € HT. Le délégataire devait quant à lui percevoir un résultat de 221397 € HT.

En raison de la baisse constatée du chiffre d'affaires 2021, il est proposé de conclure un avenant n°2 qui fixe pour l'année 2021 un montant de redevance de 1445 717 € HT.

Par ailleurs, le parking des Nefs (501 places), situé sous la future École de Design Nantes Atlantique, va être mis en service à compter du mois de septembre 2022. En raison de sa proximité géographique avec les parkings déjà exploités par EFFIA stationnement sur le secteur, il a été décidé de lui confier la gestion de ce parking dans le cadre de la DSP centre Ouest.

Afin de tenir compte de cette modification de périmètre non substantielle, un compte d'exploitation prévisionnel ajusté est annexé à l'avenant 2.

Délégation de service public Cœur de Ville

Par délibération du Conseil Métropolitain en date du 22 juin 2018, Nantes Métropole a confié l'exploitation des parcs de stationnement du Cœur de Ville à la société Nantes Métropole Gestion Services (NMGS) pour une durée de 4 ans et 3 mois à compter du 1^{er} octobre 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.

Le montant de la redevance contractualisé au titre de l'année 2021 était fixé à 2088 395 € HT. Le délégataire devait quant à lui percevoir un résultat de 100000 € HT.

En raison de la baisse constatée du chiffre d'affaires 2021, il est proposé de conclure un avenant n°3 qui fixe pour l'année 2021, un montant de redevance de 1 213 395 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre du réaménagement du secteur Feydeau Commerce, des travaux de rénovation du parking Commerce sont réalisés.

Les avenants 1 et 2 à la DSP Cœur de Ville prévoient le versement d'une subvention d'équipement pour la réalisation des travaux. Il est apparu nécessaire de préciser, dans le cadre de cet avenant 3, que le montant des études préalables réalisées en 2018 et en 2019 au titre de ces travaux de rénovation s'intègrent également dans le montant global de la subvention d'équipement qui est de 4130 000 € HT.

Délégation de service public Cathédrale

Par délibération du Conseil Métropolitain en date du 4 octobre 2004, Nantes Métropole a confié la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement cours Saint André à la société Nantes Métropole Gestion Équipements (NGE), jusqu'au 31 décembre 2031.

Le montant de la redevance contractualisé au titre de l'année 2021 est de 5 909€.

En raison de la baisse constatée du chiffre d'affaires 2021, il est proposé de conclure un avenant n° 8 qui fixe pour l'année 2021, le versement à NGE d'une contribution exceptionnelle de 200 000 €.

M. Affilé : « Il s'agit encore de stationnement et pour cette délibération ne doivent pas prendre part au vote les élus suivants : Nathalie Blin, Pascal Bolo, Denis Tallédec, Julien Bainvel, François Brillaud de Laujardière, Nicolas Martin, Liliane Ngendahayo et Aurélien Boulé, donc ni au vote ni au débat éventuel qui pourrait se tenir.

Il s'agit de tenir compte des impacts de la crise sanitaire sur l'économie financière de nos contrats d'exploitation des parcs de stationnement en 2021. Évidemment les recettes ont été largement impactées. Quand on prend la Délégation de Service Public sur le secteur de la gare, nous avons prévu un montant de redevance contractualisé pour 2021 à 3444 000 euros hors taxes et le délégataire devait percevoir un résultat de 294452 euros. En raison de la baisse constatée du chiffre d'affaires 2021, il vous est proposé de conclure un avenant numéro 2 au contrat de DSP, et de fixer un montant de redevance d'1 658 038 euros et pas de bénéfice pour l'exploitant, c'est-à-dire la société Effia. En gros, ça veut dire que 20 % du déficit est pris en charge par l'exploitant, et vous allez voir que c'est un ordre de grandeur qu'on va retrouver pour chacune de nos Délégations de Service Public.

Pour la Délégation de Service Public du secteur Centre Ouest, nous avons là aussi un montant de redevance qui devait être à 2 170 000 euros hors taxes. Le délégataire devait percevoir 221 397 euros hors taxes. Et là encore, il vous est proposé donc de conclure un avenant numéro 2 qui fixe un montant de redevance d'1 445 717 euros hors taxes, avec là encore 20 % pris en charge par l'exploitant. D'ici quelques mois, au mois de septembre, nous aurons le parking des Nefs qui est situé sous la future école de design Nantes Atlantique qui va être mis en service, et il a été décidé de l'intégrer dans le cadre de la DSP Centre Ouest avec Effia, et donc ça fait aussi partie de l'avenant.

Pour la Délégation de Service Public Cœur de ville, ici c'est NMGS, Nantes Métropole Gestion Services, qui a l'exploitation de ce secteur. La redevance contractualisée pour 2021 devait être à 2 088 395 euros et le délégataire devait percevoir 100 000 euros de résultat. Il vous est proposé

là de définir le montant de redevance à 1 213 380 euros hors taxes sans qu'il y ait de rémunération avec un résultat, et avec là aussi 20 % à peu près de prise en charge du déficit au global.

Dans le cadre du secteur réaménagement Feydeau Commerce, il y a des travaux de rénovation du parking Commerce, il y a eu, et donc ici nous avons déjà délibéré mais il faut que nous précisions que le montant des études préalables qui ont été réalisées avant ces travaux s'intègrent dans le montant global de subventions d'équipement qui est de 4 130 000 euros et qui a déjà été délibéré, ce n'est pas nouveau, mais ici il s'agit vraiment de bien préciser les choses parce qu'il peut y avoir dans la formulation de la délibération une incertitude. Voilà, donc on précise très concrètement.

Et sur la Délégation de Service Public Cathédrale qui est confiée à NGE, ici le montant de la redevance contractualisé au niveau de l'année 2022 devait être de 5 005 909 euros et il vous est proposé de conclure un avenant numéro 8 qui fixe pour l'année 2021 le versement à NGE d'une contribution exceptionnelle de 200 000 euros puisqu'en 2020 le déficit lié à la pandémie a été pris en charge intégralement par NGE, et ici NGE ne peut pas prendre en charge deux années de suite intégralement le déficit, donc il vous est proposé de prendre en charge la majeure partie de ce déficit et de soutenir ainsi NGE après une année où c'est NGE qui a fait l'effort de prise en charge.

Voilà, Madame la Présidente. J'ai essayé de résumer pour que ça ne prenne pas trop de temps»

**Le Conseil délibère et, après scrutin électronique à distance,
par 89 voix pour,**

1 – approuve l'avenant n° 2 à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement du secteur de la Gare, l'avenant n° 2 à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement du secteur Centre ouest, l'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public du Cœur de Ville et l'avenant n°8 à la convention de Délégation de Service Public Cathédrale ;

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer les avenants.

Non-participation au vote de :

Pour Nantes Métropole Gestion Services et Nantes Métropole Gestion Équipements :

Denis TALLEDEC, Julien BAINVEL, François BRILLAUD DE LAUJARDIERE, Nicolas MARTIN, Liliane NGENDAHAYO, Aurélien BOULE

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction du contrôle de gestion
Mission Inspection

Délibération

Conseil métropolitain du 04 février 2022

35 – Chambre Régionale des Comptes – Contrôle des comptes et de la gestion de l'IEA – années 2016 et suivantes - Rapport d'observations définitives – Information

Exposé

La Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a transmis à la Présidente de Nantes Métropole, par courrier du 4 janvier 2022, son rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la fondation Institut d'Études Avancées de Nantes « IEA ».

Conformément aux dispositions du code des juridictions financières, le rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une inscription à son ordre du jour et donner lieu à un débat.

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vais vous proposer de passer à la délibération³⁵ et conformément à la réglementation en vigueur, je vais laisser la présidence de séance à Fabrice Roussel pour cette délibération. »

M. Roussel : « Merci, donc pour cette délibération je passe la parole à Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Merci Monsieur le Président. Il s'agit du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'Institut d'Études Avancées pour les années 2016 et suivantes. La CRC a examiné en particulier la gouvernance, l'activité, les résultats des finances et les conséquences de la crise sanitaire pour notre IEA, et elle a formulé quatre recommandations dont la plupart ont été mises en œuvre d'ailleurs sans même attendre la publication et la présentation et l'envoi du rapport définitif. Notamment on parle de la recommandation qui consiste à tenir les instances de gouvernance conformément aux articles des statuts, c'est-à-dire réunir non seulement le Conseil d'administration mais également le Bureau.

La deuxième recommandation concerne l'application du Code de la commande publique, ce à quoi l'IEA s'est soumis sans délai.

La quatrième recommandation était de faire examiner l'utilité du fonds de dotation qui s'appelait "promouvoir l'accueil des savants étrangers". Il a été constaté effectivement qu'il était à peu près sans objet et donc il a été dissous dans son Conseil d'administration de janvier 2022.

Enfin, la CRC n'a pas pris en considération les actions, tous les argumentaires de la fondation en fonction de ses observations, mais pour l'essentiel on a pu constater que les comptes de la fondation étaient certifiés sans réserve, que l'information budgétaire était transmise au Conseil d'administration et de bonne qualité avec quelques points d'amélioration concernant la maîtrise des risques et le contrôle interne. Tout cela naturellement sera mis en œuvre.

Voilà, Monsieur le Président. »

M. Roussel : « Merci. Je passe la parole à Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Merci Monsieur le Vice-Président. Alors Monsieur Bolo, vous avez raison quelque part sur les comptes : effectivement il y a eu une approbation mais c'est vrai que quand on met de l'argent public, ça devient parfois facile d'approuver les comptes et jusqu'à aujourd'hui, quand nous abordions – et la première fois nous l'avons fait il y a plus de deux ans dans ce Conseil – le sujet IEA, Institut d'Études Avancées, nous étions montrés du doigt.

Et je vais reprendre le verbatim d'un des élus de la majorité : nos méthodes étaient "nauséabondes, indignes et pathétiques". Alors nous avons interpellé la Chambre Régionale des Comptes. Elle s'est autosaisie et a mené un audit de l'IEA, en toute indépendance et elle y tient. Et nous prenons acte de ce rapport dans cette délibération.

Alors il est tard, et je pense que ce n'est pas un hasard. Alors chers collègues, vos attentions sont sans doute très basses – quand je vois le nombre de caméras éteintes, je peux le comprendre. Donc je ne suis pas certain d'être très écouté, mais je pense que c'était le but de placer ce rapport en fin de Conseil.

Alors j'invite juste les derniers attentifs à simplement lire le sommaire du rapport. Prenez juste le temps de le lire. C'est accablant, irréfutable et factuel. Là, ce n'est pas nous qui commentons, c'est la Chambre. Simplement lisez, prenez le temps de lire le sommaire. Il fait deux pages. Alors opacité voulue et assumée, gouvernance d'amis politiques, dépenses d'agents publics non gérées.

Alors voilà, notre groupe Avenir métropolitain se félicite que le rapport confirme ces alertes et vous demande, Madame la Présidente, et de la Métropole et de l'IEA, de remettre l'église au milieu du village. Je pense que l'IEA en vaut la peine, on est certainement tous d'accord là-dessus, mais pour un institut légitime, pour un institut qui devrait faire parler de lui pour la réussite de ces travaux et uniquement pour cela. Je vous remercie. »

M. Roussel : « Merci. Je redonne la parole au rapporteur. »

M. Bolo : « Oui, eh bien comme l'a dit Aziliz Gouez dans le *chat* – qui normalement ne sert pas à ça ; Aziliz, tu vas te faire gronder si tu continues à faire des interventions à travers le *chat* –, non non, nous sommes tout ouïe et le fait que spontanément un grand nombre de caméras se soient allumées au moment où vous avez formulé vos allégations qui relèvent quand même un peu de la parano, il faut bien le dire... Non non, Monsieur Thiriet, nous sommes tout ouïe. Les rapports des Chambres Régionales des Comptes sont toujours en fin de Conseil, quand bien même ils n'ont que des louanges à faire.

Il n'y avait pas que des louanges à faire sur l'Institut d'Études Avancées. Si vous voulez vous glorifier d'avoir attiré l'attention sur des éléments qui sont repris par la Chambre, très bien. Ce que j'observe simplement, c'est que parmi les choses qui relèvent de potentielles irrégularités qu'a relevées la Chambre, il y avait par exemple le fait qu'il n'y ait pas remboursement à l'Université des charges liées à la mise à disposition d'enseignants-chercheurs.

Il se trouve que la convention qui liait l'Institut d'Études Avancées à l'Université mentionnait explicitement la gratuité. Donc c'est des choses qui vont être rectifiées dans la prochaine convention mais grosso modo, partout où il y avait des choses qui pouvaient être des points délicats, très franchement il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Il y a à remettre les choses en place qui au fil du temps n'avaient pas été traitées avec suffisamment de rigueur, je vous en donne acte.

La Présidente a repris les choses en main et marqué très nettement la nécessité de se conformer aux exigences de la Chambre Régionale des Comptes. Une fois que cela est fait, je crois que tout le monde peut se réjouir que cet Institut, qui fait l'honneur de notre Métropole, continue à fonctionner et continue à jouer pleinement son rôle, en toute transparence et en toute régularité.»

M. Roussel : « Merci. Alors, sur ce sujet, je rappelle comme l'a dit Pascal que les rapports de la CRC sont habituellement vus en fin de Conseil donc il n'y a pas de nouveauté par rapport à ça, et que ce dossier n'appelle pas de vote de la part du Conseil métropolitain.»

Le Conseil délibère et,

1 – prend acte de la communication aux membres du Conseil Métropolitain du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'IEA au titre des années 2016 et suivantes ;

2 – prend également acte que ce rapport a donné lieu à un débat au cours de la présente séance;

3 – autorise le Vice-Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction du contrôle de gestion
Mission Inspection

Délibération

Conseil métropolitain du 04 février 2022

36 – Chambre Régionale des Comptes – Contrôle des comptes et de la gestion de la SEMITAN – Années 2016 et suivantes - Rapport d'observations définitives – Information

Exposé

La Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a transmis à la Présidente de Nantes Métropole, par courrier du 22 décembre 2021, son rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société d'économie mixte des transports de l'agglomération nantaise « SEMITAN ».

Conformément aux dispositions du code des juridictions financières, le rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une inscription à son ordre du jour et donner lieu à un débat.

M. Roussel : « Je vous propose d'enchaîner avec le point 36 qui concerne lui aussi le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais cette fois sur la gestion de la SEMITAN.

Je tiens à préciser que Pascal Bolo, Bertrand Affilé, Élisabeth Lefranc, Christelle Scuotto-Calvez, Jacques Garreau, Marie-Annick Benâtre, Julie Laernoës, Jean-Sébastien Guitton, François

Vouzellaud, Michèle Bonnet et Sébastien Arrouët ne prennent pas part au débat puisque là aussi, il n'y aura pas de vote.

Donc la CRC a communiqué à la SEMITAN en fin 2021 son rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et à la gestion de la SEMITAN, donc à compter de l'exercice 2016 jusqu'à la période la plus récente.

Le rapport portait sur la qualité et le coût du service rendu, la situation financière de la SEMITAN, la gestion des effectifs et des systèmes d'information. 10 recommandations ont été faites.

Donc en complément des éléments de réponse qui ont déjà pu être apportés ce matin, puisque nous avons eu l'occasion d'en débattre partiellement, donc il y avait tout d'abord la question de la proximité avec la Métropole et donc notamment sur le fait de savoir qui pouvait porter le risque industriel. D'ailleurs, la Chambre a justement remarqué la limite du risque financier assumable par la SEMITAN et lié à ses fonds propres. Ce n'est pas une spécificité dans le secteur des concessions de service public.

Et puis on avait vu aussi à travers des précédentes délibérations: lorsqu'il y a eu des économies, elles ont été intégralement reversées à la Métropole.

A été ensuite évoquée la question de la qualité du service. Je tiens à préciser que sur la période examinée, la qualité du service est stabilisée entre 93 et 94,5% de conformité. C'est quand même un niveau de qualité élevé et donc il y a cependant des améliorations apportées notamment sur le fait de rendre publiques au moins une fois par an les statistiques de ponctualité, donc cela va être travaillé.

Ensuite, ont été évoqués des sujets de délais de paiement trop souvent dépassés. Il y a une vision différente de la part de la SEMITAN mais ce sujet est bien entendu travaillé et donc notamment sur l'année 2021, le taux de factures réglé en retard est particulièrement faible.

Ont été évoquées ensuite les questions de productivité, donc je ne reviens pas sur ce point-là puisque Pascal Bolo a expliqué pourquoi il y avait eu une baisse d'indemnités kilométriques sur la période, en sachant tout de même que notre réseau était l'un des plus productifs au niveau national.

Sur les augmentations de personnel, les choses ont aussi été évoquées ce matin.

Sur les questions d'absentéisme, elles sont précisées par la SEMITAN qui forcément traite des principales causes d'évolution, qui ne sont pas d'ailleurs propres qu'à notre réseau, mais avec des temps de parcours liés à l'augmentation de la circulation automobile et de la charge des véhicules qui dégradent les conditions de conduite, également des mouvements sociaux qui ont pu perturber certaines choses, une évolution des instabilités, donc vous avez les réponses dans le rapport.

Et puis dernier point, donc: la Chambre reconnaît la pertinence de la création d'une direction des systèmes d'information. Elle a suivi certains retards et vous avez également des éléments qui ont été fournis pour démontrer la dynamique, le bon travail de la SEMITAN sur la gestion des accès des comptes et de leur sécurisation.»

Voilà pour ce rapport. Je repasse la parole à Madame la Présidente.»

M^{me} la Présidente : « Merci. Pas de demande d'intervention particulière? Très bien. Je rappelle que sur cette délibération il n'y a pas de vote, puisque nous avons simplement à prendre acte de la présentation de ce rapport.»

Le Conseil délibère et,

1 – prend acte de la communication aux membres du Conseil Métropolitain du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SEMITAN au titre des années 2016 et suivantes ;

2 – prend également acte que ce rapport a donné lieu à un débat au cours de la présente séance;

3 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

M^{me} la Présidente : « Merci. Pas de demande d'intervention particulière ? Très bien. Je rappelle que sur cette délibération il n'y a pas de vote, puisque nous avons simplement à prendre acte de la présentation de ce rapport.

Chers collègues, nous avons donc terminé l'ordre du jour de notre Conseil métropolitain. Je rappelle simplement qu'à l'issue de cette séance, un récapitulatif des différents votes sera envoyé à chacune et à chacun, et que vous avez jusqu'à minuit pour vérifier et vous assurer qu'il n'y a évidemment pas d'erreur dans la manière dont les votes des uns et des autres ont été répertoriés.

Merci à tous. Merci aux équipes qui ont permis la préparation et la bonne tenue de ce Conseil, et bonne soirée. »

La séance est levée à 18 h 04.

Mme Laure BESLIER

La secrétaire de séance





Conseil métropolitain du 4 février 2022

OBSERVATIONS :

Conformément à la délibération n°2020-128 du Conseil métropolitain portant sur l'approbation des modalités d'organisation de la séance en visio-conférence, les élus ont eu la possibilité, après la réunion, de vérifier et rectifier le échéant leur vote tel qu'enregistré par le logiciel de vote Quizzbox. Les modifications apparaissent en rouge dans le présent document.

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Métropole

Secrétaire :

Procès-verbal de la séance des 9 et 10 décembre 2021

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 09h02**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **88**

Pour	86 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix

(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

2 Voix

(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
------------------------	--------

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

2 - Budget primitif 2022 – Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programmes et crédits de paiements – Dispositions budgétaires et comptables

Adoptée

Date du vote : **04/02/2022 - 10h52**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	71 Voix	
	(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
	(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
	(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
	(NANTES) BASSAL Aïcha	1 voix
	(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
	(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
	(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à LEFRANC Elisabeth	1 voix
	(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
	(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
	(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
	(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
	(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
	(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique	1 voix
	(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
	(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
	(NANTES) DANTEC Ronan	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
	(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
	(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
	(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
	(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
	(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
	(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
	(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
	(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
	(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
	(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
	(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
	(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
	(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
	(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
	(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix

(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix

Contre	8 Voix
---------------	---------------

(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix

Abstention	19 Voix
-------------------	----------------

(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix

(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie	1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(BOUGUENNAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

0 Voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

3 - Fiscalité directe locale – Taux 2022

Adoptée

Date du vote : **04/02/2022 - 10h58**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	70 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à LEFRANC Elisabeth		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia		1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(REZE) KABBAJ Anas		1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie		1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline		1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian		1 voix

(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix

Contre	12 Voix
---------------	----------------

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix

Abstention	15 Voix
-------------------	----------------

(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix

(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(BOUGUENAI) IMPERIALE Sandra	1 voix
(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix
Non votants	1 Voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Séance Nantes Metro -
26/01/2022

Président :

nantes Métropole

Secrétaire :

4.1 - Section entre Commerce et Médiathèque - Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle - Approbation

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 11h14**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	97 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à LEFRANC Elisabeth		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix

(NANTES) GOUENZ Aziliz	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix

(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**1 Voix**

(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
--------------------------	--------

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Métropole

Secrétaire :

4.2 - Section entre les stations Gare Maritime et Médiathèque – Programme et enveloppe financière prévisionnelle de l’opération - Lancement des études – Approbation

Adoptée

Date du vote : **04/02/2022 - 11h15**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	84 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à LEFRANC Elisabeth		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix

(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Contre	1 Voix	
		(ORVAULT) ARROUET Sébastien 1 voix
Abstention	11 Voix	

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix

Non votants

2 Voix

(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Métropole

Secrétaire :

5 - Transition écologique - La Chapelle-sur-Erdre – Nantes - Connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway : phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges - Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle et du programme - Approbation

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 11h26**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	90 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à SOTTER Jeanne		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à LEFRANC Elisabeth		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix

(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin par procuration à BLIN Nathalie	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix

(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention**7 Voix**

(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix

Non votants**1 Voix**

(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
----------------------------	--------

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

Vote groupé des délibérations 6 et 7

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 11h30**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	95 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à SOTTER Jeanne		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à LEFRANC Elisabeth		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix

GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin par procuration à BLIN Nathalie	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix

(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**3 Voix**

(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

8 - BASSE-GOULAIN – NANTES – SAINTE-LUCE-SUR LOIRE - Périphérique de Nantes – Aménagement du complexe de Bellevue – Avis de Nantes Métropole dans le cadre de la concertation préalable

Adoptée

Date du vote : **04/02/2022 - 12h35**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	77 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à SOTTER Jeanne		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à LEFRANC Elisabeth		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix

HAKEM Abassia par procuration à REBOUH Ali	1 voix
(BOUGUENAI) IMPERIALE Sandra	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin par procuration à BLIN Nathalie	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Contre	19 Voix
(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix

(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix

Non votants**2 Voix**

(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

9 - Transition énergétique – Nantes – Amélioration de l'usage des grandes voiries d'agglomération – Aménagement d'une voie réservée pour le covoiturage et les transports collectifs sur le boulevard de Vendée – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 12h39**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	94 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à SOTTER Jeanne		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à LEFRANC Elisabeth		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix

(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
HAKEM Abassia par procuration à REBOUH Ali	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin par procuration à BLIN Nathalie	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix

(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants	4 Voix
--------------------	---------------

(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

10 - Transition écologique - Stratégie Territoire Zéro Pollution Plastique - Réduction à la source des plastiques à usage unique et lutte contre la pollution plastique - Acte d'engagement politique de la Métropole et axes stratégiques pour un futur plan d'actions

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 12h54**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	96 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à SOTTER Jeanne		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut par procuration à LEFRANC Elisabeth		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix

(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
HAKEM Abassia par procuration à REBOUH Ali	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin par procuration à BLIN Nathalie	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix

(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants	2 Voix
--------------------	---------------

(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(COUERON) LOBO Dolores	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Métropole

Secrétaire :

11 - Charte entre Nantes Métropole, les communes membres, les opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free mobile, Orange, SFR), et les organismes d'habitat social (Atlantique Habitations, Habitat 44, Harmonie Habitat, ICF Habitat Atlantique, la Nantaise d'Habitation, Nantes Métropole Habitat et l'USH des Pays de la Loire) relative à l'aménagement numérique du territoire - Approbation

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 14h36**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	95 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à SOTTER Jeanne		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
EL HAIRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix

(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
LE CORRE Philippe	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
OPPELT Valérie par procuration ANNEREAU Matthieu	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix

(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention	1 Voix
-------------------	---------------

(REZE) NICOLAS François	1 voix
-------------------------	--------

Non votants	2 Voix
--------------------	---------------

(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Métropole

Secrétaire :

12 - Bouaye – Centre-Ville – Prise en considération d’un périmètre d’études - Approbation

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 14h40**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	94 Voix	
		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à SOTTER Jeanne		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
EL HAIRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix

GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix

(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**4 Voix**

(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

13 - Stade de la BEAUJOIRE- Louis FONTENEAU – Programme de travaux pour la coupe du monde de rugby 2023 et le tournoi olympique de football des jeux 2024

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 14h44**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	96 voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à SOTTER Jeanne		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
EL HAIRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix

(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(COUERON) GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix

(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Abstention	1 Voix
-------------------	---------------

(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
---------------------------	--------

Non votants	1 Voix
--------------------	---------------

(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
----------------------------	--------

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Métropole

Secrétaire :

14 - Quartier hospitalo-universitaire - Région des Pays de la Loire – Construction de l'ensemble collectif « formation en santé » incluant la nouvelle faculté de santé, un restaurant universitaire et un parking public – Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de l'entité « parking public et cellules d'activité/commerces »

Adoptée

Date du vote : **04/02/2022 - 15h08**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	69 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à SOTTER Jeanne		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
EL HAIRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia		1 voix
IMPERIALE Sandra		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(REZE) KABBAJ Anas		1 voix

(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Contre	19 Voix	
(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix	
(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix	
(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix	
(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix	
(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix	
(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix	
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix	
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix	
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix	
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix	
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix	
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix	
(REZE) NICOLAS François	1 voix	
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix	
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix	

(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie par procuration BONAMY Delphine	1 voix

Abstention	8 Voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix

Non votants	2 Voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

15 - Institut de recherche en santé 2020 (IRS 2020) – CHU de Nantes - Construction du bâtiment sur le site du futur CHU sur l'île de Nantes - Approbation de la convention générale d'engagement

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 15h17**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : 96

Pour	87 Voix	100,0%
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à SOTTER Jeanne		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
EL HAIRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine		1 voix

(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
VITOUX Marie par procuration BONAMY Delphine	1 voix

(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François 1 voix

Abstention

9 Voix

(ORVAULT) ARROUET Sébastien 1 voix

BAINVEL Julien par procuration à ARROUET Sébastien 1 voix

(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan 1 voix

(NANTES) GARNIER Laurence 1 voix

(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile 1 voix

(NANTES) GUERRA Anne-Sophie 1 voix

(REZE) NICOLAS François 1 voix

(NANTES) RICHARD Guillaume 1 voix

(NANTES) VAN GOETHEM Sophie 1 voix

Non votants

2 Voix

(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn 1 voix

(NANTES) THIRIET Richard 1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

16 - Remise à niveau numérique de la Cité des Congrès / Rénovation numérique des petites salles de sous-commission – Lancement de la consultation selon une procédure formalisée dans le cadre de la convention de mandat avec la SPL la Cité des Congrès de Nantes – Autorisation de signature du marché à venir

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 15h20**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	83 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien par procuration ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à SOTTER Jeanne		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
BERTHU Mahaut		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
EL HAIRY Sarah par procuration à ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix

(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
VITOUX Marie par procuration BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

15 voix

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu

1 voix

(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan	1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie par procuration à ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

17 - Souscription au fonds professionnel de capital investissement OV4

Adoptée

Date du vote : **04/02/2022 - 15h37**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	70 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
BAINVEL Julien par procuration ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha par procuration à SOTTER Jeanne		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
BERTHU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia		1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra		1 voix
(REZE) KABBAJ Anas		1 voix

(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENNAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Contre	19 Voix
(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix

(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix

Abstention**7 Voix**

(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix

Non votants**2 Voix**

(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

18 - Convention de coopération culturelle entre le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et Nantes Métropole

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 15h40**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	97 Voix	
		(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand 1 voix
		AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette 1 voix
		(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu 1 voix
		(ORVAULT) ARROUET Sébastien 1 voix
		(NANTES) ASSEH Bassem 1 voix
		(NANTES) AZZI Elhadi 1 voix
		BAINVEL Julien par procuration ARROUET Sébastien 1 voix
		(NANTES) BASSAL Aïcha 1 voix
		(NANTES) BASSANI Catherine 1 voix
		(NANTES) BELHAMITI Mounir 1 voix
		(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick 1 voix
		(INDRE) BERTHELOT Anthony 1 voix
		(NANTES) BERTU Mahaut 1 voix
		(BRAINS) BESLIER Laure 1 voix
		(NANTES) BLIN Nathalie 1 voix
		(ORVAULT) BOILEAU Vincent 1 voix
		(NANTES) BOLO Pascal 1 voix
		(NANTES) BONAMY Delphine 1 voix
		(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle 1 voix
		(NANTES) BOULÉ Aurélien 1 voix
		(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan 1 voix
		(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François 1 voix
		(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn 1 voix
		(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique 1 voix
		(NANTES) COLLINEAU Marlène 1 voix
		(NANTES) COPPEY Mahel 1 voix
		(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric 1 voix
		(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise 1 voix
		(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony 1 voix
		(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique 1 voix
		(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie 1 voix
		(NANTES) FIGULS Séverine 1 voix
		(NANTES) FOURNIER Hervé 1 voix
		(NANTES) GARNIER Laurence 1 voix
		(BOUAYE) GARREAU Jacques 1 voix
		(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile 1 voix
		(NANTES) GOUEZ Aziliz 1 voix

(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHOYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix

(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**1 Voix**

(NANTES) DANTEC Ronan	1 voix
-----------------------	--------

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Métropole

Secrétaire :

19 - Acquisition d'un nouvel élément du bestiaire financé par le fonds de dotation de l'Arbre aux Hérons – Nuée de Papillons

Adoptée

Date du vote : **04/02/2022 - 16h17**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	64 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
BERTHU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia		1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline		1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe		1 voix

(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOB CZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Contre	18 Voix
---------------	----------------

(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix

Abstention	9 Voix
-------------------	---------------

(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
BAINVEL Julien par procuration ARROUET Sébastien	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix

(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix

Non votants	7 Voix
--------------------	---------------

(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Métropole

Secrétaire :

20 - Délégation de service public pour l'exploitation des Machines de l'Île - Avenant n°11

Adoptée

Date du vote : **04/02/2022 - 16h25**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	64 voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine		1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline		1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe		1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie		1 voix

(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHOYO Liliane	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Contre	23 Voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
BAINVEL Julien par procuration ARROUET Sébastien	1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix

Abstention	1 Voix	
(REZE) NICOLAS François		1 voix
Non votants	10 Voix	
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra		1 voix
(REZE) KABBAJ Anas		1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian		1 voix
(REZE) LERAY Isabelle		1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric		1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent		1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

21 - Nantes – Aménagement de la route de Paris et des rues Jules Grandjouan et du Perray – Approbation du programme et de l’enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d’une consultation de maîtrise d’oeuvre

Adoptée

Date du vote : **04/02/2022 - 16h42**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	64 Voix	
	(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
	(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
	(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
	(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
	BAINVEL Julien par procuration ARROUET Sébastien	1 voix
	(NANTES) BASSAL Aïcha	1 voix
	(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
	(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
	(NANTES) BERTU Mahaut	1 voix
	(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
	(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
	(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
	(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
	(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
	(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
	(NANTES) DANTEC Ronan	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise	1 voix
	(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie	1 voix
	(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
	(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
	(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
	(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
	(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
	GRELAUD Carole	1 voix
	(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
	(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
	(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
	(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
	(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
	(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
	(BOUGUENNAIS) LE CORRE Philippe	1 voix

(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Contre	17 Voix
---------------	----------------

(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix

Abstention	10 Voix
-------------------	----------------

(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique	1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix

(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix

Non votants

7 Voix

(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

22 - Convention d'exposition « Loire Atlantique – Terre de Trésors » – Le Chronographe – Nantes Métropole / Grand Patrimoine – Département de Loire Atlantique - Approbation

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 16h45**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	96 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien par procuration ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix

(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
GUINE Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix

(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**2 Voix**

(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

23 - Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise – Programme de travail et subvention 2022

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 16h49**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	87 voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
BAINVEL Julien par procuration ARROUET Sébastien		1 voix
BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix

(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

11 Voix

(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

Vote groupé des délibérations 24 à 26

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 16h59**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	96 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
BAINVEL Julien par procuration ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix

GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix

(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**2 Voix**

(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

27 - Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Ecologique (CMRTE) 2020-2026

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 17h07**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	91 Voix	
	(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand	1 voix
	(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette	1 voix
	(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
	(NANTES) ASSEH Bassem	1 voix
	(NANTES) AZZI Elhadi	1 voix
	(NANTES) BAINVEL Julien par procuration à ARROUET Sébastien	1 voix
	(NANTES) BASSAL Aïcha	1 voix
	(NANTES) BASSANI Catherine	1 voix
	(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
	(INDRE) BERTHELOT Anthony	1 voix
	(NANTES) BERTU Mahaut	1 voix
	(BRAINS) BESLIER Laure	1 voix
	(NANTES) BLIN Nathalie	1 voix
	(ORVAULT) BOILEAU Vincent	1 voix
	(NANTES) BOLO Pascal	1 voix
	(NANTES) BONAMY Delphine	1 voix
	(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
	(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
	(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
	(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique	1 voix
	(NANTES) COLLINEAU Marlène	1 voix
	(NANTES) COPPEY Mahel	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric	1 voix
	(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz	1 voix
	(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise	1 voix
	(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony	1 voix
	(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
	(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie	1 voix
	(NANTES) FIGULS Séverine	1 voix
	(NANTES) FOURNIER Hervé	1 voix
	(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
	(BOUAYE) GARREAU Jacques	1 voix
	(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
	(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
	(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix

GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix

(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**7 Voix**

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Métropole

Secrétaire :

28.1 - Subvention Pick Up

Adoptée

Date du vote : **04/02/2022 - 17h27**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	72 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia		1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(REZE) KABBAJ Anas		1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie		1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline		1 voix

(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix

Contre	23 Voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette	1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien par procuration à ARROUET Sébastien	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence	1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(BOUGUENNAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(BOUGUENNAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix

(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**3 Voix**

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

28.2 - Autres subventions hors Pick up

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 17h27**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	91 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien par procuration à ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix

(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolores	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix

(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

7 Voix

(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
BENATRE Marie-Annick	1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz	1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(COUERON) LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

29 - Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 17h35**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	74 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut		1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien		1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia		1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe		1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie		1 voix
(REZE) KABBAJ Anas		1 voix

(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix

Abstention
22 Voix

(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette	1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien	1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien par procuration à ARROUET Sébastien	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan	1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique	1 voix
GARNIER Laurence	1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix

IMPERIALE Sandra	1 voix
(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
VAN GOTHEM Sophie	1 voix
THIRIET Richard	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants	2 Voix	
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric		1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

30 - Travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant sur les propriétés des membres du groupement de commande constitué de la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 17h37**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	96 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien par procuration à ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
GARNIER Laurence		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix

(NANTES) GOUÉZ Aziliz	1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien	1 voix
GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix

(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants

2 Voix

(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Métropole

Secrétaire :

31 - Nantes – 2, avenue Carnot - Acquisition auprès de la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire (SCET) de différents lots de copropriété correspondant à des bureaux d'environ 752 m², d'une salle de réunion de 45 m² en quote-part de copropriété et de 13 places de stationnement au sein de l'ensemble immobilier cadastré EK 187

Adoptée

Date du vote : **04/02/2022 - 17h42**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	86 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick		1 voix

(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix

(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François 1 voix

Contre	6 Voix	
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie		1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume		1 voix
(NANTES) THIRIET Richard		1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie		1 voix
Non votants	6 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien par procuration à ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir		1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin		1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric		1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

Vote groupé des délibérations 32 et 33

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 17h46**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	95 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BAINVEL Julien par procuration à ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix

GRELAUD Carole	1 voix
(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAIS) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAIS) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
LUCAS Michel	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix

(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix
(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**3 Voix**

(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix

Date : **vendredi 4 février 2022**

Président :

nantes Metropole

Secrétaire :

34 - Nantes – Exploitation des parcs de stationnement du secteur de la Gare, du secteur Centre Ouest, du Cœur de Ville et Cathédrale – Délégation de service public – Modification des comptes d'exploitation prévisionnels – Parking des Nefs – Subvention d'équipement – Avenants

Unanimité

Date du vote : **04/02/2022 - 17h51**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **98**

Pour	89 Voix	
(SAINT-HERBLAIN) AFFILE Bertrand		1 voix
(VERTOU) AMAILLAND Rodolphe par procuration à LE COULM Juliette		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) ANNEREAU Matthieu		1 voix
(ORVAULT) ARROUET Sébastien		1 voix
(NANTES) ASSEH Bassem		1 voix
(NANTES) AZZI Elhadi		1 voix
(NANTES) BASSAL Aïcha		1 voix
(NANTES) BASSANI Catherine		1 voix
(NANTES) BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
(INDRE) BERTHELOT Anthony		1 voix
(NANTES) BERTU Mahaut		1 voix
(BRAINS) BESLIER Laure		1 voix
(NANTES) BLIN Nathalie		1 voix
(ORVAULT) BOILEAU Vincent		1 voix
(NANTES) BOLO Pascal		1 voix
(NANTES) BONAMY Delphine		1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) BONNET Michèle		1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) BOUVAIS Erwan		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) BUREAU Jocelyn		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) CADIEU Véronique		1 voix
(NANTES) COLLINEAU Marlène		1 voix
(NANTES) COPPEY Mahel		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) COUVEZ Eric		1 voix
(NANTES) DANTEC Ronan par procuration à GOUEZ Aziliz		1 voix
(SAINT-HERBLAIN) DELABY Françoise		1 voix
(SAINTE-LUCE SUR LOIRE) DESCLOZIERS Anthony		1 voix
(CARQUEFOU) DUBETTIER-GRENIER Véronique		1 voix
(NANTES) EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
(NANTES) FIGULS Séverine		1 voix
(NANTES) FOURNIER Hervé		1 voix
(NANTES) GARNIER Laurence		1 voix
(BOUAYE) GARREAU Jacques		1 voix
(SAUTRON) GESSANT Marie-Cécile		1 voix
(NANTES) GOUEZ Aziliz		1 voix
(LA MONTAGNE) GRACIA Fabien		1 voix
GRELAUD Carole		1 voix

(SAINT-LEGER LES VIGNES) GROLIER Patrick	1 voix
(NANTES) GUERRA Anne-Sophie	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) GUERRIAU Christine	1 voix
(CARQUEFOU) GUILLON Stéphanie	1 voix
(NANTES) GUINÉ Thibaut	1 voix
(ORVAULT) GUITTON Jean-Sébastien	1 voix
(NANTES) HAKEM Abbassia	1 voix
(BOUGUENAI) IMPERIALE Sandra	1 voix
(NANTES) JOUIN Christophe	1 voix
(ORVAULT) JUDALET Anne-Sophie	1 voix
(REZE) KABBAJ Anas	1 voix
(NANTES) LAERNOES Julie	1 voix
(NANTES) LANGLOIS Pauline	1 voix
(BOUGUENAI) LE CORRE Philippe	1 voix
(VERTOU) LE COULM Juliette	1 voix
(NANTES) LE TEUFF Florian	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) LEBLANC Nathalie	1 voix
(NANTES) LEFRANC Elisabeth	1 voix
(SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU) LEMASSON Jean-Claude	1 voix
(REZE) LERAY Isabelle	1 voix
LOBO Dolorès	1 voix
LUCAS Michel	1 voix
(REZE) METAYER Martine	1 voix
(REZE) NEAU Hervé	1 voix
(REZE) NICOLAS François	1 voix
(THOUARE SUR LOIRE) OGER Martine	1 voix
(NANTES) OPPELT Valérie	1 voix
(VERTOU) PARAGOT Stéphane	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) PETIT Primaël	1 voix
(SAINT-JEAN DE BOISEAU) PRAS Pascal	1 voix
(NANTES) PROCHASSON François	1 voix
(REZE) QUENEA Pierre	1 voix
(NANTES) QUERO Thomas	1 voix
(NANTES) REBOUH Ali	1 voix
(NANTES) RICHARD Guillaume	1 voix
(NANTES) RIOM Tristan	1 voix
(NANTES) ROBERT Pascale	1 voix
(NANTES) RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
(NANTES) ROLLAND Johanna	1 voix
(LA CHAPELLE SUR ERDRE) ROUSSEL Fabrice	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) SALAUN André	1 voix
(NANTES) SALECROIX Robin	1 voix
(LES SORINIERES) SCUOTTO-CALVEZ Christelle	1 voix
(NANTES) SOBCZAK André	1 voix
(NANTES) SOTTER Jeanne	1 voix
(MAUVES SUR LOIRE) TERRIEN Emmanuel	1 voix
(NANTES) THIRIET Richard	1 voix
(NANTES) TRICHET Franckie	1 voix
(NANTES) VAN GOETHEM Sophie	1 voix
(BASSE-GOULAIN) VEY Alain	1 voix

(NANTES) VIALARD Louise	1 voix
(NANTES) VITOUX Marie par procuration à BONAMY Delphine	1 voix
(CARQUEFOU) VOUZELLAUD François	1 voix

Non votants**9 Voix**

(NANTES) BAINVEL Julien par procuration à ARROUET Sébastien	1 voix
(NANTES) BELHAMITI Mounir	1 voix
(NANTES) BOULÉ Aurélien	1 voix
(LE PELLERIN) BRILLAUD DE LAUJARDIERE François	1 voix
(NANTES) MARTIN Nicolas	1 voix
(SAINT-HERBLAIN) NGENDAHAYO Liliane	1 voix
(NANTES) SEASSAU Aymeric	1 voix
(NANTES) TALLEDEC Denis	1 voix
(SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE) TURQUOIS Laurent	1 voix